This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491553

SILAS WRIGHT DUNN
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIG
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SIXIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME

1889

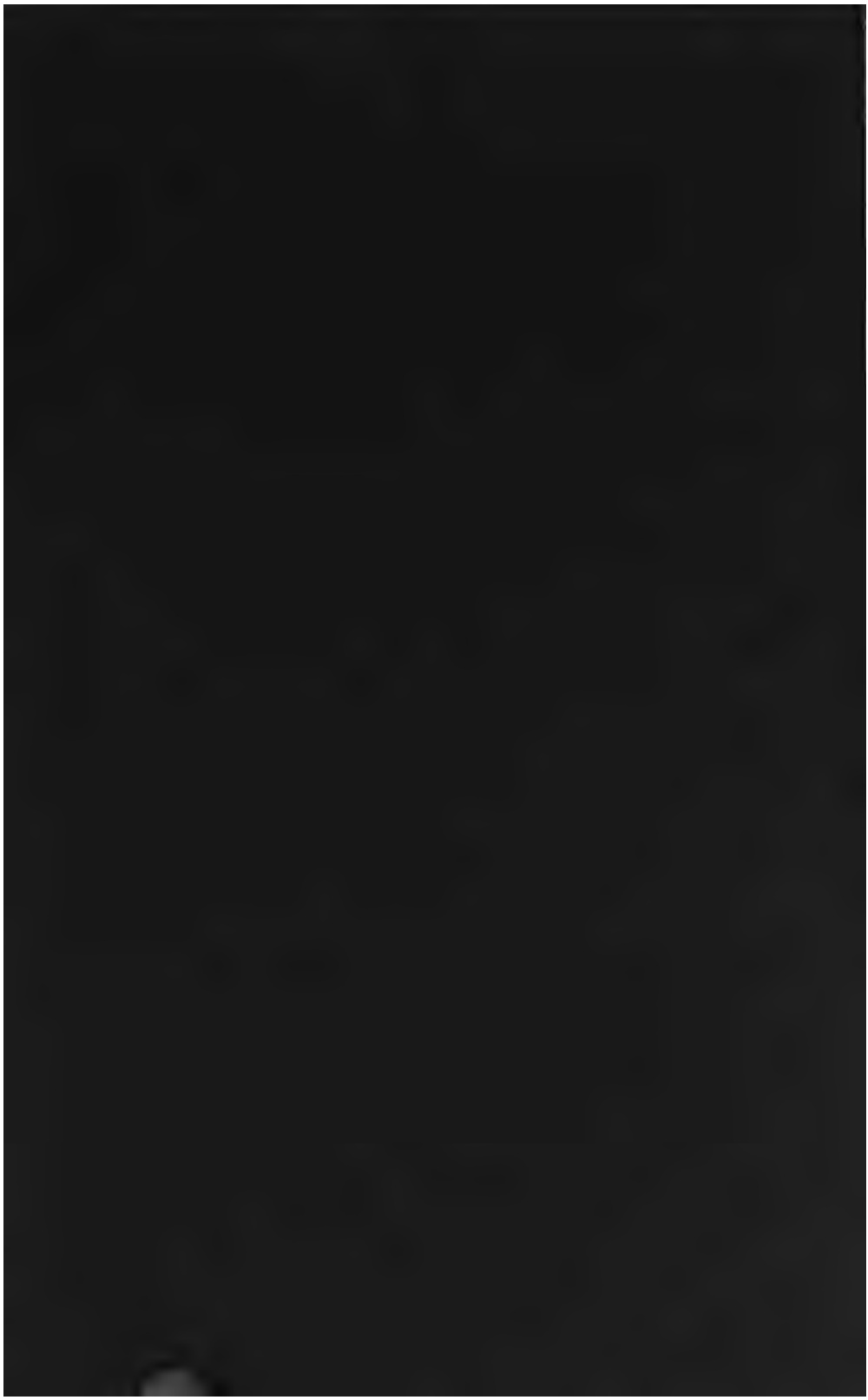

AD
162
.B556

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SIXIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME

1889

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1890

Dunning
Nijhoff
10-8-26
13603

MEMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1889

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 janvier 1889.

PRÉSIDENCE DE MM. BOYER ET CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. Georges *Boyer*, président sortant, élu premier vice-président pour 1889 ; Léon *Chapoy*, deuxième vice-président, élu président pour 1889 ; Edouard *Besson*, secrétaire ; Joseph *Guillemin*, trésorier ; Alfred *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Béjanin* (Léon), *Boussey*, *Castan*, *Cordier*, *Cottignies*, *Delacroix*, *Ducat*, *Girardot*, *Girod*, *Guenot*, *Guillemin* (Victor), *Ledoux*, *Lieffroy*, *Michel* (Henri), *Richard*, *Ripps*.

Les procès verbaux des séances des 12 et 13 décembre 1888 ayant été lus et adoptés, M. BOYER, président sortant, prend la parole en ces termes :

« L'année qui vient de s'écouler a été une année de travail. Bien que son cours n'ait été marqué par aucun événement mémorable, elle tiendra néanmoins une place des plus honorables parmi ses devancières, grâce aux remarquables travaux que

M. Castan, notre éminent secrétaire honoraire, nous a réservés, et qu'il continue à nous prodiguer. Un tel concours, Messieurs, justifie pleinement nos espérances ; et puis la direction sage et habile que mon savant successeur et ami, M. le docteur Léon Chapoy, saura imprimer à ses travaux, à ses recherches scientifiques, est un gage de nouveaux succès. N'avez-vous pas aussi, dans la sympathique personne de votre secrétaire décennal, le pilote habile et expérimenté qui veille à la sécurité du navire ? Vous pouvez donc avoir confiance en l'avenir.

» Pour moi je suis heureux et fier d'avoir été appelé à présider vos travaux, et cette année comptera parmi mes meilleurs souvenirs pour le grand honneur que vous m'avez fait et la bienveillance que vous m'avez accordée pendant la durée de mon mandat.

» Avant de quitter le bureau laissez-moi vous exprimer encore une fois mes sentiments de profonde reconnaissance. J'adresse aussi mes remerciements à tous les membres du Conseil d'administration pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent dans l'accomplissement de la tâche qui leur est confiée.

» J'invite M. le docteur Chapoy à prendre place au bureau ».

Ces paroles ayant été accueillies par les applaudissements de l'assistance, M. le docteur Chapoy, président élu pour 1889, prend place au bureau, et renouvelle à son tour à la Société l'expression de sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant pour cette année à présider ses travaux. Il lui promet en revanche tout son dévouement et tout son zèle, et fait appel pour faciliter sa tâche au concours des membres du bureau. Ces déclarations sont accueillies, elles aussi, avec sympathie par les membres présents.

M. le président de la Commission météorologique demandant à la Société de déléguer un de ses membres pour entrer dans cette Commission, le choix de la réunion s'arrête sur M. Henry, docteur ès sciences, professeur à l'Ecole de médecine.

L'ordre du jour appelant la désignation de trois membres étrangers au Conseil d'administration pour vérifier les comptes du trésorier, la Société désigne, comme les années précédentes, MM. Arnal, Demongeot et Sire.

M. Edouard Besson prend alors la parole pour rendre compte d'une nouvelle publication relative au marquis Claude de Jouffroy, inventeur de la navigation à vapeur. L'auteur de cette publication, M. Alfred Prost, a traité en un gros volume un sujet déjà exposé dans maintes brochures beaucoup plus courtes, mais tout aussi substantielles. Il n'y aurait donc pas lieu de s'y arrêter, si ce volume ne contenait, en même temps que de grossières injures pour les membres de la famille de Jouffroy, les plus étonnantes allégations au sujet de la manière dont fut élevée à Besançon la statue de l'inventeur. D'après M. Prost, l'érection de ce monument serait due à la Société franc-comtoise les Gaudes de Paris, société avec laquelle notre compagnie s'est toujours honorée d'entretenir les meilleures relations, mais qui, dans l'œuvre en question, a figuré par l'apport d'une somme de cent dix francs, alors que la dépense totale s'élevait à près de trente mille. C'est, comme chacun sait, la Société d'Emulation qui a été chargée de réunir les fonds nécessaires, et la manière dont elle s'est acquittée de son mandat ne lui faisait pas craindre de voir ses titres contestés un jour. M. Besson reconnaît d'ailleurs qu'il aurait dû depuis longtemps, comme la Société l'en avait chargé, écrire l'historique de la statue de Claude de Jouffroy, mais son omission doit être réparée aujourd'hui en présence de revendications aussi ridicules qu'audacieuses. En conséquence, il s'engage à produire dans le plus bref délai cet historique, accompagné de documents et de preuves indiscutables à l'appui. Adoptant cette manière de voir, la Société invite M. Besson à lui communiquer dans la prochaine séance le morceau dont il s'agit.

M. Victor Guillemin donne lecture d'une *Notice sur le peintre franc-comtois Ferdinand Perron*. Ce morceau, dont la lecture est accompagnée de l'exhibition de plusieurs toiles dues au pinceau de l'artiste biographié, est retenu pour notre prochain volume.

Est pareillement retenu pour l'impression un travail lu par M. Castan et intitulé : *L'Académie de France à Rome en 1673*.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre ré-

sidant, par MM. Lagarde et Besson, M. *Maldiney*, préparateur de physique à la Faculté des sciences.

Après un vote d'admission, M. le président proclame :

Membre correspondant,

M. GASCON, Louis, professeur au collège de Baume-les-Dames.

Le Président, Dr CHAPOY.

Le Secrétaire, E. BESSON.

Séance du 9 février 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BOYER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Boyer,* premier vice-président ; *Besson,* secrétaire ; *Vaissier,* archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Castan, Cordier, Cottignies, Demongeot, Ducat, Girardot, Guillemin* (Victor), Paul *Laurens, Ledoux, Lieffroy, Pingaud, Richard, Ripps.*

M. le marquis Sylvestre *de Jouffroy* assiste à la séance comme invité.

Le procès verbal de la séance du 12 janvier 1889 ayant été lu et adopté, le secrétaire communique une dépêche du Ministère de l'Instruction publique demandant pour l'Exposition Universelle les volumes publiés par la Société d'Emulation du Doubs depuis le 1er janvier 1879. Cette demande est unanimement agréée, et l'on vote l'envoi des volumes en question.

Le secrétaire communique de plus une lettre de remerciements de M. le directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, au sujet d'une collection complète des publications de la Société offerte à la bibliothèque de cette Ecole.

On agrée ensuite une proposition de relations d'échange de publications à établir avec le Muséum impérial et royal d'histoire

naturelle de Vienne, adressée à la Société d'Emulation par cet établissement.

M. Castan, présentant une traduction italienne des principaux ouvrages de notre confrère M. Sire, s'exprime de la manière suivante :

« Le 13 décembre 1860, notre confrère M. Georges Sire faisait fonctionner devant la Société d'Emulation du Doubs un appareil inventé par lui pour la démonstration expérimentale de certains phénomènes astronomiques, tels que la précession des équinoxes et la nutation. Cet appareil, dont la description se trouve dans nos ***Mémoires***, a reçu de son auteur le nom de ***polytrope***. Il a pris rang parmi les instruments devenus classiques qui servent aux expériences dans l'enseignement des sciences physiques, non seulement en France, mais encore à l'étranger.

» Le 6 février 1882, l'Académie des Sciences de l'Institut de France, admettant notre érudit confrère au partage de son prix annuel de mécanique, motivait en ces termes une décision si flatteuse pour celui qui en était l'objet : « M. Sire, docteur ès-» sciences, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon, » n'a cessé depuis vingt ans de s'occuper des questions de mé-» canique théorique et expérimentale qui ont le plus exercé la » sagacité des physiciens. Son premier travail sur ce sujet date » de 1857 ; il est consacré à l'étude de la tendance des axes de » rotation au parallélisme et à son application à la détermination » expérimentale de la rotation terrestre. Ses recherches, pres-» que contemporaines de la mémorable expérience de Fou-» cault, ont cependant été dirigées de toute autre façon, vers la » construction d'appareils de démonstration se suffisant en quel-» que sorte à eux-mêmes sur la table de l'observateur, et met-» tant en évidence la vérité dans une foule de problèmes de » mouvements relatifs, qui, surtout quand il s'agit de rotation, » sont pour la plupart d'un effet si imprévu.

» Le *polytrope* de M. Sire en 1862, son *pendule gyroscopique* » et enfin son *dévioscope*, qui date de cette année même, mettent » en complète clarté des résultats d'un grand intérêt scienti-» fique, et l'on sait combien la théorie des mouvements relatifs » a servi au progrès de nos connaissances mécaniques dans les » questions les plus délicates ».

» Un nouveau succès vient d'être obtenu par les travaux que M. Sire a publiés sous les auspices de notre Société. La science italienne, dont les préférences actuelles inclinent volontiers vers l'érudition allemande, a néanmoins jugé que les travaux de notre confrère, en raison de la savante limpidité qui les distingue, étaient préférables à tous autres pour interpréter la mécanique des rotations dans la *Biblioteca dell' Elettricità*, collection qui s'imprime à Sienne et se publie concurremment à Milan et à Paris.

» De cette préférence des mieux justifiées, résulte un petit volume en langue italienne. Il est intitulé : « GIORGIO SIRE. — *La Meccanica delle rotazioni, teoria elementare sopra il Politropio, il Giroscopio, il Devioscopio, traduzione dal Francese di* UGO BAGNOLI », 1889, in-12; XIV-127 pages, avec 19 figures intercalées dans le texte et trois planches gravées sur cuivre. Pour donner un regain d'actualité à sa docte trilogie sur la mécanique des rotations, M. Sire a bien voulu fournir à son traducteur italien un morceau inédit qui est intitulé : *Considerazioni sulle analogie fra gli orientamenti giroscopi ed i fenomeni magnetici ed elettrici.* Ce complément porte comme date : « Besançon, Luglio 1888 ».

» Les origines des travaux traduits dans ce volume sont provincialement et nationalement attestées, car notre éminent confrère a voulu que, dans la traduction italienne du groupe essentiel de ses études, on n'oubliât ni le rapport fait à la Société d'Emulation du Doubs sur son *polytrope* en 1861, ni le rapport fait à l'Académie des Sciences en 1882 sur l'ensemble de ses productions relatives à la mécanique des rotations.

« De la part de M. Sire, j'ai l'honneur de présenter à la Société d'Emulation du Doubs *La Meccanica delle rotazioni*, ouvrage qui englobe la traduction des études de notre confrère sur le *polytrope*, le *gyroscope* et le *dévioscope*.

» Nous ne saurions saluer avec trop de sympathie l'apparition de ce volume, car il est un témoignage de la haute estime accordée par une nation voisine aux mérites d'un savant dont notre Compagnie s'honorera toujours d'avoir publié les perspicaces et consciencieux travaux ».

Cette communication est accueillie par les applaudissements de la réunion qui en décide l'insertion au procès-verbal.

On arrête ensuite l'impression dans notre prochain volume d'un septième article de la publication intitulée *Flora Sequaniæ exsiccata* ou *Herbier de la Flore de Franche-Comté*, entreprise dans nos *Mémoires* par MM. Paillot et Vendrely.

M. Edouard Besson donne lecture d'un mémoire intitulé : *L'inventeur Claude de Jouffroy et sa statue à Besançon.* Cet exposé, dont la rédaction lui avait été demandée par la Société, pour réfuter les assertions aussi fausses que ridicules contenues dans l'ouvrage de M. Alfred Prost sur le même sujet, est accueilli par les applaudissemeuts de l'auditoire. M. le marquis de Jouffroy présent à la séance en certifie la scrupuleuse exactitude et remercie M. Besson. On décide de plus que l'exposé en question sera imprimé dans les *Mémoires* de la Compagnie avec documents à l'appui.

Après un vote d'admission, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. MALDINEY, préparateur à la Faculté des sciences.

Le Président, G. BOYER. — *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Seance du 9 mars 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chapoy*, président ; *Boyer*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Castan, Cottignies, Ducat, Girardot, Guillemin* (Victor), *Ledoux, Lieffroy, Marchand, Pingaud, Richard, Ripps, Vernier.*

Le procès-verbal de la séance du 9 février 1889 ayant été lu et adopté, le secrétaire donne communication d'une circulaire de

la Direction des Beaux-Arts, annonçant, pour le 11 juin prochain, l'ouverture de la 13me réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements et invitant les sociétés à dresser d'urgence la liste de leurs délégués.

Est pareillement communiquée une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, accompagnée de six exemplaires d'un questionnaire relatif à l'étude de *l'habitat en France*, et sollicitant des réponses aux questions qui s'y trouvent contenues. Ces pièces resteront déposées sur le bureau de la Compagnie.

M. Castan, ayant ensuite obtenu la parole, s'exprime en ces termes :

« Messieurs, nos feuilles locales ont fait justement écho à l'hommage qui vient d'être rendu aux mérites de l'un de nos plus distingués compatriotes.

» Nous apprenons », a dit le journal *la Franche-Comté*, « que » M. Xavier Marmier, de l'Académie Française, vient de recevoir » du doyen de l'Université de Leipzig, un très curieux diplôme » imprimé en souvenir du cinquantenaire de l'éminent acadé- » micien qui, au mois de février 1839, fut reçu docteur en philo- » sophie à cette Université. Les philosophes de Leipzig sou- » haitent au vénérable membre de l'Institut, qui est âgé de plus » de quatre-vingts ans, une longue et heureuse vieillesse, et ils » le remercient d'avoir fait connaître à la France, par ses tra- » ductions, les œuvres littéraires et poétiques de leur pays ».

» La Société d'Emulation du Doubs ne peut qu'être sensible à une démonstration si flatteuse pour l'écrivain franc-comtois qui en est l'objet. M. Xavier Marmier ne fait pas seulement honneur à notre province par sa notoriété littéraire : il a célébré et décrit avec amour les gloires ainsi que les beautés naturelles de la Franche-Comté, et sa charmante bienveillance n'a cessé d'être acquise à tous ceux de nos compatriotes qui ont eu besoin de ses conseils ou de son appui.

» Je vous prie donc, Messieurs, d'adresser à M. Xavier Marmier des félicitations bien sincères au sujet de l'hommage commémoratif qui vient de lui advenir, en saisissant cette occasion de l'élire membre honoraire de notre Société d'Emulation du Doubs.

» Il ne saurait que lui être agréable de figurer sur une liste qui s'ouvre par le nom du plus illustre de ses confrères de l'Académie, par le nom du Grand Français dont la rentrée dans sa chère patrie provoque, en ce moment même, les applaudissements de tout ce que notre généreuse nation compte d'esprits élevés et de cœurs honnêtes ».

La communication qui précède ayant été chaleureusement applaudie, M. le président met aux voix la proposition qui en est l'objet; puis il proclame élu à l'unanimité et par acclamation :

Membre honoraire,

M. Xavier MARMIER, de l'Académie française.

M. Besson, secrétaire, annonce ensuite en ces termes la mort de M. Ludovic CARRAU, membre correspondant :

« Messieurs, depuis sa dernière réunion, notre Société a fait une perte sensible dans la personne de M. Ludovic Carrau, directeur des conférences philosophiques à la Sorbonne. Avant de parvenir à ce poste, l'un des plus élevés de l'Université, notre confrère avait occupé pendant dix ans la chaire de professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon. Il n'avait pas tardé à y faire apprécier l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son érudition, la sobre et élégante lucidité de son enseignement.

» Mais M. Carrau n'était pas seulement un penseur distingué doublé d'un éloquent professeur; c'était aussi un écrivain de race. Bien que mort relativement jeune, il laisse derrière lui de beaux et nombreux ouvrages qui, dès longtemps, avaient fixé sur leur auteur l'attention du monde savant.

» Remarquables au point de vue du style, les écrits de notre confrère se rattachent au point de vue des doctrines à l'école éclectique. Empreints d'un caractère éminemment spiritualiste, ils n'ouvrent sans doute pas d'horizons bien nouveaux et bien étendus, mais ils épuisent le sujet qu'ils traitent et sont surtout remarquables par la finesse des analyses, le choix et la sûreté des arguments. M. Carrau était avant tout un psychologue. Comme notre illustre compatriote Jouffroy, il tenait l'observation intérieure pour l'origine première et la base véritable de

toute philosophie. De la psychologie à la morale et à la religion il n'y a qu'un pas, et M. Carrau les unit fréquemment dans ses études. Son livre sur la morale utilitaire lui valut de l'Académie française une flatteuse distinction. En poursuivant d'autre part les études de M. de Rémusat sur la philosophie religieuse en Angleterre, il a su ne point se montrer inférieur à son célèbre devancier. En dehors de la composition de ses ouvrages de longue haleine, notre confrère collaborait à un grand nombre de revues. La *Revue des Deux Mondes*, la *Revue philosophique*, la *Revue bleue* ont surtout bénéficié de ses travaux. Nous y avons eu nous-mêmes notre part. En 1877, l'éminent professeur lisait à la séance publique de la Société d'Emulation une remarquable étude sur le médecin-philosophe Lélut, qui figure dans nos *Mémoires*.

» Bien qu'il ne fût pas originaire de Franche-Comté, M. Carrau s'y rattachait par un long séjour, par le mariage qu'il y avait contracté, par les fonctions universitaires et électives qu'il y avait remplies.

» C'était un esprit remarquable, un savant laborieux, un écrivain habile et fécond. Son passage parmi nous a honoré notre pays qui lui doit et lui gardera un pieux souvenir ».

La Société applaudit à l'expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. le président présente une *Notice sur la sœur Marthe*, en même temps qu'une demande de subvention formée par l'Association des Femmes de France de Besançon pour concourir à l'érection du monument qu'elle se propose d'élever à cette femme dévouée qui fut la première des ambulancières de France. La Société, prenant en considération le but patriotique de l'entreprise dont il est question, reconnaissant de plus qu'il s'agit de consacrer une renommée franc-comtoise méritante à tous égards, décide de prendre part à la souscription proposée, et fixe à 25 francs le montant de son modeste apport.

M. Besson présente, au nom de M. Ernest Figurey, une traduction en vers d'Horace due à la plume de cet écrivain et qu'il a bien voulu adresser à la Société d'Emulation. Le secrétaire insiste sur les difficultés que présentait une telle œuvre, en dépit

des essais multiples qui ont été faits dans le même sens, et reconnaît la manière heureuse dont l'auteur a su en triompher. Aussi bien M. Figurey a-t-il fait une imitation et, comme il le dit, une adaptation en vers plutôt qu'une traduction véritable. Mais son travail n'en présente pas moins de grandes qualités : versification facile, style simple et naturel dont il est juste de le féliciter. Il y a lieu en outre de le remercier de la bonne grâce qu'il a mise à envoyer à la Société un exemplaire de son ouvrage.

Adoptant cette manière de voir, la réunion charge son secrétaire d'adresser à M. Figurey ses remerciements et ses félicitations.

M. Georges Boyer donne lecture d'une *Notice sur les formes du terrain*, d'après un récent ouvrage de MM. le colonel du génie de la Noë et Em. de Margerie. Ce morceau figurera dans notre prochain recueil.

Est pareillement retenu pour l'impression une dissertation de M. Castan sur *l'épitaphe du tombeau de Virginia, femme du centurion romain Marius Vitalis.*

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membre résidant,

Par MM. le docteur Chapoy et Castan, M. Victor-Marcel *Dreyfus*, docteur en médecine ;

Comme membre correspondaut,

Par MM. Lieffroy et Besson, M. Francis *Canoz*, inspecteur d'assurances à Dole.

Le Président,
Dr Chapoy.

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance du 13 avril 1889.

Présidence de M. le docteur Chapoy.

Sont présents :

Bureau : *MM. Chapoy*, président ; *Boyer*, vice-président ;

Besson, secrétaire ; *Guillemin* (Joseph), trésorier ; *Vaissier,* archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Boussey, Castan, Delagrange, Ducat, Dunod de Charnage, Fauquignon, Girardot, Girod, Guillemin* (Victor), Paul *Laurens, Ledoux, Pingaud, Richard, Ripps, Sire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 1889 ayant été lu et adopté, le secrétaire communique une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique notifie l'ouverture du 27e congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris, à partir du 11 juin prochain, et fait connaître les conditions accordées aux délégués des Sociétés savantes pour leur voyage. Cette circulaire restera déposée sur le bureau de la Société, et ceux de ses membres qui voudraient se rendre à Paris pour la circonstance sont invités à faire connaître leurs noms avant le 5 mai.

Est pareillement communiquée une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, offrant à la Société une carte d'exposant pour l'un de ses membres, en retour de la collection de ses *Mémoires* qu'elle a envoyée à l'Exposition. Les membres présents, appelés à désigner par leur vote celui d'entre eux qui devra bénéficier de cette faveur, indiquent à cet effet M. Besson, secrétaire de la Compagnie.

M. Xavier Marmier, élu membre honoraire à la dernière séance, adresse au secrétaire une lettre de remerciements, conçue en ces termes :

« MONSIEUR,

» Je reçois, avec une sincère gratitude, le procès-verbal et le diplôme que vous avez eu la bonté de me transmettre. De tout cœur, je vous remercie et je remercie mes chers confrères d'un témoignage de sympathie dont je suis très touché. Il y a longtemps, longtemps, j'étais jeune encore, quand l'Académie de Besançon voulut bien m'admettre au nombre de ses membres. Je suis vieux, et la Société d'Emulation du Doubs m'accorde la même marque de distinction. C'est une joie pour moi de penser

qu'au début et à la fin de ma vie littéraire, j'ai été ainsi encouragé et honoré dans mon pays de Franche-Comté.

» Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» XAVIER MARMIER ».

Cette lettre est accueillie par les applaudissements de l'assemblée, qui en décide l'insertion au procès-verbal.

Mme Parguez, présidente du Comité bisontin de l'Union des Femmes de France, adresse une lettre de remerciements au sujet du vote de la somme de vingt-cinq francs, émis à la dernière séance pour concourir à l'érection du buste de la sœur Marthe.

M. Castan donne lecture d'une *Notice sur Aristide Dey*, ancien président de la Société, récemment décédé. Ce morceau prendra rang dans nos *Mémoires*.

M. Besson présente le cinquième volume de l'*Histoire des Princes de Condé*, offert à la Société par son auteur, M. le duc d'Aumale. Bien que ce volume ne présente pas de morceaux aussi saillants que l'était dans le dernier la description de la bataille de Rocroy, il n'en est pas moins remarquable par le style, l'abondance, la sûreté des informations et l'habileté de leur mise en œuvre. M. Besson cite plusieurs passages qui ont surtout attiré son attention : notamment le parallèle de Retz et de Mazarin, si souvent fait, et que M. le duc d'Aumale a su néanmoins traiter d'une manière originale et neuve, et les pages si belles qui terminent le volume, où l'auteur a su écarter tous les sophismes dont on a voulu couvrir les fautes de son héros et rendre à l'idée de la patrie un si éclatant hommage.

La Société applaudit à ce compte rendu et décide qu'une lettre de remerciements sera adressée à M. le duc d'Aumale.

Est ensuite présenté, au nom de son auteur, M. Joseph Maître, ingénieur de la ville de Limoges, membre correspondant de la Société, un mémoire publié dans le *Gay-Lussac*, sous ce titre : *Surface et volume des solides de révolution.*

M. Pingaud donne lecture d'un *Essai historique sur Ornans :*

période ducale, dû à la plume de M. J. Meynier. Ce morceau prendra rang dans nos *Mémoires.*

Sont pareillement retenus pour l'impression : un rapport de M. le docteur Girardot, sur l'ouvrage posthume du docteur Muston : *La terre du froid,* et une *Note* du même auteur *sur quelques dépôts supra-jurassiques des environs de Besançon.*

MM. Ducat et Vaissier communiquent les photographies des principales pièces du Musée des antiquités de Besançon, exécutées en vue de l'Exposition universelle. Cette communication intéresse vivement la réunion qui remercie MM. Ducat et Vaissier.

Au nom de M. Charles Thuriet, membre correspondant, M. Castan lit une pièce de vers intitulée : *Le Rateau,* anecdote franc-comtoise, qui figurera dans notre prochain volume.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. le docteur Marcel-Victor DREYFUS.

Membre correspondant,

M. Francis CANOZ, inspecteur d'assurances.

Le Président, Dr CHAPOY. — *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Séance du 11 mai 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chapoy,* président ; *Boyer,* vice-président ; *Besson,* secrétaire ; *Guillemin,* trésorier ; *Vaissier,* archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arnal, Boussey, Carry, Castan, Cavaroz, Delagrange, Dietrich (Bernard), Ducat, Dunod de Charnage, Guillemin* (Victor), *Girardot,* Paul *Laurens, Ledoux, Lieffroy, Michel* (Henri), *Pingaud, Richard, Schœndœrffer.*

M. *Battanchon* assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 1889 ayant été lu et adopté, le secrétaire présente, au nom de M. Paul Laurens, le *Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce de Besançon pendant l'année 1888.* Ce travail, remarquable par les qualités d'ordre et de méthode qui président à la composition de toutes les œuvres de son auteur, donne les plus intéressants détails, non seulement sur le commerce de la France, mais surtout sur celui de notre région. A ce dernier point de vue, M. Besson insiste sur la situation douloureuse et de plus en plus inquiétante qui est faite à notre fabrication horlogère, laquelle, d'après la statistique de M. Paul Laurens, continue à subir une déchéance croissante. Cet état de choses tient à plusieurs causes énumérées par notre confrère, principalement à l'établissement de bureaux de garantie à Pontarlier et à Montbéliard. Quoi qu'il en soit, il y a là une situation des plus fâcheuses au point de vue des intérêts bisontins et qui mérite d'appeler sérieusement l'attention des pouvoirs publics. M. Laurens entre pareillement dans de grands détails sur toutes les autres branches du commerce et de l'industrie qui sont les principales sources de notre richesse locale. Son travail est un exposé aussi complet que précis et détaillé; on y reconnaît l'œuvre d'un statisticien émérite, doublé d'un véritable écrivain.

La Société remercie M. Besson de son compte-rendu et vote de vives félicitations à M. Paul Laurens.

M. le docteur Girardot annonce en ces termes la mort de M. Charles LORY, membre correspondant :

« La science française vient de perdre en la personne de M. Charles Lory un de ses représentants les plus éminents, un géologue de grande valeur, justement célèbre par ses travaux sur les Alpes occidentales dont il parvint le premier à élucider la structure compliquée. D'autres plus compétents que moi diront toute la difficulté d'une telle œuvre, et tout ce qu'il déploya

de perspicacité, de patience et de talent pour la mener à bonne fin. Je me bornerai à vous rappeler par quels liens il tenait à la Franche-Comté et à notre Compagnie.

« M. Lory était originaire de Nantes; il fut envoyé comme professeur de physique au Lycée de Besançon en 1846, quelques années seulement après sa sortie de l'Ecole Normale : il fut même chargé, en 1849, d'un cours de géologie à la Faculté. Mais il n'y professa que peu de temps, et nous quitta bientôt après pour aller enseigner la même science dans la chaire de Grenoble où il se fixa définitivement. Le Dauphiné lui offrit de nombreux sujets d'étude : sa constitution géologique était peu connue; il s'efforça de la déterminer, et y conquit sa réputation scientifique, déjà ébauchée dans notre pays.

» C'est ici même, en effet, qu'il avait entrepris ses premières recherches et publié ses premiers travaux. Il s'était lié à Besançon avec le naturaliste Pidancet, chercheur infatigable, qui lui servit de guide dans nos montagnes, et collabora à quelques unes de ses publications. La Société d'Emulation du Doubs fit bon accueil aux deux géologues, encouragea leurs recherches et imprima leurs travaux dans ses *Mémoires*. Elle permit ainsi à M. Lory de se révéler au monde savant, et lui facilita, dans une certaine mesure, l'entrée d'une carrière où il devait s'illustrer. M. Lory ne l'a jamais oublié, et jusqu'à sa mort, il est resté membre correspondant de notre Compagnie.

» Ces premières études dont je viens de parler se rapportent à la stratigraphie et à l'orographie de notre région. La plus ancienne date de juillet 1847; elle a trait au « phénomène erratique » dans les hautes vallées du Jura, et à l'existence sur le plateau des Rousses et dans la vallée du Grandvaux, près de St-Laurent, de véritables dépôts glaciaires entièrement formés de roches jurassiques et dépourvus de blocs alpins. Des deux suivantes, qui parurent en décembre de la même année, l'une établit que les lois générales de l'orographie du Jura s'appliquent à la Dôle, contrairement à l'opinion émise par M. Jules Marcou ; l'autre rectifie une erreur du docteur Roux, de Genève, au sujet d'une discordance de stratification qu'il croyait avoir reconnue vers Sainte-Croix, dans le canton de Vaud, entre le Jurassique et le Crétacé. Dix ans plus tard, M. Lory publiait

encore dans nos *Mémoires*, seul cette fois et sans le concours de Pidancet, une très importante étude sur les terrains crétacés de la Franche-Comté, où il établissait, parmi d'autres faits intéressants, l'existence, entre le Portlandien et le Néocomien, d'une couche d'origine lacustre avec fossiles d'eau douce, analogue à l'étage portlandien de l'Angleterre, et qui n'avait pas encore été signalée en France.

» Ces travaux ne sont que peu de chose dans l'œuvre de M. Lory, œuvre immense remplissant une vie entièrement consacrée à la science qu'il aimait avec passion et cultivait sans arrière-pensée d'ambition ni d'intérêt. Cependant les distinctions vinrent à lui, quoi qu'il ne les eût jamais cherchées. En 1861, il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur ; en 1871 il était nommé doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble ; enfin, en 1877, il entrait à l'Institut comme membre correspondant. Il méritait mieux encore, et d'autres honneurs lui étaient destinés, auxquels le monde savant eût applaudi sans réserve, car, si ses remarquables travaux avaient provoqué l'admiration de tous les hommes compétents, sa probité scientifique, l'indépendance et l'élévation de son caractère lui avaient aussi gagné leur estime ».

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en vote l'insertion au procès-verbal.

Parlant ensuite de la mort récente de M. Brice MICHEL, membre résidant, M. Castan s'exprime de la manière suivante :

« La Société d'Emulation du Doubs doit un souvenir à M. Brice Michel, architecte-paysagiste, conservateur et directeur honoraire des promenades de la ville de Besançon, décédé le 6 mai courant dans sa 67e année. Né à Huanne-Montmartin, d'une famille originaire de Rougemont, dans le département du Doubs, M. Brice Michel eut pour point de départ la profession de jardinier; mais les côtés artistiques de cette profession séduisirent de bonne heure sa vive intelligence, et il marcha courageusement à la conquête des connaissances qui firent de lui un architecte-paysagiste des plus distingués. Les traditions de cet art n'existaient plus en Franche-Comté. Il les y fit revivre, au grand avantage des entreprises d'édilité qui ont embelli depuis une trentaine d'années la plupart des villes de notre province. A

Besançon, M. Brice Michel se révéla par l'organisation d'un pittoresque square temporaire devant la façade principale du bâtiment des halles, où la Société d'Emulation du Doubs avait installé en 1860 une grande exposition, principalement destinée à faire connaître la fabrique bisontine d'horlogerie.

» Cette manifestation mit la ville en goût de transformations successives, et l'administration municipale créa pour M. Brice Michel l'emploi de conservateur-directeur de ses promenades.

» D'après les inspirations de l'architecte Delacroix, il traça des allées et planta des bosquets sur les terrains en friche qui constituaient les glacis de la place. Un peu plus tard, sous les auspices de la Société d'Emulation et la direction de M. l'architecte Ducat, il établit le square archéologique qui entoure si heureusement les vestiges du théâtre romain de Besançon. Frappé d'une atteinte apoplectique qui enraya prématurément son activité féconde, en jetant un voile de deuil sur son caractère si doucement aimable, M. Brice Michel a eu du moins la consolation de se voir continuer par l'un de ses fils, M. Henri Michel, notre confrère, qui unit à un beau talent d'architecte-paysagiste les qualités d'un dessinateur aussi ingénieusement inventif que spirituellement habile ».

Les paroles de M. Castan sont vivement applaudies, et l'on en vote l'insertion au procès-verbal.

L'ordre du jour appellant la lecture du rapport sur les comptes du trésorier pour l'année 1888, M. Arnal s'exprime de la manière suivante :

« MESSIEURS,

» Les comptes de la Société, que votre Commission des finances a examinés, donnent les résultats suivants :

RECETTES

1° Solde en caisse au 31 décembre 1887.....	195	99
2° Subvention du département du Doubs.....	500	»
3° » de la ville de Besançon.....	600	»
4° Cotisations des membres résidants..... ...	2.100	»
A reporter.....	3.395	99

Report.....		3.395 99
5° Cotisations des membres correspondants.....		726 »
6° Rachat d'une cotisation.....		100 »
7° Droits de diplômes.....		10 »
8° Vente de volumes.....		84 90
9° Intérêts du capital en caisse et des rentes.....		678 75
Total.....		4.995 64

DÉPENSES

1° Impressions.....		2.908 75
2° Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc.	185 80	
A déduire les ports de volumes qui ont été remboursés.....	108 11	
Reste	77 69	77 69
3° Frais de la séance publique.....		539 30
4° Traitement de l'agent de la Société.....		300 »
5° Cotisation à l'Association pour l'avancement des sciences.....		20 »

MOUVEMENT DES FONDS

Versé à la Caisse d'épargne et intérêts	4.456 25	
Retiré de la Caisse d'épargne.....	3.350 »	
Excédant des versements	1.106 25	1.106 25
Solde en caisse au 31 décembre 1888.....		41 65
Total égal aux recettes.		4.995 64

» Si l'on compare les résultats du compte avec les chiffres prévus au budget, on trouve pour les recettes une plus-value de francs 29,67 qui aurait dû être plus forte, puisque les recettes ont bénéficié d'un rachat de cotisations et que l'intérêt du capital et des rentes a dépassé de fr. 78,85 les prévisions du budget; mais tandis que dans le budget on comptait sur 225 membres résidants, il n'y en a eu que 213 dont deux n'ont pas encore payé leurs cotisations.

Les dépenses ont été de.....	4.991 77
Elles n'étaient prévues au budget que pour.....	4.770 »
Il y a donc une augmentation de	181 77

» Mais cette augmentation est fictive, car on voit figurer parmi les dépenses une somme de 1.106 25 qui représente un dépôt fait à la Caisse d'épargne, et qui en réalité constitue un actif pour la Société.

» De sorte que si du total des dépenses qui est de.	4.951 97
on retranche cette somme de.....	1.106 23
Les dépenses sont réduites à	3.845 74

somme inférieure de francs 924 26 à celle qui était prévue au budget.

» Il y a une autre comparaison qui n'est pas sans importance, car elle peut servir à constater la situation prospère de la Société : c'est la comparaison entre les comptes de l'année et ceux de l'année précédente.

Les recettes de 1887 étaient de.....	5.507 94
Mais il faut en retrancher une somme de.....	633 79
représentant : 1° le solde du 31 décembre 1886 ; 2° la vente de deux collections des *Mémoires* et de deux thermomètres qui constituent une recette extraordinaire, ce qui réduit les recettes à.....	4.874 15
» Les recettes de 1888, déduction faite d'une somme de 100 francs représentant le rachat d'une cotisation et le solde du 31 décembre 1887, sont de.....	4.699 65
» Il y a donc pour 1888 une moins-value de.....	174 50

Elle tient à la diminution du nombre des membres résidants qui était de 226 en 1887 et de 213 seulement en 1888. Cette diminution dans le nombre des sociétaires, déjà constatée l'année dernière, est due principalement aux vides que la mort fait dans nos rangs ; espérons que de nouvelles adhésions viendront bientôt les combler.

» Les dépenses propres à l'exercice de 1887 étaient de.....	4.150 80
» Celles de l'exercice 1888 sont de.....	3.844 94
Il y a donc une diminution de	305 86

SITUATION GÉNÉRALE

Solde en caisse au 31 décembre 1888.....	43 65
Argent placé à la Caisse d'épargne.....	2.622 44
Cotisations à recouvrer.....	38 »
Total.. ..	2.704 09
Mais il ne faut pas oublier qu'une somme de..... a été employée en 1888 à l'achat d'une rente de 150 f.,	4.218 75
de sorte que l'actif réel de 1888 est de.....	6.922 84
Le 31 décembre 1888, il était de.....	5.948 93
» D'où il suit que les réserves de la Société sont augmentées de.....	973 91

Nous n'avons rien au passif.

» Par suite du dernier achat de rentes, la Société possède aujourd'hui :

1° Une rente en 4 ½ 0/0 de.	135 fr.
2° Une rente en 3 0/0 de....	275 »
3° Une rente en 3 0/0 amortissable de ...	150 »
Total.....	560 fr.

» La voie de prospérité dans laquelle la Société a continué à marcher, malgré la diminution des recettes, fait le plus grand honneur à la Commission administrative, qui a su restreindre les dépenses dans de sages limites. Elle a droit à tous nos remerciements, auxquels vous ne pouvez manquer d'associer notre trésorier dont le zèle, le dévouement et l'activité ne se sont jamais démentis.

» Besançon, le 10 mai 1889.

» *Pour la commission des finances :*
» Signé : AL. ARNAL ».

Adoptant ces conclusions, la Société vote des remerciements à son trésorier, M. Joseph Guillemin, et félicite M. Arnal pour son excellent rapport.

M. Lieffroy, membre résidant, présente à la réunion deux

de services désintéressés ». En terminant, M. le président propose de lever la séance en signe de deuil.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

Le Président, Dr CHAPOY. — *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Séance du 13 juillet 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chapoy,* président ; *Boyer* et *Droz,* vice-présidents ; *Besson,* secrétaire ; *Vaissier,* archiviste ; *Guillemin,* trésorier.

MEMBRE HONORAIRE : M. *Règnault,* procureur général.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Carry, Castan,* l'abbé *Drouhard, Ducat, Dunod de Charnage, Fauquignon, Jégo, Ledoux, Lieffroy, Magnin, Maldiney, Pingaud, Ripps, Savourey, Schœndœrffer, Sire.*

Les procès-verbaux des séances du 11 mai et du 1er juin ayant été lus et adoptés, le secrétaire donne lecture d'un éloge de M. Paul Laurens qui est retenu pour nos *Mémoires.*

M. le docteur Chapoy, qui a représenté notre Compagnie à la séance publique tenue par la Société d'Emulation de Montbéliard, lit un rapport sur cette réunion, ainsi qu'une pièce de vers qui y a été communiquée et qui n'est autre que la fable du *Chêne et du Roseau,* mise en patois de la région de Montbéliard. Cette pièce figurera dans notre prochain volume, avec le rapport de M. Chapoy.

M. Castan ayant représenté la Société d'Emulation dans la section des Beaux-Arts, au dernier congrès des délégués des Sociétés savantes, et y ayant fait, sous les auspices de la Compagnie, une lecture intitulée : *Les premières installations*

de l'Académie de France à Rome, M. Besson donne lecture de l'appréciation suivante qui a été faite de ce morceau dans le rapport général sur les communications entendues par la section des Beaux-Arts :

« L'esprit humain se plaît aux oppositions et aux contrastes, l'antithèse est une des faces du discours. Lors donc que vous entendez parler des origines modestes d'un homme ou d'une institution, tenez pour certain que l'homme a grandi, que l'œuvre a prospéré, on ne s'attarde pas au sources du ruisseau; les enfances prolongées n'ont pas d'historiens. M. Castan, membre non résidant du Comité à Besançon, s'est fait le narrateur bien informé des débuts de l'Académie de France à Rome. A l'heure où M. Castan mettait en œuvre des documents puisés à bonne source, M. de Montaiglon, membre du Comité, publiait pour le compte de l'Etat la correspondance intégrale des Directeurs de l'Académie de France. Ces travaux parallèles, signés des noms autorisés de M. de Montaiglon et de M. Castan, sont une défense éloquente de l'œuvre de Louis XIV, de Colbert et de Lebrun. Que les premiers jours de l'institution aient été précaires, qu'il y ait eu des obstacles à surmonter par Charles Errard, notre ambassadeur pour les questions d'art et d'enseignement au delà des monts, nous ne le regrettons pas. On ne signale, à la distance de deux siècles, que les périls traversés. Le mémoire de M. Castan, d'où la polémique est bannie, répond cependant, par l'exposé des faits qu'il renferme, aux attaques qui de temps à autre sont dirigées contre l'Académie de France, mais heureusement sans l'atteindre ».

La Société applaudit à cet éloge si mérité du travail de M. Castan et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. Sire lit, au nom de M. l'ingénieur Minary, quelques passages d'un travail sur la hauteur de l'atmosphère terrestre. Ce travail est retenu pour nos *Mémoires*.

Est pareillement retenu pour l'impression un morceau intitulé : l'*Oasis d'Ouargla*, dû à la plume de M. le capitaine du génie Victor Almand.

M. Besson donne lecture d'un rapport sur la thèse de notre

confrère M. le professeur Léon Vernier, relative à *Voltaire grammairien*. Ce rapport figurera dans notre prochain volume.

Après un vote d'admission, M. le président proclame :

Membre correspondant,

M. l'abbé Mélitin ROBINET, vicaire à Sirod (Jura).

Le Président, Dr CHAPOY. — *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Séance du 10 août 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chapoy,* président ; *Boyer,* vice-président ; *Besson,* secrétaire ; *Vaissier,* archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Castan, Cordier, Demongeot, Ducat, Fauquignon, Gauderon, Heitz, Ripps, Sire.*

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 1889 ayant été lu et adopté, M. le président Chapoy adresse, au nom de la Compagnie, des félicitations à MM. Droz, Besson et Boyer, nommés les deux premiers, officiers de l'Instruction publique, le troisième, officier d'Académie, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

M. le comte de Chardonnet ayant été sollicité de donner à la Société, pour la prochaine séance publique, une communication relative à sa belle découverte de la fabrication de la soie artificielle, veut bien obtempérer à ce désir. La lecture de sa lettre est accueillie par les applaudissements de l'assistance.

M. le docteur Chapoy donne lecture d'un morceau intitulé : l'*Ecole de médecine de Besançon et sa réorganisation,* qui est retenu pour nos *Mémoires*.

Est pareillement retenu pour l'impression un rapport de

M. Edouard Besson sur l'ouvrage de M. le capitaine Péroz : *Au Soudan français.*

M. Castan donne lecture d'une *Notice épigraphique sur l'épitaphe de Cæsonia Donata*, notice qui figurera dans notre prochain volume

Le Président, Dr CHAPOY.

Le Secrétaire, E. BESSON.

Séance du 9 novembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chapoy,* président ; *Boyer,* vice-président ; *Besson,* secrétaire ; *Guillemin,* trésorier.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Bonnet, Boussey, Carry, Castan, Chabot, Delacroix, Demongeot, Dietrich* (Bernard), *Ducat, Fauquignon, Guillemin* (Victor), *Jégo, Ledoux, Magnin, Pingaud, Richard, Ripps, Saillard, Sire.*

Le procès-verbal de la séance du 10 août 1889 ayant été lu et adopté, le secrétaire communique une circulaire du Ministre de l'Instruction publique transmettant le programme des questions soumises aux délégués des sociétés savantes en vue du congrès de 1890. Cette circulaire restera déposée sur le bureau de la Compagnie.

L'Académie royale de Stockholm, demandant à entrer en échange de publications avec la Société d'Emulation du Doubs, cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le Conservateur de la Bibliothèque de Beaune demande la concession, pour cet établissement, d'un exemplaire de nos *Mémoires.* La question est renvoyée à l'examen de M. Vaissier, archiviste de la Compagnie.

L'ordre du jour appelant la fixation d'une date pour la séance

publique et le banquet, on adopte la date du jeudi 19 décembre.

On arrête en outre le programme de la séance publique ainsi qu'il suit :

1° *Discours d'ouverture*, par M. CHAPOY, président annuel ;

2° *Les Comtois en Tunisie sous l'empereur Charles-Quint*, par M. Auguste CASTAN ;

3° *La découverte de la soie artificielle*, par M. le comte DE CHARDONNET ;

4° *Le comte Louis de Narbonne à Besançon* (1788-91), par M. Edouard BESSON.

Le conseil d'administration présente ensuite, et la Société adopte, un projet de budget pour 1890, ainsi composé :

RECETTES.

1° Encaisse prévu au 31 décembre 1889.....	50 fr.
2° Subvention du département du Doubs.....	500 »
3° Subvention de la ville de Besançon	600 »
4° Cotisations des membres résidants.....	1.900 »
5° Cotisations des membres correspondants	650 »
6° Droit de diplôme, recettes accidentelles	50 »
7° Intérêt du capital en caisse et des rentes	623 »
Total.....	4.373 fr.

DÉPENSES.

1° Impressions	3.120 fr.
2° Reliure	53 »
3° Frais de bureau, chauffage et éclairage	190 »
4° Frais divers et séance publique.....	600 »
5° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société	300 »
6° Crédit pour recherches scientifiques	150 »
Total.....	4.373 fr.

Le secrétaire présente ensuite, au nom de M. Julien Feuvrier, professeur au collège de l'Arc, à Dole, un ouvrage de cet écrivain intitulé : *Un collège franc-comtois au XVI^e siècle.* Cet ouvrage très précis, très détaillé et dont les éléments ont été puisés aux

sources originales, présente un très grand intérêt local et mérite les encouragements de tous ceux que préoccupe le passé de notre pays.

Adoptant cette manière de voir, la Société vote à M. Feuvrier des félicitations, qu'elle charge son secrétaire de lui transmettre.

Sont pareillement votés des remerciements à M. l'avocat-général Cottignies, notre confrère, qui a bien voulu adresser à la Compagnie un exemplaire de son discours de rentrée à la Cour d'appel traitant de la question si intéressante de la *législation des aliénés*.

M. le président Chapoy, qui a représenté notre Compagnie à la séance publique de la Société jurassienne d'Emulation, lit sur cette séance un rapport qui prendra rang dans nos *Mémoires*.

Est pareillement retenue pour l'impression une *Notice* lue par M. Castan *sur la dynastie lettrée des Chiflet*.

M. Boyer présente lui-même son *Atlas orogéologique du département du Doubs*, pour lequel des félicitations lui sont votées.

Au nom de M. Léon Vernier, M. Castan résume un travail du savant professeur, relatif à la *Versification populaire à Rome*. Ce travail, jugé très important, est retenu par la Société pour figurer dans ses *Mémoires*.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre correspondant :

Par MM. Henri Michel et Besson, M. Charles *Bey-Rozet*, pépiniériste à Marnay.

Le Président,
Dr CHAPOY.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance du 17 décembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chapoy,* président ; *Boyer,* vice-président ; *Besson,* secrétaire ; *Vaissier,* archiviste ; *Guillemin* (Joseph), trésorier.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux, Castan, Coutenot, Demongeot, Ducat, Dunod de Charnage, Girardot, Girod, Guillemin* (Victor), *Haldy* père, *Haldy* fils, *Jégo, Ledoux, Lieffroy* (Henri) *Mairot, Michel, Pingaud, Ripps, Sire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 1889 ayant été lu et adopté, le dépouillement de la correspondance relative aux invitations qui ont été faites pour la séance publique et le banquet donne les résultats suivants : M. le Premier Président, M. le Préfet, M. le Procureur général, M. l'Inspecteur d'Académie acceptent les deux invitations ; M. le Général commandant le 7e corps est retenu à Paris par ses fonctions ; Mgr l'Archevêque et M. le Recteur n'assisteront qu'à la séance publique.

On lit en outre une lettre de M. le général Wolff, membre honoraire, spécialement invité, qui s'excuse gracieusement.

Quant aux Sociétés correspondantes, qui presque toutes avaient annoncé l'envoi de délégués, elles ne seront, par suite d'empêchements imprévus, représentées qu'en petit nombre. Seules, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône et la Société jurassienne d'Emulation enverront, comme délégués, la première, M. Longin, la seconde, M. le professeur Farny.

M. Castan communique la traduction d'un article consacré à la question des Capitoles provinciaux du monde romain, par M. le commandeur de Rossi, dans sa récente publication intitulée : *Miscellanea di notizie bibliografiche et storiche per la topographia e la storia dei monumenti di Roma.* L'illustre archéologue donnant une adhésion complète à l'opinion soutenue par

M. Castan sur les origines et les conditions d'existence des capitoles provinciaux, notre confrère demande que sa traduction de l'article de M. de Rossi prenne place dans nos *Mémoires*. Cette autorisation est accordée.

A cette occasion, M. Castan propose à la Société de décerner la qualité de membre honoraire à M. le commandeur de Rossi, dont la vaste et obligeante érudition est constamment au service des travailleurs français.

Cette proposition ayant été adoptée par acclamation, M. le président déclare élu :

Membre honoraire,

M. le commandeur Jean-Baptiste DE ROSSI, à Rome.

M. Victor Guillemin lit une *étude sur le graveur Ferdinand Gaillard*, originaire de la Franche-Comté. Ce travail prendra rang dans nos *Mémoires* avec un portrait de l'artiste, extrait du *Monde illustré*.

Un scrutin ayant été ouvert au début de la réunion pour la nomination d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un archiviste, le dépouillement de ce scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 26.

Pour le président : M. Droz,	24 voix
Pour le premier vice-président : M. Chapoy,	23
Pour le deuxième vice-président : M. de Chardonnet,	24
Pour le trésorier : M. Guillemin,	23
Pour l'archiviste : M. Vaissier,	23

En conséquence le bureau de la Société se trouve ainsi constitué pour 1890 :

Président	M. Edouard DROZ.
Premier vice-président	M Léon CHAPOY.
Deuxième vice-président	M. le comte de CHARDONNET.
Secrétaire décennal	M. Edouard BESSON.
Trésorier	M. Joseph GUILLEMIN.
Archiviste	M. Alfred VAISSIER.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre correspondant, par MM. Chapoy et Ledoux, M. Léon *Piquard*, docteur en médecine à Chalèze.

Après un vote d'admission, le président proclame :

Membre correspondant,

M. Charles BEY-ROZET, pépiniériste à Marnay.

Le Président,
Dr CHAPOY.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance publique du 19 décembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR CHAPOY.

La séance s'ouvre à deux heures dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un nombreux auditoire.

Sont présents :

BUREAU : MM. CHAPOY, président ; BOYER, vice-président ; BESSON, secrétaire ; GUILLEMIN, trésorier ; VAISSIER, archiviste.

MEMBRES HONORAIRES : M. FAYE, premier président ; Mgr DUCELLIER, archevêque de Besançon ; M. GRAUX, préfet du Doubs ; M. REGNAULT, procureur général ; M. BRÉDIF, recteur de l'Académie ; M. VUILLECARD, maire de la ville de Besançon ; M. BAILLART, inspecteur d'Académie.

INVITÉ A SIÉGER AU BUREAU : M. le général GUILLET, chef d'Etat-major du 7e corps d'armée.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES INVITÉES : M. le professeur FARNY, de la Société jurassienne d'Emulation, et M. Emile LONGIN, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. ARNAL, le chanoine BAILLY, BAVOUX, BONNET, BOUSSEY, CARRY, CASTAN, DE CHARDONNET, COTTIGNIES, COLSENET, DELACROIX, DEMOLOMBE, DEMONGEOT, DUCAT, le docteur GAUDERON, GIROD, GUILLEMIN (Victor), JÉGO, LIEFFROY, l'abbé LOUVOT, Emmanuel LOUVOT, Henri MAIROT,

le docteur MERCIER, RÉMOND, le chanoine RIGNY, le docteur SAILLARD, SIRE.

MEMBRE CORRESPONDANT : M. le docteur COSTE.

M. le président CHAPOY résume les travaux accomplis par la Société durant l'année 1889.

M. CASTAN lit une étude historique intitulée : ***Les Comtois en Tunisie sous l'empereur Charles-Quint.***

M. le comte DE CHARDONNET expose les principaux résultats de son invention de la ***soie artificielle*** et justifie cet exposé par la production d'échantillons variés.

M. Edouard BESSON fait une peinture des évènements qui, en 1789 et 1790, mirent en relief à Besançon la personnalité du ***comte Louis de Narbonne.***

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
Dr CHAPOY.	E. BESSON.

BANQUET DE 1889.

Cette seconde partie de la fête a eu lieu, comme de coutume, dans la grande salle du Palais Granvelle, richement décorée pour la circonstance.

M. le docteur CHAPOY, président annuel, était assis entre M. FAYE, premier président de la Cour d'appel, et M. GRAUX, préfet du Doubs ; en face, M. le professeur DROZ, président élu pour 1890, avait à sa droite M. le procureur général REGNAULT, et à sa gauche M. VUILLECARD, maire de la ville.

Venaient ensuite : M. le général GUILLET, chef d'Etat-major du 7e corps d'armée ; M. le comte DE CHARDONNET, vice-président élu pour 1890 ; M. COSSON, trésorier général ; M. BAILLART, inspecteur d'Académie ; M. le professeur FARNY, délégué de la Société jurassienne d'Emulation ; M. Henri MAIROT, président du tribunal de commerce ; M. COTTIGNIES, avocat général ; M. MAIRE, conseiller à la Cour d'appel ; MM. SIRE, DUCAT, le docteur SAILLARD, Georges BOYER, le docteur LEDOUX, COLSENET, le docteur GIRARDOT, anciens présidents de la Société ; M. LARMET, adjoint au maire ; M. l'abbé LOUVOT, etc., etc.

Au dessert, M. le président CHAPOY a ouvert la série des toasts par un discours dont voici le texte :

MESSIEURS,

« L'année dernière, à cette même époque, alors que par un vote aussi bienveillant que peu justifié, vous veniez de m'élever au poste éminent que j'occupe encore en ce moment, je vous témoignais ma vive reconnaissance pour la faveur dont vous m'aviez cru digne, je vous dévoilais mes secrètes appréhensions et je faisais un énergique appel à votre unanime concours. A porter le fardeau d'une telle responsabilité, mes épaules me paraissaient bien peu robustes et bien peu préparées, et le terme de

mon mandat semblait, à mon esprit tourmenté, ne devoir jamais venir. Et voilà que les jours ont succédé aux jours, et que j'arrive à la fin de ma mission avec une surprenante facilité, tant vous avez mis, à m'alléger de mon fardeau, d'empressement délicat, d'intelligence active et de ferme persévérance. C'est donc encore par un acte de gratitude que je dois commencer ce nouveau discours; et cette gratitude, ayez-en l'assurance, je vous l'exprime du fond du cœur.

» Sur le fleuve de la vie, où nous voguons ensemble, si vous m'avez pris un instant pour votre chef, c'est que vous saviez qu'à notre bord veillerait sans cesse à mes côtés un incomparable pilote, et que son expérience consommée guiderait merveilleusement vers le port notre chaloupe investigatrice. Sous l'habile direction de son gouvernail, nous avons poursuivi notre route, sans dévier d'une seconde, sur une mer sans fond, loin des sables et des récifs; mais aujourd'hui, nous pouvons sans crainte ralentir notre marche et côtoyer des rives ravissantes sur lesquelles nous cueillons au passage quelques amis et quelques fleurs.

» Laissez-moi, avant que je ne reprenne dans vos rangs ma place accoutumée, vous adresser à tous un mot affectueux et vous distribuer les rameaux choisis de ma guirlande, comme la jeune femme, au soir de son alliance, partage entre ses compagnes bien-aimées ses mots les plus tendres et les débris parfumés de sa couronne.

» Daignez, Messieurs les hauts dignitaires de l'Etat, du Département et de la Cité, recevoir les hommages et les remerciements que je vous présente au nom de notre Société tout entière. Par votre présence au milieu de nous, vous rehaussez le prestige d'une Compagnie qui a conquis vaillamment, sous votre patronage, un rang élevé dans les sphères de l'intelligence : mais vous faites plus encore, vous symbolisez ici la Patrie qui, reconnaissante envers ses fils de ce qu'ils font pour sa gloire, vient encourager directement leurs efforts et applaudir à leurs succès.

» Vous aussi, Messieurs les délégués des Sociétés savantes, absents (1) ou présents, agréez nos amitiés les plus sincères et

(1) A la dernière heure, des lettres et des télégrammes nous annonçaient

nos vœux les plus ardents. Suisses ou Comtois nous vous mêlons dans un même sentiment d'indissoluble alliance, car l'Helvétie, toujours indépendante par sa volonté, est plus que jamais française par le cœur.

» Pourrais-je me séparer de ceux qui, dans notre bureau, m'ont secondé avec tant de zèle et de dévouement, sans adresser un touchant adieu à notre secrétaire décennal dont ma critique la plus cherchée n'a jamais pu être qu'un éloge ; de notre archiviste, toujours aussi amoureux de l'art et de la méthode ; et de notre trésorier qui, s'il acceptait le portefeuille des finances, rivaliserait avec les Colbert et les Sully.

» Je tends la main à mon ami Georges Boyer qui va, comme je le ferai bientôt moi-même, reprendre sa place de simple matelot, ne se souvenant des honneurs passés que pour mieux observer l'ordre et la discipline ; et j'offre le secours de mon bras à notre excellent président de l'année qui s'approche. Si la douleur physique triomphe jamais de sa puissante énergie, il trouvera en moi un aide sincèrement dévoué. Il sera la pensée, je serai l'instrument. Ma crainte est qu'il ne puisse être l'un et l'autre ; mon espoir est de supposer qu'il réconfortera son corps pour le rendre digne de l'esprit qui l'anime ; ma consolation est de pouvoir lui dire qu'en toutes circonstances, je serai toujours prêt, sur son appel, à interpréter comme un simple acteur que bientôt on oublie les pages éloquentes d'un auteur qu'on n'oubliera jamais.

» Votre bureau, Messieurs, est le cœur de notre Société : vous en êtes les vaisseaux afférents et efférents, et vous connaissez tous celui qui en est le cerveau, ou pour dire comme tout le monde, celui qui en est l'âme ; et certes ici, il n'y a point de place pour des discussions oiseuses : cette âme est un principe et non point une résultante.

» Aussi, à vous tous, Messieurs, qui groupez dans un faisceau solidement uni les forces de notre Compagnie, je propose de résumer le toast que je porte à chacun d'entre vous

---

que la plupart de nos confrères, dont l'acceptation nous avait été officieusement et officiellement notifiée, ne pouvaient, vu des circonstances majeures, se rendre à notre invitation.

dans cette formule que vous acclamerez, j'en suis certain : à M. Castan, notre éminent et sympathique secrétaire honoraire ! »

Chacun des hauts fonctionnaires invités eut ensuite son tour de gracieuses paroles à l'adresse de la Compagnie et de la mission libéralement utile qu'elle accomplit.

M. le maire VUILLECARD, dans un chaleureux toast, a remercié M. CASTAN de sa bienfaisante influence sur la détermination qui procure à notre ville la belle collection d'œuvres d'art, récemment léguée par le regretté président Willemot ; puis il a félicité M. le comte DE CHARDONNET de sa belle invention de la soie artificielle, exprimant le désir que Besançon, patrie de l'inventeur, devienne le siège de quelques établissements industriels consacrés à la fabrication et à l'exploitation du nouveau produit.

M. le procureur général REGNAULT a fait délicatement l'éloge de l'aimable esprit, du talent distingué et de la conscience droite de son substitut M. Edouard BESSON, secrétaire décennal de la Société.

M. le professeur FARNY, délégué de la Société jurassienne d'Emulation, a exprimé les sentiments de confraternité affectueuse de cette Compagnie à l'égard de la Société d'Emulation du Doubs.

Un agréable intermède a été produit par la lecture d'une pièce de vers de M. Charles THURIET, intitulée : *Un électeur de 1848*.

Enfin M. le professeur DROZ, président élu pour 1890, a inauguré son fonctionnement par une allocution conçue en ces termes :

« MESSIEURS,

» Mon premier devoir est de vous remercier du vote par lequel vous m'avez nommé votre président. Ma reconnaissance est d'autant plus grande que l'année qui va commencer marquera le cinquantième anniversaire de notre Compagnie, et que, sous les

auspices du bureau élu hier, se célébrera en 1890 une sorte de Jubilé de la Société d'Emulation du Doubs.

» En même temps que ma reconnaissance, cette circonstance augmente ma confusion. Je parcourais récemment les allocutions que vous ont adressées, dans les dernières années et à pareil jour, vos présidents nouveaux, et je remarquais avec inquiétude que ces hommes distingués, connus pour leurs mérites et pour leur collaboration active aux travaux de notre Société, paraissaient surpris autant que touchés de l'honneur que leur faisaient leurs confrères, et sentaient le besoin de chercher quels pouvaient être leurs titres à votre bienveillance. Je repris un peu de courage, en voyant qu'ils finissaient toujours par en trouver. Ceci n'est pas une malice, Messieurs ; si mes honorables prédécesseurs m'avaient permis de les aider dans leur recherche, je n'aurais pas eu de peine à la rendre plus courte, non plus qu'à enrichir leurs découvertes. Je me dis qu'à mon tour, en y mettant plus de patience et moins de modestie, je parviendrais peut-être aussi à découvrir en moi quelques qualités propres à justifier votre choix. — Voulez-vous, Messieurs, que je vous confie, entre nous, la suite de mes réflexions à ce sujet ?

» Comme notre Société cultive également tous les genres d'études, il était bon peut-être de faire succéder à un homme de science un littérateur. C'est une raison. Mais non ! elle n'est pas bonne. Car si le président sortant est médecin et chirurgien, professeur à l'Ecole et praticien à l'Hôpital, il est aussi poète, et il faut l'entendre lire ses vers ou ceux des autres ! C'est lui qui est littérateur, artiste, et moi, je suis tout au plus un critique. — Cherchons ailleurs.

» Dans son toast au banquet de l'an dernier, M. Chapoy a parlé de mon aménité. — Vous me le payerez, mon cher docteur, et je vous ferai bien voir que vous vous êtes trompé. — Mais enfin, il importe peu pour mon raisonnement que je possède ou non cette qualité, pourvu qu'on me l'attribue ; et voici le calcul ingénieux qu'on a dû faire. — L'aménité va rarement sans une certaine mollesse ; la mollesse engendre la paresse, et la paresse entraîne à sa suite l'inaction. Il est bon peut-être ailleurs qu'un président agisse ; mais dans notre Société, cela

n'est nullement nécessaire. Nous avons un secrétaire décennal d'un esprit curieux et ouvert à tout, qui sait très bien lire, écrire et parler ; nous avons un archiviste, dont le zèle et la ponctualité, sans parler de ses connaissances et de ses talents, sont au dessus de tout éloge ; nous avons pour trésorier un financier accompli ; nous avons pour... je cherche ses fonctions et je n'aperçois que ses services. Vous entendez bien de quel homme je veux parler, Messieurs ; et chacun sait, ailleurs comme ici, qu'il est la force et l'honneur de notre Société. — On a donc pensé : ayant de tels auxiliaires, le président, avec son aménité, les laissera faire ; et les choses iront ainsi pour le mieux. — Ne commencez-vous pas à croire avec moi, Messieurs, que je ne serai pas un si mauvais président ?

» J'ajouterai que, membre d'un établissement d'enseignement supérieur, où vous avez pris deux fois déjà votre président au cours de ces dernières années, je suis de plus un provincial résolu et un Bisontin endurci. Dans ce temps où il semblerait qu'on ne peut plus vivre ailleurs que dans la capitale, j'ai tenu à revenir aussitôt que je l'ai pu dans la ville où je suis né, et toute mon ambition est qu'on me permette d'y finir ma carrière. Il n'est pas bon que la vie politique et intellectuelle d'un pays soit absorbée par une cité, si grande qu'elle soit d'ailleurs et quelque affection qu'on ressente pour elle. L'esprit provincial et l'esprit communal, si affaiblis aujourd'hui chez nous, sont nécessaires à la prospérité de la patrie. On ne le comprend pas assez, en France du moins ; mais nos excellents voisins et amis de la Suisse le savent bien. Il importe donc que ceux qui sont pénétrés de cette opinion résistent au courant qui entraîne tout vers Paris, et que d'abord ils se fixent chez eux. Mais les efforts individuels courent le risque de rester stériles, et c'est pourquoi on est heureux de frapper à la porte de sociétés telles que la vôtre, Messieurs, où l'esprit trouve la satisfaction de tous ses besoins en général, sans compter le plaisir très noble et très légitime d'entendre parfois de savantes lectures sur l'histoire locale. Ces sociétés attirent et retiennent ; elles forment un centre ; elles grandissent la cité, quelquefois la province, quelquefois même le pays. Cela est si bien compris ou senti, que plusieurs qui ne peuvent pas prendre part à nos travaux, tiennent

cependant à s'associer à notre œuvre par leur présence et leur argent ; et ceux-là ne sont pas les moins bien venus de nos adhérents.

» Messieurs, depuis un demi siècle bientôt, la Société d'Emulation du Doubs vit et prospère ; nous avons toute raison d'espérer qu'elle continuera longtemps encore à vivre et à prospérer. Je bois en son nom à la patrie française, à la patrie franc-comtoise, à la patrie bisontine, qu'elle sert toutes trois de son mieux ».

LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
EN 1889

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 19 décembre

Par M. le docteur CHAPOY

PRÉSIDENT ANNUEL.

MESDAMES, MONSEIGNEUR (1), MESSIEURS,

Dans les compagnies financières, aujourd'hui si nombreuses, où des capitaux parfois considérables se trouvent soumis à des fluctuations incessantes, rarement avantageuses, désastreuses le plus souvent, les statuts, qui devraient à maints points de vue être révisés par nos législateurs, renferment du moins un article plein de sagesse et de prévoyance. Pour se conformer aux exigences de ce paragraphe salutaire, les Administrateurs sont astreints à révéler chaque année les bénéfices obtenus, les pertes éprouvées, les luttes à soutenir, les espérances à concevoir : en un mot, et pour me servir d'une expression consacrée, ils doivent soumettre à l'appréciation des intéressés le bilan exact de la situation. C'est que la fortune, ou plutôt ce que l'on est convenu d'appeler de ce nom, cette chimère inconstante qui se résume si malheureusement et plus que jamais peut-être à la fin de notre siècle, par la possession de quelques molécules de

(1) S. G. Mgr DUCELLIER, archevêque de Besançon.

carbone à l'état cristallin, de fragments de métaux plus brillants que solides ou de matérielles somptuosités accaparées par voie d'échange ; c'est que toute cette richesse, dis-je, constituée ou acquise par l'argent, l'or ou les diamants, est chose relativement rare, essentiellement limitée, difficile à atteindre quand on la poursuit et à conserver quand on la possède.

Les Sociétés, plus multipliées à coup sûr, qui cherchent à faire fructifier le domaine de l'intelligence, n'ont point à subir cette surveillance active. Le fonds qu'elles s'efforcent de faire valoir est celui qui manque le moins. La mine qu'elles fouillent et d'où elles extraient chaque année d'inestimables trésors, est tellement immense et inépuisable que nul ne songe, — sachant qu'il peut y travailler à loisir, — à demander compte aux pionniers de la pensée, des progrès qu'ils ont réalisés, des obstacles qui les arrêtent, des déceptions dont ils sont victimes ni des victoires auxquelles ils aspirent. Loin de là; ce sont ces travailleurs eux-mêmes qui, faisant trève un instant à leurs préoccupations, se créent volontairement l'obligation d'étaler les trophées opimes qu'ils ont conquis dans le mystérieux et incommensurable labyrinthe des connaissances humaines. Ils ont conscience, en effet, que le champ dont ils cultivent une parcelle est le patrimoine de tous et que, s'ils sont appelés, de préférence à tant d'autres, à en recueillir la moisson, ce n'est point pour que celle-ci profite uniquement à quelques privilégiés, mais bien au contraire pour que, largement distribuée aux hommes de bonne volonté et répandue à pleines mains sur un sol éternellement fertile, elle fasse de proche en proche germer des graines plus nombreuses et mûrir de plus lourds épis.

La Société d'Emulation du Doubs, fidèle à ses nobles et généreuses traditions de vulgarisation scientifique, littéraire et artistique vient, par ma bouche, vous retracer ce qu'elle a été dans le cours de l'année 1889. J'espère vous démontrer

que, malgré l'imminence de son cinquantenaire, elle a toujours la même vigueur et les mêmes attraits et qu'elle a droit aux faveurs dont on a bien voulu l'entourer jusqu'à ce jour et dont nous sommes heureux de constater une fois de plus l'éclatante manifestation.

L'affluence, à cette séance solennelle, de personnes qui constituent l'élite de notre intelligente population ne nous indique-t-elle pas avec quel intérêt on suit dans notre ville la marche en avant de notre vaillante Société ? La présence parmi nous des délégués helvétiques et comtois que nous acclamons avec cordialité ; celle des représentants des pouvoirs publics que nous saluons avec reconnaissance, nous autorise à dire que nous jouissons dans notre province, dans notre patrie et au-delà des frontières, d'une estime d'autant plus précieuse que nous avons la satisfaction de la croire méritée.

Et vous, mesdames, qui malgré la rigueur de la saison, n'avez point hésité à venir prêter l'oreille à nos discours, ne nous donnez-vous pas un gracieux et flatteur encouragement ? Dans le pélérinage de la vie, nous redoutons de vous faire prendre le sentier abrupt et presque désert de la science ; nous vous laissons suivre la route plus aplanie et plus fréquentée de la charité et du dévouement ; mais nous vous retrouvons à chaque étape et nous vous convions à nos fêtes dont vous êtes, aujourd'hui comme toujours, le plus délicieux ornement. Pour vous en remercier, puis-je mieux faire que de vous offrir respectueusement le miel le plus pur recueilli par nos laborieuses abeilles ?

Ce n'est point seulement sur les fleurs variées de notre région que nos actives ouvrières puisent un suc délectable pour le rapporter ensuite à la demeure commune ; elles ne craignent point de s'enfoncer dans les fissures de la terre pour y chercher des aromes inconnus au milieu de végétations disparues, et, sur l'aile de l'imagination, elles vont jusque dans les plaines éthérées, s'imprégner des plus subtils parfums.

Si vous daignez m'agréer pour votre guide, je vous ferai suivre les traces de leurs pérégrinations fructueuses. Je n'ai point la prétention de vous faire voyager sans fatigue, mais je m'efforcerai, du moins, de vous mener par les chemins les plus courts et les moins ténébreux, et de ne point trop oublier que nous vivons au temps de la lumière, de la vapeur et de l'électricité.

Il n'est pas nécessaire de se jeter dans le hasard des excursions lointaines pour arriver à des découvertes importantes : notre France, notre Comté, notre localité et ses alentours recèlent assez d'attachants souvenirs pour river au sol natal des esprits avides de jeter le jour sur notre curieux passé. Les perles qu'ils rapportent ne sont peut-être pas appréciées par la masse ; elles le sont certainement par les raffinés et les délicats.

Les travaux de M. A. Castan sont de ce nombre. Vous les connaissez trop pour que je vous rappelle leurs qualités magistrales, et les éloges que je m'efforcerais de joindre à tous ceux que notre sympathique secrétaire honoraire à déjà reçus dans cette enceinte, se perdraient comme une goutte d'eau dans l'océan, sans rien ajouter à la haute opinion que nous avons tous de sa personne et de son savoir. Pour lui, depuis longtemps, la critique historique et la science épigraphique n'ont plus de secrets. A trois reprises, cette année, nous avons pu connaître l'étendue de son érudition, la sagacité de son jugement, la pureté et la finesse de son style toujours précis comme un dessin d'Ingres, et ciselé comme un bijou de Benvenuto Cellini.

C'est grâce à lui que nous savons positivement pourquoi la ville de Besançon s'est appelée pendant plusieurs siècles du moyen-âge : *Chrysopolis*, c'est-à-dire *Ville d'Or*, nom qu'elle n'est guère, hélas ! en état de revendiquer en ce moment. Que de dissertations n'a-t-on pas faites, que d'hypothèses n'a-t-on pas émises à ce sujet ! Notre éminent

confrère se ralliant, en dernier examen, à l'opinion de Jean Savaron, pense que le qualificatif brillant dont on gratifiait notre cité venait d'un simple jeu de mots, — on en a toujours fait en notre bonne ville, — qu'un clerc, tant soit peu flatteur du puissant prélat d'alors, issu du sang carlovingien, aurait adroitement jeté dans la circulation. Le *besan* était une monnaie d'or. De Besançon, à *besan sum*, *je suis pièce d'or*, il y a peu de distance et de cette signification, appliquée à une ville, au mot *Chrysopolis*, le passage est certainement facile pour qui connaît les éléments de la langue d'Homère.

Accompagnons notre cicérone sur le chemin de Lugdunum, et promenons-nous de la porte d'Arènes au village de Saint-Ferjeux. Là se trouvaient, comme sur la voie appienne de Rome, des tombeaux en double bordure. Des sarcophages nombreux s'y dressaient qui sont maintenant bouleversés ou détruits. Deux, cependant, nous ont fourni des épitaphes dignes d'être conservées, et qui, l'une d'elles surtout, ont suscité bien des interprétations souvent plus ingénieuses que plausibles. Seul, le sépulcre que possède la bibliothèque de la ville, est à peu près intact ; l'autre, a été morcelé par des mains ignorantes. En réalité, ce sont les épitaphes qui ont de l'importance, et nous les possédons presque complétes, l'une sur la pierre, l'autre grâce à des dessins. Je n'ai point la prétention de vous résumer un travail qui défie toute analyse et que vous aurez un plaisir réel à lire in-extenso dans nos Mémoires. Je me contenterai de vous dire que l'auteur a soutenu d'une façon péremptoire les idées qu'il a formulées dans ce travail intitulé : « Deux épitaphes romaines de femmes ». L'une des défuntes, « *Virginia*, vécut trente-six ans, fidèle à son mari, soucieuse, avant tout de n'appartenir qu'à lui seul » : l'autre, « *Cæsonia Donata*, vécut quarante-sept années, un nombre de mois inconnu, onze jours et quatre heures, en épouse bien méritante », et son mari lui adresse ce suprême salut : « Chère Pieuse, bonjour et adieu ! Bonjour, Pieuse !... Adieu, Pieuse !... »

Vos époux, mesdames, s'ils avaient le malheur de vous survivre, pourraient avec autant de raisons, j'en suis sûr, mais le plus tard possible, c'est mon vœu, faire graver d'aussi touchantes expressions sur votre mausolée ; mais ils aimeraient mieux conserver leurs sentiments intimes à l'abri de toute profanation, dans le secret de leur cœur, où ils vous ont dressé un indestructible autel.

Laissons maintenant notre infatigable chercheur quitter la Ville d'Or et ses cippes funéraires, pour gagner la Ville Eternelle et entrons dans nos murs par la spacieuse promenade de Chamars, où l'Ecole de médecine vient de s'agrandir et de se transformer au point d'être classée à un rang très élevé parmi les établissements similaires. Votre président annuel vous a présenté l'histoire abrégée des péripéties par lesquelles a passé cette Institution, dont la conservation était liée d'une façon absolue à celle des Facultés des lettres et des sciences. Il s'est efforcé de vous montrer quels avantages découlent de sa réorganisation, désormais définitive, effectuée grâce à la générosité réfléchie des administrations, au concours actif et au désintéressement des professeurs. Il vous a dévoilé la prospérité de cette école, due aux ressources de l'enseignement, au parfait aménagement des laboratoires et à l'adjonction d'un jardin botanique où les élèves régulièrement, et le public à certains jours, pourront poursuivre une étude qui a passionné chez nous tant de sérieux observateurs de la nature.

La botanique, en effet, a toujours été en honneur dans notre province et M. X. Vendrely vient de nous en donner une nouvelle preuve, en ajoutant une septième gerbe à celles qu'il a déjà récoltées dans notre contrée et dont il a reconnu, étiqueté et classé scrupuleusement les brindilles odorantes.

M. le docteur Albert Girardot ne prend pas la boîte verte traditionnelle du botaniste, mais le sac de cuir et le marteau du géologue. Je le soupçonne de préparer dans le silence

une œuvre de longue haleine, avec des matériaux accumulés depuis longtemps, car cette année il ne nous a gratifiés que de courtes mais excellentes réflexions que lui a suggérées la lecture d'un livre instructif au premier chef, quoique écrit par un malade et exclusivement composé de souvenirs, la *Terre du froid*, œuvre posthume du docteur Muston, le regretté naturaliste de Montbéliard, dont les relations étaient aussi étendues que le savoir et qui conservait comme amis ceux qui l'avaient connu comme savant.

C'est aussi un géologue distingué que notre premier vice-président, M. Georges Boyer. Les *Formes du terrain* ont appelé d'abord son attention. Une remarquable monographie de M. de la Noë, et de M. Emm. de Margerie a été le point de départ des notions claires et concises qu'il nous a fournies en prenant la chaîne jurassique pour exemple. Mais son activité intelligente ne pouvait se contenter d'un simple commentaire, quelque bien fait qu'il fût. Il a créé un nouveau type de planches géologiques en réunissant, avec le plus grand succès, les couleurs conventionnelles à des épreuves photographiques de plans en relief. L'atlas qu'il a fait éditer a mérité d'être encouragé par le Conseil général du département. Le Ministère favorisera sans doute l'apparition d'une édition nouvelle, accrue et perfectionnée, de ces cartes orographiques qu'on peut considérer comme indispensables désormais pour la connaissance exacte de l'écorce terrestre dans notre circonscription.

Le chemin est déjà long que je viens de vous faire parcourir. Eh bien! allons goûter ensemble quelques instants de repos dans cette ravissante vallée où la Loue fait courir, de cascade en cascade, son eau fraîche et limpide. M. le docteur Meynier nous y attend pour nous donner la primeur de son *Essai historique sur Ornans*. Depuis le XII^e^ siècle, date la plus reculée à laquelle se rattachent des textes authentiques, l'auteur, qui continue avec régularité la publication de son travail encore inachevé, nous a déjà conduits jusqu'à la fin

du XVI[e] siècle, avec la méthode consciencieuse qu'il emploie dans tous ses écrits. Grâce à lui, nous connaîtrons en détail, malgré l'anéantissement des anciennes archives, l'origine, les désastres et les développements de la patrie de Courbet.

« C'est moi et Perron qui peignons le mieux de tout Paris, » disait ce réaliste, dont la valeur artistique n'avait d'égale que son outrecuidante vanité. Chacun connaît Courbet, presque tout le monde ignore ce que fut Perron, qui était aussi modeste que son appréciateur était orgueilleux. M. Victor Guillemin a eu l'heureuse inspiration de nous parler de ce peintre inconnu à qui le célèbre paysagiste Hanoteau reconnaissait une réelle valeur. Nous avons écouté avec plaisir la lecture de cette notice, composée par un ami et rédigée par un connaisseur.

Peut-on parler peinture sans songer à cette terre prédestinée qui fut le berceau de toute une pléiade d'artistes entre lesquels, pour briller d'un vif éclat, il fallait avoir l'auréole des Raphaël, des Michel-Ange et des Léonard de Vinci ? Gagnons Bâle et par le Saint-Gothard allons voir, loin des frimas, se lever le soleil radieux de l'Italie.

Deux noms de petites villes rappellent, dans ce trajet, de bien doux souvenirs à celui qui vous parle. Si des circonstances imprévues l'ont empêché d'aller saluer la Société neuchâteloise, il a eu la compensation consolante de pouvoir présenter vos salutations et vos souhaits à la Société de Montbéliard et à celle du Jura bernois. Il a essayé de vous narrer combien avait eu de charmes pour lui son trop court séjour au milieu de nos compatriotes, à l'accueil bienveillant et aux qualités solides ; et ses accents ont été empreints d'une émotion bien naturelle quand il a voulu vous retracer avec quelle sincérité nos amis de la Suisse ont levé leur verre et bu à la prospérité et au bonheur de la France.

Rome nous reçoit dans ses murs. Une visite à l' « Archivio urbano » nous remet en présence de l'insatiable conservateur de notre bibliothèque bisontine. Il vient, en furetant dans

les parchemins, de retrouver parmi les actes d'un notaire public et apostolique, un inventaire dressé sous le rectorat de Noël Coypel, et donnant des indications précises sur les premières installations de l'Académie de France à Rome.

M. Castan a pu nous affirmer que, de la Saletta « Saint-Honofrio », les jeunes artistes, que notre nation entretient en Italie pour qu'ils s'y perfectionnent dans l'étude des grands maîtres, s'installèrent au palais Caffarelli; puis, sous le directorat de la Teulière, au palais Cafranica. Depuis lors, la villa Médici n'a pas encore cessé d'être pour eux un séjour vraiment enchanteur.

Les voyages entraînent les voyages. Avec M. Victor Almand, nous nous transportons aisément en plein Sahara. Ne craignez point, j'ai souci de vos santés, et j'ai cherché à vous faire descendre du sommet des Alpes au désert, par des étages progressifs. Du reste, nous nous arrêtons au sein d'une oasis, au qsar d'Ouargla, village fortifié de la terre des sables, établissement des Garamantes. Un charmant paysage s'offre à nos yeux, depuis cette ville aux sept portes extérieures et aux trois portes intérieures, subdivisée en trois tribus, et partagée en deux rites ayant chacun leur mosquée. Une étude des populations indigènes « jadis si florissantes, aujourd'hui dégénérées, » permet à l'auteur, officier aussi patriote qu'écrivain remarquable, de songer au relèvement de ces pays sous l'égide de la France.

Notre correspondant, M. Etienne Péroz, capitaine de marine, nous a dirigés encore plus au Sud. Les *Souvenirs de guerre et de missions* nous amènent dans le bassin du Niger, sur le territoire et à la cour de Samory, monarque rusé et féroce près duquel notre compatriote a été appelé à remplir une ambassade périlleuse. Sa force physique, son courage et sa science l'ont fait réussir dans son entreprise. Autant que lui, nous avons lieu de nous en féliciter.

La chaleur est torride au Soudan. M. Minary nous ramène à propos au niveau de la mer, où il se livre *par la pensée* à

une expérience ingénieuse, dans le but de connaître la hauteur de l'atmosphère. A l'aide d'un tube immense, fermé à l'une de ses extrémités, dans lequel se meut un piston et qui, couché sur le sol, reçoit le poids du gaz ambiant, l'auteur a pu, en changeant la tension intérieure du fluide et en redressant l'appareil jusqu'à des hauteurs énormes, calculer que la couche d'air s'élève à une distance bien supérieure à celle qu'on admet encore comme sa limite. Je laisse de côté les chiffres alignés par le calculateur. Les mathématiques, même mises en vers, n'ont jamais trouvé grâce devant l'auditoire le mieux cuirassé.

A l'altitude où nous sommes, où les vibrations parties de notre globe arrivent trop affaiblies pour que l'oreille humaine puisse les saisir, essayons cependant d'entendre les rondes ingénues de nos enfants et les mélodies naïves de nos bergers. Ne vous semble-t-il pas percevoir comme un vague écho de cette voix qui, l'an dernier, faisait résonner si harmonieusement les lambris de cette salle aux appels d'une parole autorisée et convaincue?

M. Beauquier, reprenant la thèse de Max Buchon, a écrit sur les chansons populaires des variations séduisantes qui pourraient servir d'ouverture aux nombreuses partitions composées sur ces livrets simples et ravissants. Il règne, dans ces pages, comme une teinte vaporeuse de douce mélancolie. Il semble qu'on écoute, le soir, le souffle de la brise qui, le matin, était aquilon ; et l'on sent que l'auteur s'est abandonné dans un délassement enivrant, sentant avec délices ses nerfs, excités par le « Wagnérisme d'une civilisation trop compliquée, » revenir à l'état de nature, et sa fièvre, allumée par les passions d'une implacable sirène, s'éteindre dans une divine accalmie.

C'est à Besançon qu'a pris naissance le désir de compulser et de colliger ce que l'ancien élève de l'Ecole des chartes appelle « la littérature des paysans ». Avec lui, nous aimons le chantre en sabots et nous excusons les défaillances de la

prosodie, mais aussi nous estimons que la forme pure et châtiée, modelée par les Racine et les Corneille, adoucie par Lamartine, parée par Musset, et mouvementée par Victor Hugo, sera toujours un idéal pour celui qui tente de sculpter une œuvre poétique française.

M. Charles Thuriet comprend bien ainsi la reproduction des beautés qu'il entrevoit dans ses rêves. Je n'en veux pour preuve que son petit récit en vers intitulé « Le Rateau ». Bien qu'écrite dans le genre badin, cette pièce a un cachet de bonne compagnie que l'élégance du styte et la dignité du poète pouvaient seuls lui donner.

Pendant que nous errons dans les espaces célestes où nous nous plaisons si volontiers à contempler les âmes de ceux qui ne sont plus, inclinons-nous, les yeux humides de larmes, devant les ombres aimées de nos confrères disparus. Tous nos morts ont droit à nos regrets ; mais trois d'entre eux surtout ont laissé dans nos rangs des vides difficiles à combler.

M. Ludovic Carrau, directeur des conférences philosophiques à la Sorbonne, avait été pendant dix ans professeur à la Faculté des lettres de Besançon. A ses cours se pressait un public nombreux, attiré par le charme de sa parole, séduit par l'élévation de ses pensées et retenu par la clarté de ses discussions psychologiques d'où sortait victorieuse la thèse spiritualiste.

La vie de M. Dey s'écoula dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, mais à côté de ses devoirs professionnels, notre confrère sut cultiver l'archéologie, l'histoire, la botanique avec un réel succès.

Nous pleurons encore M. Paul Laurens, qui a laissé un si grand vide partout où il a été appelé à jouer un rôle, à la Préfecture comme au Conseil municipal, à la Société d'agriculture aussi bien qu'à la Banque de France et au Conseil des hôpitaux. Son intelligence et son cœur étaient au service de tous ses concitoyens ; son honneur fut sans tache,

sa charité sans bornes. « Notre pensée », comme l'a si bien proclamé notre secrétaire décennal, « ne se reportera jamais sans une respectueuse émotion au souvenir de ce grand homme de bien ».

Hâtons-nous de regagner la terre. Nos défunts, dont nous nous séparons avec peine, nous y invitent eux-mêmes. Il s'agit de nous grouper pour défendre notre ruche où s'est insinué, avec une audacieuse témérité, un bourdon volumineux cherchant à nous arracher un de nos rayons les plus chers.

Ce sera un éternel honneur pour la Société d'Emulation d'avoir pris en main, après l'Académie des sciences, le projet d'érection d'un monument à Claude de Jouffroy, à l'inventeur de la navigation à vapeur. Nous ne permettrons pas qu'on cherche à ternir jamais ce brillant fleuron de notre couronne. Celui qui, dans la capitale, a fait cette tentative, a reçu la peine que méritait son inqualifiable entreprise. La réfutation ne s'est pas fait attendre. Nous ne pouvions choisir pour poursuivre ce délit, un meilleur organe que celui de notre dévoué secrétaire décennal, dont chacun, au Palais, connaît l'intégrité et l'éloquence. Il s'est acquitté de sa tâche avec un tact et une mesure qui ont consolidé la fermeté de son argumentation, et laissé une place suffisante à une pénétrante causticité.

Nous défendons contre l'oubli nos grands hommes et nous croyons être utiles à nos concitoyens en leur rappelant les nobles exemples de leurs ancêtres, mais nous n'avons garde d'oublier nos illustrations présentes. La séance de ce jour vous en fournira la preuve. Il vous sera donné d'applaudir, dans un instant, l'inventeur de la soie artificielle, M. le comte de Chardonnet. Mais, dès maintenant, qu'il me soit permis de rendre un hommage anticipé à l'auteur bisontin de cette précieuse découverte et d'y joindre un témoignage de vénération et de reconnaissance pour le franc-comtois illustre qui compte, comme son plus mince titre à

notre admiration et à notre gratitude, le salut des vers à soie et de l'industrie lyonnaise, c'est-à-dire de la richesse de la deuxième ville de France, et d'une des sources de gloire de la nation tout entière. Je veux parler, et vous m'avez tous compris, de notre illustre compatriote Pasteur, dont les œuvres, édifiées sur des assises inébranlables, constituent un monument gigantesque et incomparable ; — de ce savant dont un secrétaire éminent de l'Académie des sciences, le professeur Vulpian, au milieu d'une assemblée de savants enthousiasmés, a établi en ces termes le niveau : « Nos travaux et nos noms seront depuis longtemps ensevelis dans la marée inconstante de l'oubli que le nom et les travaux de M. Pasteur resplendiront encore et sur des hauteurs si élevées qu'elles ne seront jamais atteintes par ce triste flot[1] », — de cet homme enfin que nous pouvons considérer comme le plus puissant et le plus bienfaisant génie qu'ait jamais connu l'humanité.

---

(1) VULPIAN. Réponse à M. le professeur Peter dans la séance de l'Académie de médecine du 18 janvier 1887.

UN ÉLECTEUR DE 1848

A BESANÇON

Pièce lue au Banquet du 19 décembre 1889.

Que ce récit n'ait rien, ami, qui vous offense!
Vous avez rencontré peut-être en votre enfance,
Au détour d'une rue, un vieux, nommé Marquis,
Dont Bertall aurait fait un de ses bons croquis.
Bien qu'il fût un peu simple, un peu bête de somme,
C'était, au demeurant, un parfait honnête homme.
Vous avez pu le voir clouer journellement
Les caisses de cristaux de la maison Clément,
Porter à domicile ou colis ou facture,
Ou bien traîner à bras sa petite voiture.
Ce que je viens ici de lui vous rapporter,
Souvent, dans Besançon, je l'ouïs raconter,
Par des gens sérieux que tout le monde honore,
Et qui peuvent fort bien s'en souvenir encore.
C'était en mil huit cent quarante-huit, le jour
Où les petits, les grands, le muet et le sourd,
L'aveugle, l'idiot, même l'homme en délire,
Tous étaient appelés aux urnes pour élire
Le président! Quel jour! Vous en souvenez-vous?
Les plus sages étaient peut-être les plus fous.
« Tu vas aller voter, Marquis, tout comme un autre »,
Lui disent ses patrons. — « Et pour qui? » — « Pour le nôtre! »
— « Je ne le connais pas. Faites mon bulletin,
» Si vous voulez que j'aille à mon tour au scrutin;
» Car je ne sais pas lire, encore moins écrire.
» Faire voter des gens comme moi, c'est pour rire!
» J'aimerais mieux mener mon camion chargé!
» En me laissant tranquille, on m'aurait obligé ».

Qu'il avait de bon sens, cet humble prolétaire !
Il savait obéir, travailler et se taire;
Mais il craignait d'aller, à tort et à travers,
Tomber dans le panneau des esprits à l'envers.
Clément, pour Cavaignac votait; mais la patronne,
Qui jugeait Lamartine au moins digne d'un trône,
Ecrivit pour Marquis le nom du candidat
Auquel elle eût voulu conférer le mandat.
Nul ne s'en aperçoit. Marquis, de la boutique
Etant sorti, rencontre un homme politique.
C'était un coutelier, influent électeur,
Populaire tribun, qu'on disait inventeur
D'un terrible instrument, nouvelle guillotine,
Que désapprouvait fort monsieur de Lamartine,
Mais qui pouvait couper sept têtes à la fois,
Pour avoir plus tôt fait d'exterminer les rois,
Les nobles, les curés et tous les monarchistes,
Avec leurs orateurs et tous leurs publicistes.
Au papier de Marquis, le coutelier malin
Substitue un billet portant Ledru-Rollin.
Marquis le laisse faire et plus loin s'achemine.
Bientôt un pâtissier, bourgeois de bonne mine,
Au passage l'arrête, et, dans son magasin
L'introduisant, lui dit qu'il est presque cousin
Du meilleur candidat, de Louis Bonaparte.
— « Si tu votes pour lui, je te donne une tarte ! »
— « Pourquoi pas, dit Marquis, cela ne me fait rien ».
— « Eh bien ! prends mon billet et déchire le tien ».
Avec ce bulletin nouveau, vers la mairie
Marquis s'avance. Alors, Jésus, Joseph, Marie !
A la porte vingt mains lui tendent poliment
Des billets qu'il accepte, et quand vint le moment
De donner aux messieurs du bureau son suffrage,
Dans ce tas de chiffons, au hasard, avec rage,
Il en prend un, le plie et, comme un électeur
Qui sait bien ce qu'il fait, il l'offre au scrutateur.
Ayant ainsi rempli son devoir politique,
Marquis de ses patrons regagne la boutique.

D'écouter son histoire, on était curieux.
On se riait de lui. Chacun, à qui mieux mieux,
L'excitait à parler, à répéter sans cesse
Un mot naïf, empreint peut-être de finesse.
Il répondait à ceux qui lui disaient : « Eh bien !
» Pour lequel as-tu donc voté ! » — « Je n'en sais rien ! »
Plus d'un brave électeur qu'on tient pour homme habile,
Qui trotte, se trémousse et s'échauffe la bile,
N'est encore aujourd'hui, je crois, pas plus certain
De ce qu'il a dû faire en allant au scrutin.
Aussi bien que Marquis, il peut dire en lui-même,
Tant cette politique est un sombre problème !
« Je reviens de voter. Ai-je fait pour le bien ?
» Ai-je fait pour le mal ? — Ma foi, je n'en sais rien ! »

Ch. THURIET.

Saint-Claude du Jura, juillet 1889.

ARISTIDE DÉY

HISTORIEN ET NATURALISTE

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LUE A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 9 mars 1889.

Le 17 février 1889, la Société d'Emulation du Doubs a perdu l'un de ses anciens présidents, demeuré l'un de ses plus estimables collaborateurs.

DÉY (Rose-Joseph-*Aristide*), mort à Vendôme âgé de près de 82 ans, était né le 16 mai 1807, dans la petite ville comtoise d'Arbois, c'est-à-dire sur un terroir où les cœurs sont chauds et les intelligences en éveil. Notre confrère eut de plus en partage un rare bon sens qui maintint l'équilibre entre ses facultés puissamment actives.

Entré dès sa jeunesse dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, les hasards de la vie de fonctionnaire le firent employer, à trois reprises, dans le département de l'Yonne. Il y débuta au mois de décembre 1830, et fut bien vite apprécié des savants de cette contrée généreuse. Il était vérificateur à Auxerre en 1847, lorsque surgit l'idée de créer en cette ville la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Déy compta parmi les fondateurs de cette association qui n'a cessé d'être l'un des centres intellectuels les plus prospères de la France départementale. Sous les auspices de la Société des sciences historiques et naturelles de

l'Yonne, il publia, entre les années 1847 et 1852, dix notices sur des localités ou des édifices de ce département si riche en intéressants souvenirs.

Son éducation d'archéologue et d'historien n'était plus à faire quand il vint occuper à Besançon le poste d'inspecteur des domaines. L'Académie de cette ville prit en considération sa *Méthode pour classer une collection d'armoiries*, c'est-à-dire pour faciliter l'interprétation des symboles héraldiques qui se rencontrent sur les œuvres d'art, et l'entreprise d'un *Armorial méthodique de la Franche-Comté* eut lieu d'après sa doctrine. La compétence qu'il avait acquise dans certaines spécialités de la botanique lui assura, d'autre part, l'estime des naturalistes qui étaient alors prépondérants à la Société d'Emulation du Doubs. Cette compagnie l'avait élu son président pour l'année 1854, et, le 28 janvier suivant, l'Académie de Besançon lui ouvrait ses rangs. Mais trois mois plus tard, son administration nous l'enlevait pour le replacer dans le département de l'Yonne, en qualité d'inspecteur résidant à Auxerre.

Redevenu le collaborateur fécond des sociétés savantes de ce département, il s'appliqua surtout à l'étude de la géographie ancienne du pays des Sénones. Il fut préparé de la sorte à intervenir dans la retentissante question de l'emplacement d'Alesia, soulevée ici même par notre inoubliable Alphonse Delacroix. Son mémoire fut le premier en date parmi ceux qui combattirent la solution franc-comtoise du problème : il se hâta toutefois d'affirmer ses bons sentiments envers la Franche-Comté, par la publication d'une notice sur le P. Laire, de Vadans-lez-Gray, l'un des plus doctes bibliographes de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Dans le même temps, il publiait, en un volume orné de gravures, l'*Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau*, et, six ans plus tard, il dotait le département de l'Yonne d'un *Armorial historique*.

Si les sociétés savantes d'Auxerre et de Sens ont bénéficié

de la plus grande partie des travaux d'Aristide Dey, ce fut à Vesoul, ville qu'il vint habiter comme directeur des domaines, en 1859, que notre confrère publia les deux ouvrages qui feront peut-être le plus d'honneur à sa mémoire. Je veux parler de son *Histoire de la sorcellerie au Comté de Bourgogne,* puis de son *Essai sur la condition des personnes, des biens et des communes au Comté de Bourgogne pendant le moyen âge,* complété plus tard par un *Vocabulaire pour servir à l'intelligence des chartes communales du Comté de Bourgogne au moyen âge.*

A Laon, où il termina sa carrière administrative en qualité de conservateur des hypothèques, il ne cessa de travailler, soit pour la Société académique de cette ville, qui l'avait élu son secrétaire général, soit pour la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, dont il avait été le président en 1860, soit encore pour les recueils de ce département de l'Yonne où il avait contracté le goût des études qui faisaient le charme de sa verte vieillesse.

Ce fut dans la bibliothèque de Laon qu'il rencontra les principales pièces d'un procès que le parquet du Parlement de Besançon avait maladroitement intenté à un libraire de cette ville, nommé Fantet, accusé de débiter clandestinement les productions de l'école philosophique du dix-huitième siècle. Comme tant d'autres procès de tendance, celui-ci n'avait eu pour résultat qu'une condamnation dérisoire, et l'opinion publique, mise en verve d'opposition par les sarcasmes de Voltaire, s'était grandement réjouie de la déconvenue des accusateurs. L'histoire de cette cause célèbre, publiée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* a été pour notre confrère l'occasion de montrer ce qu'il y avait en lui de libéralisme calme et de franche impartialité.

Tout récemment encore, il nous envoyait le catalogue de son *Herbier tératologique,* et un juge compétent, M. le professeur Antoine Magnin, nous faisait apprécier la netteté

ainsi que la finesse des observations qui composent cet opuscule.

Aristide Déy était physiquement très distingué : il avait les traits réguliers et le sourire aimable. Sa courtoisie était parfaite et son obligeance à toute épreuve. Les lettres qu'il écrivait à ses nombreux amis, de son écriture fine et qui demeura ferme jusqu'à la dernière heure, se terminaient habituellement par ces mots : *A vous toujours de tout mon cœur*. Ayant l'esprit ouvert et le tempérament laborieux, il ne cessa d'être animé du désir d'apprendre et d'être mû par l'ambition de se rendre utile. Toutefois son activité fut plus souvent entraînée par les circonstances que dirigée par des inspirations suivies : il en résulta que son érudition, toujours judicieuse, fit plus fréquemment acte de vulgarisation intelligente qu'œuvre de critique originale. Les services qu'il a rendus n'en sont pas moins sérieux et considérables ; ils lui créent des titres à la gratitude de quatre départements, et sa province natale devait avoir souci de ne pas laisser perdre le souvenir d'une existence aussi dignement remplie.

ÉTAT DES SERVICES DE ARISTIDE DÉY

DANS L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Nommé surnuméraire par arrêté du..... 16 août 1826
Receveur à Bléneau (Yonne)..... 27 décembre 1830
Id. à Marchaux (Doubs)..... 17 novembre 1832
Id. à Bruyères (Vosges)..... 18 mai 1835
Vérificateur à Auxerre (Yonne)..... ..... 10 mai 1838
Inspecteur à Besançon (Doubs)..... ..... 28 septembre 1852
Id. à Auxerre (Yonne)..... 29 mars 1854
Directeur à Vesoul (Haute-Saône)..... 17 mai 1859
Conservateur des hypothèques à Laon (Aisne)..... ..... 11 juillet 1863.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite par arrêté du Ministre des Finances en date du 9 mars 1875.

LISTE DES OUVRAGES DE ARISTIDE DEY

I. — Travaux de Botanique.

1. Des graines considérées comme caractères phytologiques. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. I, 1847, 4 p.
2. Flore des grès ferrugineux du département de l'Yonne. — *Bullet. Soc. de l'Yonne*, t. I, 1847, 7 p.
3. Catalogue des plantes croissant naturellement dans l'Yonne (en collaboration avec M. Courtaut). — *Bulletin Soc. de l'Yonne*, t. II, 1848, 13 p.; t. III, 1849, 22 p.
4. Observations sur quelques espèces de Lyciet. — *Bulletin Soc. de l'Yonne*, t. III, 1849, 4 p.
5. Note sur un champignon nouveau pour la Flore française, découvert aux environs d'Auxerre. — *Bulletin Soc. de l'Yonne*, t. IV, 1850, 3 p.
6. Synopsis des mousses de l'Yonne. — *Bull. Soc. de l'Yonne*, t. VI, 1852, 43 p. et 3 pl.; t. VIII, 1854, 33 pl.
7. Rapport sur l'utilité d'un jardin botanique à Auxerre. — *Bullet. Soc. de l'Yonne*, t. VIII, 1854, 4 p.
8. Mon herbier tératologique, ses divisions, ses notes, ses raretés; *Auxerre*, 1888, broch. in-8°, 44 p. et 13 pl.

II. — Travaux d'Histoire.

A. — *Ouvrages imprimés.*

9. Etudes historiques sur la ville de Bléneau. — *Bullet. Soc. de l'Yonne*, t. I, 1847, 34 p. et 3 pl.

10. Etudes historiques sur la ville de Champignelles. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. II, 1848, 32 p. et 2 pl.

11. Etudes historiques sur le bourg de Saint-Privé. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. II, 1848, 27 p. et 1 pl.

12. Etudes historiques sur le bourg de Tonnerre. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. III, 1849, 17 p. et 1 pl.

13. Etudes historiques sur Rogny et Saint-Eusoge. — ***Bulletin Soc. de l'Yonne,*** t. III, 1849, 27 p. et 1 pl.

14. Champcevrais. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. IV, 1850, 7 p.

15. Villeneuve-les-Genets; Louesme. — ***Bull. Soc. de l'Yonne,*** t. IV, 1850, 6 p.

16. Description archéologique de l'église de Saint-Pierre d'Auxerre, de la cuisine et du réfectoire de l'abbaye au treizième siècle. — ***Séances générales tenues en 1849 par la Société française d'archéologie,*** 3 p. et 1 bois gravé.

17. Etudes historiques sur le canton de Bléneau : un demi volume in-8°, 170 p., avec 10 planches; ***Auxerre,*** 1852.

18. Chichery-la-Ville. — ***Annuaire historique de l'Yonne,*** 1852, 21 p.

19. Notice biographique sur François Vachey, architecte à Auxerre. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. VIII, 1854, 16 p.

20. Méthode pour classer une collection d'armoiries. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. IX, 1855, 7 p., avec un tableau méthodique.

21. Notice historique sur les vins d'Auxerre; ***Auxerre,*** 1855, broch. in-8° de 34 p., tirée à 125 exempl., dont 10 sur papier fort.

22. Pierre-Alexis Collin, vétérinaire à Auxerre : article nécrologique. — ***Bullet. Soc. de l'Yonne,*** t. IX, 1855, 4 p.

23. Précis historique sur la construction des routes impériales dans le département de l'Yonne; ***Auxerre,*** 1855, broch. in-8° de 26 p., avec un plan.

24. Alesia; ***Auxerre,*** 1856, broch. in-8° de 68 p. — Premier mémoire publié contre l'attribution d'Alesia à Alaise.

25. Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau; *Auxerre,* 1856, 1 vol. in-8° de 436 p., avec 8 pl.

26. Statistique de l'Exposition générale de peinture et de sculpture. — *Bullet. Soc. de l'Yonne,* t. X, 1856, 12 p.

27. Géographie féodale de la baronnie de Perreuse; *Auxerre,* 1857, broch. in-8° de 39 p. : une vingtaine d'exemplaires contiennent en outre 2 pl.

28. Auxerre ville municipale des Gaules; *Auxerre,* 1857, broch. in-8° de 24 p. et 1 pl.

29. Jules Tambour : biographie autographiée; 1857, 61 p. in-8°; tirée à 150 exempl.

30. F.-X. Laire, bibliothécaire et professeur à l'Ecole centrale de l'Yonne. — *Annuaire historique de l'Yonne pour 1858,* 27 p.

31. Géographie ancienne du département de l'Yonne (partie topographique). — *Bulletin de la Société archéologique de Sens,* 1857, 23 p., avec une carte.

32. Notice biographique sur Jean-Antoine Marc, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. — *Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône,* t. II, 1860-61, 14 p.

33. Quelques mots à l'occasion des fouilles faites au camp de Chariez. — *Commission d'archéologie de la Haute-Saône,* t. II, 1860-61, 7 p., avec un bois.

34. Résumé des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. — *Bulletin de la Société d'agric. de la Haute-Saône,* 1860, 14 p.

35. Géographie ancienne du département de l'Yonne (partie physique et politique). — *Bullet. de la Soc. de Sens,* 1861, 67 p.

36. Histoire de la sorcellerie au Comté de Bourgogne. — *Commission d'archéologie de la Haute-Saône,* t. II, 1860-61, 125 p.

37. Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil. —

Commiss. d'archéol. de la Haute-Saône, t. III, 1862, 34 p.; t. IV, 1865, 88 p. et 1 pl. lithogr.; complément du t. IV, 1867, 42 p.

38. Armorial des villes, des communautés religieuses et des corporations civiles de la Franche-Comté. — *Commission d'archéol. de la Haute-Saône,* complém. du t. IV, 1867, 36 p.

39. Un mot sur deux inscriptions antiques. — *Bulletin Soc. de l'Yonne,* t. XVI, 1862, 4 p., avec une pl.

40. Armorial historique de l'Yonne : recueil d'armoiries portées avant 1789, dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, par les archevêques, évêques, seigneurs, communautés civiles et religieuses, par les membres du clergé, les magistrats, fonctionnaires et bourgeois, puisées aux sources les plus certaines et réunies dans un ordre méthodique; *Sens,* 1863, 1 vol. in-8° de 241 p., avec une introduction et un tableau méthodique de classification.

41. Controverse archéologique sur les origines de l'église de Chivy (Aisne); *Laon,* 1869, broch. in-8 de 14 p. — Douze des exemplaires seulement contiennent 2 vues et 35 fig.

42. Introduction aux *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnais,* d'Antoine Richart, publiés par la Société académique de Laon, 1869 : introduction de 13 p., par A. Déy, secrétaire général de cette Société.

43. Excursion archéologique dans le département de l'Aisne; *Laon,* 1869, broch. in-8° de 13 p.

44. Note pour servir à l'histoire de la commune de Soissons. — *Courrier de l'Aisne,* 1869.

45. Etude sur la condition des personnes, des biens et des communes au Comté de Bourgogne pendant le moyen âge. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône,* 3e série, n° 2, 1870, 97 p.; n° 3, 257 p.

46. Notes pour servir à l'histoire de l'Académie de Soissons. —

Courrier de l'Aisne, 22 mars 1873; article reproduit avec variantes dans l'*Annuaire historique de l'Yonne pour 1885*, sous le titre de *Coïncidences historiques entre Auxerre, Sens et Soissons (1736-1744)*, 11 p.

47. Étude historique sur l'établissement des communes, au douzième siècle, dans la province ecclésiastique de Reims; *Laon*, 1873, broch. gr. in-8° de 68 p.

48. Racine, sa noblesse, ses armoiries, son testament, sa mort, son épitaphe, sa statue; *Laon*, 1877, broch. in-8° de 15 p.

49. Vocabulaire pour servir à l'intelligence des chartes communales du Comté de Bourgogne. — *Bulletin de la Soc. d'agricul. de la Haute-Saône*, 3e série, n° 13, 1882, 54 p.; n° 14, 1883, 119 p.

50. Les petits côtés de la bataille de Fontenoy, en 841. — *Annuaire historique de l'Yonne pour 1884*, 7 p.

51. Les deux Auxerre au pouvoir des Romains, des Bagaudes et des Barbares. — *Annuaire historique de l'Yonne pour 1885*, 34 p., avec un plan et 2 pl.

52. Les deux pagus du municipe d'Auxerre. — *Annuaire historique de l'Yonne pour 1886*, 27 p., une pl. et 2 plans.

53. *Le libraire Fantet et le Parlement de Besançon. — Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 6e série, t. I, 1886, 39 p.

B. — *Ouvrages inédits.*

54. Etudes historiques sur l'établissement des abbayes régulières dans la province ecclésiastique de Reims, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à la fin du douzième siècle. — Manuscrit autographe de 422 pages in-4°, dont un second exemplaire, également autographe, a été déposé à la bibliothèque de la ville de Laon, le 10 novembre 1880.

55. Méthode héraldique. — Manuscrit autographe de 105 pages in-fol., à deux colonnes : toutes les définitions, pour plus d'intelligence, sont expliquées par des figurines; 1883.

56. Armorial des provinces, des villes et des illustrations de la France de 1850, suivi de deux tables alphabétiques, l'une pour les familles, l'autre pour les villes et les provinces. — Manuscrit autographe de 344 pages in-4°, 1884.

ÉLOGE DE M. PAUL LAURENS

LU A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS LE SAMEDI 13 JUILLET 1889

PAR

M. Edouard BESSON, secrétaire décennal.

MESSIEURS,

A votre séance de mai dernier, j'avais l'honneur d'apprécier devant vous le *Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce de Besançon en 1888*, dû à la plume de M. Paul Laurens. Nous ne soupçonnions pas alors, moi en rendant justice, vous en applaudissant aux fruits de l'activité féconde de cet esprit toujours jeune et alerte, en voyant surtout notre excellent confrère au milieu de nous, nous prodiguant à tous les marques de son inépuisable courtoisie, que la mort dût prochainement atteindre une existence si bien remplie et si précieuse aux intérêts de notre région.

Ce triste évènement nous frappa cependant d'une manière aussi soudaine qu'imprévue, avant que nous ne nous fussions réunis de nouveau, et vous avez déjà rendu à la mémoire du regretté défunt un premier et exceptionnel hommage en levant votre dernière séance en signe de deuil. Vous avez voulu en outre que nos annales gardassent un pieux souvenir de l'homme de bien, de l'excellent et intègre citoyen, du confrère aussi aimable que dévoué dont nous pleurons la perte.

LAURENS (Pierre-Paul-Denis) naquit à Besançon le 26 septembre 1813. Il était le second enfant (1) d'un père qui devait

---

(1) Son frère aîné, M. Camille Laurens, est l'un des élèves de la première promotion de l'Ecole centrale des arts et manufactures, à laquelle il fait le

donner aux siens les meilleurs exemples et les plus utiles leçons. C'était en effet un homme d'étude et de travail. Chef de division à la préfecture, il appartenait à plusieurs Académies et rédigea pendant vingt-cinq ans l'*Annuaire statistique du Doubs* (1).

Sous l'autorité d'un tel guide, notre confrère fit d'excellentes études au Lycée de Besançon. On le destinait tout d'abord à la carrière des consulats. Mais les évènements politiques modifièrent les plans de sa famille, et il entra, sous les auspices de son père, dans l'administration préfectorale. Il le remplaça même, lors de sa mort en 1840, comme chef de division. C'est à ce passage dans les bureaux de la préfecture, non moins qu'à sa prodigieuse mémoire, qu'il devait cette connaissance approfondie des lois, décrets, arrêtés, circulaires ministérielles qui lui permettait de se mouvoir avec une si étonnante aisance dans le dédale de ce qu'on est convenu d'appeler notre droit administratif.

Il quitta cependant l'administration en 1859, et c'est surtout à compter de cette époque que purent se manifester librement et d'une manière complète son activité féconde aussi bien que son inépuisable dévouement aux intérêts de son pays. Entré dès lors comme secrétaire à la Chambre de commerce, poste qu'il devait occuper trente ans, il y créa de suite cette publication annuelle des comptes-rendus qui fut la meilleure et la plus utile des innovations.

L'année suivante, il faisait partie du conseil municipal : là

---

plus grand honneur. Sa sœur, Mademoiselle Lucie Laurens, était douée d'un talent supérieur comme cantatrice.

(1) La mort de cet homme d'un vrai mérite fut annoncée en ces termes par le journal l'*Impartial,* le 9 octobre 1840 : « M. Jean-Anatoile Laurens, chef de division à la préfecture, membre des Académies de Besançon, Rouen et Dijon, et de la Société d'Agriculture du Doubs, est mort hier 7 octobre. M. Laurens était le doyen des employés de la préfecture ; on lui doit l'*Annuaire statistique du département,* ouvrage pour lequel il lui a été décerné plusieurs médailles et qu'il a publié pendant vingt-cinq années. Il aimait les Beaux-Arts et les a cultivés avec succès ».

encore il ne cessa de rendre à cette assemblée, dont il fut membre jusqu'à une date récente, les plus signalés services. Toujours rapporteur de notre budget local, il s'efforçait d'y faire prévaloir les principes d'ordre et d'économie si chers à son esprit méthodique. Il fut même adjoint au maire de la ville en 1871, lorsque, au lendemain de nos désastres, les charges publiques de cette nature étaient plus acceptées par dévouement que sollicitées par ambition. Mais il ne fit que passer à ce poste, préférant par sympathie naturelle aux situations en vue les rôles plus modestes, mais en même temps plus utiles.

Ce fut cette passion de se rendre utile et de servir la cause particulièrement intéressante des travailleurs de nos campagnes qui en fit pendant quarante ans, soit comme secrétaire, soit comme président, l'âme de la Société d'Agriculture du Doubs. C'est du reste à son père que cette association, fondée en l'an VIII, doit ses statuts actuels. Paul Laurens n'eut qu'à suivre une voie qui lui était si bien ouverte. Son initiative valut à ce département les principaux progrès agricoles qu'il a réalisés depuis quelque temps. Comme on l'a dit au sein de la Société d'Agriculture elle-même, « un de ses meilleurs titres est notamment d'avoir transformé, trente ans avant la loi de 1884, cette compagnie en un véritable syndicat pour l'achat des instruments, des engrais et des semences, et c'est par centaines de mille francs que notre matériel de culture s'est ainsi enrichi ».

Ses services, du reste, étaient hautement appréciés et par ceux qui en étaient l'objet et par le gouvernement lui-même. En 1875, les associations agricoles du Doubs lui offraient, dans un banquet organisé pour la circonstance, une médaille d'or grand module portant une inscription qui exprimait leur gratitude, et, l'année suivante, M. le président de la République, de passage à Besançon, lui conférait le grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Vous parlerai-je, Messieurs, de son inépuisable charité, de

la passion qu'il mettait à servir les intérêts du pauvre et du malheureux. Cette passion, pour employer la langue de Bossuet, ne l'a-t-elle pas suivi jusqu'entre les bras de la mort ? Ordonnateur des dépenses de la commission de l'hospice, président de la Société de secours et patronage, il consacrait à l'administration de ces institutions si utiles le meilleur de son temps et de ses efforts. Censeur de la Banque de France, il ne dédaignait pas le poste de secrétaire du conseil d'administration de la Caisse d'épargne, et avait inauguré, comme pour la Chambre de commerce, un compte-rendu annuel de ses travaux.

Il n'est pas nécessaire non plus, surtout dans cette enceinte, de rappeler l'amour éclairé que notre confrère portait aux belles-lettres et en général à tous les travaux de l'esprit. L'enseignement à tous ses degrés et les institutions diverses destinées à répandre l'instruction et le goût de la culture intellectuelle n'avaient pas seulement ses plus larges sympathies, mais étaient de sa part l'objet d'une active et utile collaboration. Membre du conseil départemental de l'instruction publique, des commissions de surveillance de l'Ecole normale des instituteurs, de la bibliothèque municipale, du musée archéologique, il appartenait en outre aux principales associations littéraires de la province. Il entrait à l'Académie de Besançon en 1855, et un an auparavant était déjà des nôtres. En 1881, nous dûmes faire violence à sa modestie pour lui faire accepter la présidence de notre Société, et vous vous rappelez avec quelle rare distinction, quel tact et quel talent il sut s'acquitter de cette tâche délicate. Personne, d'ailleurs, n'y avait plus de titres. A la mort de son père, il ne lui avait pas seulement succédé dans ses fonctions publiques, il avait aussi hérité de ses charges littéraires, et avait poursuivi la publication de son *Annuaire du Doubs*. Peu après, il y insérait un dictionnaire historique et statistique des communes de ce département. Je vous parlais tout à l'heure de ses comptes-rendus annuels des travaux de la

Chambre de commerce qu'il rédigea jusqu'à sa mort. Ce qui domine dans ces divers écrits, c'est en dehors de la connaissance approfondie du sujet traité, et en particulier des questions d'administration qui s'y rattachent, le soin minutieux du détail, l'amour de l'exactitude poussé jusqu'au scrupule, la passion des chiffres et de la statistique dont il faisait la science maîtresse et dont il s'exagérait peut-être quelque peu l'importance. Son style, du reste, trahissait les mêmes préoccupations. Très soigné, très fouillé, ne manquant pas d'élégance, il n'était pas toujours exempt de recherche.

Paul Laurens était d'une taille moyenne, d'une constitution frêle et délicate qu'il ne soutint jusqu'à un âge avancé qu'à force de tempérance et de régularité dans ses habitudes. Sa tête était belle; sa physionomie fine, distinguée, bienveillante, exprimait la délicatesse de ses sentiments et l'inépuisable générosité de sa nature.

Il avait de profondes et ardentes convictions religieuses, mais qui n'ôtaient rien à l'indépendance de son esprit. Il croyait au progrès par la liberté et par la science, et avait l'horreur instinctive de toute intolérance et de toute tyrannie, de quelque côté qu'elles pussent venir. Mais ce qu'il prisait, ce qu'il pratiquait avant tout, c'était l'esprit de dévouement, de désintéressement, de sacrifice. Les dons qu'il a laissés en mourant à la ville (1) et aux institutions de bienfaisance ne sont qu'une part bien faible de ses libéralités. Depuis long-

---

(1) Il a légué au Musée d'art de la ville de Besançon cinq tableaux dont voici l'énumération : DE TROY (François) : Portrait de Jeanne Cotelle, sa femme, et de leur fils enfant (le futur directeur de l'Académie de France à Rome). — GRIMOUX (Jean) : Son portrait peint par lui-même. — WYRSCH (Melchior) : Portrait de Jean-Anatoile Laurens, à l'âge de huit ans, s'amusant à faire des bulles de savon (1784). — BELLE (Clément) : Portraits de Donat Nonnotte, créateur de l'Ecole de peinture de Lyon, et de Claude-François Nonnotte, l'un des apologistes de la religion catholique au dix-huitième siècle; deux superbes dessins au fusain. C'était à titre de parent des frères Nonnotte que M. Paul Laurens avait recueilli ces deux intéressants portraits.

temps déjà, au moment de sa mort, il ne faisait que donner. Il donnait son temps, son travail, son cœur, sa vie. Il se faisait tout à tous, et en particulier aux nombreux amis que lui avaient valus le charme de ses relations.

Nous le savons, Messieurs, mieux que personne, nous à qui il a toujours témoigné une bienveillance et une sympathie particulières. Combien d'entre nous, et je m'honore d'être du nombre, auxquels jusqu'à la fin de sa vie il n'a cherché qu'à être agréable et utile? Et comment n'aurait-il pas aimé une compagnie comme la nôtre, lui pour qui le dévouement au pays natal était en quelque sorte une religion? Aussi, quoique son existence se soit écoulée tout entière dans une sphère modeste, notre pensée ne se reportera-t-elle jamais sans une respectueuse émotion au souvenir de ce grand homme de bien.

LE PEINTRE FRANC-COMTOIS

FERDINAND PERRON

(1823-1870)

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

Par M. Victor GUILLEMIN

Séance du 12 janvier 1889.

Notre savant compatriote M. Castan nous ayant demandé, vers la fin de l'année 1887, quelques renseignements concernant une peinture offerte par nous et placée au Musée Jean Gigoux, nous nous empressâmes de l'informer que c'est le portrait fait par lui-même d'un peintre de grand talent, mais malheureusement peu connu. Nous manifestions le désir de rappeler son souvenir par une notice biographique, et M. Castan voulait bien nous répondre : « Quelques lignes sur cet artiste trop oublié seraient à écrire, et vous, qui l'avez bien connu, auriez toute compétence pour acquitter cette dette envers sa mémoire ».

C'est ainsi que nous nous sommes mis à rédiger cette notice sur le peintre franc-comtois Ferdinand Perron.

Nous nous sommes adressé à plusieurs personnes qui pouvaient posséder de ses ouvrages, et entr'autres à M. Hector Hanoteau, un de nos maîtres contemporains, l'ami et le camarade de Perron. — Il nous écrivait le 20 janvier 1888 :

« Je suis bien heureux que vous ayez pris l'initiative de sortir notre brave ami Perron de l'ombre où son nom est resté, malgré son grand talent.

» S'il ne fut pas connu de son vivant, cela a tenu beaucoup à son caractère, car il était d'une modestie et d'une timidité

d'enfant ; il a toute sa vie supposé qu'il devait faire des études, et encore des études, avant de pouvoir lutter avec les autres. — Etrange erreur ! car si l'on pouvait rassembler de lui une centaine de toiles, et les exposer dans la salle de la rue de Sèze, elles surprendraient un grand nombre d'artistes ; mais tout ce qu'il a fait est épars de côté et d'autre : il ne faut pas songer à cela, d'autant plus que sa timidité et le doute de lui-même l'ont empêché de signer presque toutes ses œuvres ».

Après nous avoir indiqué plusieurs personnes qui pouvaient posséder des toiles de notre ami commun, M. Hanoteau nous décrivait plusieurs morceaux de peinture qu'il conserve précieusement chez lui. Nous les mentionnerons plus loin, avec l'appréciation par lui donnée.

« Je ne suis pas étonné, ajoutait-il encore, que M... vous ait affirmé que j'avais en haute estime le talent de Perron, car j'ai souvent dit en parlant de lui : « *Ce peintre inconnu » n'a jamais fait que des chefs-d'œuvre.* »

Ferdinand Perron est né à Besançon le 16 octobre 1823. Son père, horloger mécanicien distingué, faisait partie de l'Académie de cette ville. Ferdinand était le quatrième d'une famille de cinq enfants, et malgré le peu de fortune de ses parents, on lui fit commencer ses études au collège. Mais son père vint à mourir, puis, trois mois après, sa mère, et la municipalité accorda à l'orphelin, ayant alors à peu près onze ans, une bourse qui lui permit de continuer à s'instruire.

Il remporta de nombreux prix ; mais comme il dessinait sans cesse sur ses livres et ses cahiers, cette bourse lui fut retirée à la suite d'un petit incident où il refusa obstinément de remettre à son professeur un croquis fait pendant la leçon.

On ne pouvait dès lors lui faire continuer ses classes (il était en troisième), et sa famille le fit entrer à l'école de dessin de notre ville.

C'était en 1837, et le peintre Flajoulot qui enseigna les premiers principes à deux de nos artistes de tendances fort différentes, Edouard Baille et Gustave Courbet, était professeur à cette école.

Ce fut quelque temps après la mort de ce professeur, que notre aspirant peintre, léger d'argent et riche d'espoir, partit pour Paris, vers la fin de l'année 1842, et vint y étudier son art dans l'atelier de Jean Gigoux. Il rencontra là un camarade qui lui commenta clairement ce que le maître laissait parfois deviner à ses élèves.

Ce camarade d'atelier était un Bisontin fort enthousiaste, nommé Bouvier, qui, ne sachant pas profiter pour lui-même des leçons qu'il donnait aux autres, initia Perron aux vrais principes de l'art, comme il le fit aussi pour le célèbre peintre Bonvin, surnommé le *Chardin* du dix-neuvième siècle (1).

Perron ne tarda point à montrer qu'il avait profité des leçons reçues. Mais, au bout de près de huit ans d'études, il constata un jour que son petit pécule se trouvait épuisé, et son maître vint à son aide en l'employant à peindre quelques parties dans ses tableaux, à l'exemple de ces peintres flamands qui faisaient exécuter à leurs meilleurs élèves des morceaux assez importants de leurs compositions.

Perron était dès ce moment capable de produire, pour son propre compte, quelques ouvrages qui l'eussent fait apprécier au Salon ; mais il lui eût fallu, pour cela, avoir la possibilité de subvenir à ses dépenses et de payer des modèles, en parant aux frais que nécessite toujours l'exécution d'une œuvre. Or, cela lui manquait absolument, et lui manqua toujours.

Les hommes sont souvent victimes de leurs qualités et certainement, dans les beaux-arts, la modestie peut être une vertu qui mène les artistes à l'hôpital, car on trouve piquant

---

(1) Voyez une lettre de Bonvin à son biographe L. Gauchez, dans la *Revue d'Art*, 1887, p. 52.

de prendre au mot celui qui n'affiche point de hautes prétentions. Pourtant, le maître-peintre d'Ornans ne put méconnaître (quoiqu'il ne fît volontiers l'éloge que de lui-même) le talent de son ancien camarade, et M. Gigoux écrit dans ses *Causeries*, en parlant de ses meilleurs élèves : « Je signalerai encore Perron que j'ai eu plusieurs années à mon atelier, et dont Courbet disait : « *c'est moi et Perron qui peignons le mieux de tout Paris* (1) ». Malheureusement, ce dernier, au lieu de chercher à se produire, tendait plutôt à s'effacer, et l'on sait que l'opinion est plus souvent pour les beaux diseurs que pour les intelligents qui savent se taire.

Il allait fréquemment au Musée du Louvre, s'y fortifier par la vue et l'étude des œuvres magistrales, et ne négligeait aussi aucune occasion de contempler les ouvrages nouveaux des artistes contemporains, ou les collections, les galeries célèbres enlevées au feu des enchères. C'est ainsi qu'il devint un connaisseur très sûr et très fin, dont le jugement ne se serait jamais égaré sur la valeur d'un tableau ou d'une sculpture.

En demeurant le collaborateur subordonné aux exigences du maître, il devait forcément rester dans l'ombre, et, pour sortir de cet état précaire, il dut prendre le parti de quitter l'atelier Gigoux et de travailler seul, pour lui-même. Mais hélas ! il allait être obligé de faire trop souvent du métier, et cette dure nécessité lui commandait alors de se livrer à des besognes ingrates. Nous le savons d'autant mieux, qu'à cette époque nous l'avions rejoint à Paris, et que, pendant tout le temps que nous y étudiâmes, notre atelier fut à sa disposition.

Quoiqu'il eût toujours négligé de faire partie d'aucune coterie, il ne fut pourtant point tout-à-fait isolé, car il rencontra à Paris des Franc-Comtois qui s'intéressèrent à lui. Sur la présentation d'un de ses anciens camarades de col-

(1) *Causeries sur les artistes de mon temps*, p. 116.

lège, le fils du conseiller Béchet, il fut bien accueilli dans la famille de notre célèbre compatriote le philosophe Jouffroy, et ce fut aussi cet ami qui le présenta dans la famille de son beau-frère, à Quingey, chez MM. Gannard. Nous citerons plus loin les principaux des ouvrages que Perron exécuta pour cette famille, chez laquelle il resta près de deux ans, en deux séjours qu'il y fit à quelques mois d'intervalle. Mais ce fut là seulement comme une oasis sur le parcours de la vie aride qu'il devait achever à Paris.

C'est à Paris qu'il exécuta de nombreux portraits commandés par des Américains. Ces peintures, qui ne sont plus en France, sont perdues pour nous. Les étrangers étaient renseignés sur le talent de l'artiste par ses anciens camarades d'atelier, et les journalistes d'au-delà de l'Atlantique, sur le vu de ces ouvrages, prenaient notre ami pour une des célébrités artistiques de Paris. Nous nous souvenons encore du triste sourire qui erra sur ses lèvres, lorsqu'un jour il reçut un numéro de journal rédigé en Espagnol, où on le disait bien digne de la haute célébrité qui lui était acquise en France.

Perron, luttant contre la misère, fut encore obligé de travailler pour un artiste dont nous tairons le nom, et qu'une affection grave de la vue empêchait de peindre. Le principal ouvrage qui sortit de cette collaboration, fut un tableau important, placé maintenant au Musée de Versailles. Il est peint en entier de la main de Perron, d'après la composition et les esquisses du maître dont il porte la signature.

Lorsqu'arriva la guerre, notre peintre demeurait à Boulogne ; il était souffrant, et se réfugia pendant le siège de Paris chez une de ses connaissances, M. R***, avenue d'Orléans : c'est là qu'il mourut subitement le 13 novembre 1870.

Si l'on songe qu'il venait seulement d'atteindre l'âge de quarante sept ans, on doit bien regretter que cet artiste n'ait pas fourni une plus longue carrière, pour vaincre peut-être la mauvaise fortune, et donner toute la mesure de son talent.

Les nombreux petits tableaux, esquisses ou études laissés par lui dans son logement de Boulogne, y furent vendus, ainsi que ses meubles, et nous regrettons de n'avoir pu trouver de renseignements sur le nombre et l'importance de ces peintures, afin d'en donner la nomenclature, et d'indiquer où l'on pourrait les voir, car certainement, selon son habitude, le peintre n'avait pas signé ces ouvrages.

Quoiqu'il sût bien dessiner, Perron se distinguait plutôt par la couleur. Tout ce qui sortait de son pinceau avait un très grand charme, produit par la finesse et la suavité des tons. Cette peinture, d'un aspect de vaguesse séduisante, tout en ayant un cachet bien original, faisait penser à Prud'hon, à Murillo, et même au Corrège, le peintre que Perron avait en prédilection. Cet aspect, la nature le lui donnait, son œil la voyait ainsi, et ce n'était point le résultat d'une *manière*, d'un parti pris de convention. Ses petits tableaux de genre avaient de l'analogie avec les œuvres de Diaz et parfois même auraient soutenu la comparaison avec la peinture de ce dernier.

Il était capable de traiter tous les genres; mais la nécessité où il se trouvait de gagner en fit surtout un portraitiste remarquable, et ce à quoi son goût le porta fut le tableau intime et d'effet attrayant, sans sujet bien déterminé, pittoresque avant tout, comme le comprirent Diaz et Decamps, pour lesquels *un tableau à l'effet était un tableau fait*

Nous considérons comme nôtres des artistes d'origine étrangère, nous aimons à mettre les suisses Wyrsch et Gresly au nombre des peintres franc-comtois; mais nous devons témoigner, pour le moins, autant d'intérêt à un peintre qui appartenait à une vieille famille bisontine, et dont les œuvres décèlent un talent incontestable.

Si de l'œuvre de Perron, dispersée un peu de tous côtés, à Paris, en province, et même à l'étranger, on ne saurait rassembler les nombreuses parties pour les mettre sous les yeux du public, le peu que l'on en pourrait montrer suffirait au

besoin pour lui faire attribuer un rang supérieur à celui de Jourdain ou de Chazerand, qui, sans être comparables à lui pour l'harmonie, le coloris et le clair-obscur, ont conservé chez nous une réputation locale fort appréciable.

Les principaux ouvrages de Ferdinand Perron sont : à Paris, chez M. Paul Perret, homme de lettres, trois portraits : celui de Mademoiselle Jouffroy (devenue Madame Paul Perret) et celui de son frère M. Charles Jouffroy. Ces excellents portraits, des meilleurs de Perron, sont de grandeur naturelle et avec les mains ; le troisième, en buste, fort remarquable aussi, est celui de leur parent, M. Charles Béchet.

Chez Mlle Scriwaneck : le portrait de cette artiste dramatique du théâtre de l'Odéon.

Chez Madame veuve Migon : le portrait, fort remarquable aussi du père du docteur Migon.

Chez M. Hector Hanoteau, plusieurs beaux morceaux de peinture.

« Je ne possède de Perron », nous écrit ce maître, « que quelques études faites à l'atelier Gigoux, par conséquent dans ses commencements : presque toutes sont des portraits.

» Je n'ai que le portrait de mon fils enfant, qui ait été peint quelques mois avant la guerre. Ce portrait est peu fait, mais il est d'un ton admirable ; le modelé en est fin et délicat, gras et large. — *Cette peinture peut être mise à côté de n'importe laquelle ; elle s'y tiendra bien.*

» Parmi les autres toiles faites dans sa jeunesse, j'ai deux portraits de moi, dont l'un, très ressemblant et poussé, indique déjà *un talent hors ligne ;* l'autre n'est qu'un frottis, mais plus moëlleux de formes et tout aussi ressemblant ; il n'y a que la tête, la poitrine n'est pas couverte.

» J'en ai un troisième qui forme petit tableau, toile de 4 ; — je me chauffe auprès du poêle de l'atelier : il a été fait en une séance, et on y trouve des *qualités sérieuses.* — J'ai deux autres têtes simplement frottées, mais *charmantes.*

» Je possède encore de lui un portrait au crayon mine de plomb, qui est *un simple chef-d'œuvre* ».

M. Auguste Marminia, artiste-lithographe à Paris, qui fut l'ami de Perron, possède aussi de nombreux ouvrages de lui, portraits et tableaux de genre, dont nous n'avons pas la nomenclature.

Perron n'exposa qu'une seule fois au Salon un petit tableau de genre intitulé : *Une laveuse,* n° 1684 du livret de 1865, et qui eut les honneurs de la cimaise. Ce fut M. Marminia qui, à l'insu de son ami trop modeste, remplit la notice et fit porter le tableau au Salon.

A Paris aussi se trouve chez M. Rétif où il est mort, avenue d'Orléans, un petit tableau représentant des *enfants qui jouent aux billes sur un chemin.*

A Besançon, au Musée Jean Gigoux : *un portrait de l'artiste par lui-même*, offert par nous, et que nous lui avions vu peindre ; l'esquisse du *portrait d'un frère du peintre,* et un charmant petit tableau de genre, *une scène d'hiver*, où deux enfants traînent un fagot sur la neige à la lisière d'un bois.

A Besançon également se trouve chez Madame veuve Emile Delacroix : un *petit portrait de la veuve du conseiller Béchet*, que M. Castan trouve un morceau très vivant.

Nous possédons aussi *une nature-morte*, l'ébauche d'un petit tableau de genre, *un enfant construisant un château de cartes* et *un portrait* crayon noir où il nous a représenté tenant un album.

A Thiaucourt, (Meurthe), chez M. Marquis, se trouvent deux charmants tableaux de genre, d'une séduisante couleur : 1° *un dîner sur l'herbe sous Louis XV*, et 2° *une réunion au devant d'un château*, même époque : des enfants jouent avec des cygnes auprès d'une pièce d'eau.

A Quingey, chez MM. Gannard, se voient une trentaine de peintures, parmi lesquelles trois tableaux de genre fort remarquables, sur toiles de 20 ; les figures des deux derniers

sont des portraits. Ce sont : *des braconniers avant la chasse* (bel effet de clair-obscur), *une halte de chasse*, et *une promenade en barque*. Ces tableaux pouvant donner une assez juste idée du talent de Perron, il serait fort à souhaiter qu'on pût en posséder un ou deux au Musée de Besançon, où ce serait justice de faire connaître notre compatriote comme il le mérite.

A Quingey, chez les mêmes personnes, se trouvent encore : une peinture sur bois de moindre dimension représentant *une partie de cartes*, et quatre charmants panneaux décoratifs, d'environ 1m. 50 cent. de haut, peints sur le mur. Ce sont *les quatre saisons*, représentées par de petits génies d'une ravissante couleur, qui rappellent la facture de Prud'hon, puis *une douzaine de portraits*, parmi lesquels nous remarquons surtout celui de *l'auteur*, de petite dimension, fort bien peint ; *quatre études d'animaux*, *trois nature-mortes* et *trois paysages*, dont deux à l'état d'esquisses.

Terminons en notant *cinq portraits au fusain* supérieurement traités.

Ce que nous venons de citer ne forme sans doute pas seulement le quart des productions de Perron : aussi inviterons-nous les personnes qui possèderaient quelques autres ouvrages de lui, à les faire connaître, afin d'ajouter à la réputation qui lui est due.

Une partie de son œuvre est à l'étranger ; mais ce qui reste en France des ouvrages de ce peintre, et notamment chez des connaisseurs, soit à Paris, soit en province, suffit à prouver qu'il possédait un talent hors ligne, et qu'il mériterait une place dans les meilleurs rangs des artistes Français.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

ORNANS

PAR

M. LE Dr J. MEYNIER

Médecin major de première classe à l'hôpital militaire de Versailles
Membre de l'Académie de Besançon et de la Société d'Emulation du Doubs
Chevalier de la Légion d'honneur.

PREMIÈRE PARTIE.

Séance des 12 décembre 1888 et 13 avril 1889.

ESSAI HISTORIQUE SUR ORNANS

ORIGINE ET PÉRIODE PALATINE

CHAPITRE PREMIER

Antiquité d'Ornans. — Origine burgonde. — Monuments mégalithiques. — Lieux-dits. — Obscurité de son histoire jusqu'au XIII^e^ siècle. — Première mention. — Ornans mouvance de Salins. — Partages de Bourgogne et de Vienne. — Ornans terre domaniale.

Ornans ne peut, comme certaines villes du voisinage, revendiquer une origine fabuleuse se perdant dans la nuit des siècles. Il est même douteux qu'avant l'invasion de la Séquanie par les Burgondes, la haute vallée de la Loue ait été habitée, ou, du moins, l'existence d'une localité importante sur son territoire n'est-elle établie par la découverte d'aucun vestige de constructions antiques, d'aucun objet des âges préhistoriques ou classiques. Le pays où la Loue et le Lison, confondus, à l'époque de la domination romaine, sous le nom de *Lucinus*, prennent leur source, était probablement encore couvert de forêts, comme la plus grande partie de l'ancienne Gaule. Le nom germanique d'Ornans (*Hunnincum*, de *Hunninge*, domaine du *Hun*) indique que la ville doit sa fondation à une colonie barbare. La forme romane de ce nom a été, pendant longtemps *Hounans*, *Ounans*, ou *Honnans*, *Onnans*, qui est encore usitée en patois. La forme *Ornans*, qui a prévalu, est due à l'intercalation acci-

dentelle d'une *r*, comme dans *borne* pour *bonne* (de *bodena*, *bonna*), dans *hurler* pour *huller* (*ululare*), intercalation qui n'était pas rare dans l'ancienne langue et dont il reste quelques traces dans la langue moderne (1). Le village d'*Onans*, contrairement à ce qui a eu lieu pour son homonyme latin, après s'être longtemps appelé *Ornans*, a repris la forme primitive de son nom.

Qu'Ornans ait existé ou non avant la conquête bourguignonne, il n'en est pas moins certain que son territoire présente à la curiosité des archéologues des monuments mégalithiques. Les grandes pierres du *Bois-Brulé*, aujourd'hui couchées sur le sol, ont incontestablement formé un *cromlech'* ou cercle de pierres (2) ; leur situation relativement les unes aux autres le prouve d'une manière indiscutable. La *Combe Menvierge* (*Men*, pierre, *vergh*, chef ; pierre des chefs), qui fait face au plateau du *Bois-Brulé*, possédait autrefois un *dolmen* (3) aujourd'hui disparu. Le plateau des *Compas* (*Kwompas*, cercle) doit peut-être son nom à l'existence d'un ou plusieurs *cromlech'*. Le vallon de *Membouque* (*Men*, pierre, *bouc* (4), bouc), est ainsi appelé d'un *menhir* ou pierre levée, qu'on nomme, de nos jours la *Roche des dix heures*. Enfin, on trouve sur ce territoire des chemins pavés de la plus haute antiquité. Un de ces chemins conduit à la terrasse qui termine, au nord-ouest, la montagne de *Châtillon*, terrasse que deux fossés taillés dans le roc ont convertie en une sorte de *castrum*.

Les plus anciens lieux-dits, après ceux que nous venons

---

(1) L'*r* suivi d'une consonne parait avoir été antipathique à nos ancêtres des premiers siècles du moyen âge. Certains mots d'origine latine, comme *cornu, corne,* l'ont perdu momentanément à cette époque. On avait traduit *cornu* par *coune, conne.* On dit encore en patois : *Las counes di diale,* les cornes du diable.

(2) *Kroum,* courbe, *lech ;* pierre sacrée.

(3) *Dol,* table, *men,* pierre ; table de pierre.

(4) On sait que le bouc était consacré à Teutatès.

de citer toutefois, remontent à la période burgonde. Ce sont : *Auldevoige* ou *Audevoige* (*Alt*, vieux, *weg*, chemin), longé par une voie qui, du fond du vallon de *la Peusse*, se dirigeait sur la cluse de Maillot [1]; *Cornbouche* (*Horn*, roche, *busch*, bois), nom de la hauteur que couronne le *Bois-Gougniot ;* les *Oyes* ou *Oues Dammartain*, *Menon*, *Perrenot*, ou autres (*Aue*, prairie parcourue par une rivière) ; et les *Voisses* (*Wiese*, prairie). Les autres appartiennent tous, par leur origine, à la moyenne ou à la basse latinité. Les principaux sont : *Barmot (Balmeta*, petite grotte), les *Barrères* (*Barrariæ*, barrières) [2], les *Beuges (Bugia*, pâturage), le *Biez-de-Leugney* [3] *(Bezium*, ruisseau), le *Chanêt* (*Casnetum*, chênaie), le *Charmeux* (*Carpinosum*, de *carpinus*, charme), *Charmont* (*Calvus mons*, mont dénudé), *Châtel-Perrin* (*Castellum*, dim. de *castrum*), le *Châtelet* (*Castelletum*), *Châtillon* (*Castellio*), *Chauveroche* (*Calva roca*, roche nue), *Chaux* (*Calma*, lieu inculte), *Combe-Chichy*, *Combe - Chirey* , *Combe Corpus* [4], *Combe - Menvierge*, *Combe - Pellerin* ou *Combe-au - Prévot*, *Combe - la - Portière* [5] (*Cumba*, petite vallée), les *Douves* (*Doga* ou *doha*, source), *En-Ahain* (*Ahan*, montée), *En-Erichaux* (*Herici calma*, la *Chaux d'Héry*), *En-Ully* ou *Eulley* [6] (*Oviliacum*, d'*ovile*, bergerie), les (*Epoisses* (*Spissum*, fourré), les *Essarts d'Ully*, les *Essarts-Sanderin* (*Exsartum*, champ défriché), l'*Etaulet* (*Stabuletum*, la petite étable), *las Fascles* (*Fasculi*, bouquets de bois), la *Fin-du-Tremblois* (*Finis*, territoire, et *Tremuletum*, tremblaie), le *Fourtueux* (*Forestulum*, petit bois), la *Foûnêche* (*Fænagia*, de *fænum*, foin),

---

(1) Elle se perd actuellement sur le territoire d'Amathay-Vésigneux.

(2) On trouve dans ce point des vestiges de retranchements.

(3) *Lugduniacum*, ancien nom de la montagne de la Soue.

(4) Où eut lieu, en 1638, une entrevue du colonel *Corpus*, de l'armée du duc de Lorraine, avec les notables d'Ornans.

(5) Cette combe donne entrée au nord, sur le territoire de la ville.

(6) Vulgairement *En-Nahin*, *En-Nérichaux*, *En-Neully*.

la Froidière (*Frigidaria*), la Grange (*Granica*), la *Garenne* (*Warenna,* réserve de chasse), *Gradion* (*Gradio*, de *gradus*, gradin), *Layer* (*Lacarium*, bassin), les *Hages* (*Haga* haie, enclos de haies) (1), *Narbey* (*Nigrum bezium,* biez noir), *Onchaux* (*En-Chaux*), *l'Onnaige* (*Ondagium*, remous), l'*Oray* (2) (*Orata*, lisière d'un bois, *d'ora*, bord), la *Peusse* (*Pissa, pisse,* cascade), la *Planche-Thomas* (*Planca*, petit pont), les *Prés-Perrenot* (*Prâta*), le *Puy du Château* (*Podium Castelli*), les *Vannes* (*Venna* (3), claie, enclos de claies), la *Vaux* (*Vallis*), *Vinchaux* (*Vini calma*), *la* Vretagne (*Vertania*, hallier).

Une obscurité profonde, au milieu de laquelle aucun document ne vient jeter la moindre lueur, règne sur les origines de la ville actuelle que l'on trouve, au XII^e^ siècle, assise sur les bords de la Loue. Le premier acte où il en est fait mention, encore est-ce d'une manière tout à fait accidentelle, est une charte de l'abbaye de Buillon que l'on rapporte à l'année 1151. Morard, prêtre d'Ornans (4), y figure comme témoin d'une donation de Humbert de Scey, des fils de Raalde de Scey et de ceux de Hugues de Fertans à cette abbaye. Grâce à l'intervention de Gauche III, sire de Salins, ces seigneurs font remise au monastère de Sainte-Marie de Buillon d'une somme dont il leur était redevable. Il faut aller ensuite jusqu'en 1230 pour retrouver le nom d'Ornans. Cette fois, il est directement cité. Il s'agit de cet acte célèbre par lequel les familles de Méranie et de Châlons s'unirent, acte qui rendit, pour un temps, la paix au Comté de Bourgogne. Le traité de mariage d'Alice de Méranie et de Hugues de Châlon assigne à la future six cent livrées de terre sur la

---

(1) Par extension, léproserie. Il y en a eu une en cet endroit.

(2) Ou Loray.

(3) Ou Benna.

(4) « ... *Morardus presbyter de Ornens...* » V. GUILLAUME, *Sires de Salins,* t. I, p. 48.

terre domaniale de Colonne ou, à son défaut, sur celle d'Ornans (1).

Cependant, Ornans existait avant le XII^e^ siècle ; mais, confondu, dès l'origine, avec les mouvances de Salins (2), dont il a suivi toutes les vicissitudes, il n'est cité nominativement ni dans la donation du roi de Bourgogne, Saint-Sigismond, à l'Abbaye d'Agaune, ni dans l'acte d'inféodation de cette seigneurie à Albéric de Narbonne par Meynier, prévôt de l'abbaye, ni dans les divers actes d'hommage des sires de Salins à cette abbaye (3). La partie de la seigneurie d'Ornans qui appartenait, comme le Bourg - Dessus de Salins (4), à la branche cadette ou *de Vienne* de la famille de nos comtes (5), fût cédée, avec ce bourg, à Hugues IV, duc de Bourgogne, par Marguerite de Vienne (1224) (6). C'est pour recouvrer cette portion de seigneurie que Jean de Châlon abandonna, en 1237, à Hugues IV, la vicomté d'Auxonne, le fief de Saint-Seine et celui de Chaussin, en échange de Bracon, d'Ornans (*Honnans, Hounans*), de Vuillafans (*Villauffans*) et du château des Clées (7) (*Esclaies*) (8). Nous verrons plus tard que ce ne fût pas, comme on pourrait le croire, pour la réunir à celle que Hugues, son fils, possédait du chef

---

(1) « .... *in castro nostro quod dicitur Ornans....* » — V. CHEVALIER, *Poligny*, t. I, pr. p. 343, — et GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, pr. p. 119.

(2) *Bracum et quidquid in Salinis habere videtur... cum omnibus appendiciis...* » V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, pr. p. 5 et 6, — et DUNOD, *Comté*, t. II, p. 596.

(3) V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, pr. p. 5, 25, 91, 101, et 145, — et DUNOD, *loc. cit.*, t. II, p. 596-98.

(4) Appelé aussi *Bourg-le-Sire* par opposition avec le *Bourg-Dessous* qu'on appelait aussi *Bourg-le-Comte*.

(5) Ces deux seigneuries avaient été partagées en 1127, après la mort de Guillaume-l'Enfant, par le comte Raynaud III et son frère Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon.

(6) V. DUNOD, *loc. cit.*, t. I, p. 439, — et GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, p. 260.

(7) Canton de Vaud, Suisse.

(8) V. GUILLAUME, *loc. cit*,, t. I. pr. p. 124-28.

de sa femme, Alice de Méranie. Jean de Châlon était bien trop féodal pour avoir la pensée de reconstituer une terre domaniale !

Les officiers municipaux d'Ornans avaient donc raison d'écrire, en 1753, à l'Académie royale de Besançon (1) que leur ville existait à l'époque du premier royaume de Bourgogne et qu'elle avait été du domaine des rois, puisque l'un d'eux avait pu en disposer en faveur de l'abbaye d'Agaune. « Albéric de Narbonne et le comte Létalde son fils, devenus propriétaires de la seigneurie d'Ornans (2), la transmirent à leurs successeurs, comtes de Bourgogne, qui en jouirent jusqu'au comte Guillaume III, surnommé l'Enfant, mort sans postérité, auquel succédèrent Renaud et Guillaume ses oncles. Renaud, comme aîné, fût comte de Bourgogne et Guillaume fût comte de Vienne, de Mâcon et d'Auxonne (3) ...» Mais, contrairement à ce qu'avançaient les officiers municipaux, Guillaume n'eût pas en son partage toute la seigneurie d'Ornans. Il est certain, en effet, qu'elle fût partagée entre les deux frères. Gérard, fils de Guillaume (4), comte de Vienne, transmit la *part de Vienne* à Marguerite sa fille

---

(1) ***Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*** Il porte les signatures de « MM. les Suppots du magistrat, qui sont : MM. Adrien-Charles Verdy, maire, Pierre-Ignace Saulnier, avocat, premier échevin, Augustin Teste, avocat, second échevin, Joseph Bailly, troisième échevin, Adrien-Charles Doney, lieutenant particulier au bailliage, Simon Roussel, conseiller-assesseur au bailliage, Benoît Doney, conseiller-assesseur au bailliage, Claude-Ambroise-Bruno Dupuy, procureur du roi au bailliage, Guyot de Vercia, avocat, Jacques-Fr. Vieille, avocat, Jacques-Fr. de Ramey, avocat, Jean-Fr. Coste, procureur au bailliage, Cl.Fr. Grimont, secrétaire.

(2) Il n'est pas probable que Létalde l'ait eue en entier, pas plus que la seigneurie de Salins qu'il partagea avec son frère Humbert, tige de la première maison de Salins. La terre d'Ornans a même dû être partagée en trois un moment, c'est-à-dire entre le partage de 1127 et le mariage de Gérard de Vienne et de Maurette de Salins (1175).

(3) ***Mémoire historique sur la ville d'Ornans.***

(4) Son autre fils était Etienne, vicomte d'Auxonne, tige de la maison de Chalon. Guillaume avait eu ces deux fils de Poncette de Traves.

« mariée en premières noces à Guillaume de Sabrans, comte de Forcalquier, et en secondes noces à Josserand Gros, sire de Brancion, renommé dans les croisades (1) ». L'échange de 1237 établit que Marguerite relacha cette part, avec Bracon et d'autres fiefs à Hugues IV, duc de Bourgogne, qui lui céda l'équivalent en belles terres du duché qu'elle joignit au patrimoine de Josserand son mari. « Jean comte en Bourgogne et de Châlon, petit-fils d'Etienne, comte en Bourgogne, possédait le comté d'Auxonne du chef de son père et celui de Châlon du chef de sa mère Béatrice de Châlon. Ces comtés étaient à la bienséance du duc de Bourgogne qui engagea le comte Jean de les lui céder (2). »

On voit qu'il ne nous a pas été possible, bien qu'il dût en coûter à notre amour-propre local, de conserver l'illusion qu'Ornans a toujours constitué, invariablement et dans son intégrité, une terre domaniale. Comment admettre déjà qu'une terre domaniale ait fait si peu parler d'elle pendant un si long temps, pendant une période de près de huit siècles ? Mais ce qui a surtout contribué à nous convaincre qu'il n'en était rien, c'est qu'il fallait encore, pour l'admettre, éliminer de notre histoire un acte aussi important que celui de 1237 ! Enfin, comment supposer (et pourtant on l'a fait !) comment supposer que Jean de Châlon ait pu accepter, en échange d'Auxonne, de St-Seine et de Chaussin, les villages d'Ounans et d'Ecleux (je ne parle pas de Vuillafans !), que Hugues IV, d'ailleurs, n'a jamais possédés ? Non Ornans a d'abord fait partie de la seigneurie de Salins, et nous verrons que sa liberté n'a pas eu beaucoup à souffrir d'une subordination qui paraît si humiliante à aucuns. Quant à son partage temporaire, il est d'autant plus facile à admettre qu'Ornans, comme Salins et Lons-le-Saunier, a été longtemps partagé en deux bourgs, le *Bourg-Dessus* et le *Bourg-Dessous*.

---

(1) *Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*
(2) *Ibid.*

CHAPITRE DEUXIÈME

Maison de Chalon. — Alice de Méranie et Hugues de Chalon. — Franchises. — Mort de Hugues. — Deuxième mariage d'Alice. — Son testament. — Othon IV et Mahaut d'Artois. — Traité de Vincennes. — Révolte des hauts barons. — Sac d'Ornans. — Mort d'Othon. — Aumône de Mahaut.

L'année 1237 est une des plus mémorables de l'histoire d'Ornans. Bien que Hugues de Châlon n'ait succédé à son beau-frère le comte Othon III qu'après la mort de celui-ci (1248) [1], on peut dire que cette ville appartint dès lors au souverain. Le duc de Méranie, mêlé aux troubles qui marquèrent, en Allemagne, les dernières années du règne de Frédéric II, semblait avoir oublié son comté de Bourgogne, où Jean de Châlon dominait, au nom de son fils aîné, en véritable souverain. Dans son désir d'arriver au pouvoir, la famille de Châlon n'avait pas attendu la mort du dernier des Méraniens [2], et, voyant ce prince engagé sans retour dans les guerres d'Allemagne, proscrit à la fois par le sacerdoce et par l'empire, elle avait pris hardiment sa place de son vivant. Double usurpation, puisque l'héritière d'Othon III n'était pas Alice, mais sa sœur Béatrice, comtesse d'Orlemunde ! Mais le comté de Bourgogne était si las des Allemands et le crédit de Jean de Châlon était si grand, qu'elle passa, pour ainsi dire, inaperçue.

Jean de Châlon a dû, dès 1237, disposer, en faveur de son fils Hugues, de sa part de la ville d'Ornans ; car c'est Hugues et sa femme Alice qui, peu d'années après, déclarèrent les habitants libres et francs de toute servitude et exaction [3]. On

(1) En principe seulement, ainsi qu'on va le voir.

(2) Othon III mourut empoisonné, puis assassiné par Hérold de Haag, dans son château de Niestin.

(3) « ... *liberi... et quieti ab omni servitute et exactione in perpe-*

peut croire que l'acte de 1224 fût inspiré par celui qui, le premier a proclamé hautement que la liberté, en peuplant le sol, devenait un gain pour celui qui l'accordait (1). Il est vrai que les termes de ce document permettent de douter qu'on puisse le considérer comme la charte des franchises d'Ornans. Il semble, en effet, ne concerner que les habitants du château, qui lui servait de principale défense, à moins que, par le mot de *castrum*, on ait voulu entendre la châtellenie tout entière. Sans vouloir, comme on l'a prétendu, qu'Ornans n'ait jamais eu besoin de demander la liberté à personne, car il n'est permis à aucune de nos villes, pas même à la cité de Besançon, d'avoir une pareille prétention, nous pensons qu'il la possédait depuis longtemps déjà. Tous les souverains de la Franche-Comté ont reconnu, à leur avènement, « toutes les libertez, franchises, privilèges et bons usages et coustumes en lesquelz (2) » leurs devanciers avaient toujours gardé les habitants d'Ornans. Dans un titre de 1382, dont les archives d'Ornans possèdent une copie, on trouve ce passage précieux d'un titre plus ancien appartenant à la langue du commencement du XIII[e] siècle : « Que touttefois que ly » contes de Bourgoingne vient nouveaulx au pays, il est tenuz » de jurer et promectre à tenir les dictz privilèges... (3) » Nous verrons par la suite quels étaient ces privilèges.

Ornans fût assez heureux sous le règne de Hugues et d'Alice, qui paraissent avoir résidé souvent au château, où

---

tuum... » — V. *Docum. inédits sur l'hist. de la Franche-Comté,* t. III, p. 528-9.

(1) V. la charte des franchises octroyées au Bourg-Dessus de Salins par Jean de Chalon, en 1249, in GUILLAUME, *Sires de Salins,* t. II, pr. p., et CHEVALIER, *Poligny,* t. I, p. 345.

(2) Charte de la comtesse Marguerite de France, octroyée à Quingey le 9 août 1363. (*Archives d'Ornans,* tit. *Franchises et privilèges*)

(3) Reconnaissance des franchises et privilèges de la ville d'Ornans par Ancel de Salins, sire de Montferrand, Josse de Halalwin, Humbert de la Platière et Henry de Donzy, conseiller du comte Louis de Male, commis à la visite de ses terres de Bourgogne, de Champagne et du Nivernais. (*Ibid.*)

naquit et fût baptisé leur fils aîné Othon IV. Hugues mourut jeune, en 1266 ; il était alors âgé de cinquante-un ans. C'était, dit un de nos historiens (1), un prince bon, mais d'un esprit médiocre, du reste tendrement attaché à sa femme qui le rendit père de douze enfants. C'est à cette affection autant qu'à la défiance que lui inspirait le caractère léger de son successeur présomptif Othon, Othe, ou Othenin, qu'il faut attribuer l'abandon qu'il fit à la comtesse Alice de ses biens et de la direction de sa famille (2). La seigneurie d'Ornans ne fut pas divisée de nouveau ; quant au palatinat de Bourgogne, il appartenait à la comtesse qui le conserva jusqu'à sa mort.

Alice restait veuve en face d'une situation pleine de périls, attaquée à la fois par le comte de Champagne qui lui disputait la garde de l'abbaye de Luxeuil et par le duc de Bourgogne qui avait obtenu de la comtesse d'Orlemunde la cession de ses droits trop réels sur le comté de Bourgogne. Dans cette extrémité et bien que mère de douze enfants, elle se décida à épouser Philippe de Savoie, que son frère Pierre, dit le Petit-Charlemagne, conquérant du Pays de Vaud, avait désigné pour son successeur. Après dix-huit mois d'hostilités, au cours desquelles Hugues IV ne sût prendre aucune des places du comté, Alice et Philippe jugèrent prudent de composer avec l'ennemi. Rodolphe de Habsbourg venait de reprendre à Philippe toutes les conquêtes de son frère et menaçait ses états héréditaires. Onze mille livres viennoises furent comptées au duc, et Alice alla, à Saint-Jean de Losne, lui faire hommage pour son château de Dôle.

La pauvre palatine mourut en 1279. Par son testament, en date du mois de novembre 1278 (3), elle léguait à son fils aîné, Othon IV, le comté palatin de Bourgogne, mais

---

(1) Ed. CLERC, *Franche-Comté ancienne et moderne*, t. I, p. 442.
(2) V. son testament dans CHEVALIER, *loc. cit.*, t. II, p. 656.
(3) V. dans DUNOD, *loc. cit.*, t. II, p. 602.

« Ornans et la chastellerie » étaient donnés, avec d'autres terres importantes, à son fils Renaud qui avait épousé l'héritière de Montbéliard. Cette dernière disposition ne fut heureusement pas exécutée par ses enfants et le comte Othon IV conserva la seigneurie domaniale d'Ornans, où il fixa sa résidence, ainsi que le prouvent les nombreux actes qu'il y donna. Une transaction était intervenue entre les deux frères, à Besançon, dès le mois de juin 1279. Renaud renonçait au domaine d'Ornans et recevait en échange les seigneuries de Montfleur et dépendances, Dramelay, Puymorin, Marigny (*la gaigerie et fief de Marigney*), Montaigue et dépendances quelles qu'elles fussent à Lons-le-Saulnier (*Laons*), ou ailleurs, Sellières (*Salières*), le Pin et Binand (1).

Othon s'était marié en premières noces à Philippine de Bar qu'il perdit de bonne heure. Il épousa, en 1285, Mahaut ou Mathilde, fille de Robert, comte d'Artois, qu'il avait connu dans les Deux-Siciles. Cette princesse, beaucoup plus jeune que son mari, prit sur lui le plus grand empire. C'est à elle surtout qu'il faut attribuer la tendance de ce faible prince à se rapprocher toujours de la France, tendance qui devait le brouiller avec l'Empire et finalement le jeter dans les bras de Philippe-le-Bel. Othon IV et Mahaut d'Artois affectionnaient le château d'Ornans et comblaient les habitants de la ville de faveurs et de bienfaits. Malheureusement leur fâcheuse politique devait attirer, sur leur séjour de prédilection, des calamités hors de proportion avec tous ces biens. Le funeste traité de Vincennes (1295), qui livrait la Franche-Comté au roi de France, déchaîna sur ce pays une effroyable tempête. Les seigneurs franc-comtois, à l'instigation du baron d'Arlay, entrèrent dans une ligne formée contre Philippe-le-Bel par l'Empereur, le roi d'Angleterre et le comte de Flandres. Les confédérés étaient Jean de Châlon,

(1) V. CHEVALIER, *loc. cit.*, t. I, pr.

comte d'Auxerre, et Jean de Châlon-Arlay, les deux frères du comte de palatin, Renaud comte de Montbéliard, Jean de Bourgogne, Jean, sire de Montfaucon, Gauthier de Montfaucon, son frère, Aymon, sire de Faucogney, Thiébaud, sire de Neufchâtel, Humbert, sire de Clairvaux, et les sires de Gex, d'Oiselay, de Joux, de Château-Villain, de Montbéliard-Montrond, de Corcondray et d'Arguel. Hors d'état, en dépit d'alliances en apparances formidables, de s'emparer d'aucune des places importantes du domaine, la fureur des barons révoltés s'abattit sur Clerval, Ornans et Pontarlier. Les châteaux des deux premiers et l'*aula* ou salle de Pontarlier furent enlevés de vive force et détruits. Le château d'Ornans, « où était né le comte Othon, fut renversé de fond en comble et nivelé aux fossés, comme pour anéantir le berceau du premier auteur des malheurs du pays (1) ». Il fallut cinq ans pour les réduire, à cause de la multiplicité de leurs châteaux et Philippe-le-Bel dut y employer, avec ses armes victorieuses, toutes les ressources de son astucieuse politique. La paix ne fut conclue qu'en 1301 ; le roi de France, qui avait tout intérêt à ne pas réduire ses adversaires au désespoir, se contenta d'imposer aux confédérés le rétablissement des châteaux de Clerval et d'Ornans et de la salle de Pontarlier l'hommage-lige de leurs fiefs. Il s'engageait, en retour, « à conserver leurs bons us et coustumes (2). »

Othon IV mourut le 27 mars 1303, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Cassel. Il était comte d'Artois depuis l'année précédente. « La mort du comte Othon, dit » un mémoire déjà cité (3), qui suivit de près le sac d'Or» nans renouvela la douleur des habitants ; ils perdirent en » lui un grand protecteur et un insigne bienfaiteur (4). »

---

(1) V. Ed. Clerc, *loc. cit.*, t. I, p. 504.

(2) V. Guillaume, *loc. cit.*, t. I, pr. p 58.

(3) *Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*

(4) Les auteurs ajoutent que les habitants d'Ornans, indemnisés par les hauts barons, reconstruisaient alors leurs maisons ; « mais peu le firent

Après la reconstruction du château d'Ornans, la comtesse Mahaut y fixa de nouveau sa résidence. Touchée des malheurs dont une guerre, aux causes de laquelle elle n'était pas étrangère, avait accablé les habitants d'Ornans et ceux de Scey (1), la charitable châtelaine eut recours, pour les soulager, à des procédés moins radicaux que ceux dont elle aurait usé, d'après une absurde légende, à l'égard des pauvres de sa terre d'Arbois (2). Par une charte datée du 20 décembre 1320, dont l'original en latin est encore aux Archives d'Ornans, elle fit don à ces malheureux d'une somme de trois cents livres petits tournois assignées sur son puits de Salins. Les revenus de cette somme, à la distribution desquels elle commettait les curés et châtelains, ou, à leur défaut, les prudhommes des deux localités, devaient être employés à l'achat d'étoffes *(de pannis et burellis)* et de souliers *(sotulares)*. Cette charte, connue à Ornans sous le nom d'*Aumône générale de Madame Mahaut*, est curieuse à plus d'un titre. Nous nous contenterons de remarquer, en passant, que la terrible guerre de 1295-1301 avait réduit à la mendicité jusqu'à des gentilshommes d'Ornans et de Scey, car les libéralités qu'elle ordonne, devaient s'étendre aux nobles comme aux roturiers *(pauperes tàm nobiles quàm ignobiles)*. Les volontés de Mahaut ont été exécutées jusqu'au commencement du siècle dernier. Considérable à l'époque de sa fondation, cette aumône ne montait plus alors qu'à la faible somme de 11 livres 17 sols, grâce à la dépréciation énorme de l'argent. Cette petite somme fut jointe, en 1722, aux revenus de

---

dans la ville basse; ils prirent des engagements avec les gentilshommes d'Ornans, qui leur vendirent ou abandonnèrent des terrains dépendant de leurs meix, où ils firent construire des maisons depuis la porte qui est du côté de Besançon jusqu'au meix d'Andelot, et qui forme à présent la grande rue. »

(1) « *Tàm de Ournans quam de Cis...* »

(2) V. Gollut, *Mém. rép. séq.*, p. 485-6.

l'hôpital (1), qui en jouit encore en vertu de ses lettres d'institution (2).

---

(1) « ... toutes les aumônes de fondation... seront et appartiendront audit hôpital... » (Lettres d'institution de l'hôpital d'Ornans.)

(2) V. MARLET, *Ornans en Franche-Comté de Bourgogne*, ouvrage manuscrit, aux archives de l'Académie de Besançon.

CHAPITRE TROISIÈME

Maison de France. — Jeanne II et Philippe le Long. — Première (1335) et deuxième (1345) aliénation d'Ornans. — Jeanne III et Eudes. — Philippe de Rouvres. — Incendie d'Ornans par les Routiers. — Perte des anciennes archives. — Marguerite. — Louis de Male.

On croit que Mahaut et la comtesse Jeanne II, sa fille, moururent empoisonnées par des émissaires de leur parent Robert qui leur disputait le comté d'Artois (1329 et 1330). Ornans connut peu Jeanne, qui, depuis la mort du roi Philippe-le-Long habitait surtout le château de Gray ; mais il n'a pas oublié que cette princesse et son mari s'étaient associés à l'aumône de Mahaut (1). Jeanne II avait, d'ailleurs, hérité de la charité de sa mère, et, comme elle, voulut faire du bien même après sa mort. C'est à elle qu'on doit la fondation du *Collège royal de Bourgogne*, dont la dotation, réunie, en 1764, à celle du Collège Louis-le-Grand, a été fondue, en 1804 avec celle du Prytanée militaire. Mahaut d'Artois est la dernière personne de la famille souveraine qui ait résidé à Ornans ; mais les successeurs de son mari le visitèrent souvent et y attachèrent un prix tout particulier. S'ils furent, en effet, plusieurs fois dans la nécessité d'aliéner ou d'engager ce beau domaine, ce ne fut jamais que pour en recouvrer le plus tôt possible la possession et cela au prix des plus grands sacrifices.

La première aliénation qui fut faite d'Ornans fut une des tristes conséquences de la guerre de 1335 ou *guerre de Châlon* (2). Ornans, qui avait déjà beaucoup souffert de la

(1) « ... *quas (libras) excellentissimus princeps et dominus noster carissimus Philippus, Dei gratia Francie et Navarre rex illustris, et carissima filia nostra Johanna eadem gratia dictorum regnorum regina nobis in perpetuum dederunt ac concesserunt...* »

(2) On l'a appelée aussi *guerre de Châtelguyon.*

guerre qui suivit l'ouverture du testament de Jeanne II, vit son château donné par Jeanne III et le duc Eudes IV de Bourgogne, son mari, à Jacques d'Arguel, qui, presque seul des hauts barons, avait suivi sa bannière. Ce château était donné à Jacques « en la récompensation de son chastel d'Arguel et de ses appartenances qu'il avait piéça perdu... » Jean de Châlon avait pris et brulé la forteresse de son vassal qui l'avait défié. Mais ce n'était qu'une cession provisoire et, dès 1338, nos souverains reprirent au sire d'Arguel le château d'Ornans et lui donnèrent en échange celui de Colonne (1). Il est à croire qu'Ornans eut à souffrir de la *guerre de Cicon*, au cours de laquelle Châlon-Arlay, pressé par les armes du duc, se jeta dans son voisinage et enleva les châteaux de Durfort et de Cicon ; mais il n'est rien resté de positif à cet égard. La dernière révolte des vasseaux, qui débuta par la prise de *l'aule* de Pontarlier, ne paraît pas l'avoir intéressé directement. On sait que cette révolte fut suivie, peu de temps après, de la mort du duc.

Rien ne prouve qu'Ornans ait eu à souffrir de l'invasion des deux Bourgognes par les Anglais pendant la minorité de Philippe de Rouvres (1357).

Mais il est certain qu'il fut pillé et incendié par les Routiers qui inondèrent les deux provinces après le malheureux traité de Brétigny (1360). Ce traité avait rendu inutiles les bandes armées qui secondaient les armées régulières. Après avoir épuisé la Champagne et la Bourgogne ducale, elles s'étaient jetées dans les plaines du Comté, s'établissant dans plusieurs lieux fortifiés, d'où elles faisaient irruption dans les villes et les campagnes voisines. Mais elles ne s'étaient pas encore aventurées dans les montagnes d'un accès plus difficile et dont les pauvres ressources tentaient moins leur rapacité, lorsque le duc Philippe qui contestait à sa tante Marguerite, fille de Philippe-le-Long,

(1) V. aux Archives du Doubs, *Inv. Ch. des Comptes,* B. 1064.

la possession du Comté, les appela à son aide et généralisa leurs ravages. C'est à un de leurs chefs les plus hardis, Jean de Bollandoz, dit Brisebarre, qui tint pendant plusieurs mois le château de Scey (1363) et fit de nombreuses incursions dans les environs, qu'il faut attribuer le nouveau sac d'Ornans. D'après le mémoire des officiers municipaux, c'est alors qu'auraient péri « les anciens titres de la ville... et les chartes des comtes et comtesses de Bourgogne qui accordaient aux bourgeois... des privilèges et des exemptions.... Les bourgeois recoururent à Marguerite... pour en obtenir la confirmation. Cette princesse déclara, par une charte du 9 août 1363, qu'elle promettait par serment « de tenir et » garder les habitants et sujets de ses ville et château » d'Ornans dans toutes les libertés, franchises, privilèges, » bons usages et coutumes auxquels ses devanciers comtes » et comtesses les avaient tenus et gardés du temps passé (1). » Ce bienfait n'est pas le seul, dont les habitants d'Ornans soient redevables à la comtesse. Au plus fort de ses embarras, en 1360, Philippe de Rouvres avait engagé la ville, à Jean de Neufchâtel Outre-Joux, pour un prêt de 4500 florins; Marguerite remboursa une partie de cette somme dès 1361, et convertit le reste en une rente de 300 florins, qui fût rachetée pour 200 florins, après la mort de Jean, du consentement de sa sœur Isabelle (1362) (2).

On sait que la prise de Brisebarre et la victoire de Chambornay ne délivrèrent pas entièrement le pays de la présence des *Routiers* et qu'il fallut que la comtesse Marguerite payât de fortes sommes à leurs chefs les plus redoutables pour les éloigner définitivement. Elle dut engager, pour cet objet, plusieurs domaines. C'est alors (1366) qu'elle céda à Henri de Montbéliard la ville de *Baume-les-Nonains* comme nan-

(1) *Archives d'Ornans. — Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*
(2) V. aux Archives du Doubs, *Nouv. inv. Ch. des Comptes,* L. O. 94; et *Mon. de l'hist. de Neuchâtel,* t. II, au Regeste.

tissement des sommes prêtées par son fils Etienne, sire de Cicon ; puis, en échange des « ville, chastel et chastellenie de *Chaucins* », qu'elle désirait recouvrer, les château, ville et forteresse de Clerval-sur-le-Doubs, les châtellenies de Baume et de Montbozon, les fours et éminage de Baume et des villages de sa châtellenie (1), et, dans la châtellenie d'Ornans, le jet sur les puys d'Ornans, les tailles, une terre et un bois d'Etray, les censes, sa part du four et trois hommes de Saules, les fours de Chassagne et de Chantrans, six vingt et dix-sept mégnies (maingniers) d'hommes de la Franche-Comté, et la terre de Bolandoz sous la réserve des *fied liège, baronnie, souveraineté et ressort* (2).

Louis de Male, comte de Flandre, duc de Brabant, comte d'Artois et de Bourgogne-Palatin, sire de Salins, comte de Nevers, de Rethel, et sire de Malines, succèda, en 1382, à sa mère la comtesse Marguerite. Il mourut, au mois de janvier 1384, avant d'avoir eu le temps de visiter ses sujets de Franche-Comté et d'Ornans. C'est lui qui, le 21 juin 1382, fit confirmer par Ancel de Salins, sire de Montferrand, Josse de Halalwin, Humbert de la Platière et Henri de Donzy, ses conseillers, les franchises et privilèges de la ville (3). Il laissait sa riche succession à sa fille Marguerite, épouse du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi. (1384.)

---

(1) Fours et éminage que les comtes de Montbéliard ont conservés jusqu'à la révolution.

(2) V. PERRECIOT, *Etat civ. des pers.*, t. III, pr. n° 126, p. 277-80. — Perreciot a cru que, sous le nom de *Franche-Comté*, il s'agissait ici de la province entière. Mais ce terme n'était pas encore en usage au XIVe siècle pour désigner le comté de Bourgogne ; nous pensons avec M. MARLET (*Eclaircissements hist. et crit. sur le titre de Franche-Comté*) que la charte ne visait que le *Waresgau* (canton franc) auquel toutes les localités dont il est question appartenaient. — La partie de la châtellenie d'Ornans, engagée par la comtesse Marguerite, n'a fait retour au domaine qu'en 1518, lors de la confiscation des biens de la duchesse de Longueville provenant de la maison Montfaucon-Montbéliard. Elle est désignée sous le nom de seigneurie d'Ornans dans l'*Inventaire de Chalon* (*II Usie*) qui est à la Bibliothèque de Besançon.

(3) *Archives d'Ornans.*

CHAPITRE QUATRIÈME

Institutions publiques à la fin du XIV^e^ siècle. — Paroisse, chapelles et familiarité. — Chapelle du Château. — Maladreries. — Châtellenie. — Etendue primitive. — Aliénation. — Justice et droits seigneuriaux. — Origine du Bailliage. — Ville. — Institutions municipales. — Privilèges. — Bourgeoisie ou commendise. — Anciens quartiers, constructions anciennes.

Le moment est venu d'étudier les institutions publiques d'Ornans aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

L'église paroissiale, du titre de Saint-Laurent, diacre et martyr, appartenait au doyenné des Varasques qui, depuis la suppression de l'ancien archidiaconé *de Varesco* (1253), était, avec les doyennés de Sexte (Besançon) et de Baume, soumis à la juridiction du grand-archidiacre de la Métropole. Le Pouillé général ou polyptique de l'ancien diocèse de Besançon nous apprend que cette église a été fondée par l'insigne chapitre de Besançon qui en a conservé le patronage et prélève, comme de droit, douze livres estevenantes et douze livres de cire sur les revenus de la cure. La collation de cette cure appartenait au chanoine prébendier de Serres et Frânois, curé primitif, qui en a longtemps retenu le titre.

Cette église a été enrichie de bonne heure par la piété des habitants. Dès l'année 1291, Besançon d'Ornans, prêtre familier de l'église Sainte-Madeleine de Besançon, disposait des dîmes qu'il possédait à Ornans et sur son territoire, en faveur de son frère Etienne et, après sa mort, en augmentation des revenus de la cure, et donnait cinq sols au curé, cinq sols à la fabrique et quinze sols aux lépreux (1). En 1331, le testatement d'Hugues d'Ornans, chevalier, renfermait différents legs et fondations au profit des curé et chapelains

(1) *Archives d'Ornans.*

de l'Eglise Saint-Laurent d'Ornans (1). Par son testament en date du mercredi avant la Saint-Thomas 1376, Othenette d'Ornans fondait quatre anniversaires en faveur des curés, chapelains, familiers et desservants de cette église, et donnait pour rétribution un cens de deux livres assuré sur une vigne donnée au curé (2). En 1387, Renaud, curé d'Ornans, faisait un testament où il n'oubliait pas son église (3). Enfin le 27 juillet 1399, une nouvelle fondation était faite par Guye d'Ornans, femme de Richard de la Cluse (4). On voit par les termes du testament d'Othenette d'Ornans que, dès cette époque, l'église Saint-Laurent avait des familiers, c'est-à-dire des prêtres formant un corps fixe, permanent et capable d'effets civils, un corps capable d'ester en justice, d'élire procureur et receveur, de percevoir revenus et de recevoir legs et fondations.

Hugues d'Ornans avait, de son vivant, fondé en l'église Saint-Laurent, une chapelle au nom de Saint-Jean-Baptiste, où il fit élection de sépulture. Par son testament, il établit, pour le service de cette chapelle, deux chapellenies, aux prêtres titulaires desquelles, il légua divers fonds de terre sis à Ornans et à Salins. La plupart des lieux-dits du territoire de la première de ces villes, cités dans ce curieux monument, ont conservé leurs noms, notamment : la *Fin-du-Tremblois*, *la Morte*, *les Malades*, *l'Oie-Menon*, *le Champ-des-Clercs*, *En-Ully*, *le Puy-du-Château*, *les Quartiers*, *le Mont*.

Le Château possédait, depuis 1289, une chapelle fondée par le comte Othon IV, qui y était né, en l'honneur de « Deu, de Notre Dame Saincte Marie et de Monseigneur Sainct-Georges », chapelle pour le « prouvoire » de laquelle, ce prince avait donné « à touz jours mais deix livrées de terre. »

---

(1) *Archives d'Ornans.*
(2) *Ibid.*
(3) *Arch. offi. Bes.*, cote 1648.
(4) *Archives d'Ornans.*

Cette chapelle était à la collation des comtes de Bourgogne. Le premier chapelain fut « Monseigneur Pierre de Chaucieus (1) » auquel Othon « accordoit sa table toutes les fois que lui ou la comtesse seroient à Ornans (2). » Postérieurement à cette date, par une charte « du mardi après la Saint-Laurent 1293 », le comte Othon « déclara qu'il assignait les dix livres de terre par lui données pour dotation de cette chapelle, sçavoir cent sols sur les fours d'Ornans, et pour les autres cent sols il voulut bien laisser percevoir annuellement par le chapelain sept bichots de froment, mesure de Scey-le-Château, sur les moulins de la dite ville... (3) »

Une seconde chapelle, du titre de Saint-Jacques, fut fondée par Mahaut d'Artois en 1303 (4). Ces deux chapelles étaient tantôt réunies, tantôt séparées, dans les collations qui en étaient faites.

Les lépreux, dont il est question dans le testament de Besançon d'Ornans et auxquels il léguait, en 1291, une somme de quinze sols, étaient probablement parqués dans un enclos qui a retenu le nom des *Hages*. *Notre-Dame de la Maladière* ou *des Malades* ne fait son entrée dans l'histoire qu'en 1553 et *Saint-Roch* qu'en 1636.

Le nombre des localités qui faisaient, à l'origine, partie de la *châtellenie* d'Ornans, était considérable ; il n'était pas moindre de cinquante. Ces localités étaient : Amancey, Amathay-Vésigneux, Amondans, Arc-derrière-Cicon, Athose, Avoudrey, Bolandoz, Bonnevaux, Chafloy, Chantrans, Chasnans, Chassagne, Cléron, Déservillers, Epenoy, Epeugney, Etray, Evillers-sous-Usier, Fallerans, Flagey, Gilley, Gonsans, Granges-Vienney, l'Hôpital-du-Grosbois, Lavans, Lods, Magny-Châtelard, Maisières, Montgesoye, Mouthier-Haute-pierre, Naisey, Nods, Orchamps-Vennes, Ornans, Ouhans,

(1) Arch. Doubs. *Nouv. inv. Ch. des Comptes,* O. 90.
(2) *Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*
(3) *Ibid.*
(4) *Man. Chif.,* t. I, fol. 176, à la Bibl. de Besançon.

Refranche, Rurey, Saint-Gorgon-et-Aubonne, Saules, Scey, Septfontaines, Silley, Tarcenay, Trepot, Valdahon, Vennes, Vercel, Vernier-Fontaine, la Verrière-du-Grosbois et Vuillafans.

Vuillafans et ses dépendances, Lavans, Lods et Mouthier-Hautepierre furent donnés en 1242, Aubonne, Gonsans, Nods et Vernier-Fontaine (avec Maiche, la Rivière et le Val-de-Leugney) en 1245, une partie de Naisey (avec des fractions de Mamirolle, de Nancray et de Saône) en 1254, par Jean de Châlon, à son neveu Amédée de Montfaucon (1). Nous voyons, en 1259, Thiébaud, sire de Belvoir, faire hommage du fief et du val de Vennes à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Chablais (Agaune) « sauve la féauté de Jean contes en Bourgogne et sires de Salins (Jean de Châlon) (2).» Jean de Châlon les avait repris, l'année précédente, de la dite abbaye (3). Il les donna, en 1263, avec le fief de Belvoir, à Amédée de Montfaucon. Il nous a été impossible de trouver à quelle date Arc-sous-Cicon, Athose, Avoudrey, Chasnans et Ouhans ont été concédés à Amédée de Montfaucon ; mais il est certain qu'en 1268, Vuillemin, dit de Nans fils de Thiébaud de Cicon, les a repris de lui, avec Aubonne et Nods (4). On voit que ces localités appartenaient toutes à la partie de la seigneurie d'Ornans échangée par Jean de Châlon, en 1237, contre la vicomté d'Auxonne, Chaussin et autres fiefs, c'est-à-dire au *partage de Vienne*, dont il ne se serait pas dessaisi, comme on l'a cru jusqu'à présent, en faveur de son fils Hugues (5). En 1281, Othon IV cédait à son cousin Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, tout ce qu'il possé-

(1) V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, pr. p. 137, 145 et 155.

(2) V. PERRECIOT, *loc. cit.*, t. III, pr. n° 43, p. 66.

(3) V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, pr. p. 166.

(4) V. PERRECIOT, *loc. cit.*, t. III, pr. n° 56, p. 82.

(5) Nous sommes assez porté à croire que le *partage de Vienne* comprenait la moitié orientale de la seigneurie, y compris le *Bourg-Dessus*, d'Ornans, car les villages aliénés par Jean de Chalon appartiennent tous à cette région.

dait à Avoudrey, Mamirolle et Naisey, par une charte donnée au château d'Ornans, le dimanche après la fête de l'Invention de Saint-Etienne (3 août)[1]. Scey-le-Châtel et ses dépendances, Chassagne, Cléron en partie, Flagey et Scey-en-Varais en partie, furent engagés, vers 1366, par la comtesse Marguerite, à Gérard de Cusance qui lui avait prêté 4200 florins de Florence qui ne furent jamais remboursés. Cette cession paraît avoir été précédée d'un démembrement de l'ancienne terre de Scey, à la suite duquel Amondans et Refranche furent incorporés à la seigneurie de Fertans, tandis qu'Epeugney, Maisières en partie, Rurey et Scey-en-Varais en partie l'étaient à celle de Montrond. Nous n'avons pu découvrir à quelle époque Amathay-Vésigneux est allé à la seigneurie de Maillot et Chaffoy à celle d'Usier.

En définitive, à la fin du XIV^e^ siècle la seigneurie d'Ornans ne comprenait plus que les vingt villages d'Amancey, Athose, Bolandoz, Châtel-Magny [2], Déservillers, Epenoy, Fallerans, Gilley, la Grange-Guyennet [3], Lavans, Naisey, Nods, Saules, Silley, Septfontaines, Tarcenay, Trepot, Valdahon, Vercel et Villers-sous-Usier [4]; mais Amathay, Amondans, Arc-sous-Cicon, Avoudrey, Bonnevaux, Chaffoy, Chantrans, Cléron, Epeugney, Etray, Flagey, Maisières, Montgesoye, Mouthier-Hautepierre, Orchamps, Ouhans, Refranche, Rurey, Scey et Vuillafans étaient encore *retrahants* du château c'est-à-dire obligés de concourir à son entretien et à sa défense.

La seigneurie d'Ornans, comme toutes les châtellenies, était gouvernée et administrée par un *châtelain* et un *prévôt*. Le châtelain ou capitaine-châtelain, chef militaire et juge, était préposé à la garde du château et à l'exécution des actes de la haute justice. Le prévôt ou *lieutenant de justice et prévôté* juge et administrateur, était moyen et bas justicier et

(1) V. *Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*
(2) Magny-Châtelard.
(3) Les Granges-Vienney.
(4) Evillers.

questeur du comte. Il était, en outre, le juge né des citoyens de Besançon qui s'avouaient hommes du comté de Bourgogne (1). Les fonctions de ces deux officiers, primitivement réunies, étaient alors tenues en fief par une famille noble qui portait le nom de la localité (2). La châtellenie et la prévôté paraissent n'avoir été séparées et données en titre d'office que vers la fin du XIVe siècle. Le premier châtelain connu

---

(1) V. GOLLUT, *Mém. de la Républ. Séq.*, p. 613.

(2) Les membres connus de cette famille sont : Besançon d'Ornans, familier de la Madeleine de Besançon, dont le testament (1291), qui est aux Archives d'Ornans, nomme Hugues d'O., dit Nayrat, Guy et Vernier, fils de Lambelin d'O. et Etienne d'O., clerc, ses neveux ; Hugues d'O., damoiseau, fils de Lancelot, dont la mère est nommée dans le testament de la comtesse Alice (1278) (V. DUNOD, *Comté*, t. II, p. 602) et dont le testament (1359) est aux mêmes archives ; Cuene d'O., *signour de loix* (1304) (V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, p. 185), nommé chevalier gardien du comté, envoyé, en 1312, dans le duché pour faire la value des biens de Heuri de Vergy (V. DUCHESNE, *Sire de Vergy*), nommé, en 1326, dans une sentence du parlement de Dole réglant la vaine pâture entre les habitants de Clerval et ceux de Pompierre (V. PERRECIOT, *loc cit.*, pr. n° 117, p. 199-202) ; Nicolette d'O. qui testa, en 1309, en faveur de Guillaume de Traves, chanoine métropolitain (V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, p. 168) ; Othon d'O. qui testa en 1331 ; Renaud d'O. nommé dans le testament de Hugues, son cousin (1351) ; Huguenin d'O. qui prêta foi et hommage à la comtesse Marguerite en 1373 ; Othenin d'O. qui testa en 1376 ; Othenette d'O. nommée dans le testament d'Othenin ; Jehannette d'Ornans, femme de Perrenot de Buvilly, en 1384 ; Jehan et Huguenin d'O. qui prêtèrent foi et hommage, en 1384, à Philippe le Hardy ; Huguenin d'O., qui épousa Rose de Longeville, veuve de Renaud de Domprel, en 1397 (V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, p. 591) ; Guye d'O., femme de Richard de la Cluse, qui fonda un anniversaire dans l'église d'Ornans, en 1399 ; Jean d'O., fils de Philibert, et Guillaume d'O., fils de Jean, en 1407 ; Pierre d'O., mari d'Etiennette de Scey et père de Louis d'O., en 1442 (V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, p. 194) ; Alexandre d'O., vicaire-général et grand-prieur de Gigny (1476) ; Louis d'O., neveu de Jacques, Guillaume et Jean de Scey, en 1481 (V. GUILLAUME, *loc. cit.*, t. I, p. 196) ; Guillaume d'O., marié à Ile Perrin de Pontarlier (de la maison de l'Aule ou de la Saule) ; Othenine d'O., fille de Richard d'O , veuve de J. de Nozeroy (V. DUNOD, *Nobil.*, p. 284).

D'Ornans portait d'argent à la bande de sable chargée de trois coquilles d'or. Ses alliances étaient : Buvilly, Longeville, la Cluse, Scey-le-Châtel, la Saule de Pontarlier, Nozeroy, Orsans, Champagne, Chassagne.

était Pierre de Thoisy (1387) et le premier prévôt, Nicolas Garnier de Flagey (1390).

Les *droits seigneuriaux*, autres que ceux de justice, étaient réduits à l'aide aux quatre cas, à la banalité des bois, communaux, fours et moulins, et au droit de lods et ventes. Une contribution annuelle, dite *Gect (Jet) de Saint-Michel*, et qui était de 50 livres, représentait le prix du rachat des meix, maisons, terres et héritages du franc-alleu d'Ornans ; et une cense, due à la même époque, celui du droit de halles et marchés. De bonne heure les ecclésiastiques et les gentilshommes d'Ornans essayèrent de se soustraire à l'acquittement de leur quote-part du jet de Saint-Michel. A peine sont-ils nobles que les de Chassagne, les Grospains, les Philibert, les Perrenot réclament en haut lieu pour être exempts de cette contribution. La ville a toujours obtenu la confirmation de son droit de l'imposer.

Ornans a été, dès le principe, une des villes et localités où la bailli général du Comté de Bourgogne tenait ses assises. Lorsque le roi Philippe-le-Bel eut divisé la province en deux bailliages, le bailliage d'Amont et le bailliage d'Aval (1303), il devint un des principaux sièges du dernier. Enfin, après l'établissement du bailliage du Milieu ou de Dole, par le duc Philippe-le Bon (1422), il fut un des trois sièges de ce bailliage. On ne sait au juste à quelle époque le grand-bailli de Dole eut un lieutenant sédentaire à Ornans ; mais ce ne fut certainement que vers la fin du XV^e^ siècle. Un titre des archives prouve que Guy Des Haulx, lieutenant-général du bailli de Dole, vint encore siéger à Ornans en 1454.

Le châtelain d'Ornans commandait la milice communale, et le prévôt était le chef de la commune, présidant, en cette qualité, les échevins, jurés et notables assemblés et faisant avec eux des règlements de police et de voirie. L'un et l'autre ne pouvaient informer, en matière criminelle, contre un bourgeois ou un habitant que de l'aveu et à la participation des échevins. Les habitants d'Ornans avaient la

libre disposition des biens et communes de la ville tous de franc-alleu, et le droit de se gouverner selon leurs usages. Ils avaient aussi le droit de chasse et de pêche, sans parler d'autres privilèges, concédés ou acquis par prescription, dont nous aurons l'occasion de parler plus tard. Chaque année, ils nommaient, au suffrage universel et direct, 24 *notables* 12 *jurés* et 4 *échevins* ou *prudhommes,* qui formaient, sous la présidence du prévôt, le conseil de la commune. Les échevins étaient les assesseurs du châtelain et du prévôt, dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, toutes les fois que la vie ou les intérêts des citoyens étaient en jeu. Comme la ville était divisée en deux bourgs (*Bourg-Dessus* et *Bourg-Dessous*), chacun de ces deux quartiers élisait la moitié du magistrat. Le château avait deux échevins particuliers.

On comprend que la *bourgeoisie* ou *commendise* d'Ornans ait été recherchée. Nous voyons, en 1336, les habitants de Gilley essayer de se soustraire à la servitude de l'abbaye de Montbenoît, en se mettant sous la protection des *gens de la Contey à Ornans* (1) ; en 1391, ceux de Montbéliard s'avouer bourgeois d'Ornans pour échapper à la tyrannie de leur comte, Etienne de Montfaucon (2) ; en 1398 et 1400, des citoyens de Besançon s'avouer hommes du comte de Bourgogne et demander à être renvoyés devant le prévôt d'Ornans (3) ; en 1424, des hommes de la seigneurie de Belvoir désavouer cette seigneurie et se mettre sous la sauvegarde du château d'Ornans (4). Cet usage était alors fort utile, mais il aurait pu devenir nuisible plus tard, en apportant des entraves au cours régulier de la justice ; heureusement a-t'il disparu peu à peu après l'institution des baillis généraux et du parlement.

Il ne reste, en fait d'édifices de cette période que des

(1) Archives du Doubs, *Montbenoît,* cart. 5, cote 2.
(2) *Archives d'Ornans.*
(3) V. GOLLUT, *loc. cit.*
(4) V. PERRECIOT, *loc. cit.,* t. III, pr. nº 144, p. 313-316.

substructions et la partie inférieure (les deux tiers) de la tour de l'église Saint-Laurent, morceau qui appartient à l'architecture du XII[e] siècle. La grande porte, qui s'ouvre à la base de cette tour, est déjà ogivale ; mais les belles fenêtres géminées à plein cintre du deuxième étage ont bien conservé les caractères du style roman.

Si les constructions d'alors ont disparu, les vieux quartiers qu'elles formaient existent encore et quelques-uns ont conservé leurs anciens noms. Nous citerons le *Seult* ou *Seut* (*Solutus vicus*, bourg affranchi ou bourg libre), qui doit être fort ancien ; le *Champ-Liemand* (*Lehmann*, homme-lige, liégeon), dont le nom rappelle la condition des premiers habitants ; enfin, le *Revoudard*, *Rehoudard*, *Rahoudard* (*Rivus Odoardi*, ruisseau ou canal d'Oudard ou de Houdard), cité dans un document de 1262 (1), dont les maisons vraisemblablement bordaient un bras de la Loue comblé depuis longtemps.

(1) *En Revoudai* in villa de Ornans juxta domum Vidonis. (*Testament de Besançon d'Ornans.*)

CHAPITRE CINQUIÈME

Seigneurs d'Ornans jusqu'à la fin de la période palatine. — Leurs armoiries : Bourgogne-Comté, Vienne, Souabe et Méranie, Chalon, France, Bourgogne-Duché, Flandres. — Leurs sépultures.

Les Comtes de Bourgogne, à partir de Létalde Ier, furent *seuls* seigneurs d'Ornans jusqu'à la mort de Guillaume III, dit l'Enfant, et au partage que Raynaud III et Guillaume, comte de Vienne, de Mâcon et d'Auxonne, son frère, firent de la succession de ce malheureux prince. A partir de cette époque (1127) et jusqu'à la mort de Jean de Châlons-l'Antique, les *co-seigneurs* d'Ornans furent, d'une part : 1° Raynaud III ; 2° Béatrice Ire ou de Bourgogne et son mari Frédéric de Souabe (Frédéric-Barberousse); 3° Othon Ier ; 4° Othon II ; 5° Béatrice II ou de Souabe et son mari Othon de Méranie ; 6° Othon III ; 7° Alice de Méranie et son mari Hugues de Châlon ; et, d'autre part, 1° Guillaume de Vienne ; 2° Gérard de Vienne ; 3° Marguerite de Vienne, dame de Salins ; 4° Hugues IV, duc de Bourgogne ; 5° Jean de Châlon-l'Antique, sire de Salins. Après la mort de ce dernier (1267), la seigneurie d'Ornans n'est plus sortie de la famille règnante de Bourgogne-Comté que par accident et toujours pour un temps très court.

Bourgogne-Comté a d'abord porté : *de gueules à l'aigle éployée d'or ;* à partir de 1282 *: d'azur à des billettes d'or sans nombre au lion d'or passant armé et lampassé de gueules* (1). *Vienne*, qui a porté d'abord comme *Bourgogne-Comté*, avait adopté, à partir de 1175 (2), un écu *parti de*

(1) Sceau de la « Cour d'Arbois ». (Arch. du Doubs, *Trés. des Ch.*, B. 318.)

(2) C'est Gérard de Vienne qui adopta le nouvel écu, qui réunit les couleurs de Bourgogne-Comté et de Vienne. (V. Dunod, *Comté*, t. II, p. 186).

gueules à la bande d'or et de gueules à l'aigle éployée d'or. Souabe et Méranie portaient : *d'azur à l'aigle éployée d'or.* Chalon, après avoir porté comme *Bourgogne-Comté,* prit, en 1233 (1), *de gueules à la bande d'or.* Hugues de Châlon et Alice de Méranie et, après eux, Othon IV, jusqu'en 1282, portaient : *de gueules à l'aigle éployée d'argent* (2). L'écu de *France* à cette époque était : *d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre* (3) ; celui de *Bourgogne-Duché* ancien : *d'azur et d'or de six pièces posées en barre* (4) ; enfin, celui de *Flandres ; d'or au lieu passant de sable* (5).

On trouve l'ancien écu de Bourgogne-Duché, à Ornans, sur une pierre placée à l'entrée du château et sur un écusson sans cimier, soutenu par un ange, au-dessus de la rosace qui orne le portail latéral de l'église Saint-Laurent. La pierre provient des remparts détruits par Louis XIV, ou de cette maison du souverain, qu'on appelait la *Maison de Madame.* On l'a en face de soi, lorsqu'on arrive au château par l'escalier taillé dans le roc qui sert aux piétons. Sur cette pierre, à côté d'un P couronné de la couronne ducale, on voit un écu de six pièces posées en barre, le tout très fruste et taillé

---

(1) « ... *quia postmodùm sigillum meum mutavi, presentes sigillo meo novo feci sigillari anno 1233 mensi martio.* » (*Tit. de l'abb. de la Charité.*) (V. Dunod, *Comté,* t. III, p. 46.)

Ces couleurs étaient celles des comtes de Vienne de la famille des comtes de Bourgogne, dont le dernier, Henri, mourut à Genève en 1233. (V. Id., *ibid.*, p. 38.)

(2) Cette aigle est *à deux têtes* sur les sceaux d'Alice de Méranie et de Philippe de Savoie, *à tête unique* ou *à deux têtes* sur ceux d'Othon IV.

(3) Les sceaux de Jeanne II et de Philippe le Long sont *partis de France et de Bourgogne-Comté.*

(4) Les sceaux d'Eudes sont : *Parti bandé d'or et d'azur de six pièces orné de gueules et d'azur billeté d'or au lion couronné de même.*

(5) L'écu de Marguerite de Flandres était *parti d'or au lion de sable et d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre,* quand il n'était pas Bourgogne-Comté. Les sceaux de Louis de Mâle portaient les deux écus de Flandre et de Bourgogne-Comté. (V. J. Gauthier, *Inv. des sceaux des jurid. souv. et dom. du comté de Bourgogne,* in *Bul. Acad. Bes.*, 1884, p. 262 et 263.

PÉRIODE DUCALE (1384-1493)

CHAPITRE PREMIER

Marguerite de Flandres et Philippe-le-Hardi. — Réformes libérales. — Développement des *commendises*. — Renonciation générale au droit de commendise. — Arrestation de Garnier, prévôt d'Ornans, à Besançon. — Châtiment et soumission de la cité. — Rétablissement de la bourgeoisie du château d'Ornans.

L'époque des comtes-ducs a certainement été, pour la Franche-Comté, une des plus agitées et des plus dramatiques de son histoire. Par un contraste singulier, elle fut, pour Ornans, une ère de tranquillité, au cours de laquelle ses libérales instructions se développèrent avec rapidité. Son château, qui a été la résidence favorite des comtes palatins, ne verra plus que très rarement ses seigneurs, mais il n'attirera plus, sur la malheureuse cité des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les calamités des guerres féodales. Comme tous les peuples heureux, celui d'Ornans n'aura pas d'histoire et les documents qui le concerneront seront, par le fait, rendus fort rares (1).

Philippe-le-Hardi, à peine en possession du riche héritage, que lui laissait son beau-père Louis de Male, sembla avoir pris à cœur de justifier, par l'audace de ses entreprises, le surnom que sa vaillance lui avait valu à Poitiers. Le nouveau

(1) Les plus anciens en date se rapportent à la *commendise,* dont nous avons parlé dans un chapitre précédent.

seigneur d'Ornans avait de grands projets. « Soumettre le pays de Bourgogne et la noblesse au joug des lois et arrêts de ses parlements (1), ressaisir l'autorité souveraine presque anéantie dans le comté depuis le règne de Barberousse, créer et opposer la bourgeoisie comme contrepoids à la puissance démesurée des Barons, telle était la révolution qu'il avait conçue et dont le parlement de Dole devait être le plus puissant ressort... Les circonstances le favorisaient. Malgré leur fierté et leurs antiques prérogatives, les seigneurs de Bourgogne étaient affaiblis par la longue dévastation de leurs terres. Ce n'était plus le temps où, sous un chef jeune et ardent, la noblesse, encore solitaire et sauvage, émue de colère au nom de Philippe-le-Bel ou du duc Eudes, marchait comme un seul homme contre les baillis et le parlement (2) ». Le 20 mai 1386, furent publiées à Dole des ordonnances qui organisaient le parlement et donnaient des bases solides au pouvoir souverain du comte-duc (3). Le parlement de Dole était proclamé la juridiction souveraine du Comté, devant laquelle *tous* étaient obligés de comparaître en personne (4) ; le juge du vassal, qui avait *mal jugé* et de la sentence duquel il avait été *bien appelé*, était condamné à soixante sous d'amende (5), et l'amende s'élevait à dix livres, si le Prince tenait l'audience en personne (6) ; tout juge devait déférer à un appel adressé au parlement et lui *renvoyer le procès* avec les pièces avant l'ouverture de la session suivante (7).

---

(1) Parlements de Dole, de Dijon et de Saint-Laurent-lez-Chalon.

(2) Ed. CLERC, *loc. cit.*, t. II, p. 205.

(3) Elles furent publiées, en séance solennelle de la Cour, par les sages conseillers qui les avaient rédigées : Jean de Molpré, abbé de Baume, Thiébaud de Rye, Eudes de Quingey, Humbert de la Platière, Ancel de Salins, sire de Montferrand, Jean Basan, Guillaume de Montaigu.

(4) Art. 31.

(5) Art. 36.

(6) Art. 37.

(7) Art. 49.

Les temps étaient si changés que ces nouveautés, contre lesquelles les barons combattaient depuis soixante ans, ne firent point monter la noblesse à cheval, et qu'au lieu de courir à Dole pour renverser ses institutions dirigées contre elle, elle se borna à de respectueuses représentations. N'osant attaquer la juridiction même du parlement « elle s'en prit à des dispositions de détail, aux droits exagérés du fisc, aux vexations individuelles des officiers, et se plaçait ainsi sur un terrain où elle devait finir par être vaincue (1). » Philippe, par politique, fut obligé d'accueillir les plaintes avec courtoisie. Il rendit même des ordonnances pour adoucir les droits du fisc (22 septembre 1387) (2) et désapprouver les officiers qui « sous ombre de sauvegardes accordées en son nom à ses subjects et sous le prétexte qu'ils peuvent mettre la main sur les biens et héritages en contestation, s'efforcent d'introduire ces cas de nouvelleté » qui favorisent l'exercice de leur puissance. Il règla ensuite « l'appel à son parlement », permit d'y « plaider par procureur sans lettres de grâce », ajoutant que « vu les bons services que lui font les Barons, quand il les requiest », sa volonté est « de tenir les bonnes coustumes en lesquelles il a trouvé le pays. » (27 septembre 1387) (3). Mais les amendes (4) n'en continuèrent pas moins à atteindre les premiers seigneurs du pays.

La noblesse fut d'abord plus heureuse dans ses protestations contre les *commendises* que le comte-duc avait grandement développées et avec lesquelles il battait également monnaie. Les cabanes, les maisons, les villages entiers s'abritaient de son lion de Bourgogne et l'on voyait partout flotter ses panonceaux. Le serf prenait de la hardiesse contre son seigneur ; le jour de la justice et de la liberté allait luir

(1) Ed. CLERC, *loc. cit.*, t. II, p. 213.
(2) *Inv. de 1585*, f. 4186.
(3) *Inv. Ch. des C. B.*, 670.
(4) Le montant de ces amendes devait être employé à payer les réparations des châteaux du Prince.

après tant de siècles de servitude et d'écrasement. Effrayés par ce réveil des idées d'indépendance et tremblant pour leur puissance déjà bien ébranlée, quatre des hauts barons, Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, Thiébaud VII, sire de Neufchâtel, Jean de Chalon-Arlay III et Jean de Chalon-Auxerre, sire de Châtel-Belin, se réunirent pour aviser aux moyens d'arrêter le comte-duc dans des innovations funestes à la féodalité. Malgré l'impatience de Jean de Chalon-Arlay, les conseils de la prudence prévalurent, et ils se contentèrent de rédiger une longue requête, à laquelle le Prince ne se pressa pas de répondre. Ici se place la terrible épisode du meurtre de Guillaume Fagnier, de la Chapelle-d'Huin, sergent du comte-duc (20 avril 1390), qui donna lieu, contre Jean de Chalon-Arlay, à une action qui ne se termina que deux ans plus tard, en 1392 (1). Au mois d'août 1390, dans une lettre datée de Hesdin, Philippe avait déclaré qu'il ne donnerait plus, à l'avenir, de sauvegardes « aux sujets des terres seigneuriales sans la volonté des seigneurs hauts-justiciers, que lorsqu'il s'agirait de clercs et de personnes privilégiées ; mais qu'il était *acertené* du droit attaché à son château de Bracon et à d'autres châteaux de ses domaines (2) d'avouer pour bourgeois ceux qui se retiraient dans ses terres (3)... » Cependant, ses doctrines à cet égard furent longtemps flottantes et incertaines en apparence. Le 16 novembre 1393, il donnait, à Besançon, une charte qui sacrifiait aux hauts barons, pour l'avenir et même pour le passé, toutes les commendises et bourgeoisies ; mais, à peine les panonceaux, emblèmes de son protectorat étaient-ils abattus, que le parlement, obéissant à des ordres secrets, les faisait relever. En fait, Philippe obéissait à des nécessités politiques, et nous allons en donner la preuve en

(1) V. Ed. Clerc, *loc. cit.*, t. II, p. 228-237.
(2) Montmorot, Ornans.
(3) V. Ed. Clerc, *loc. cit.*, t. II, p. 230.

relatant deux faits de l'histoire des bourgeoisies et commendises du château d'Ornans.

En 1391, Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, dans une requête adressée au comte-duc, se plaignait que plusieurs de ses hommes et sujets demeurant en sa justice haute, moyenne et basse, s'étaient avoués et avouaient souvent bourgeois du château d'Ornans. Le prévôt du lieu contraignait ses officiers, à la demande de ces nouveaux bourgeois, à leur donner quittance de tous devoirs féodaux, tailles et corvées, et de tous droits, rentes, redevances et amendes, et entravait l'exercice de sa justice, en exigeant que son procureur les poursuivît par devant lui prévôt d'Ornans. Il était fort à craindre que tous ses sujets n'en vînssent à se soustraire à sa seigneurie et juridiction, en s'avouant bourgeois d'Ornans. Puis le comte de Montbéliard insinuait que, si cet état de choses lui portait dommage et préjudice, c'était sans aucun, ou tout au moins, sans grand profit pour le Prince. Enfin, il suppliait le comte-duc de porter remède à une situation qui le menaçait, non seulement dans ses droits de justice, mais encore dans ses intérêts réels, en mettant à néant ces bourgeoisies ou en les restreignant de manière à les lui rendre moins préjudiciables que dans le passé.

Le moment était bien choisi pour adresser semblable complainte à Philippe : le plus puissant de ses hauts barons était en révolte ouverte contre lui, et le souverain de la Comté pouvait craindre que les autres ne prissent parti pour Jean de Châlon-Arlay. Il jugea donc opportun de donner satisfaction au comte de Montbéliard. Après avoir fait mander, devant son chancelier et son conseil, le prévôt et quelques notables d'Ornans, et les avoir obligés à confesser qu'ils « n'avaient aucuns privilèges des dites bourgeoisies » et que leur seigneur et eux n'en avaient usé qu'en vertu d'un usage si ancien « *qu'il n'était mémoire du contraire* », il déclara, par lettres en date du 23 octobre 1391, que « ces

possessions et usages, en tant qu'ils touchent les choses réelles et amendes adjugées, ne sont pas recevables, mais sont corruptèles et abus (1). » Deux ans plus tard, en 1393, Philippe allait plus loin encore et renonçait, d'une manière générale, au droit de commendise pour les terres de son domaine (2).

Mais ce n'était que pour un temps et devant de redoutables éventualités. En 1398 et en 1400, les circonstances n'étaient plus les mêmes : aussi voyons-nous le seigneur d'Ornans, qui avait blamé son prévôt en 1371, le soutenir alors de toute sa puissance souveraine contre les habitants de Besançon. Le fait est raconté tout au long dans Gollut. « En ce même temps (3)... furent prinses informations des excès de ceux de la cité de Bezançon, contre les officiers du Duc Philippe (4)..., pour entendre si les citoïens particuliers de Bezançon, pouvoient faire exéquuter mandement de récréance, dedans la ville de Bezançon, sans requérir les officiers, et les eschevins de la ville : et pour savoir comme l'on en havoit usé auparavant. Et fût trouvé que les particuliers habitans de la cité de Bezançon, s'estans une fois advoués pour homes du Comté de Bourgougne, ils ne pouvoient estre retenus au dict Bezançon, mais debvoient estre renvoïés au chasteau d'Ornans, pour y estre jugés par le Prévost. Et que (du tout au contraire) les Gouverneurs et Eschevins, estans assemblés en la maison ou cheminée de la ville (5)... empeschoient de telle sorte, que, après havoir

(1) *Archives d'Ornans,* AA. *Franchises et privilèges.*

(2) V. PERRECIOT, *loc. cit.,* t. III, pr. nº 132.

(3) « ... mil trois cens nonante huict, environ le treizième jour de febvrier... »

(4) « ... esquelles vacquèrent, par commandement du chancelier, le Révérendissime Evesque d'Arras ; maistre Bon Guichard, bailly d'Aval, licencié ès loix, natif de Poligny ; maistre Girard Basan, de Dole, licencié ès loix, conseiller de Monsieur de Bourgogne ; et Thiébaud de Batterans, gardien de Besançon... »

(5) « ... (ainsi parle le tiltre) ... »

battu aigrement les huissiers, qui exéquutoient, ils les havoient mis en prison : disans, qu'ils havoient franchises de l'Empereur contraire à ces droicts de Bourgogne. Ce qui occasionnat ceux qui estoient ainsi outragés, d'en appeler au Parlement de Dôle et de ce les dicts Huissiers tesmoignèrent, et pareillement quelques habitans et citoïens de Bezançon : mesmement Messire Jehan Bonvalot, chevalier qui lors estoit Seigneur d'Aresche, déposat des recréances faictes dedans la ville par les officiers de Bourgogne (1)... Le Juge du Prince, demeurant à Bezançon, nomme Pierre Malmessert, du nombre de ceux qui y font plus mauvais offices. Mais surtout est remarquable, que les habitans de Bezançon (avant que de délivrer les prisonniers, leur faisoient prester sèrement de ne rien révéler de ce que leur havoit esté et estoit faict. Puis les conduisoient à Saint-Pierre où le dict sèrement estoit renouvellé (2). »

« En l'an 1400, le Duc requit les citoïens de Bezançon de luy païer les pensions, qui luy estoient dehües. Mais, pour ce que le gentilhome, qui leur portat le propos, parlat plus autement, qu'il ne leur plaisoit, ils le feirent arreste prisonier. De quoy M. Garnier, Prévost d'Ornans, fut adverty bien tost après, afin qu'il le répétat : car les Prévosts d'Ornans représentans le Comte de Bourgogne (3), hont ceste authorité, de répéter (pour quelques délicts, causes civiles, ou autres que ce fussent) les subjects du Prince, pour juger le faict, qui estoit en question, sans que les Juges estans dedans la cité, pour qui que ce fut, en peussent prendre la cognoissance ; voire que les citoïens mesme estoient renvoïés, quand ils se advouoient de la Prévosté d'Ornans, et demandoient le jugement du Prévost. Mais la venue de Garnier, ne servit, et ne

(1) « En ce tiltre j'ai notté, que le Bailly qui rescript au Chancelier, se soubscript : *Vostre humble créature.* Les huissiers, faisans leurs propos aux gouverneurs et échevins de Bezançon, les appellent *beaux seigneurs.* »

(2) V. GOLLUT, *loc. cit.*, p. 613.

(3) « ..., comme nous havons adverty en l'an 1398... »

peut retirer son prisonier ; car au contraire, il fût chassé dehors de la cité. De quoy, le Duc fût adverty bien tost après, et fut occasionné de se colerer contre les citoïens, et de faire contre eux publier (1), que tous les citoïens qui pourroient estres attrapés, fussent conduicts aux prisons de Chatillon-le-Duc et dès là portés à Gray. Et au reste il déffendit le trafique des grennes, et de tous autres vivres, afin que la cité recogneut sa faute et sa foiblesse. Et afin d'effectuer, ce que les édicts portoient, il feit loger quelques embusches, sur les advenues de la cité pour surprendre et chastier les citoïens (2). » Tout d'abord quatre bourgeois furent saisis près de la Porte-Taillée. L'émoi fut grand à Besançon, et les citoyens effrayés, autant qu'atteints dans leurs intérêts, se décidèrent à envoyer une députation (3) au comte-duc qui ne voulut d'abord rien entendre. Mais, grâce à l'intervention du chancelier Pierre de la Trémouille et à l'intercession de l'archevêque Girard d'Athier, l'affaire fut arrangée (4), et les coupables en furent quittes pour une amende de dix mille francs. Un pieux chroniqueur raconte que pendant « quelques trêves » que le comte-duc accorda alors à la cité, « les citoïens se recommandarent à Dieu et feirent des processions moult solempnelles au *Sainct Esprit*, là où les plus précieuses reliques de la cité furent pourtée. Au moyen de quoy l'on accorda puis après tous les dicts différentz sans aulcune guerre n'y effusion de sang (5). »

Il est permis de penser que ces divers événements qui mettaient en question un des droits les plus précieux de leur

(1) Mandement en date du 1er septembre.

(2) V. GOLLUT, *loc. cit.*, p. 620.

(3) Elle était composée de Jean Belin, Jean Pourcelot, Jean Bonvalot, Richard de Chancey et Jean d'Autoreille. (*Comptes de la ville de Besançon, 1400.*)

(4) A Ecole par les officiers du Duc et une députation composée du Doyen, de Jacques de Roche, Jean Belin, Jean Thomassin, Richard de Chancey et Jean Pourcelot. (*Ibid.*)

(5) V. *Doc. inéd.*, t. VII, p. 270.

seigneur, ainsi que de leur ville, ne furent pas sans émouvoir vivement les habitants d'Ornans, et que le rétablissement de la bourgeoisie de leur château, qui ne fut plus dès lors contestée, a été accueilli par eux avec joie. Nous avons vu précédemment que quelques années, après, en 1424, des sujets de la seigneurie de Belvoir désavouèrent leur château pour s'avouer bourgeois du comte-duc à cause de son château d'Ornans. Ils appartenaient aux villages de Laviron, Rahon, Sancey-le-Long, Charmoille, Ouvans et Surmont. Leur aveu, reçu par Besançon dit Gallopin, d'Ornans, « sergent-général de Monseigneur le Duc et Comte de Bourgogne », fut mis en écriture publique par Guillaume Grospain, d'Ornans, clerc tabellion-général du Comte de Bourgogne en la cour d'Ornans, et ce en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels étaient Jehannat et Besançon Evrard, d'Ornans (1).

Philippe-le-Hardi mourut de la peste, au château de Hall en Flandres, le 27 avril 1404. Les historiens se sont accordés à reconnaître en lui « la valeur, la prudence, l'habileté politique, ils en ont fait sous d'autres rapports des tableaux fort divers (2). » Le président Clerc a essayé « de peindre en lui le comte de Bourgogne. Cet aspect était peu connu. Comme tel il a accompli, en vingt ans et sans révolte, une grande révolution ; à Dole, comme à Paris, il s'appuya sur la bourgeoisie, contint la noblesse, punit Jean de Chalon et s'en fit un ami, arrêta toutes les guerres privées et affermit l'ordre nouveau par ses ordonnances et par la vigueur de ses parlements. Il créa la grande institution des Etats, éleva par les anoblissements une aristocratie nouvelle. Une paix inconnue règna dans le Comté après quarante années de guerre (3). » On sait qu'il ne laissa cependant pas de quoi être inhumé, et

(1) V. PERRECIOT, *loc. cit,,* t. III, p. 313-6, pr. n° 144.
(2) Ed. CLERC, *loc. cit.*, t. II, p. 279-80.
(3) ID., *ibid.,* p. 279-80.

que ses fils durent mettre leur argenterie en gage, pendant que sa veuve, « pour s'affranchir des incalculables dettes de son époux, déposa sur le cercueil, en signe de renonciation à la communauté, sa bourse, sa ceinture et ses clefs (1) ». La coûtume du Comté lui en donnait le droit.

(1) Id., *ibid.*, p. 281-2.

CHAPITRE DEUXIÈME

Jean-sans-Peur. — Procès de Louis de Chalon-Auxerre II et confiscation de ses biens. — Prétentions de Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, sur ces biens et sur la terre d'Ornans. — Philippe-le-Bon. — Finances misérables. — Prêt des bourgeois d'Ornans à leur seigneur. — Inaliénabilité des domaines. — Obligation des contributions d'utilité générale pour les sujets des vasseaux.

Marguerite de Flandres survécut peu à son époux : elle mourut au mois de mars 1405. Alors Jean, son fils aîné, entra en possession de ses états héréditaires, dont elle avait conservé le gouvernement. Les débuts de celui qui devait porter dans l'histoire le nom de Jean-sans-Peur, furent pacifiques : il sembla d'abord vouloir se conformer dans ses actes aux traditions de sagesse que lui avait léguées son père. C'est ainsi qu'il confia, le 14 juin 1405, à une commission de conseillers choisis, la réforme des abus de la justice, qu'il renouvela, le 28 juillet suivant, son traité de garde avec la ville de Besançon, et qu'il se concilia l'affection des villes du domaine par la concession de nouvelles faveurs. Mais Paris ne devait pas tarder à l'attirer, et bientôt il sacrifia tout pour y reprendre la haute situation politique que son père y avait occupée. On vit dès lors se dérouler les différentes péripéties de cette existence dramatique qui devait se terminer sur le pont de Montereau.

Au milieu des luttes intestines qui divisèrent le comté de Bourgogne, comme le royaume, pendant les douze années suivantes, Jean-sans-Peur sut conserver l'amitié de Jean de Chalon-Arlay III, auquel son humeur turbulente devait plaire. L'habile Chalon la mit, d'ailleurs, à profit pour arrondir le riche patrimoine qu'il tenait de son père, patrimoine auquel était venu se joindre l'opulente succession de son beau-père, le prince d'Orange. Une circonstance, singulièrement favo-

rable, faillit lui faire attribuer, avec les biens de la branche de Chalon-Auxerre, la terre domaniale d'Ornans, qui jamais n'en a fait partie.

Louis de Chalon-Auxerre II, comte de Tonnerre, marié à Marie de la Trémouille, qu'il délaissait solitaire au château d'Orgelet, s'était épris des charmes d'une belle Aragonaise, demoiselle d'honneur de la Duchesse. Une nuit d'hiver de l'an 1407, il avait osé pénétrer, à la faveur d'un déguisement (1), dans l'hôtel de la princesse à Douay, et avait été surpris et arrêté dans la chambre de Jeanne de Perellos. Rendu à la liberté, sous condition de renoncer à ses projets, il pénétrait, peu de temps après, dans les appartements ducaux et enlevait sa maîtresse. Furieux à la nouvelle de cet attentat, Jean-sans-Peur avait ordonné de saisir le coupable, ses châteaux et ses terres, et l'avait fait assigner devant le parlement de Dole. Mais Louis avait gagné la France, et, oubliant la femme à laquelle il avait donné sa foi et son nom, épousait Jeanne de Perellos. Il fut banni à tout jamais du comté de Bourgogne; ses biens, ses belles terres de Châtelbelin, de Monnet, de Montaigu, d'Orgelet et de Saint-Julien furent adjugées au comte-duc, et, sous peine de perdre corps et biens, il fut défendu de lui donner conseil, assistance ou confort en aucune manière. Cet arrêt fut confirmé, en 1413, lorsque Louis, accusé d'avoir voulu tuer le prince et de s'en être ouvert à Jean de Chalon-Arlay, fut déclaré coupable de lèse majesté. Il consommait la ruine de la maison de Chalon-Auxerre jadis si florissante.

Le Mémoire historique, que nous avons déjà plusieurs fois cité, dit qu' « il y a, dans les archives de la maison de Chalon, un manuscrit en vélin, dans lequel sont rapportés les moyens dont Jean de Chalon, prince d'Orange, se servoit pour obtenir de Jean, duc et comte de Bourgogne, la remise

(1) « ... mussiez en maistre d'hostel... » (*Lettres du comte-duc datée de Bruges 15 mai 1407.*)

et institution des terres et seigneuries formant le partage d'Auxerre et de Châtelbelin, confisquées sur Louis de Chalon, comte de Tonnerre, en 1407 et 1413, et adjugées au Duc par arrest du parlement de Dôle... » Jean de Chalon soutenait que ces terres ne pouvaient pas être confisquées, parce qu'elles lui étaient substituées par le testament de Jean, fils de Tristan de Chalon, seigneur de Châtelbelin. Mais le comte-duc répondait que le fait de cette substitution ne lui était pas prouvé et que, le fût-il, la substitution elle-même ne pouvait concerner des terres provenant, il est vrai, du partage de Vienne, mais depuis longtemps déjà réunies au domaine. Il nous semble inutile, après ce que nous croyons avoir établi dans la première partie de cet essai, de nous arrêter à démontrer combien le comte-duc avait raison. Lorsque la maison de Chalon se divisa en plusieurs branches, c'est-à-dire après la mort de Jean de Chalon-l'Antique, en 1267, nous savons déjà qu'il ne lui restait à peu près rien de ce partage de Vienne recouvré par son chef en 1237.

Cela était vrai surtout pour la terre d'Ornans, dont ce partage ne comprenait, d'ailleurs, qu'une moitié. Et, cependant, c'était cette terre que Jean de Chalon-Arlay visait plus particulièrement. La requête est le premier titre dans lequel on voit les château, ville et châtellenie d'Ornans figurer, avec le Val de Mièges, Arlay, Monnet, Monrond, parmi les terres des contrées des Varasques et des Scodingues données, en 515, à l'abbaye d'Agranne, par le roi de Bourgogne saint Sigismond et inféodées, en 941, par Meynier, prévôt de ce monastère, à Albéric de Narbonne.

« On ne voit pas que cette contestation ait été suivie », dit le mémoire précité ; nous le croyons sans peine : le testament de Jean de Châtelbelin, bien connu quoiqu'il eût été rédigé dans un lieu écarté, ne laissait absolument rien à Jean de Chalon-Arlay. Avant de partir pour la croisade qui devait se terminer par la funeste journée de Nicopolis, Jean de Châtelbelin avait fait rédiger son testament, le 3 mai 1396, à

Bruyères, près de Chay, en présence d'Amé de Chalon, abbé de Baume, de Guillaume et de Joseph de Fétigny, d'Henri, bâtard de Chalon, d'Humbert de Lisle et de quatre autres témoins. Par cet acte, il fondait le chapitre d'Orgelet, réglait le douaire de sa femme Jeanne de Guistelle, donnait à Jean, bâtard de Chalon, l'office de châtelain d'Orgelet, et partageait sa fortune entre sa sœur Alis, dame de Sassenage, et Louis de Chalon-Auxerre, son cousin. Il donnait à Alis : Montfleur, Arinthod, Dramelay et Chavannes ; et à Louis : Orgelet, Châtelbelin, sa part de la saunerie de Salins, Monnet, Montaigu, partie de Lons-le-Saulnier, Bornay, Saint-Julien, Chay et Hotelans (1). On voit qu'Ornans n'est pas nommé.

On peut placer cette contestation entre 1413, année de la confiscation des biens de Louis de Chalon-Auxerre II, et 1418, année de la mort du baron d'Arlay. Si l'on en croit Dunod, elle ne fut pas tout à fait inutile à ce dernier, puisqu'il obtint la main-levée provisionnelle (2). Louis de Chalon, prince d'Orange, son fils, répéta le partage de Châtelbelin, après la mort de Louis de Chalon-Auxerre II, tué, en 1424, à la bataille de Verneuil. Mais il ne fut rendu qu'à Jean de Chalon-Arlay IV, son petit-fils, par la comtesse Marie, vers 1476. Philiberte de Luxembourg, mère et tutrice de Philibert de Chalon, obtint, en 1503, la confirmation de cette remise, de Philippe-le-Beau, fils et héritier de Marie de Bourgogne (3). Ornans ne figure pas parmi les terres rendues qui sont celles de Rochefort, Châtelbelin, Orgelet, Montaigu, Monrond, Vallempoulières et Monnet, avec droit de retrait sur Saint-Aubin, Bornay et Chay (4).

Philippe-le-Bon, en apprenant l'assassinat de son père à Montereau, pensa mourir, et l'histoire rapporte qu'il resta trois jours sans manger et sans regarder sa femme Michelle

(1) *Arch. maison Chalon.*
(2) V. Dunod, *Comté*, t. II, p. 367.
(3) V. Id., *ibid.*, p. 323.
(4) V. Id., *ibid.*, p. 322.

de France, sœur du meurtrier. Il crut le venger en faisant alliance avec les Anglais ; mais cette alliance contre nature ne lui porta pas bonheur. On connaît le traité de Troyes (31 mai 1420), cette œuvre de haine ; rien de ce qui fut stipulé à la demande du duc de Bourgogne ne fut exécuté par ses tristes alliés. Après quelques succès obtenus contre le Dauphin, les revers ne tardèrent pas à arriver : tandis que Clarence se faisait battre à la journée de Baugé, Philippe, malade, était sur le point d'être fait prisonnier à celle de Mont-en-Vimeuse, où, cependant, il fut victorieux. Mais les frontières de ses états étaient toujours menacées et ses finances misérables. Il lui fallut avoir recours à la générosité des grands vassaux et des habitants des villes du domaine. « Plusieurs bourgeois d'Ornans, à l'imitation de leurs ancêtres, s'unirent et firent prêt au Duc... de vingt marcs d'argent fin pour être employé dans ses monnoyes ; duquel prêt il leur fut expédié lettres par Jacquot Vurry, son trésorier-général, dattées du 30 janvier 1421. Du nombre de ces bourgeois se trouvent Antoine Perrenot et Guillaume Perrenot, auteurs du chancelier Perrenot de Granvelle (1). » Puis il fallut demander un subside aux villes et au clergé, pour réparer les dommages causés par les incursions des partisans du Dauphin dans le sud des deux Bourgognes. Toujours attentifs à leurs intérêts, les habitants d'Ornans profitèrent de l'arrivée, dans leur ville, des commissaires chargés de lever cette contribution, pour réclamer d'eux de jurer, au nom de leur maître, de respecter leurs franchises et leurs privilèges « selon l'usage des comtes de Bourgogne nouvellement arrivés au pouvoir (2). » Cette précaution préliminaire prise, les habitants d'Ornans prêtèrent serment de fidélité au souverain et payèrent à ses commissaires le don gratuit (mars 1422).

---

(1) *Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*
(2) *Arch. d'Ornans.*

Nous avons vu Louis de Chalon-Arlay réclamer vainement, en 1424, avec le partage de Châtelbelin, les château, ville et châtellenie d'Ornans. L'émotion dut y être grande alors; mais Philippe-le-Bon ne devait pas tarder à rassurer pour longtemps ses sujets d'Ornans au sujet de l'aliénation de son domaine. Dès 1429, en effet, il déclarait, dans des « lettres de don à réachat de la terre de Saint-Aubin à André de Toulonjon », qu'il avait cette terre « nonobstant que, par certaines nos ordonnances, *ne doyons donner ni aliéner nostre domaine pour quelque cause ou occasion que ce soit.* » Une ordonnance du 6 août 1446 (1) devait consacrer définitivement, dans les deux Bourgognes, le grand et utile principe de l'aliénabilité du domaine, qui l'était en France depuis le règne de Charles VII et qui fut renouvelé, en mai 1495, par Maximilien d'Autriche (2) et, plus tard, par Charles-Quint (3). Aux termes de l'ordonnance de Philippe, les officiers des comptes devaient jurer de ne consentir à l'aliénation d'aucun bien domanial : aussi, lorsqu'en 1495, on voulut rendre, à Jean de Chalon-Arlay IV, les biens confisqués sur Louis de Chalon-Auxerre II, fallut-il que l'autorité ecclésiastique intervint pour accorder à ces officiers dispense de leur serment (4). Il n'y eut dès lors que Louis XI pour oser y toucher, ainsi que nous le verrons dans la suite.

On sait déjà qu'il est constant pour nous que ce ne fut pas pour les réunir au domaine, bien que son fils aîné y fût intéressé, que Jean de Chalon-l'Antique avait acquis, de Hugues duc de Bourgogne, la moitié orientale de la seigneurie d'Ornans, puisqu'il s'empressa de l'inféoder en détail à son neveu Amédée de Montfaucon. La plus belle partie de cette terre, qui comprenait Vuillafans avec Montgesoye et Lavans, et Mouthier-Hautepierre avec le Châtelet, Hautepierre et Lods,

(1) *Nouv. inv. Ch. des compt.*, p. 245, l. H. O.
(2) *Ibid.*, Rég. V, 441.
(3) *Ibid.*, Rég. III, 39 v°.
(4) *Arch. maison Chalon,* donat. n° 36.

ne tarda pas à devenir le centre de réaction féodale qu'elle est restée jusqu'à la révolution. Ce centre devint réellement redoutable par l'adjonction successive aux mouvances de Montfaucon, des terres de Cicon, de Durnes, de Vennes et de Vercel, et surtout après les aliénations partielles que la comtesse Marguerite de Flandres dut faire, en 1366, dans les villages d'Amancey, de Bolandoz, de Chantrans, de Chassagne, de Déservillers, d'Evillers, de Flagey, de Fallerans, de Saules, de Septfontaine et de Silley. Dès le siècle suivant, on voit les sujets domaniaux de ces villages, à l'instigation probable des officiers de Vuillafans, chercher à se soustraire à leurs obligations de sujets directs du souverain. On trouve, avec intérêt, aux archives d'Ornans, les pièces du « procez mehu et assiz », en 1445, « en la court du Bailly de Dole au siège d'Ornans, entre Huguenin, fils de fut Nicolas Poupon, tant en son nom comme pour et ou nom de Huguenin, fils de fut Crestin Poupon de Boillandoz (1) supplians, d'une part, et Jehan Coillard (2), Henry Daguetz, Henry Joly et Jehan Martel du dict Ournans, tant en leur nom comme proudhommes de la ville et communaulté du dict lieu, d'aultre part. » Huguenin et consorts arguaient de leur qualité de sujets du Châteauvieux de Vuillafans pour ne pas contribuer aux aides que le comte de Bourgogne « faisoit... pour ses affaires ou pour la deffense de ses pays, ou pour le prouffit et utilité de son dict conté de Bourgoingne ou de ses subjectz... » Les prudhommes répondaient qu'à ces aides devaient contribuer, cependant, « non mye tant seulement les hommes » du comte, mais tous ses sujets « ayant héritaiges, censes ou rentes ès villes, chastiaulx et forteresses » lui appartenant « estans en son dict conté de Bourgoingne, et ou finaux et territoire d'icelles villes... » Ils rappelaient que « de ce avoient esté donné au dict conté de Bourgoingne

(1) Bollandoz.
(2) Collard.

plusieurs sentences et arrestz ou parlement de Dôle... à l'encontre de plusieurs personnes qui se vouloient exempter... » Le jugement porte que les parties comparurent plusieurs fois devant les assises du bailliage, le 2 décembre 1446, le 20 mars 1448, le 8 mars 1452, et enfin le 3 juillet 1454, et qu'il y eut enquêtes, contredits, salvations et autres procédures. Le lieutenant-général du bailly, Guy des Haulx, ayant « tout vu, entendu, et considéré tout ce que en ceste partie se estoit à veoir, entendre et considérer, à grande mehure délibération et conseil... », finit par condamner Huguenin Poupon et consorts aux dépens.

CHAPITRE TROISIÈME

Charles-le-Téméraire. — Confirmation de l'exemption du logement des gens de guerre. — Réparation et armement du château. — Marie de Bourgogne. — Prise d'Ornans par d'Amboise. — Aliénation du domaine d'Ornans par Louis XI en faveur d'une de ses créatures. — Paix de Senlis.

L'exemption du logement des gens de guerre était une des franchises dont jouissait la ville et qu'elle estimait au plus haut prix ; ce qui s'explique facilement étant donné la composition des armées au moyen âge et jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Cette faveur, que ses souverains lui avaient accordée en reconnaissance de sa fidélité et de son dévouement, fut confirmée par Charles-le-Téméraire, en 1473. Par lettres-patentes datées de Malines le 30 juillet de cette année, ce prince déclara que la ville d'Ornans étant « l'un des principaux sièges du bailliage de Dôle, et consi- » dérant que ses prédécesseurs comtes et comtesses de » Bourgogne avoient toujours eu en singulière et bonne » recommandation la ville d'Ornans et les habitants d'icelle, » tant en octrois de franchises et libertés qu'aultrement, il » enjoignoit et défendoit expressément à tous chefs et con- » ducteurs de ses troupes de loger en la dicte ville aucun » de leurs hommes, chevaux et équipages, ni d'y prendre » et exiger aucuns vivres et denrées à peine de désobéis- » sance (1). » On peut penser que cette franchise fut souvent violée dans le cours des deux siècles agités qui suivirent, et qu'elle dut être confirmée de nouveau plusieurs fois. Aussi verrons-nous plus tard qu'elle le fut en 1498 par Philippe-le-Beau, en 1531 par Charles-Quint, en 1584 par Philippe II,

(1) *Arch. d'Ornans.*

en 1595 par le capitaine-général espagnol Alonzo Idiaguez, et 1616 par les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie.

En même temps que le nouveau comte-duc mettait ainsi sa ville d'Ornans à l'abri des exigences des gens de guerre, il faisait mettre son château en état de défense. A cette époque, cette forteresse n'était défendue artificiellement que du côté du nord, par un fossé et une courtine flanquée de deux tours rondes. Cette courtine était percée, en son milieu, d'une porte à laquelle on accédait par un pont-levis, et qui n'était pas couverte, comme dans la suite, par une demi-lune. Une autre petite porte ou poterne, qui s'ouvrait sur un escalier pratiqué entre deux rochers du côté de l'est, servait de porte de secours (1). La fortification était complétée par l'escarpement de la terrasse rocheuse sur laquelle le château est assis. Une tour ronde à trois étages fut édifiée « en la panne (courtine) des murs au plus près de la porte », pour en battre les fossés et les avenues. On donna aux murs de cette tour une épaisseur de cinq pieds « le Comte » et on les revêtit extérieurement « de bons gros quartiers de pierre esquerrez à pointe de martaul. » Chacun de ces étages fut muni de trois bonnes canonnières faites de pierres « à bosses par dehors et des plus gros quartiers... afin d'estre plus sûrs contre artillerie. » Leurs planchers furent soutenus par des « bouchots de pierre », et « le tiers estaige... faict à vote » fut couvert de tables de pierre imbriquées les unes sur les autres « en telle manière qu'il ne pleust point en la dicte tour, mais part l'eau par un conduict qui chiet ès dictz fous-sez. » Enfin, on construisit au dessus de la voûte « cinq créneaulx revestuz de tables pour y mettre barbacanes, affin de deffendre dez le dessus à couvert la dicte tour (2). » En même temps, la courtine fut percée de « deux pertuis ronds, pour

(1) Elle existe encore.

(2) Cette tour figure dans les armoiries qu'Ornans s'est données plus tard.

par iceulx tirer de gros bastons à feu en l'advenue du dict chastel », on en reconstruisit entièrement seize toises, et l'on fit « cinq toises de meurs... à chaulx et arainne pour la fortiffication de la ponterie, qui de tout estoit en ruyne. » Les retrahants du château payèrent une partie de ces réparations et firent « oultre ce... le charroy de la... pierre, de la chaulx, de l'arainne et bois nécessaires... en quoi on a fort foulé les dicts retrayants (1)... »

Dès le mois de mai, on amena « au chastel du dict Ornans, pour la deffense d'icelluy, six gros bastons à feu... assavoir une serpentine pesant 325 livres, dez Salins, et ung gros cortaulx dez Joux et Ponterlie, iceulx bastons feurent, par l'advis des officiers de mon dict seigneur ou dict Ornans, affeutez et mis en estat comme il appartient (2)... » Il est douteux que ces moyens de défense eussent préservé Ornans, qui a toujours été une ville ouverte, des atteintes des aventuriers suisses qui, à cette époque, avaient franchi les gorges du Jura neuchâtelois, envahi le val de Saugeois, pillé l'abbaye de Montbenoît et enlevé, presque sans résistance, Pontarlier et son château. L'échec que ces pillards subirent devant la Rivière et qui les contraignit à reprendre le chemin du comté de Neuchâtel, épargna leur visite à la vallée de la Loue. L'année suivante, alors qu'un grand nombre de localités voisines de la Suisse, Mouthe, Rochejean, Jougne, Mor-

(1) Ces réparations, exécutées par Besançon Nicolas, d'Usier, et Jean Prêtre, dit Bisot, maçon, en vertu d'un marché passé par devant Guillaume Perrenot, notaire, en présence du capitaine-châtelain, Besançon Philibert, le 20 avril 1475, furent reçues par ce dernier et Pierre Euvrard, lieutenant du bailly de Dole à Ornans. V. aux Arch. de la Côte-d'Or les *comptes des trésoriers de Bourgogne.*

(2) « En quoy l'on employa trois cens soixante quatorze libvres de fer, y comprins certains ouvraiges, comme les chaines du pont-levis faict en icelluy chastel et aultre fer y nécessaire, les paumelles et verroulx des portes de la tour faictes à neuf on dict chastel, et de la ponterie, ensemble de deux pièces de fer employées pour la serpentine. » Le prix de ces ferrures fut payé à Regnault Jehannot « par la main de Guillaume Gouzel... commis à la recepte du dict Ornans. » V. *Ibid.*

teau, les villages de Saugeois et ceux de la châtellenie de Réaumont, cherchaient leur sûreté dans la protection de Berne, qui s'empressait d'accueillir leur demande et de leur délivrer des lettres de protection et de sauvegarde, les habitants d'Ornans et de son ressort ne furent pas inquiétés. Ils le durent peut-être à la résistance du château de Joux. On lit, en effet, dans les lettres de la comtesse Marie, données à Bruges le 25 septembre 1477 et portant institution de Catherin Bouchet (1) aux fonctions de capitaine-châtelain de Joux, qu'il avait exercées avec honneur pendant la guerre, que « tous les pays à l'entour aïant esté destruicts et brulés » par les Suisses et Bernois, ce nonobstant le dict chastel » est *demeuré en estat et en son entier,* tellement qu'à ceste » occasion... nostre dict pays de Bourgongne a esté moins » adomaigé qu'il n'eust esté (2)... »

Ornans fut ensuite moins heureux. Charles-le-Téméraire ne laissait qu'une fille, âgée de vingt ans, comme héritière de ses immenses domaines. Louis XI se hâta de faire occuper militairement les deux Bourgognes, sous prétexte de *sauvegarder les droits de mademoiselle de Bourgogne, sa proche parente et filleule.* Les villes, séduites par ce mielleux langage, reçurent des garnisons françaises ; mais elles ne tardèrent pas à les expulser. Après le mariage de la comtesse avec Maximilien d'Autriche, Guillaume de Vaudrey reprit Gray, la seule place où Craon eût pu se maintenir, et le camp de celui-ci, assailli par la garnison de Dole qu'il assiégeait, fut pris d'une telle panique, qu'il laissa prendre son artillerie.

Mais Louis XI ne tarda pas à reprendre l'offensive avec de formidables moyens. Ce fut alors que « le château d'Ornans fut attaqué et pris et les habitants mis à contribution. Les

(1) Il était, en 1458, lieutenant du bailly d'Aval à Pontarlier et, en 1473, un des échevins de la ville. V. Droz, *Bourg du roi,* p. 67 et 167.

(2) V. aux Arch. du Doubs, *Inv. Ch. des compt.,* J. 72.

nobles et les bourgeois demeurèrent attachés à la princesse Marie, leur souveraine ; ils souffrirent la confiscation de leurs biens, particulièrement Othenin de Chassagne qui fut totalement dépouillé (1)... » Des lettres-patentes de la princesse et de l'empereur Maximilien, son époux, rendaient quelques années après, « un témoignage glorieux du zèle de ce seigneur et des habitants, et récompensaient Othenin de Chassagne par le don de la seigneurie de Colonne et le gouvernement des ville et château d'Ornans (2). » Si l'on en croit Gollut, c'était la deuxième fois qu'Othenin de Chassagne était privé de ses biens, « qui furent donnés à Séverin Brisse et à Edouard Offendi, hommes d'armes de la garnison de Bracon (3). »

Les habitants d'Ornans ne furent pas frappés seulement dans leurs biens : ils furent atteints aussi dans leur honneur de sujets directs du souverain et de citoyens d'une ville libre. Par lettres-patentes données au mois de juin 1479, à Méry-sur-Seine, Louis XI donna la terre d'Ornans à l'un de ces hommes de basse extraction dont il aimait à s'entourer, son « chier et bien amé escuïer d'escuïerie... Anthoine Symon », en considération des « bons, agréables et recommandables services (4).... faictz par cy devant.... », particulièrement ou faict de la réduction... de nostre Comté de Bourgongne (5), où il s'est bien et honnestement employé, sans y espargner sa personne..., *nonobstant que la dicte terre et seigneurie de Dornans soit de l'ancien domaine... et que l'on veuille dire que nous ne le povons et debvons aliéner...* » Il paraît que cette violation formelle de l'ordonnance du 6 août 1446 rencontra de l'opposition, puisque ce ne fut qu'un an après, le 2 juin 1480, que les ordres du roi furent exécutés. Guillaume

(1) *Mémoire historique sur la ville d'Ornans.*
(2) *Ibid.*
(3) Gollut, *loc. cit.*, p. 939 et 942.
(4) Dieu sait lesquels !
(5) Il ne s'agissait plus alors des droits de Mademoiselle de Bourgogne.

de Hauchent, seigneur d'Arillières, chevalier, conseiller et chambellan du Roy et son bailly de Dole, donna l'ordre à un sergent, qui fut Jehan Perrin de Dole, de mettre l'écuyer Simon en possession de la terre d'Ornans. Cette exécution eut lieu le 4 juin, « présentes discrètes personnes Messire Othe Philibert, Pierre Saillard, prêtre, Pierre Philibert, Pierre Euvrard, Jean Philibert du dict Ornans et plusieurs aultres... » Le 4 août, « les gens des comptes du Roy consentent *en tant qu'il est en eux à la dicte cession.* » Cette aliénation, qui ne dura que deux ans, au terme desquels Simon était mort, fut, pour les habitants d'Ornans, une telle humiliation, qu'ils semblent avoir pris à tâche d'en faire disparaître toute trace : on ne trouve dans leur chartrier aucune des pièces que nous venons de citer et dont la découverte, aux Archives de la Côte-d'Or, est assez récente (1). L'intrus mourut-il sans « hoirs et successeurs, mâles et femelles, nez et à naistre, descendans de luy en loyal mariaige », ou Louis XI finit-il par se rendre aux observations de ses gens des comptes de Dole et de Dijon, et racheta-t-il son domaine moyennant « rescousse de deux mille escuz », ainsi qu'il s'en était réservé le droit, toujours est-il qu'en 1483, les recettes et dépenses de la terre et seigneurie d'Ornans figurèrent de nouveau dans les écritures des trésoriers de Bourgogne. Mais la malheureuse ville domaniale ne fut assurée contre le retour de pareille avanie que par la paix de Senlis qui ne survint que dix années plus tard. On sait que ce traité rendit la Franche-Comté aux enfants de Marie de Bourgogne ; mais elle leur fit perdre, avec le duché, fief prétendu masculin (2), la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent (3), qui n'en faisaient point partie et étaient comtois.

(1) Elle est due à M. Marlet.
(2) Lire Gollut à ce sujet.
(3) Echangés, en 1237, par Jean de Chalon contre Salins et Ornans.

CHAPITRE QUATRIÈME

Progrès des institutions publiques pendant la période ducale — Eglise Saint-Laurent : fondations de Jeannenot Chaudirier et de sa femme, aumône de Christophe Darc, anniversaires. — Création du bailliage du Milieu ou de Dole. — Assiette définitive du ressort d'Ornans. — Extension des franchises et privilèges. — Nouvelles familles nobles. — Familles bourgeoises.

L'église Saint-Laurent, ainsi que nous l'avons déjà vu, a été de bonne heure enrichie par la piété des habitants d'Ornans et avait déjà, au XIII^e^ siècle, des chapelains et un corps de familiarité. Il y a longtemps qu'on a dû reléguer parmi les fables cette assertion de J.-J. Trouillet et de quelques-uns de ses prédécesseurs, que la fondation de la familiarité était due à Pierre Guitaud, qui voulut bien partager, avec les prêtres habitués, la desserte et les revenus des fondations faites au profit du seul curé d'Ornans (1). Les archevêques Antoine de Vergy, en 1520, et Ferdinand de Rye, en 1593, n'ont fait que confirmer ce qui existait déjà. Un riche bourgeois de la ville, pourvu de l'office important de clerc tabellion-général du Comté de Bourgogne à Ornans, Jeannenot Chaudirier (2), par acte du 9 février 1451, donne et confère une « chapellenie ou prestimoine au corps de » l'église d'Ournans, c'est assavoir aux Curé et Chapelains » institués et servant Dieu en la dicte église, et aussi à tous » aultres Chapelains natifs du dict Ournans non institués en » la dicte église, qui de présent y sont, et qui par le temps » advenir y seront résidans et faisant résidence personnelle

---

(1) Nous verrons plus tard quel moyen inavouable le curé Jean Chaudeleuse employa pour en rendre la négation impossible.

(2) Ses initiales ornent la clé de voûte de la deuxième travée de la nef dite du Rosaire (nef latérale gauche) de l'église Saint-Laurent.

» en la dicte ville d'Ournans et servant Dieu en la dicte » église ». Il y avait donc, avant l'année 1520, un corps de prêtres établis dans l'église d'Ornans pour la desserte des offices, corps composé de chapelains titulaires ou familiers, et, à côté de ce corps, d'autres chapelains qui n'avaient pas d'autre titre à y être que celui d'enfant de la ville. Jeannenot Chaudirier les appelait tous indistinctement à la desserte de sa prestimoine.

Quoi qu'il en soit, le but de sa fondation était de « des- » servir icelle chapellenie des messes ci-après, c'est assa- » voir de six messes chascune semaine que le dict curé et » les dicts chapelains seront tenus de célébrer... perpétuel- » lement en l'autel d'icelle chapellenie... » Le pieux fonda- teur et sa femme, Etiennette (1) de Bonnaire, avaient déjà légué, en février 1447, pour quatre anniversaires à célébrer, dans l'église d'Ornans, « ès octaves des festes Nostre-Dame, » c'est assavoir de la Nativité, la Conception, l'Annonciation » et l'Assomption », en la chapelle par eux fondée, d'abord la somme de trente sous estevenants, puis une autre somme de soixante sous assignée sur des fonds de franc-alleu qu'ils possédaient à Trepot (2). Le 26 août 1449, Etiennette de Bon- naire y ajoutait deux florins de monnaie assignés sur une cense à Montgesoye et trois pièces de pré sises à Ornans, et Jeannenot Chaudirier, pour un cinquième anniversaire à l'intention de sa belle-mère, Jeannette de Bonnaire, cinq sous de cense « lesquelx lui doibt chascun an Othenin Char- migney d'Ournans (3). » Les dispositions de 1451 furent com-

(1) Estevenette. — Sa tombe, dont nous donnons ci-joint le dessin, était, avant 1839, dans la nef dite du Rosaire de l'église Saint-Laurent (nef laté- rale gauche).

(2) « ... lesquels héritaiges furent acquis par feu Huguenin de Bonnaire, » de feue Dame Marguerite de Granges, veuve de feu Messire Hugues de » Dampmartin, jadis chevalier, et de feu Renault de Dampmartin, jadis » escuyer, leur frère, pour la somme de deux cens florins d'or. »

(3) Les quatre actes de 1447 et 1449, qui sont aux Archives d'Ornans, sont signés par J. Chaudirier et son coadjuteur au tabellionné, Jean de

plétées par deux actes postérieurs, l'un de 1453 et l'autre du 26 février 1456 (1).

Quelques années plus tard, le 16 mai 1491, Christophe Darc, bourgeois du château d'Ornans, élisait la sépulture de son corps « ou cymetière de l'église parrochiale de mon dict » Seigneur Sainct Laurent du dict Ornans, assavoir ès lieu » place où sont enterrez et inhumez mes prédécesseurs... » et « donne à Monsieur le Curé du dict Ornans pour son au- » mosne... la somme de trente solz estevenans pour une » fois, affin qu'il soit entenu et plus enclin prier Dieu pour » ma dicte ame... » En même temps, il « donne et lègue aux » luminaires de Nostre-Dame et de mon dict Sainct Laurent » trois solz estevenans (2)... » D'après un Obituaire des XIVe, XVe et XVIe siècles, qu'on trouve aux archives d'Ornans, les anniversaires étaient déjà fort en usage et on les payait de trois à quarante sous estevenants, selon le degré de solennité. La rente de ces sommes était assignée sur des fonds de terre ou des maisons (3).

Le comte-duc Philippe-le-Bon ayant créé le *grand bailliage du Milieu* ou *de Dole*, par lettres datées de Montbard, le 24 juillet 1422, le siège d'Ornans, qui avait fait jusqu'alors partie du grand bailliage d'Aval, devint le deuxième siège du

---

Chassagne le jeune. Une des deux donations de 1447 porte en outre le seing manuel de Pierre Philibert, d'Ornans, « notaire de la grand court de Besançon. »

(1) Les actes de 1451, 1453 et 1456 ont disparu des Archives d'Ornans, par le fait, paraît-il, du curé Jean Chaudeleuse, avec la complicité du notaire Guillaume Doney. — V. *Réfutation du mémoire du sieur Trouillet, curé d'Ornans, pour les sieurs prêtres-familiers de la même ville*, p. 4.

(2) Ce testament a été reçu par Pierre Perrenot, tabellion général au comté de Bourgogne. Il est aux Archives de Poligny.

(3) « *Obiit uxor nobilis viri Hugonis Philiberti de Ornanco, anno Domini millesimo quatercentesimo octogesimo septimo, quæ pro anniversario suo et Hugonis ejus mariti omni anno celebrando, dedit censum perpetuum trium eminarum frumenti, reservata facultate redimendi pro pretio seu summa octo francorum monetæ currensis.* »

nouvel établissement. Les localités qui en formèrent dès lors le ressort étaient au nombre de 110 (1). Ce vaste ressort comprenait, avec la terre domaniale d'Ornans, les fiefs archiépiscopaux d'Etalans, de Foucherans et de Fallerans *de Monte et de Capellâ*, la baronnie de Maillot et les châtellenies de Châteauneuf et Châteauvieux de Vuillafans, de Châtelneuf-de-Vennes, de Cicon, de Durnes, de Fertans, de Montfaucon, de Montmahoux, de Montrond, de Réaumont, de Scey-le-Châtel, de Vennes et de Vercel (2).

Les comtes-ducs ont donné, aux franchises et privilèges de la ville d'Ornans, une extension qui fit, de son régime municipal, un des plus libéraux de la province. Par lettres du 15 mai 1430, Philippe-le-Bon reconnut aux habitants et bourgeois *le droit d'imposer tous ceux*, sans exception, « *tenant héritaiges de la bourgeoisie d'Ornans.* » Cette mesure n'était pas sans utilité à une époque où les nouveaux nobles,

---

(1) Adam-les-Vercel, Amagney, Amancey, Amathay, Amondans, Arcier, Athose, Avoudray, le Barboux, le Bélieu, le Bisot, Bollandoz, Bonnétage, Bonnevaux, Bouarre-de-Vennes, la Bresse, Cademène, Chalèze, Chalezeule, Chantrans, Charbonnières, Chasnans, Chassagne, Chevigney, la Chenalotte, Cléron, Déservillers, Durnes, Echevannes, Epenouse, Epenoy, Epeugney, Etalans, Eternoz, Etray, Evillers, Fallerans, Fertans, Flagey, Flangebouche, les Fontenelles, Foucherans, les Fourgs, Fuans, Gennes, Goux-les-Vercel, Grandfontaine, Guyans-les-Durnes, Guyans-Vennes, la Grange-du-Scey, les Granges-Vienney, Hautepierre, l'Hôpital-du-Grosbois, Labergement-du-Navois, Lavans-Vuillafans, Lods, Longechaux, Longeseigne, Longeville, Loray, le Luhier, le Luisans, Maisières, les Maisonnettes-de-l'Ermitage, Malbrans, Mamirolle, Mérey-sous-Montrond, Megemont, Montbéliardot, Montfaucon, Montgesoye, Montmahoux, Montrond, Morre, Mouthier-Hautepierre, Naisey, Nancray, Narbier, Nau-de-la-Léane, Nods, Novillars, Orchamps-Vennes, Ornans, Passonfontaine, Plaimbois-de-Vennes, Plaimbois-du-Miroir, Rantechaux, Refranche, Reugney, Roche, Rurey, le Russey, Saules, Scey-en-Varais, Septfontaine, Silley, Saône-le-Grand, Saône-le-Petit, Tarcenay, Thise, Trepot, Vaire, le Valdahon, Vernierfontaine, la Verrière-du-Grosbois, Vésigneux, la Villedieu-les-Vercel, Villers-sous-Montrond, Voires, Vuillafans.

(2) V. les sceaux connus du bailliage d'Ornans, in J. GAUTHIER, *Inv. des sceaux des jur. souv. et dom. du comtë de Bourgogne,* in *Bul. Acad. Bes.,* 1884, p. 243-4.

les Chassagne, les Grospain, les Perrenot, les Chantrans, les Philibert, cherchaient déjà à se soustraire à leurs obligations municipales et, particulièrement, au paiement de l'imposition appelée le *jet de la Saint-Michel*. C'est à Philippe-le-Bon qu'Ornans est aussi redevable d'une déclaration « comme les dictz habitans ont *droict et authorité de pou-* » *voir vendre, aliéner et diviser leurs communaulx* à leur » prouffit particulier. » Enfin, le 1er décembre 1471, le comte-duc Charles déclara que les habitants d'Ornans ont le droit de « pouvoir hayer et chasser à bestes sauvaiges rière » le finaige et territoire d'Ornans (1). »

Le régime ducal a été favorable à la bourgeoisie par l'énergique répression des entreprises des seigneurs, par l'application rigoureuse des ordonnances qui déféraient au parlement la révision des sentences de leurs justices, par la création des Etats, où les députés des bonnes villes et des terres domaniales concouraient au vote et à la répartition des impôts. Aussi les bourgeois étaient-ils très dévoués aux comtes-ducs qui surent se les attacher plus étroitement encore par le système des annoblissements. Leur règne vit les débuts des premières familles nobles bourgeoises d'Ornans, des familles de Chassagne (1377), de Grospain (1377), Perrenot (1391), de Chantrans (1402), Philibert (1414), de Dammartin (1447), d'Andelot (1457), Gonzel (1475).

Les personnages les plus connus de la famille de *Chassagne*, aux XIVe et XVe siècles, sont: Guillaume, notaire à Ornans en 1377, 1379 et 1402 (2); Hugon (3), licencié-ès-droits, qui fut banni, en 1407, de Besançon, pour avoir gardé l'interdit lancé sur la ville par l'archevêque Thiébaud de Rougemont (4); Thiébaud, licencié-ès-droits-et-décrêts, député par Besançon au comte de Jean-sans-Peur pour lui

(1) V. *Arch. d'Ornans, Anc. inv.*, nos 9, 56 et 59.
(2) V. Guillaume, *loc. cit.*, t. I, p. 191.
(3) Sa tombe était, avant 1839, dans l'église Saint-Laurent.
(4) V. Ed. Clerc, *loc. cit.*, t. II, p. 296.

offrir le gouvernement temporel de la ville (1407) (1) ; Jean, dit le jeune, notaire (1447 et 49) ; Jean, écuyer, (1451) qui se maria, en 1456, avec Jeanne de Villers, fille de Vauthier de Longeville qui lui donna, en 1459, les droits qu'il avait sur les fours et moulins d'Ornans (2) ; Catherine, fille de Pierre et sœur de Jean et de Pierre, prêtre, femme de Henri de Scey (1455) (3) ; Philibert (1459) ; Pierre (1479) ; Othenin, capitaine du château d'Ornans (1492) (4). — Chassagne portait *d'argent à trois cotices de sable*. On trouve ses armoiries sur une clé de voûte de la chapelle du Rosaire dans l'église Saint-Laurent, au-dessus d'une porte d'une maison du XVI^e^ siècle située près de l'hôtel de ville, et au-dessous d'une console à l'angle d'une maison qui fait le coin du Pont-Dessous et de la rue Saint-Laurent.

Le plus anciennement connu des *Grospain* est Othenin, dit Grospain, dont le nom figure en 1377, dans un acte de délimitation des bois d'Ornans et de Chantrans (5). Viennent ensuite Guillaume, notaire (1418) ; Estevenin qui meurt en 1458 ; ses fils, Guillaume, notaire de la grande cour de Besançon, exécuteur testamentaire de Catherine de Vy, femme de Vauthier de Longeville, seigneur de Villers, en 1459 (6), annobli vers 1460, Jean (1479) et Pierre (1479) ; Guillauma, femme de Jean Perrenot. Les Grospain portaient : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besans d'or posés deux et un*. Leurs armoiries ornent le chapiteau du troisième pilastre de la nef dite de Granvelle, nef latérale droite de l'église Saint-Laurent, et l'une des cheminées de l'ancien hôtel-de-ville qui leur a appartenu.

Les *Chantrans* du XV^e^ siècle sont : Estevenin (1402) ; Jean

(1) V. Id., *ibid.*, p. 297-8 et 303.
(2) V. Guillaume, *loc. cit.*, p. 61.
(3) V. Id., *ibid*, p. 319.
(4) V. Gollut, *loc. cit.*, p. 942.
(5) *Arch. d'Ornans.*
(6) V. Guillaume, *loc. cit.*, p. 61.

(1404) ; Guillaume et Jean qui entrent, en 1430, au service de Louis de Chalon-Arlay (1) ; Estienne, capitaine-châtelain d'Ornans en 1435 ; Jean, capitaine-châtelain, en 1449 ; Henri chevalier de Saint-Georges, en 1494. Ils portaient : *de gueules à trois chevrons d'argent.* Leur écu se trouve encore sur une porte d'une maison du XVI^e^ siècle près de l'hôtel-de-ville.

Jean *Philibert*, d'Ornans, écuyer, testa, en 1414 (2). En 1469, Pierre Philibert, noble homme, est exécuteur testamentaire de Vauthier de Longeville avec Jean de Chassagne (3). En 1470, Besançon Philibert son fils, est capitaine du château. Nous avons vu Othe, Pierre et Jean Philibert être témoins, en 1480, de la remise des château, ville et seigneurie d'Ornans à l'écuyer Simon, Pierre et Besançon Philibert sont témoins, le 25 novembre 1484, du mariage de Jean de Scey, fils de Henri de Scey, seigneur de Fertans, avec Catherine, fille de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Maillot (4). Pierre Philibert était le beau-père de Pierre Perrenot. L'obituaire que nous avons déjà cité, donne, à la date de 1487, le nom de Vuillermette, femme de noble homme Hugues Philibert. Les Philibert, dont la famille s'est éteinte au XVI^e^ siècle, portaient : *d'argent à trois bandes de sable.*

Les *Dammartin*, dont il est parlé dans une des fondations d'Etiennette de Bonnaire, femme de Jeannenot Chaudirier (6 février 1447), n'ont pas laissé grande trace dans les annales d'Ornans. Une prairie y porte encore le nom d'*Oie-Dammartin.*

Les d'*Andelot* de Myon ont résidé à Ornans, où ils possédaient un meix qui a longtemps porté leur nom et celui des Cléron. Ils tenaient ce meix des d'Ornans par Marguerite d'Ornans, sœur des frères Jean d'Andelot, de Pontarlier

(1) V. Id., *ibid.*, p. 416 et 487.
(2) V. Guillaume, *loc. cit.*, t. I, p. 60.
(3) V. Id., *ibid.*, p. 61.
(4) V. Id., *ibid.*, p. 198.

1457 (1). Jean d'Andelot l'ainé est nommé dans deux titres des archives d'Ornans aux dates de 1479 et 1482 (2), et dans un des titres produits, en 1540, par Antoine Perrenot, seigneur de Granvelle, pour prouver sa noblesse (3). Les d'Andelot portaient : *échiquier d'argent et d'azur à un lion de gueules brochant sur le tout, timbré et couronné d'or au léopard lionné de même.*

La famille *Gonzel* fait son apparition dans l'histoire d'Ornans en 1475, dans la personne de Guillaume Gonzel, commis à la recette. Les Gonzel, annoblis plus tard, portaient : *d'azur au chevron d'argent accosté de trois pommes dardées de même posées deux et une.*

A la même époque, on voit paraître dans les actes publics et privés, les noms de la bourgeoisie moyenne, Bidalot, Charmigney, Colard, Collot, Cuenot, Daguet, Dard, Dubief, Euvrard, Estevenon, Martel, Mercier, Oudot, Pernet, Saillard, Saulnier, qui existent encore pour la plupart.

---

(1) C'est à cette succession qu'Ornans doit de compter parmi ses enfants Jean d'Andelot, baron de Jonvelle et seigneur de Myon, premier écuyer de l'écurie de Charles-Quint et commandeur de l'ordre d'Alcantara, dont la vaillance à Pavie est signalée par Gollut, ainsi que celle de son compatriote Etienne de Grospain. — V. GOLLUT, *loc. cit.*, p. 1035.

(2) « Noble homme Jehan d'Andelot... », « la terre noble homme d'Andelot... »

(3) « *Joannes d'Andelost, dicti loci...* »

FLORA SEQUANIÆ EXSICCATA

OU

HERBIER DE LA FLORE DE FRANCHE-COMTÉ

PUBLIÉ PAR

MM. J. PAILLOT et X. VENDRELY.

VII.

Séance du 9 février 1889.

Liste du 15e fascicule.

Collecteurs pour ce fascicule : MM. V. Humnicki, V. Madiot, J. Paillot, X. Vendrely.

Abrév. : S. = Haute-Saône, D. = Doubs, J. = Jura, B. = Ballon d'Alsace.

701. Ranunculus arvensis L. S.
702. Corydalis lutea DC. S. nat.
703. Fumaria officinalis L. S.
704. Viola elatior Fries. D.
705. Silene noctiflora L. S. intr.
706. Malva rotundifolia L. S.
707. Rhamnus Frangula L. S.
708. Trifolium patens Schreb. S.
709. Dorycnium suffruticosum Vill. D.
710. Galega officinalis L. D.
711. Lathyrus Cicera L. D.
712. Spiræa Aruncus S. S.
713. Rosa Vendrelyana Humn. S.
450 bis. Ribes petræum Wulf. D.
209 bis. Hydrocotyle vulgaris L. D.
714. Sanicula Europæa L. S.
715. Œnanthe fistulosa L. S.
716. Æthusa Cynapium L. S.
717. Angelica Pyrenæa Spreng. B.
718. Peucedanum carvifolium Vill. D.
719. Tordylium maximum L. S.
720. Caucalis daucoides L. S.
721. Sambucus nigra L. S.
722. Ptarmica vulgaris DC S.
723. Carduus Personata Jacq. S.
724 Lappa minor DC. S.
725. Hypochœris radicata L. S.
726. Phyteuma nigrum Schm. S.
727. Campanula latifolia L. S.
728. Specularia hybrida DC. S.
644 bis. Gentiana Germanica Wild. D.
224 bis. — campestris L. D.
729. Symphytum officinale L. D.

730. Lithospermum arvense L. S.
731. Hyoscyamus niger L. S.
732. Linaria striata DC. S.
733. Lindernia pyxidaria All. S.
734. Salvia verticillata L. S. int.
735. Plantago arenaria W.-K. S. int.
736. Rumex obtusifolius L. S.
737. — arifolius All. (non L.) S.
738. Polygonum Bistorta L. S.
739. Thesium pratense Ehrh. S.
740. Alnus glutinosa Gaertn. S.
741. Allium Victorialis L. B.
742. Gymnadenia conopea R. Br. S.
743. Listera ovata R. Br. S.
744. Carex limosa L. S.
745. — depauperata Good. D.
746. Avena strigosa Schreb. S.
747. Molinia cærulea Mnrh. S.
748. Hordeum leporinum Link. D. int.
749. Polypodium Phegopteris L. S.
750. Athyrium Filix fœmina Roth. S.

Corrections.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 4e série, VIe volume :

Page 79 (et tiré à part p. 7) nº 263. Carex diandra, lisez Carex teretiuscula Good.
— 80 (— p. 8) nº 299. Riccia eudich, lisez Asplenium viride Huds.
— — (— p. 8) nº 300. R. natans, lisez Allosorus crispus Bernh.
— 88 (— p. 16) nº 333. Oxycc. volg., lis. Ox. palustris Pers.
— — (— p. 16) nº 358. Polyg. Lejeunii, lisez Pol. Michaleti Gren.
— — (— p. 16) nº 369. Rosa Kosinsciana, lisez Rosa ludibunda Gr., Paill.
(— p. 35) nº 19 et bis. Supprimez : et bis.
(— p. 36) nº 75. Br. erythrocarpum, lisez Br. murale Wils.

4e série, VIIe vol., p. 520 et suiv.

Nº 51. Dicran. fulvum; lisez : Dicranella squarrosa Sch.
Nº 52. — Bonjeani; lisez : Dicranella rufescens Sch.
Nº 53. — undulatum; lisez : Dicranum Bonjeani De Not.
Nº 54. — heterom.; lisez : Campylopus turfaceus Sch.
Nº 54 bis. — : à supprimer.
Nº 55. Dicran. varium; lisez : Fissidens decipiens De Not.
Nº 70. Grimmia ovata; à supprimer.
Nº 71; lisez : 70. Rhacomitrium lanug.
Nº 72; — 71. Hedwigia cil.
Nº 73; — 72. Orthothecium anom.
Nº 74; — 73. — diaphan.

N° 75; — 74. Bryum bimum.
Ajoutez 75. Bryum murale Wils.
N° 76; lisez : 79. Bartramia pomiformis L.
N° 79; — 80. — Œderi.
N° 80. Philonotis fontana ; à supprimer.
N° 81. Polytr. strict.; lisez : Pogonatum alpinum Roehl.

4e série, Xe vol.
Page 483 (tiré à part p. 43), ligne 12, colonne à droite, au lieu de 135, lisez 185.
— — (— p. —) n° 186. Andræa, lisez Andreæa.
— 492 (— p. 52), ligne 13, au lieu de : orateurs, lisez auteurs.

5e série, Ve vol.
Page 68 (tiré à part p. 111), ligne 10 du bas, au lieu de : posillus, lisez pusillus.
— 69 (— p. 112), ligne 2, au lieu de : rotundoto, lis. rotundato.
— — (— p. —), ligne 19, au lieu de : rutilis, lisez rutilus.

5e série, VIIe vol.
Page 164 (tiré à part p. 115), ligne 31 ; au lieu de Ehune, lisez Ehuns.
— 165 (— p. 116), ligne 8 ; au lieu de : port de Rupt, lisez fort de Rupt.
— 166 (— p. 117), ligne 7 du bas ; au lieu de Chenetroye, lisez Chevêtraye.
— 172 (— p. 123), ligne 20 ; au lieu de fructicosus, lisez fruticosus.
— 178 (— p. 129), ligne 9 ; au lieu de : Wicum, lisez Wimm.
— 180 (— p. 131), ligne 17; au lieu de : nevulaefolium, lisez nevuliferum.
— 184 (— p. 135), ligne 11, au lieu de : macrustachya, lisez macrostachya.
— 190 (— p. 141), ligne 17 ; supprimez : istera ovata.
— 191 (— p. 142), ligne 25 ; supprimez : Vesoul (Vendr.) et ajoutez : Lemna gibba. Vesoul (Vendr.).

Quelques erreurs typographiques dans le numérotage des listes, comme 147 au lieu de 117, 242 pour 212, 399 pour 299, etc., seront facilement reconnues.

Notes sur quelques espèces.

702. *Corydalis lutea* DC. — Cette plante, dont j'ai trouvé, il y a plus de 20 ans, une touffe sur les grèves du Rahin

(probablement échappée de jardin) et que j'ai plantée dans mon jardin, s'est semée de là dans un vieux mur, où elle se propage et se reproduit chaque année depuis cette époque.

705. *Silene noctiflora* L. — Semée dans mon jardin, il y a quelques années, cette plante a couvert complètement, en 1888, un carré inculte.

708. *Trifolium patens* Schreb. — Découvert par M. Paillot en 1882, en compagnie du Dorycnium fruticosum (n° 709) et du Medicago falcata, aux Essarts-Martin, près Velesmes (Doubs).

710. *Galega officinalis* L. } V. Mém. Soc. d'Emul., 3e série, VIIe vol., p. 169.
711. *Lathyrus cicera* L. } et tiré à part, p. 120.

713. *Rosa Vendrelyana* Humn. — M. V. Humnicki, qui a nommé cette espèce, donne les détails et la description suivante (Nouv. supplém. au *Catalogue des plantes vasculaires des environs de Luxeuil,* 1884, p. 100 et 101) :

Parmi les rosiers communiqués à M. Déséglise, il s'en trouvait un, sous le n° 48, qui m'a toujours paru très remarquable et sur lequel cet éminent botaniste s'exprime ainsi : « J'ignore ce que peut être ce rosier. »

Ceci doit être, pour moi, une raison suffisante de considérer cette plante comme nouvelle, et n'ayant pu trouver de description qui puisse lui convenir, je la présente ici sous le nom d'un botaniste....., en souvenir d'une herborisation faite en sa compagnie et pendant laquelle nous avons trouvé ce rosier le 9 juin 1880.

Rosa Vendrelyana. — Arbrisseau de 2 mètres à peu près d'élévation. Tige à écorce grisâtre, les anciennes à aiguillons robustes, triangulaires, terminés brusquement en pointe très courte inclinée ou crochue. Stipules étroites à oreillettes droites longuement cuspidées, denticulées-glanduleuses et ciliées aux bords, glabres en dessus, glabres ou glabrescentes en dessous ainsi que les bractées. Pétioles velus, glanduleux, aiguillonnés. Folioles fermes, pétiolulées, sim-

plement dentées à dents très calleuses, elliptiques-ovales, aigues, velues et d'un vert-jaunâtre à nervures fortement saillantes en dessous, glabres et d'un vert sombre en dessus. Fl. solitaires ou en corymbes souvent très fournis. Pédoncules assez longs, hispides glanduleux. Calice oblong, glanduleux-hispide à la base. Sépales pennatisèqués, hispides glanduleux à l'extérieur, à divisions longuement linéaires, souvent incisées-dentées, plus longs que les pétales, ne persistant pas sur le fruit. Pétales d'un rose très pâle blanchissant promptement avec l'âge. Disque conique fortement saillant. Styles très glabres. Fruit médiocre, oblong pyriforme ou elliptique, commençant à jaunir vers les premiers jours de septembre et devenant rouge à la maturité. (Les fruits récoltés en 1880 et ayant passé l'hiver sur la tige, sont d'un rouge vineux et absolument lisses et luisants, sans le moindre ride.) — Juin. Dambenoit, au pied du coteau Haut des Vignes, broussailles et haies A. R. Coteau de la Grande-Brosse, près Villers-les-Luxeuil, versant nord. R.

450 bis. *Ribes petræum* Wulf. — De Nans (Doubs) (Paillot), localité exceptionnelle quant à l'altitude (450^{m}).

719. *Tordylium maximum* L. — Nouveau pour la Haute-Saône, probablement introduit : haie bordant un champ de luzerne à Jussey (V. Madiot).

727. *Campanula latifolia* L. — J'avais déjà récolté quelques échantillons de cette plante dans l'escarpement Est du Ballon de Servance et dans les escarpements Nord du Ballon d'Alsace. Je l'ai trouvée très abondante, en 1885, dans le ravin du chemin Godignon près du Col du Stalon.

733. *Lindernia pyxidaria* All. — Deuxième localité pour la Haute-Saône. Bords de l'étang Beuchot près Luxeuil (V. Humnicki, 1885).

734. *Salvia verticillata* L. — Introduit sur le remblai du chemin de fer à Champagney, où il persiste depuis plusieurs années.

735. *Plantago arenaria* W. K. — Nouveau pour la Haute-

Saône, introduit : sur la voie ferrée à Montureux-les-Baulay (V. Madiot).

741. *Allium Victorialis* L. — Ballon d'Alsace (ou de Giromagny) où il est déjà signalé par Mougeot, et où il occupe une station restreinte dans les escarpements du Nord. Indiqué par M. Renauld (*Cat. Haute-Saône*) dans la haute vallée du Rahin (Poulet?). M. Poulet (d'après lui-même) ne l'y a jamais trouvé.

746. *Avena strigosa* Schreb. — Plante nouvelle pour le *Catalogue de la Haute-Saône*. Introduite dans les champs d'avoine.

Parmi les autres plantes rares ou nouvelles à signaler dans nos limites, nous citerons :

1° Au marais de Saône : *Œnothera biennis* L., *Hydrocotyle vulgaris* L. (n° 209 bis Fl. sequan.), *Hieracium paludosum* L., *Narcissus pœticus* L., *Sphagnum subsecundum*, *Sorghum halepense*, *Catabrosa aquatica* (déjà indiqué par Grenier) (Paillot).

2° Autres localités du Doubs :

Sisymbrium Columnæ. — Naturalisé sur les glacis avec *Polycnemum majus*, *Cynodon Dactylon*, *Ranunculus macrophyllus* (P.).

Anthyllis montana L. — Découvert sur les rochers de la citadelle par M. Darçot fils et où M. Paillot l'a constaté.

Veronica Buxbaumii Ten. — Très commun aux environs de la ville, où il fleurit toute l'année (P.).

Veronica polita Fries et *V. agrestis* L. — Communs tous les deux, le second plus particulièrement, sur les terrains siliceux (P.).

VALLISNERIA SPIRALIS L. — Dans le Doubs en aval de la ville (M. Paillot, septembre 1886). M. Déséglise (*in litteris* 1868) m'annonçait la découverte de cette plante dans la Saône, à Gray.

Scheuchzeria palustris L. — Tourbière du Bélieu (où ne l'indique pas M. Contejean) (Paillot).

Catabrosa aquatica P. B. — Abondant dans les fossés à Bonnal, Thieffrans (P.)

Asplenium adiantum nigrum L. — A Besançon, au Mont de Bregille (Bavoux) et à Laissey (P. et V.).

3° Haute-Saône :

Lemna gibba L. — Vesoul (V. 1874). Par suite d'erreur de copiste, la localité de cette plante a été mise sous le L. polyrhiza. (Voir les corrections.)

Avis aux botanistes de Franche-Comté.

L'Herbier dont nous avons commencé la publication en 1868-69 n'a compté jusqu'à ce jour parmi ses collaborateurs ou collecteurs de plantes, qu'un très petit nombre de botanistes franc-comtois.

Malgré des empêchements divers, nous sommes néanmoins parvenus à publier 750 espèces phanérogames de notre Flore, dont 83 en bis (ou de localités différentes) et en outre 200 cryptogames (mousses et hépathiques) avec 78 bis.

Pensant que cette publication a son utilité, nous désirons activer le plus possible la récolte de toutes les espèces et nous faisons appel à tous les botanistes de notre région, en leur rappelant ici les conditions de collaboration.

Chaque botaniste qui fournit en 55 exemplaires, 5 espèces non encore publiées et même communes (mais convenablement échantillonnées et préparées), a droit à un fascicule de 50 espèces et à la notice correspondante.

Les botanistes qui préféreraient acheter ces plantes paieront 6 fr. le fascicule de phanérogames, et 4 fr. le fascicule de cryptogames. On pourra aussi les donner en échange de publications analogues.

Il reste encore disponibles quelques exemplaires des fascicules publiés (sauf des trois premiers qui sont épuisés).

Champagney le 30 janvier 1889.

X. VENDRELY.

ORIGINE DU SURNOM

DE CHRYSOPOLIS

DONNÉ A LA VILLE DE BESANÇON

A PARTIR DU NEUVIÈME SIÈCLE (1)

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 14 janvier 1888.

Ceux qui connaissent les monuments écrits de l'histoire de Besançon savent que, pendant plusieurs siècles du moyen âge, cette ville a été fréquemment appelée *Chrysopolis*, dénomination empruntée à la langue grecque et signifiant *Ville d'or*.

Le plus illustre des archevêques de Besançon, Hugues de Salins, qui pontifiait dans la période moyenne du XI[e] siècle, faisait inscrire le mot CRISOPOLIS au revers de ses monnaies (2) et joignait fréquemment à son titre d'archevêque le déterminatif CRISOPOLITANVS (3). Sur le sceau qui authen-

(1) Cette dissertation a paru d'abord dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (t. XLIX, 1888). Nous la réimprimons ici, en raison de l'intérêt qu'elle présente au point de vue local, après y avoir fait quelques additions.

(2) PLANTET et JEANNEZ, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, 1855, in-4°, pl. III, fig. 1.

(3) C'est également par son surnom que la ville archiépiscopale de Hugues le Grand se trouve désignée dans la première version de l'épitaphe du tombeau qui recouvrait les restes de ce prélat à Saint-Paul de Besançon. Cette première version, différente de celle qui ento[illegible]s tard l'image

tique l'un de ses actes les plus solennels, il est appelé CRISOPOLITANVS ARCHIP(*ræ*)SVL (1). Toutefois si, dans ce diplôme et dans plusieurs autres, Hugues de Salins s'intitule archevêque de la sainte Eglise *crisopolitaine*, il conserve habituellement à la ville son vieux nom géographique, se servant, pour dater ses actes, des formules : *Acta Vesuntii* (2), *Actum Bisuntii* (3), *Acta Bisuntio* (4). Une exception cependant est à signaler; elle concerne un acte du même archevêque où se lit la formule : *Hacta Crisopoli* (5). D'autre part, Hugues de Salins usait, pour sa juridiction métropoli-

---

sculptée de Hugues le Grand, avait été consignée sur un manuscrit du onzième siècle, provenant vraisemblablement de l'abbaye bisontine de Saint-Paul, et entré à la Bibliothèque nationale, après avoir fait partie de la collection Libri (*Nouv. acq. lat.* 448). Le texte ainsi conservé a été publié en ces termes par M. Léopold DELISLE, dans son beau *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (p. 38) :

EPITAPHIUM HUGONIS BISUNTINI PRESULIS.

Lux clero, populo dux, pax miseris, via justo
Fulsi, disposui, consului, patui.
Præsul Crisopolis post ter denos ego nonus,
Cum restent julii quinque dies obii.

Dans la seconde version, gravée lors d'un renouvellement de la tombe au quatorzième siècle, le mot *Crisopolis* a été remplacé par *Bisunticus*. Un fragment de cette épitaphe renouvelée est au Musée des antiquités de Besançon. Le texte en a été donné par J.-J. CHIFLET (*Vesontio*, II, p. 222), par DUNOD (*Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 105), et par M. HAURÉAU, dans le t. XV, col. 36, du *Gallia Christiana*.

(1) Ce sceau, apposé en placard au bas d'un diplôme conservé aux Archives du Doubs et qui paraît remonter à l'an 1036, est le plus ancien monument de la série épiscopale des sceaux dont il existe des empreintes dans les dépôts d'archives de France. J'en ai publié pour la première fois l'image dans la *Revue archéologique* (1re série, t. XII, 1855, pl. 263). Depuis, il en a été donné d'autres dessins par Edouard CLERC (*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, 2e édit., 1870, p. 280) et par M. Jules GAUTHIER (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, année 1878, p. 128).

(2) DUNOD, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. I, preuves, p. XXXVI.

(3) Ibid., p. L.

(4) GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, t. I, pièces justif., p. CCXLIV.

(5) Ibid., p. CCXLII.

taine, d'un sceau qui lui donnait la qualité de BISVNTIENSIS METROPOLITANVS (1). On peut estimer ainsi que, même à l'époque où le surnom de *Chrysopolis* était le plus en vogue pour désigner Besançon, le vieux nom de la ville, plus ou moins déformé, conservait toute sa valeur géographique, et que *Chrysopolis* était, relativement au mot *Vesontio*, ce qu'est encore la qualification de *Ville éternelle*, qui alterne si fréquemment avec le nom de Rome sans jamais l'éclipser.

Ce surnom de *Chrysopolis*, qui fut surtout en honneur à l'époque de la plénitude du pouvoir temporel des archevêques de Besançon, a donné lieu, quant à la recherche de son origine, aux conjectures les plus divergentes et parfois les plus étranges.

Antérieurement aux chroniqueurs et aux historiens de la Franche-Comté, le narrateur légendaire de l'invention des reliques des saints Ferréol et Ferjeux, et celui des pérégrinations fantastiques de l'évêque saint Antide, affirment que Besançon, appelée dès l'antiquité *Chrysopolis*, devait ce vocable à la beauté et à l'importance stratégique de son site, ainsi qu'à la parure de ses monuments (2).

La même explication se trouve dans la Vie de saint Desle,

---

(1) Jules GAUTHIER, *Note sur quatre sceaux des archevêques de Besançon,* dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* année 1879, pl. I.

(2) « In civitate, quæ a temporibus antiquis *Crysopolis* appellata est : tanti enim cultus et ornatus extitit, ut de pulchritudine suæ formæ hoc nomen acceperit » (*Inventio corporum SS. Ferreoli et Ferrucii,* ap. *Acta SS.,* junii t. III. p. 11). — « Urbs illa, a priscis Romanorum tribunis condita, tanta fertur floruisse fortitudinis et magnitudinis amœnitatisque potentia, ut ceteris Galliæ urbibus pretiosior sit habita. Hoc autem quare antiquum sortita est vocabulum, vetusta pandit dignitas locique situs firmitas. *Crysos* namque dicitur aurum, *Polis* civitas, inde *Chrysopolis* civitas aurea. Merito quippe aurea, quæ sui naturalis situs inexpugnabili perstat constantia, cum ipsius pæne cuncta manustructa, non hostili violentia, sed suæ vetustatis mollitie sunt dilapsa mœnia » (*Acta majora S. Antidii,* ap. Acta SS., jun. t. V, p. 42).

disciple de saint Colomban et fondateur de l'abbaye de Lure; elle y est en contact avec un rapprochement dont la bizarrerie pourrait servir à caractériser l'ingéniosité de l'esprit monacal au dixième siècle. L'abbaye de Lure était une émanation de celle de Luxeuil : or le biographe de saint Desle tint à ce que le nom de cette métropole monacale eût une signification mystiquement flatteuse ; il obtint ce résultat par une simple coupure opérée dans le nom qu'avait porté la ville romaine dont l'abbaye occupait l'emplacement. La syllabe *lux*, isolément prise, est un mot latin qui veut dire *lumière ; ovium* est le génitif pluriel du mot *ovis* qui signifie *brebis*. De là le sens mystique de *lumière des brebis*, attribué aux deux tronçons du vocable de la plus illustre des abbayes du ressort diocésain de la ville qui était elle-même décorée du surnom de *Chrysopolis* (1).

Naturellement disposé à réagir contre les mièvreries monacales, le secrétaire et l'ami d'Erasme, Gilbert Cousin, de Nozeroy en Franche-Comté, ne manqua certainement pas de flair lorsqu'il vit un simple ornement de langage dans le mot *Chrysopolis* employé par un poète du douzième siècle pour désigner la ville de Besançon : il déclarait toutefois ne pas savoir depuis quelle époque cette élégance géographique était en usage (2).

Une telle réserve ne pouvait faire ménage avec l'érudition

---

(1) « Est namque civitas ibi antiquissima et quondam imperatoriæ specialitati satis decentissima, quæ ob fulgorem situs et irriguum opinatissimæ municionis girum Frigio vocabulo *Crysopolis* per multas temporum revolutiones nuncupabatur; cujus æthymologiam nominis Romuleus sermo sonat Aurosam urbem ; quæ post casu quodam agente Bisontia est vocata. — Est nempe in territorio antefatæ civitatulæ locus admodum spiritalis, situs in ipso margine Vosagi saltus, cui ob experimentum plurimarum virtutum aptissimum est inditum vocabulum ; appellatur quippe spiritaliter *Lux-ovium ;* et quare, non renuo paucis explicare » (*Vita S. Deicoli,* ap. *Monum. German. histor.* : script. t. XV, part. 2 p. 676).

(2) « In iis locis est Vesontio..... Ligurino autem, poetæ egregio et celebri, in *Œnobarbo,* Chrysopolis ob elegantiam dicta fuit..... Sed quando

romanesque du plus ancien des chroniqueurs comtois. On jugera de cette érudition par les lignes suivantes, empruntées aux *Mémoires historiques de la République séquanoise* : « Indubitablement », écrivait Louis Gollut, auteur de cet ouvrage (1), « Besançon hat estée longtemps avant la venue de Caesar et des Romains, et florissoit desjà entre toutes quand Brennus passat à la guerre d'Italie près de quatre cens ans avant l'eage de Caesar. Et disent quelques-uns que Constantinople fut nommée *Bisantium* du nom de ceste-cy, par Comontoire, roy de noz Senois, qui haïans combattu et haïans perdu leur roi Brennus devant Delphos (1800 ans avant que les Turcz s'en feissent seigneurs) bastirent, tout au plus près de la ville, une place nommée Chrysopolis, comme nostre Besançon s'appelle autrement. Et comme elle se trouvoit la plus forte place des Séquanois..., le gouverneur de la grande province séquanoise y logeoit et y recepvoit les deniers publiques des gabelles et autres revenus que les Romains prenoient, mesmement des mines d'or et d'argent qu'ilz fouillèrent pendant les cinq cens ans de leur empire : ce que pourroit estre cause du nom de Chrysopolis qui luy fut doné puis après, plus tost pour un épithète que pour nom propre ».

Dans les lignes que nous venons de transcrire, un seul mot est à prendre en considération, celui de la fin : il est incontestable, en effet, que le surnom de *Chrysopolis* ne supplanta jamais le nom propre de Besançon.

Jean-Jacques Chiflet, qui écrivit avec plus de ferveur patriotique que de sens réfléchi l'histoire de sa ville natale, ne propose pas moins de quatre raisons possibles du plus brillant des vocables employés pour désigner Besançon (2). Il se

---

Chrysopolis dici cœperit, certè ignoro ». (*Brevis ac dilucida Burgundiæ Superioris, quæ Comitatus nomine censetur, descriptio,* per Gilbertum Cognatum, *Nozerenum;* Basileæ [1552], in-8°, pp. 8-10.)

(1) *Mémoires de la République séquanoise,* Dole, 1592, in-fol., p. 43.

(2) *Vesontio civitas imperialis libera.* Lugduni, 1618, in-4° : pars prima, pp. 51-54.

pourrait, dit-il, que les saints apôtres Ferréol et Ferjeux, qui parlaient la langue grecque, puisque leur histoire légendaire les fait venir d'Athènes, aient employé le mot *Chrysopolis* en s'extasiant sur les beautés naturelles du site de Vesontio ; cependant, ajoute bien vite Chiflet, des hommes morts au monde, obligés de se cacher dans des cavernes pour échapper à la persécution, n'auraient guère été en situation de modifier le nom d'une ville. L'hypothèse des mines d'or se présente ensuite à l'esprit imaginatif de notre historien : les écrivains grecs disent qu'il existait des gisements aurifères dans les Gaules, et plusieurs villes de l'Orient avaient été appelées *Chrysopolis* en raison d'un tel voisinage. L'une des villes ainsi nommées n'est pas loin de Constantinople, qui auparavant s'appelait Byzance : d'où il y aurait lieu de penser, à la suite de Louis Gollut, que *Byzantium* et *Chrysopolis* étaient deux appellations corrélatives, et qu'elles avaient été transplantées depuis la Séquanie sur les rives du Bosphore de Thrace par des Séquanes compagnons de Brennus. Enfin, ne pourrait-on pas supposer qu'au temps de la splendeur romaine de Vesontio, les portes de la ville auraient été dorées, et que de là serait venu le surnom de *Chrysopolis* ?

On comprend que nous n'usions pas de la liberté de choisir entre ces quatre étymologies. Leur ingénieux auteur n'avait lui-même de préférence marquée pour aucune d'elles : aussi, trois ans après la publication de son *Vesontio*, communiqua-t-il au public, dans sa dissertation sur le lieu où s'était tenu le concile d'Epaone (1), une cinquième induction concernant l'origine du surnom de *Chrysopolis* donné à Besançon. Cette induction, qui procédait de son docte ami Jean Savaron, est présentée par Chiflet comme une simple conjecture à ajouter aux siennes. Nous verrons plus loin qu'elle méritait d'être prise en plus sérieuse considération.

(1) *De loco legitimo concilii Eponensis observatio*, Lugduni, 1621, in 4°, pp. 10 et 11.

Une preuve de la valeur de cette hypothèse ressort de sa concordance avec celle qu'émit plus tard, au sujet de la même question, Hadrien de Valois, l'une des gloires de l'érudition française au XVII[e] siècle. Sans avoir eu connaissance de l'idée de Savaron, l'auteur du *Notitia Galliarum* a compris d'une façon très approximativement identique la solution du problème. Ce qu'il a écrit à ce sujet pourrait être traduit dans les termes suivants : « Il y avait une monnaie d'or, à l'effigie des empereurs d'Orient, laquelle, du nom de Byzance, ou Constantinople, lieu de sa fabrication, était appelée par les Grecs *byzantius* ou *byzantinus*, et qui chez nous se disait un *besan d'or*. L'analogie qui existait entre le nom grec de la monnaie et celui de la ville de Byzance se retrouvait entre le mot *besan*, nom français de la monnaie, et celui de la ville de Besançon : on fut conduit ainsi à appeler Besançon la *ville des besans*, surnom qui avait pour équivalent grec *Chrysopolis*, ou Ville d'or (1) ». Le raisonnement analogue de Savaron est encore plus persuasif, comme nous le verrons tout à l'heure.

Les solutions proposées par Savaron et par Hadrien de Valois n'eurent aucune influence sur les érudits de la Franche-Comté qui s'occupèrent après eux du problème.

Le jésuite Pierre-François Chiflet, frère puîné de Jean-Jacques, préposé par Colbert à la garde du médaillier de

(1) « Caussam nominis cum requiro, hanc reperio. *Vesontionem* Ammianus Marcellinus *Besantionem*, Carolus Magnus *Bisancion*, Notitia quædam Galliarum *Besantiacum* appellat, Nostri *Besançon*. Nummus autem erat aureus, a Byzantio seu Constantinopoli, ubi percutiebatur, *Byzantius* vel *Byzantinus* dictus Græcis, Nostris *un Besan d'or*, Imperatoris Orientis vultu signatus. Ut autem *Besantio* et *Bisancio* ad *Byzantium* huncce aureum vel (ut Nostri linguæ Græcæ ignari scribebant) *Bisantium*, sic *Besançon* ad *Besan* proximè accedit. Inde factum est, ni fallor, ut Nostri crediderint *Besantionem* vel *Besançon* idem esse, atque urbem *Byzantiorum* vel *Bisantiorum*, *la ville des Besans*, et ut ab aureis istis Græco nomine *Chrysopolin*, sive auream civitatem, appellaverint ». (Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, Parisiis, 1675, in-fol, p. 599.)

France, produisit, dans les dernières années de sa verte vieillesse, une dissertation par laquelle il essaya de démontrer que la conversion de Constantin au christianisme s'était faite à Besançon. Pour ce motif la ville aurait éprouvé les bienfaits de la famille de Constantin, et Pierre-François Chiflet en trouvait une preuve dans le surnom de *Chrysopolis* donné à Besançon. En effet, une Notice des Gaules, publiée par Joseph Scaliger et certifiée par lui comme contemporaine d'Honorius, renfermait le passage suivant : *Sequanorum metropolis : civitas Crispolinorum, id est Vesontio.* « Si, à cette époque reculée, les Bisontins étaient appelés *Crispolins,* leur ville devait se nommer *Crispolis* ou *Crispopolis* (c'est-à-dire ville de Crispus, fils de Constantin).....; mais l'ignorance des âges suivants fut séduite par l'idée de donner à ce nom un sens ayant de l'analogie avec l'éclat de l'or, et l'on se mit à appeler Besançon *Chrysopolis*, c'est-à-dire Ville d'or (1) ». La même doctrine fut réinventée ou simplement rééditée par le judicieux Dunod, fort mal inspiré en cette circonstance. « *Crispolis* », écrivit-il (2), « c'est au lieu de *Crispopolis*, Ville de Crispus, en retranchant une syllabe qui auroit mal sonné à l'oreille : d'où je conclus que c'est Crispus, fils de Constantin, qui a donné son nom à Besançon, comme Constantin a donné le sien à Bysance, appelée dès lors *Constantinopolis* ». Cette conclusion avait le principal tort d'être basée sur l'une des nombreuses interpolations modernes d'un texte dont Hadrien de Valois avait hautement signalé la fausseté (3).

---

(1) Petri-Francisci Chiffletii, Vesontionensis, *dissertationes tres.* Parisiis, 1676, in-8°. — *De loco, tempore et cæteris adjunctis conversionis magni Constantini ad fidem christianam;* dissertatio II, cap. IV : « A Crispo dicta Vesontio civitas Crispolinorum », pp. 182-184.

(2) *Histoire du Comté de Bourgogne,* t. I, part. 1, pp. 115-116.

(3) « Hanc notitiam quam Scaliger cum veteribus codicibus collatam emendatamque esse putat... ego recentissimam ac mendosissimam judico ». (*Notitia Galliarum,* pp. 519 et 520.)

Si l'abbé Bullet est estimable comme théologien, il n'est qu'étrange comme linguiste. Son système sur la langue primitive des hommes, dont l'idiome des Celtes aurait été le plus persistant des dialectes, lui permettait de résoudre sans hésitation tous les problèmes qui relèvent de la philologie. On a sa réponse à la question qui nous occupe. Pour lui, les *Crispolini* de la Notice falsifiée avaient un nom composé de deux mots celtiques : « *Cris,* qui dompte, qui dresse, *Épol, Épolin,* jeune cheval ; *Crisépolin,* qui dresse les jeunes chevaux (1) ». Edouard Clerc homologua gravement cette explication du surnom de *Chrysopolis* donné à la ville de Besançon : il y vit une confirmation de ce qu'avait dit Lucain de l'aptitude des Séquanes au dressage des chevaux (2).

La témérité de l'abbé Bullet fut compensée, sur le terrain de l'érudition franc-comtoise, par la circonspection du bénédictin D. Berthod. Dans une note « sur le nom de *Chrysopolis* », qui fait partie d'une dissertation couronnée en 1764 (3, le savant religieux établit que cette manière de désigner Besançon n'est pas antérieure au IX^e^ siècle. « Puisque le nom de *Chrysopolis* est si moderne », ajoute-t-il, « il semble qu'il ne seroit pas difficile de remonter jusqu'à son origine ; je dirois même ce que je pense à cet égard, si j'étois moins ennemi des conjectures étymologiques ; mais comme je ne veux point qu'on me reproche un défaut que j'ai combattu dans les autres, je me condamne au silence, me réservant la liberté de contredire tous les systèmes de ceux qui oseront se prononcer..... Il me semble aussi que le nom ait été plutôt affecté à l'Eglise qu'à la ville ; cette observation est facile à justifier. De là je tirerois une conséquence qui révéleroit l'origine du mot *Chrysopolis* ; mais je la renvoie à un autre

(1) *Mémoires sur la langue celtique*, t. I, Besançon, 1754, in-fol., p. 139.
(2) *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, 1840, p. 41.
(3) *Dissertation couronnée en 1764, sur les différentes positions de la ville de Besançon,* publiée, en 1839, dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté,* t. II, pp. 224-343.

temps ». Je ne sache pas qu'à cet égard D. Berthod soit jamais sorti de sa réserve prudente. Il fut imité de nos jours par l'érudit Charles Duvernoy, qui, rencontrant « ce nom de *Chrysopolis* donné à Besançon », coupa court à tout commentaire par ce simple propos : « On n'en connaît pas l'origine (1) ».

Les conceptions imaginatives rentrèrent en scène avec le capucin Dunand, fureteur infatigable, dont l'érudition confuse autant que variée récréait le lieutenant Bonaparte durant son séjour à Auxonne. Ce fut une dissertation sur l'origine du surnom bisontin de *Chrysopolis* qui, le 24 août 1774, servit au P. Dunand de discours d'entrée à l'Académie de Besançon (2). Le titre de cet ouvrage étant un résumé de la doctrine qui s'y trouve exposée, nous le transcrivons en ces termes : « Dissertation historique et critique qui a pour objet de prouver : 1° que le nom de *Chrysopolis* que cette ville a porté doit être lu ainsi, que sa date est du IXe siècle, qu'il s'éclipsa dans le Xe, qu'il reparut avec toute sa splendeur dans le XIe, et qu'il s'éteignit dans le suivant; que ce nom signifiant cité dorée, il n'a pu être donné à notre ville qu'en conséquence de la célébrité de ses écoles, surtout pour l'éloquence dont l'or fut toujours le symbole; 2° que le nom de *Crispolis* ou *Crispopolis*, appartenant à des pièces défectueuses et modernes, doit être absolument rejeté, surtout s'il est luy-même convaincu d'altération. » Le capucin Dunand réfuta sans beaucoup de peine le jurisconsulte Dunod et implicitement le jésuite Chiflet, mais ce fut pour rem-

---

(1) *Regestes de Hugues Ier, archevêque de Besançon* (1031-1066), dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* année 1847, fasc. 2, p. 119, note 2.

(2) Deux copies autographes de cette dissertation se trouvent dans les Manuscrits du P. DUNAND, à la bibliothèque de Besançon, t. IV, fol. 221-256. Le même dépôt en possède de plus une transcription comprise dans le recueil des ouvrages lus à l'ancienne Académie de Besançon, t. IV, fol. 72-104.

placer un système à base caduque par un système à base imaginaire : en effet, à aucune époque de l'antiquité ni du moyen âge, les écoles de Besançon n'ont joui d'un renom capable de mériter à cette ville d'être qualifiée métaphoriquement de métropole de l'éloquence.

Pour rendre complète cette revue des opinions émises sur les motifs du surnom de *Chrysopolis* donné à la ville de Besançon, je dois me citer moi-même, car, dans une dissertation écrite à l'époque où j'étais étudiant, et que la *Revue archéologique* voulut bien accueillir (1), je m'étais exercé déjà sur la question dont je reprends aujourd'hui l'examen. Si je ne parvins pas alors à résoudre le problème, du moins j'en posai nettement les termes et me préparai de la sorte à reconnaître la valeur de la solution juste que je pourrais rencontrer. Je crois avoir rencontré cette solution ; mais, avant de la faire connaître, je vais transcrire, en manière de prélude, mon exposé de 1855. « Si », disais-je alors, « nous essayons à notre tour d'aborder le problème, nous constaterons tout d'abord que l'Eglise de Besançon n'a pas été appelée *Chrysopolis* antérieurement au IXe siècle. Ce brillant surnom lui est donné pour la première fois peut-être dans une lettre de Louis le Débonnaire, adressée à l'archevêque Bernouin en 821 (2). L'empereur, en notifiant au prélat la défense faite par le concile de Nimègue d'élever à la prêtrise des gens de condition servile, accorde, à lui et à ses suffragants, le pouvoir d'affranchir les serfs qu'ils auront jugés dignes d'entrer dans les ordres. Voici la suscription de la lettre impériale :

---

(1) *Note sur le sceau de Hugues Ier, archevêque de Besançon,* dans la *Revue archéologique,* 1re série, t. XII, 1855, pp. 275-281.

(2) Ce document a été publié par le P. Pierre-François CHIFLET dans l'ouvrage dont voici le titre : « Petri-Francisci CHIFFLETII, Vesontionensis, S. J. Presbyteri, *Opuscula quatuor ;* accessit *Appendix de Concilio Niumagensi anni D CCC XXI.* Parisiis, M. DC. LXXIX », in-8°. — L'*Appendix,* renfermant la lettre de Louis le Débonnaire, précédée d'une supplique du clergé de Besançon, occupe les pages 225-237.

Hludowicus..... venerabili in Christo Bernowino, CRISOPOLITANÆ *Ecclesiæ Archiepiscopo*. A l'époque où fut octroyé ce privilège, la langue grecque était en grande faveur dans le palais du fils de Charlemagne. Cette vogue durait encore sous Charles le Chauve, qui imposait le nom de *Carlopolis* à la ville de Compiègne récemment sortie de ses ruines (1). C'est sans doute à une gracieuseté semblable que la ville de Besançon dut son nom de *Chrysopolis*. Louis le Débonnaire, en la gratifiant de ce magnifique vocable, faisait allusion soit au bonheur qu'elle avait d'être gouvernée par un prélat issu du sang carlovingien (2), soit aux riches joyaux dont le testament de Charlemagne avait doté son Eglise (3)... Bernouin, flatté de la qualification pompeuse donnée par Louis le Débonnaire à son siège, dut en faire parade dans la suscription de ses actes. Ses successeurs l'imitèrent, et nous voyons, en 880, Thierry Ier, l'un d'entre eux, qualifié par le pape Jean VIII de *sanctæ Chrysopolitanæ sedis archiepiscopus* (4). Quand arrive le XIe siècle, le nom de *Chrysopolis* a presque totalement supplanté ceux de *Vesontio* et de *Bisuntium*. Avec le XIIe siècle, les chances retournent, et nos prélats ne donnent plus que rarement à leur église l'épithète de *Chrysopolitana* (5). Celle-ci ne disparaît pas entièrement, car nous la retrouvons, en 1335, dans le serment prêté à l'archevêque Hugues VI par Jean, abbé de Faverney ».

---

(1) « Karolus igitur Calvus..... cum esset vir gloriosus..... ædificavit in regno suo Compendium villam, et eam Karlopolim suo de nomine vocari præcepit. » (HUGONIS FLORIACENSIS *modernorum regum Actus*, ap. PERTZ, *Monum. Germ.*, script. t. IX, p. 377.)

(2) DUNOD, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 75.

(3) Voyez mon opuscule intitué : *la Table d'or de Saint-Jean de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1864, pp. 101-113.

(4) Joannis VIII ad Carolum Crassum *epist.* LIII, ap. *Scriptor. rer. francic.*, t. IX, p. 190.

(5) Cependant deux membres du clergé de Besançon qui s'illustrèrent comme théologiens, au XIIe siècle, furent surnommés *Chrisopolitains*, en conséquence du lieu de leur origine ou de leur fonctionnement. (*Histoire*

La lettre gracieuse de Louis le Débonnaire, qualifiant de *Crisopolitana* l'Eglise dont Bernouin était archevêque, avait été précédée d'une supplique adressée à ce monarque par le clergé de la même Eglise. Or l'épithète de *Crisopolitana* ne se trouve que dans la missive impériale : la supplique porte simplement : *Sancta Vesontionensis Ecclesia*. Dans ce contraste d'expressions, je trouve un motif sérieux de croire que l'adjectif *Crisopolitana* fut un surnom de parade donné spontanément à l'Eglise de Besançon par la chancellerie de Louis le Débonnaire, monarque dans l'entourage duquel la langue grecque était en faveur. Mais ce surnom était-il, comme je le supposais il y a trente-trois ans, une simple métaphore de haute courtoisie, ou bien ce surnom procédait-il d'une paraphrase, en langue grecque, de la signification que semblait avoir, en langue romane, le mot Besançon, déjà très approximativement formé ? Cette dernière opinion, à laquelle je me rallie, était celle que Jean Savaron, l'historien de Clermont-Ferrand, communiquait à Jean-Jacques Chiflet, et que celui-ci publiait, à titre de cinquième hypothèse, dans un ouvrage où l'on ne s'aviserait guère d'aller chercher un tel renseignement.

« Une cinquième conjecture », écrivait Jean-Jacques Chiflet (1), « me vient de mon ami le président Savaron ; selon lui, *Vesontio* aurait été appelée anciennement *Chrysopolis* par allusion au mot français *Besanson,* qui est presque *Bezan sum,* et semblerait vouloir dire : je suis *monnaie d'or,* je suis *en or*, je suis *Chrysopolis* ».

---

littéraire de la France, t. XII, pp. 275-279. 484-486. — Ulysse ROBERT, *Zacharie le Chrysopolitain,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* t. XXXIV, 1873, pp. 580-582.)

(1) « Addere potes quintam conjecturam, quæ est præsidis Savaronis, amici nostri . Vesontionem dictam per antiquos patres *Chrysopolim* a Gallici nominis allusione *Besanson,* quasi *Bezan sum*, quod sonare videtur sum nummus aureus, sum aurea, sum Chrysopolis ». (*De loco legitimo concilii Eponensis,* Lugduni, 1621, in-4°, p. 10.)

La consultation dont le résumé précède existe, en original, dans deux lettres écrites par Jean Savaron, aux dates du 28 décembre 1618 et du 17 mars 1619. J'ai retrouvé ces lettres, et je vais en extraire les deux passages concernant la question de *Chrysopolis*.

« Je vous prie », écrivit d'abord Savaron, « ne point prendre en mauvaise part ma liberté, et trouver bon que je vous die ma conjecture pourquoy Bezançon est dite *Chrysopolita* ou *Chrysopolitana civitas* : je pense que c'est à cause du *Bezan d'or*, et qu'il y a de l'allusion au nom, à l'esgard duquel je trouve que le pape Léon IX baptise Hugo, vostre archevesque, *Crysopolitanorum archipræsul* ».

Puis, l'auteur du *Vesontio* ayant mal compris ce que son correspondant voulait dire, Savaron répliqua : « Je vous diray franchement que mon dessein n'est pas de dire que Bezançon ayt tiré son nom de Bezan, car sans doute il vient de Vesontio ; mais je pense que *Chrysopolis* peut estre dicte de Bezançon, alludant au nom de Besan, lequel estoit d'or ordinairement : quasi *Bezan sum.* »

Le besant, monnaie d'or à l'effigie des empereurs d'Orient (1), avait été mis en honneur à la cour des Carlovingiens par les ambassades, munies de riches offrandes, qui furent envoyées de Constantinople à Charlemagne et à son successeur (2). Cette monnaie acquit en Occident un tel prestige que son nom figurait, pour désigner les offrandes en espèces d'or, dans le cérémonial du sacre des rois de France (3). Guillaume de Nangis, qui était moine de Saint-Denis en France,

---

(1) « (Franci) direxerunt itaque legationem suam Constantinopolim, quæ vocabulo antiquiori Byzantium dicta fuit : unde et adhuc monetæ civitatis illius denarios *Byzanteos* vocamus ». (BALDRICI, *Historia Jerosolimitana*, lib. I, c. XXV : *Recueil des historiens des croisades, histor. occident.*, t. IV, p. 29.)

(2) EINHARDI *Vita Caroli Magni*, c. XVI ; *Annal. Francor.*, ad ann. 812, 814, 817.

(3) LE BLANC, *Traité des monnoyes de France*, 1692, pp. 157-158.

raconte, dans sa *Chronique*, que Charlemagne déposa sur l'autel de cette abbaye, à titre de prestation d'hommage, quatre *besants d'or* (1). Quant à la forme du nom de ville qui se serait prêtée au jeu de mots deviné par Savaron, il y a toutes les présomptions possibles pour que cette forme ait existé dès le temps de Louis le Débonnaire : en effet, Ammien Marcellin, parlant de Besançon, appelle cette ville *Besantio* (2), un capitulaire de Charlemagne dit *Bissancion* (3), une monnaie au monogramme de Charles le Chauve porte en légende BESENCIONE CIVITAS (4). Rien donc ne contredit la vraisemblance du jeu de mots qui aurait engendré le surnom de *Chrysopolis,* et, au contraire, tout porte à croire que cette appellation provient de la subtilité d'esprit d'un clerc, amateur des élégances de style, qui, pour flatter un puissant prélat, sut trouver, au moyen d'un rébus ingénieux, l'expression grecque pouvant concorder avec le sens que paraissait présenter, dans la langue romane en voie de formation, le nom de la ville où pontifiait l'archevêque Bernouin. Conséquemment le surnom de *Chrysopolis,* signifiant *Ville d'or*, serait la traduction fantaisiste, en langue grecque, de deux mots *besan sum* (je suis *besan*, ou *monnaie d'or*), couple de mots résultant de la décomposition arbitraire du nom que portait déjà au IX^e^ siècle la ville qui s'appelle encore aujourd'hui Besançon.

---

(1) « NANGIACUS, *de Carolo Magno,* anno 810 : Quatuor bisantios aureos B. Dionysio super altare ipsius obtulit, in signum quod regnum Franciæ a Deo solo et ipso sancto tenebat ». (Passage communiqué par SAVARON à Jean-Jacques CHIFLET, et cité par celui-ci dans le *De loco legitimo concilii Eponensis,* p. 11.)

(2) « Julianus per *Besantionem* Viennam hiematurus abscessit. » (AMMIAN. MARCELLIN., lib. XX, cap. X.)

(3) « Capitula missorum per missaticum Senonense (an. 802). — De Lingonis ad *Bissancion* ». (PERTZ, *Monum. Germaniæ :* legum I, p. 97.)

(4) LE BLANC, *Monnoyes de France,* p. 125. — PLANTET et JEANNEZ, *Monnaies du comté de Bourgogne,* pl. II, n° 13.

DESCRIPTION

DE

LA MACHINE ROTATIVE A VAPEUR

SYSTÈME MINARY

Séance du 13 juillet 1889.

Cette machine dont la figure 1 est une coupe verticale suivant *AB* et la figure 2 une coupe horizontale par les deux axes de rotation suivant *CD*, se distingue par son extrême simplicité. Elle ne comprend en effet que trois organes mobiles dans l'intérieur de son bâtis, ce sont les deux secteurs-pistons *S* et *S'*, et un arbre collecteur *K*.

Le bâtis qui supporte et renferme dans son intérieur toute la machine, affecte la forme d'un solide creux, en fonte, dont la base rectangulaire *a*, *b*, *c*, *d*, en forme de socle, se raccorde en montant par des surfaces courbes à la forme cylindrique qui en constitue la partie supérieure *e*, *f*, *g*, *h*. Cette partie cylindrique porte un bossage en *g*, *h*, dans le trou duquel une douille en bronze alésée est fixée pour recevoir l'arbre collecteur *K*. Cette partie cylindrique du bâtis est renflée de chaque bout et ouverte de part en part dans un compartiment que forme en haut et de chaque côté le bâtis. Ce compartiment est de forme rectangulaire aux extrémités demi-circulaires *ee*, d'environ 0,7 centimètres de profondeur, dans l'intérieur duquel sont enfermés deux engrenages de $0^{m}27$ centimètres de rayon et tournant l'un par l'autre, sur les deux centres de rotation 0 et 0' ; *i*, *j*, *l*, *m*, marquent le périmètre extérieur de ces compartiments, qu'entoure un rebord venu de fonte pour les fermer par des

fonds en fonte, n et n' épais et fortement nervés pour résister à la pression de la vapeur. Ces fonds sont boulonnés et le joint mastiqué pour éviter toute fuite de vapeur. Une boîte à étoupes sur le fond n n' que traverse l'arbre collecteur K, s'oppose aux fuites de vapeur autour de l'arbre en rotation.

Le milieu de la partie cylindrique du bâtis est alésé pour recevoir le cylindre à vapeur p, il porte à l'intérieur des oreillons pour arrêter le cylindre au moyen de boulons. Le diamètre de l'alaisage est plus faible d'un tiers de milimètre que celui auquel les nervures longitudinales du cylindre ont été tournées pour que cette partie du bâtis chauffée à 200 degrés environ, se dilate assez pour l'introduction du cylindre p dans son intérieur et que par la contraction qui résulte de son refroidissement, cette pièce soit fortement serrée par toute sa surface extérieure.

Au sommet du bâtis, sur la partie renflée cylindrique est une tubulure pour l'arrivée de la vapeur; à la partie inférieure et à l'intérieur du bâtis est une tubulure qui correspond à l'orifice d'échappement du cylindre à vapeur et sort par le devant du bâtis au-dessus du socle pour recevoir le tuyau qui conduit la vapeur détendue dans l'atmosphère.

Le cylindre à vapeur p, dont la figure 6 donne deux coupes, est un tube cylindrique en acier coulé alésé intérieurement et dont la surface extérieure porte des nervures saillantes de 38^{mm} règnant sur toute la longueur du cylindre. Ces nervures ont pour objet, étant en contact avec la partie alésée du bâtis, de laisser circuler la vapeur tout autour du cylindre p et de ses deux fonds, pour le maintenir à la température qui correspond à la tension de la vapeur dans la chaudière et conserver ainsi à la vapeur qui travaille toute sa force élastique. La figure 2 indique suffisamment la forme des fonds qui ferment le cylindre de chaque bout. Ces fonds portent à leur circonférence des oreillons qui se profilent sur les nervures du cylindre et qui servent à les fixer au moyen d'écrous se vissant sur les goujous

des nervures, ces oreillons réservent entre eux le passage de la vapeur. Le cylindre *p* porte deux orifices visibles sur la figure 6, l'un pour l'admission de vapeur, l'autre pour l'échappement.

Système mobile.

Jusqu'ici toutes les pièces décrites sont fixes et ne participent d'aucun mouvement. Les pièces mobiles sont au nombre de trois. Deux secteurs *S* et *S'* en acier coulé, venus de fonte avec un axe cylindrique comme l'indique la figure 5. Dans le profil de cette figure, le secteur est coupé suivant le plan médian *s s'* mais l'axe n'est pas coupé et se présente en élévation. Les deux secteurs sont semblables, sauf que l'un porte au centre un petit tourillon cylindrique, l'autre au contraire est percé d'un trou et porte un petit manchon de bronze alésé dans lequel ce petit tourillon entre juste et tourne à frottement. Les deux secteurs *SS'* mis en place dans le cylindre sont visibles dans les figures 2 et 1 et se joignent exactement. Ces secteurs sont creux pour les alléger et ils portent à leur face d'avant et à celle de derrière des segments en acier qui, poussés par des ressorts en hélice contre les parois de la zône annulaire, formée par les surfaces du cylindre, des deux fonds et du moyeu des secteurs, ferment hermétiquement tout passage à la vapeur. Sur l'extrémité de l'arbre cylindrique de chaque secteur en dehors du canon du fond, qu'il traverse et dans lequel il tourne, est fixé très solidement un engrenage de forme particulière, dit spiraliforme, dont nous allons parler un peu plus loin. Cet engrenage n'ayant aucun mouvement sur cet arbre, avec lequel il fait corps, comme s'il était de la même pièce que lui, mais que les nécessités du travail et du montage de la machine obligent seulement à séparer, sauf après montage, à le caler énergiquement et d'une manière inébranlable, nous engagent à considérer le secteur et son engrenage comme ne constituant qu'une seule pièce mobile. Nous en

faisons de même pour l'arbre collecteur en acier *K*. Cet arbre porte deux engrenages spiraliformes *b b*, calés en sens inverse l'un de l'autre, c'est-à-dire que le grand rayon de l'un de ces engrenages est dans le même plan passant par l'axe que le grand rayon de l'autre, mais diamétralement opposé au premier, comme le montrent les figures 3 et 4. Cet arbre collecteur traverse une douille fixée dans le bossage *g, h* du bâtis et porte un engrenage de chaque côté engrenant avec ceux des secteurs. Ces engrenages doivent être calés invariablement sur cet arbre, et doivent être considérés aussi comme ne faisant avec lui qu'une seule pièce.

Les deux secteurs tournant dans l'intérieur du cylindre entre ses fonds, les arbres des secteurs tournent à frottement doux dans les douilles en bronze dur que les fonds portent à l'intérieur de leurs canons et c'est par les variations de grandeurs des espaces vides, laissés entre les secteurs dans la zône annulaire du cylindre et des fonds, résultant des variations de vitesse relatives des secteurs, que cette machine se transforme en une sorte de pompe et peut aspirer et refouler un fluide quelconque ou recevoir le mouvement de rotation de ce même fluide, sous pression, quel qu'il soit, eau, air ou vapeur.

C'est à l'aide des engrenages spiraliformes que les secteurs, au lieu de se mouvoir d'une vitesse uniforme dans le cylindre, comme ils le feraient si les engrenages étaient circulaires, se meuvent au contraire avec une vitesse régulièrement croissante pendant la moitié d'une rotation et régulièrement décroissante pendant l'autre moitié.

De ces variations de vitesse résultant alternativement des rapprochements des deux secteurs d'un côté, pendant qu'ils s'éloignent du côté opposé, l'espace moyen qui les sépare quand ils sont diamétralement opposés comme dans la fig. 1 et dont la valeur est de 98° d'arc, se réduit à zéro lorsque les secteurs sont en contact comme dans la figure 4, tandis que du côté opposé l'intervalle mesure un arc de 196°. Ces

variations de volumes donnent lieu soit à une aspiration d'un côté et à un refoulement de l'autre, soit à la rotation des secteurs sous la pression de la vapeur, qui pénètre par l'orifice d'admission, par l'inégalité des moments d'inertie des deux secteurs, inégalité qui résulte des rapports de longueurs des rayons d'engrenages, qui établissent entre eux des moments de force très variés ainsi qu'on le verra plus loin.

Engrenages spiraliformes.

Ces engrenages sont ainsi nommés parce que la ligne de travail des dents, au lieu d'être une circonférence, est une courbe qui a les apparences de la spirale, bien qu'elle en diffère essentiellement. La spirale, en effet, est une courbe qui tourne dans un plan autour d'un point fixe et dont la distance à ce point s'accroît d'une quantité égale, pour un angle égal décrit. La spiraliforme est aussi une courbe qui dans un plan tourne autour d'un point fixe et s'écarte de ce point d'une égale quantité, mais pour un arc égal décrit. Dans la spirale tous les angles au centre sont toujours égaux, mais les arcs décrits sont de plus en plus grands. Dans la courbe spiraliforme, les arcs décrits sont toujours égaux, mais les angles qui leur correspondent deviennent de plus en plus petits à mesure que les rayons s'accroissent.

Les engrenages spiraliformes de la machine de l'exposition que nous décrivons sont construits avec un rapport des rayons $\frac{R}{r} = \frac{3.333}{1}$, c'est-à-dire que le plus petit rayon des dents étant de 60 millimètres, le plus grand rayon est de 200 millimètres, de sorte que ce rapport $\frac{200}{60} = \frac{3.333}{1,\ldots}$.

Le diamètre de ces engrenages $R + r = 200 + 60 = 260^{mm}$. L'excentricité est égale à $200 - 60 = 140^{mm}$. Le nombre de dents de l'engrenage est de 48. Or le périmètre est formé de

deux courbes spiraliformes égales, mais symétriques, qui, partant du même point situé à l'extrémité du petit rayon r, se dirigent en sens inverse l'une de l'autre et vont se rejoindre à l'extrémité du grand rayon R, c'est-à-dire allant d'une extrémité à l'autre du diamètre.

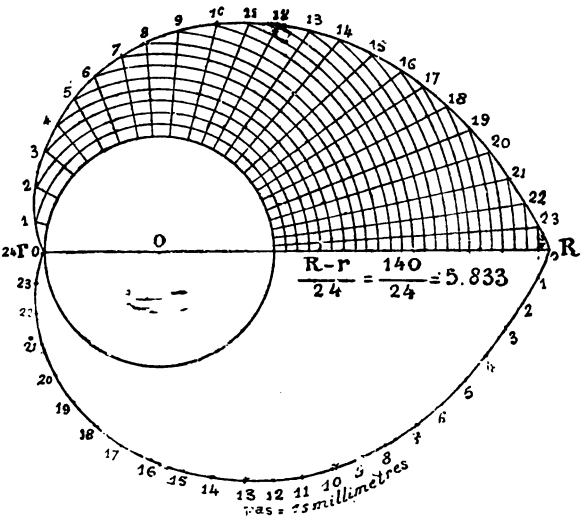

Le demi-périmètre porte donc 24 dents, et l'excentricité étant de 140 millimètres, la quantité dont les rayons s'accroissent à chaque dent depuis 0 où le rayon $r = 60^{mm}$ est de $\frac{140}{24} = 5^{mm},833$. Le rapport de longueur du demi-périmètre au diamètre a été trouvé expérimentalement; il est de 1,4769, soit $260^{mm} \times 1,4769 = 0,384^{mm}$, qui est la longueur de ce demi-périmètre. Par conséquent le pas de l'engrenage est de $\frac{384}{24} = 16^{mm}$.

Ces engrenages ne peuvent engrener et tourner ensemble

qu'à la condition seule que la somme des rayons des deux dents en prise soit égale à $R + r$, c'est-à-dire à $200^{mm} + 60$ ou 260 millimètres ; c'est la distance des deux centres de rotation. En effet, si cette somme des rayons est plus grande, les dents butteront au fond avant d'être sur la ligne des centres et ne passeront pas ; si au contraire cette somme est plus petite que $R + r$, les dents dégrèneront et n'entreront plus en prise faute de longueur.

D'après cela, on reconnaît facilement que l'on ne peut obtenir par engrènement la rotation simultanée d'engrenages de ce genre qu'à la condition que ces engrenages soient égaux en dimensions, ou plus exactement de même modèle. Car puisque la distance des centres est invariable et égale à la somme $R + r$, les rayons des dents homologues des deux engrenages doivent être égaux et complémentaires tous de leurs rayons homologues. Le même nombre de dents doit exister sur chaque demi-périmètre pour que le grand rayon de l'un corresponde toujours au petit rayon de l'autre, et que les accroissements des rayons de l'un correspondent également aux décroissances égales des rayons de l'autre.

Chaque secteur porte sur l'extrémité de son tourillon un engrenage spiraliforme dont le grand rayon R se trouve dans le plan qui, passant par l'axe du tourillon, divise en deux parties égales le secteur-piston. La partie de ce plan qui divise ainsi ce secteur est le plan médian.

Les deux engrenages spiraliformes qui sont fixés sur l'arbre collecteur ont leur grand rayon dans un plan passant par l'axe de cet arbre, mais l'un d'un côté de cet arbre, l'autre de l'autre, ils sont donc diamétralement opposés l'un à l'autre, mais dans le même plan. Ces engrenages étant calés à distance l'un de l'autre pour pouvoir engrener avec les engrenages des secteurs, l'un d'un côté de la machine, l'autre de l'autre, établissent donc par leur double engrènement une liaison entre les secteurs. Cette liaison n'est pas

invariable, quoiqu'effective, rigoureuse et incessante, elle détermine elle-même des variations dans les positions respectives des secteurs pendant leur rotation dans le cylindre à vapeur, variations qui, de 0° quand ils sont en contact par une de leurs faces, atteint jusqu'à 196° dans leur plus grand écartement. L'effet de ces engrenages étant de communiquer des vitesses variées à chaque secteur, dans le rapport de 1 à 11,11 et de 11,11 à 1 dans une rotation entière, et ces variations étant inverses l'une de l'autre, quoique le sens du mouvement soit le même pour les deux secteurs, il s'ensuit que quand la vitesse de l'un décroit de 11 à 1, la vitesse de l'autre croît en même temps de 1 à 11, ce qui fait que l'un des intervalles compris entre les secteurs dans la zone annulaire du cylindre à vapeur diminue jusqu'à 0 valeur, tandis qu'en même temps l'autre intervalle, qui a commencé à 0, atteint jusqu'à 360 — 164 = 196° d'écart. Ces variations résultent des variations de longueur des rayons des dents d'engrenages en prise. Admettons, par exemple, que le secteur 1, figure 3, ait une vitesse de 11,10, son engrenage qui a la même vitesse de rotation commande par son petit rayon de 60^{mm} le grand rayon de 200^{mm} de l'engrenage du collecteur, la vitesse de rotation de celui-ci sera $\frac{200}{60} = \frac{11,11}{x} = 3,333$. Ce collecteur tournera donc 3,33 fois plus lentement que le premier secteur, et son deuxième engrenage commandant par son petit rayon de 60^{mm} le grand rayon de 200^{mm} de l'engrenage du deuxième secteur, celui-ci aura donc pour vitesse de rotation d'après le même rapport $\frac{3,33}{3,33} = 1$, tandis que le premier a pour vitesse 11,10.

Si nous calculons les moments d'inertie des secteurs, nous arriverons aux mêmes résultats, puisque ce sont les rayons qui sont les leviers, et l'on trouve pour la position extrême, figure 3 et figure 1, le moment d'inertie du secteur 1, P étant la pression de la vapeur sur la surface du secteur, $P \times 3,333$

$\times 3{,}333 = P \times 11{,}10$, et pour le secteur 2, son moment d'inertie sera $P \times 1$ dans cette position.

Afin de calculer les moments d'inertie des deux secteurs dans toutes les positions qui correspondent à la mise en prise de chaque dent d'un demi-périmètre, nous avons fait le tableau ci-après dont la 1re colonne contient les numéros d'ordre des dents sur un demi-périmètre, la 2e colonne donne les longueurs des rayons à partir du plus petit 60mm jusqu'au plus grand de la 24e dent, et qui a pour valeur 200mm. La 3e colonne donne les carrés de ces rayons, puisque les secteurs sont reliés par deux paires d'engrenages qui multiplient tous les rapports par eux-mêmes, ou autrement dit le carré des rapports. La 4e colonne contient la réduction de tous ces carrés à une plus simple expression, en divisant tous les nombres par 3600, ce qui ramène à l'unité le premier carré. La 5e enfin donne les rapports des moments d'inertie de l'un et de l'autre secteur.

Un dernier tableau donne l'excès des moments d'inertie de l'un des secteurs sur l'autre, qui est l'expression de l'effort réel, de la puissance développée en chaque point sur les secteurs et qui, sauf les frottements et résistances nuisibles, est utilisable sur l'arbre collecteur, qui transmet au dehors la force motrice.

1 Numéros des dents.	2 Longueur des rayons.	3 Carré des longueurs.	4 Moment d'inertie. Réduction au $\frac{1}{3600^e}$	5 Rapports des moments d'inertie.
	millimètres.			
0	60, »	3600	1, »	0,090
1	65,83	4338	1,20	0,114
2	71,66	5135	1,42	0,144
3	77,49	6004	1,66	0,185
4	83,32	6942	1,90	0,219
5	89,17	7951	2,20	0,271
6	95, »	9025	2,50	0,331
7	100,83	10166	2,82	0,401
8	106,66	11376	3,16	0,485
9	112,49	12699	3,52	0,582
10	118,32	13999	3,88	0,696
11	124,15	15413	4,28	0,835
12	129,98	16894	4,69	1, »
13	135,80	18439	5,12	1,196
14	141,64	20061	5,57	1,435
15	147,47	21747	6,04	1,715
16	153,18	23463	6,51	2,060
17	159,01	25284	7,02	2,489
18	164,84	27172	7,54	3,016
19	170,67	29128	8,09	3,676
20	176,50	31152	8,65	4,552
21	182,33	32244	8,95	5,391
22	188,16	35404	9,83	6,920
23	194, »	37635	10,45	8,541
24	200, »	40000	1,11	11,100

Les nombres de la 5^e colonne sont obtenus par la division du 1er terme par le 24^e, du 2^e par le 23^e et ainsi de suite. ainsi $\frac{1}{11,11} = 0,090$, $\frac{1,20}{10,45} = 0,114$, etc. jusqu'à l'extrémité où l'on a $\frac{10,45}{1,20} = 8,541$ et $\frac{11,10}{1} = 11,10$.

Ces nombres expriment les rapports des moments d'inertie des deux secteurs dans toutes les positions qui correspondent aux dents en prise avec les engrenages.

Le tableau ci-dessous donne les excès des moments d'inertie d'un secteur sur l'autre dans toutes ces positions.

1	moins 1	= 0	équilibre. Point mort.
1,196	— 0,835	= 0,361	
1,435	— 0,696	= 0,739	
1,715	— 0,582	= 1,133	
2,060	— 0,485	= 1,575	
2,489	— 0,401	= 2,088	
3,016	— 0,331	= 2,685	
3,676	— 0,271	= 3,405	
4,552	— 0,219	= 4,353	
5,391	— 0,185	= 5,206	
6,920	— 0,144	= 6,776	
8,541	— 0,114	= 8,427	
11,10	— 0,090	= 11,010	

Ajoutons encore quelques détails pour compléter cette description et expliquer le fonctionnement de cette machine rotative.

L'angle plan donné aux secteurs n'est que de 80 degrés, bien que l'angle déterminé par les engrenages spiraliformes construits d'après le rapport $\frac{R}{r} = \frac{3,333}{1,....}$, soit de 86°, mais il convient que les secteurs ne se touchent pas au point mort, c'est-à-dire sur la ligne des centres 0 0'. Il est nécessaire de laisser en ce point un espace angulaire libre de 6° pour y loger le résidu de vapeur détendue qui est resté entre les secteurs après l'obturation de l'orifice d'échappement à 45° du point mort. Cette vapeur se comprime entre les surfaces des secteurs qui se rapprochent et elle remonte à la pression de la vapeur qui vient du générateur.

L'orifice d'admission s'ouvre à 3 degrés de point mort ou du point zéro degré, et s'étend jusqu'à 23° de ce point. Avec cette longueur d'arc l'admission ne fournit qu'un dixième du volume que les secteurs pourraient consommer, ce qui

revient à dire que la détente est au dixième ou en dix fois le volume. Une disposition très simple permet de prolonger l'admission à tous les degrés depuis 23° au 53° ce qui correspond presque au travail à pleine pression de la vapeur ou sans détente.

DISQUE DE DÉTENTE.

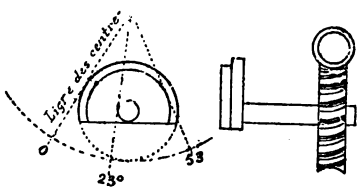

Cet effet est obtenu au moyen d'un disque rond encastré dans un des fonds du cylindre et contre la surface duquel les secteurs frottent comme sur la surface du fond. Ce disque est porté par une tige cylindrique qui traverse un support au delà duquel elle porte un engrenage qu'une vis sans fin permet de faire tourner dans son encastrement. Ce disque est coupé suivant une ligne droite ; cette coupure laisse entrer la vapeur de l'enveloppe dans le cylindre à vapeur, de sorte que quand la partie droite de la coupure est dirigée sur le centre du cylindre à vapeur l'ouverture du disque est comprise entre la ligne 0° et la ligne 23° quand au contraire le disque est déplacé par une rotation d'environ 100° l'ouverture du disque s'étend de 0° jusqu'à 53°. Dans la première position la détente de la vapeur est de dix fois le volume, dans la deuxième il n'y a presque plus de détente, l'admission de vapeur a lieu pendant les 96 centièmes de l'ouverture des secteurs, c'est-à-dire qu'on peut la considérer comme fonctionnant à pleine pression constamment. Un indicateur actionné par la tige de la vis sans fin montre les divers degrés de détente qui correspondent aux diverses positions du disque.

L'orifice d'échappement s'ouvre au 274e degré et s'étend jusqu'au 314e. Les orifices d'admission et d'échappement

sont toujours découverts par l'arrête de la surface d'arrière du secteur qui marche en avant et les mêmes orifices sont toujours fermés par l'arrête de la surface d'avant du secteur qui suit le précédent.

La vapeur du générateur arrive par la tubulure qui surmonte le bâtis, elle pénètre dans son intérieur et remplit tous les compartiments en passant par les intervalles que laissent entre elles les nervures longitudinales du cylindre, elle enveloppe celui-ci et ses fonds, puis entrant par l'orifice d'admission elle vient exercer sa pression sur les deux secteurs. L'inégalité des moments d'inertie des deux secteurs détermine sous la pression de la vapeur le mouvement de rotation du système, le volume de vapeur, après avoir développé son travail et s'être détendu dans le plus grand écart des secteurs, s'échappe au moment où l'orifice d'échappement est découvert et est rejeté dans l'atmosphère.

Sous l'influence de la pression de la vapeur qui arrive dans le cylindre, le secteur-piston qui possède le plus grand moment d'inertie des deux, prend le mouvement de rotation et entraîne dans le même sens que lui, mais avec moins de vitesse, l'autre secteur malgré la pression que la vapeur exerce sur sa surface en sens contraire. Le premier point mort rencontré est franchi par la force vive du volant, mais au même instant le rôle des secteurs change : le premier, celui qui précédemment entraînait l'autre, est à son tour entraîné par celui-ci quand son moment d'inertie s'accroit successivement de 3,33 à 11,11, tandis que le premier décroit de 3,333 à 1 et remonte de 1 à 3,333 pendant que le deuxième décroit de 11,11 à 3,333, celui-ci ayant parcouru un arc de 188°, l'autre un arc de 86°. Après quoi se produit un deuxième point mort, où le rôle des secteurs change de nouveau et à la suite duquel chaque secteur répète alternativement les effets qui viennent d'être décrits.

L'insertion forcée du cylindre à vapeur dans le bâtis, en même temps que l'inclusion dans un espace clos mais suffi-

sant pour la liberté des mouvements, de tous les organes mobiles de la machine, rendent inutiles les boîtes à étoupes et garnitures aux extrémités des tourillons des secteurs, en établissant presque totalement une égalité de pression en dehors et en dedans, qui réduit à néant les fuites de vapeur.

Pour ne pas compliquer les figures, le système de distribution du graissage n'a pas été représenté, la graisse fluide est amenée par les extrémités des tourillons des secteurs et est propagée de manière à lubrifier toutes les surfaces frottantes par de petits conduits, trous, ou gouttières convenablement disposés. Il en est de même des robinets de purge à placer au bas des compartiments.

Enfin nous n'omettrons pas de faire remarquer que les engrenages spiraliformes étant fortement excentrés n'ont pas leur centre de gravité au centre de rotation de l'engrenage, ce qui est sans inconvénient pour ceux des collecteurs qui sont calés en sens inverse et se font parfaitement équilibre l'un à l'autre ; mais les engrenages des secteurs ne sont pas dans ce cas et doivent être équilibrés avec soin au moyen de contre-poids solidement fixés sur leur moyeu et ramenant le centre de gravité sur le centre de rotation.

Dépense de vapeur de la machine rotative.

La capacité de la zone annulaire dans laquelle circonvoluent les secteurs, a pour volume la section du cylindre ; moins la section du moyeu multipliées par la distance des deux fonds. Soit — 7.06^{c2} — $78^{c2} \times 10 = 6.280$ centimètres cubes.

L'angle minimum formé par les plans médians des secteurs, tel qu'il est déterminé par le jeu des engrenages spiraliformes ayant le rapport $\frac{R}{r} = 3{,}333$ est de 86 degrés.

UNIV. OF MICH.

Machine Rotative à Vapeur Système Minary

Coupe verticale suivant *AB*

Fig. 1.

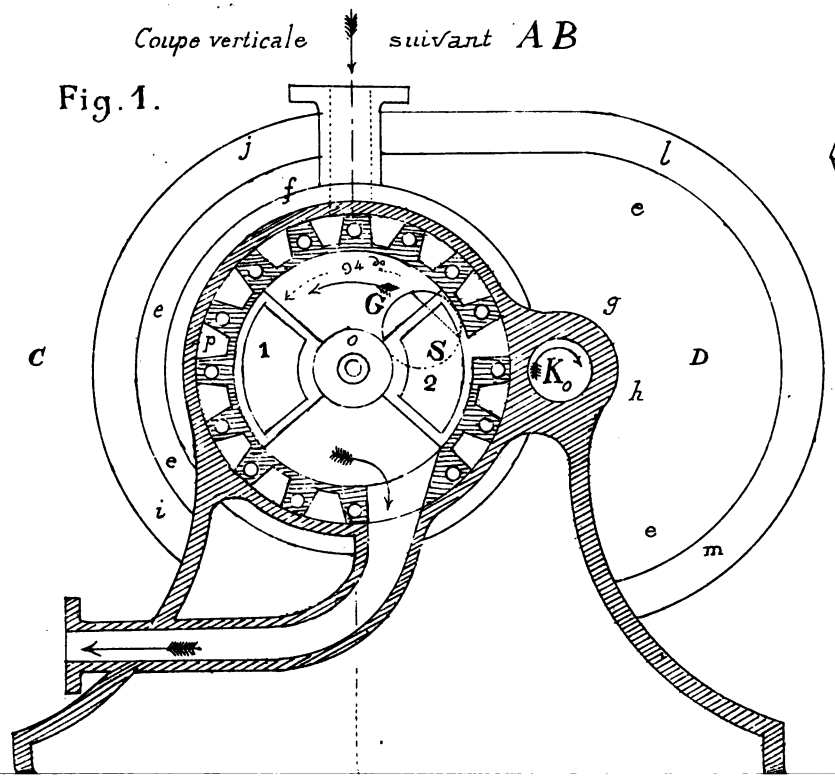

Fig. 3

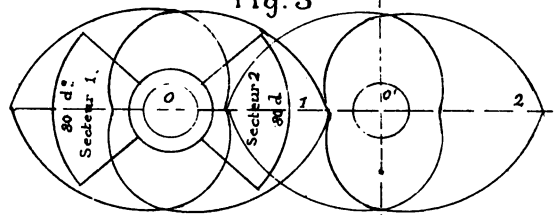

Le diamètre 1-2 du collecteur coincidant avec la ligne des centres 0 0'
les secteurs sont diamétralement opposés

Fig. 4

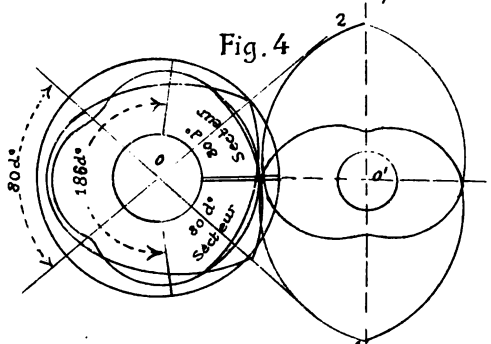

Le diametre 1-2 du collecteur étant perpendiculaire à la ligne des centres 0-0'
les secteurs sont en contact, leurs rayons
médians font un angle de 86 degrés

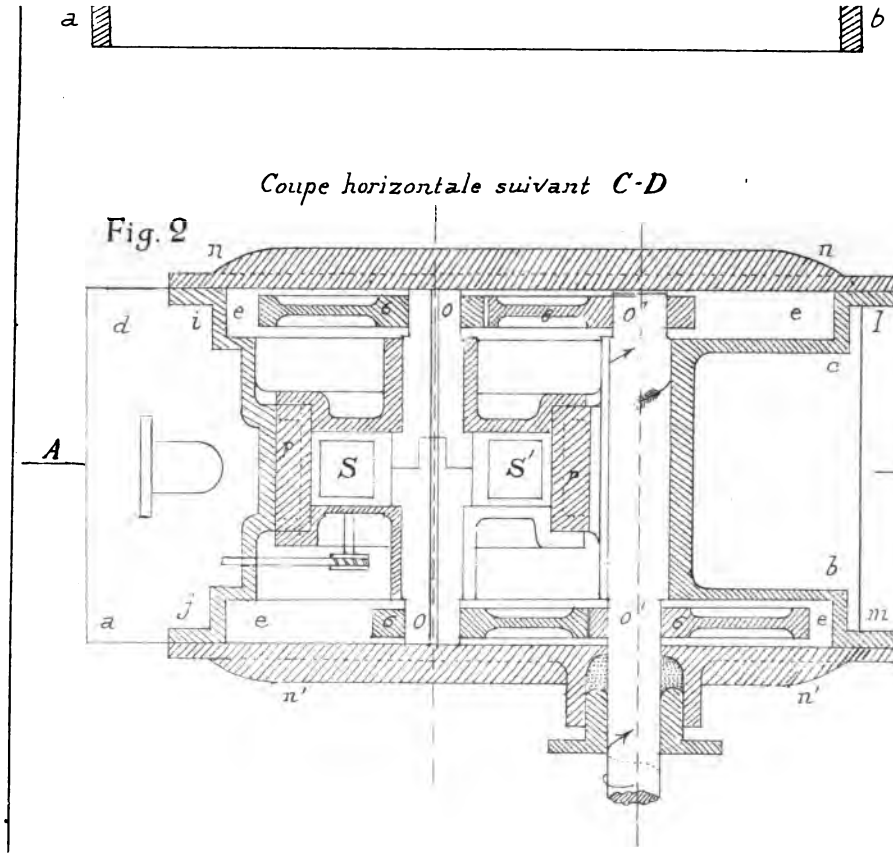
a
b
Coupe horizontale suivant C-D
Fig. 2
n
n
d
i
e
o
o'
e
l
c
A
B
S
S'
p
b
a
j
e
o
o'
e
m
n'
n'

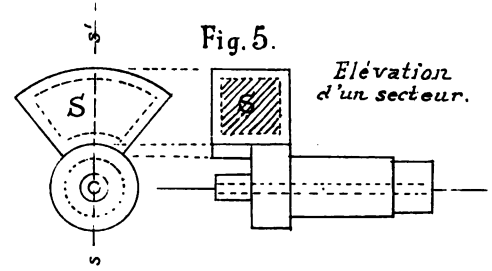
Fig. 5.
Elévation
d'un secteur.
S
S
C
s
s'

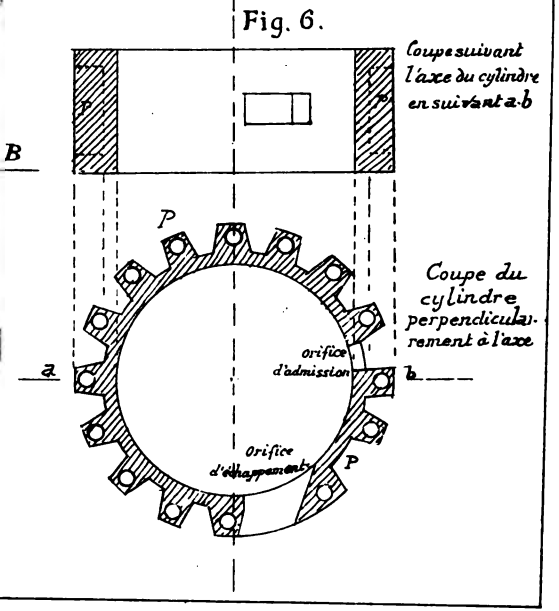
Fig. 6.
Coupe suivant
l'axe du cylindre
en suivant a.b
P
Coupe du
cylindre
perpendiculai-
rement à l'axe
a
b
orifice
d'admission
orifice
d'échappement
P

U. OF MICH.

Il en résulterait, si les secteurs avaient le même angle, que lorsqu'ils seraient en contact l'un avec l'autre sur la ligne des centres, l'espace annulaire resté vide de l'autre côté serait de $360^{o} - (2 \times 86) = 188^{o}$ comme le montre la figure 4. Cet espace se produisant deux fois par tour du collecteur, le volume engendré par les deux secteurs est de $188 \times 2 = 376^{c3}$. Ce volume est à la capacité entière de la zone annulaire comme 376 est à 360.

$\frac{376}{360} = 1{,}044 \times 6280^{c3}$ capacité de la zone annulaire = 6556 centimètres cubes.

Admettons que la machine rotative fonctionne sous une pression de vapeur de 6 atmosphères, qu'elle rejette à l'air libre sa vapeur détendue 5 fois, le volume dépensé par tour sera $\frac{6{,}556}{5} = 1^{deci3},311$, dont le poids est $1{,}311^{c3} \times 3^{gr},046 = 3^{gr},994^{mm}$, soit en nombre rond 4 grammes de vapeur ou d'eau par tour de machine.

Le travail de la vapeur à 6 atmosphères se détendant dans 5 fois son volume est par mètre cube de 161784 kilogrammètres, soit par décimètre cube 161,784. On aura donc pour $1^{deci3},311 \times 161^{kgm},784$ un travail de. . . . . $212^{kgm},098$

Mais il faut en déduire le travail résistant de l'atmosphère et de la contre-pression, soit, si nous admettons 103^{k} pour la pression de l'air sur un décimètre carré et 2^{k} pour la contre-pression, $105^{k} \times 0{,}6556 = 68^{kgm},838$. . . . . $68^{kgm},838$

Reste. . . . . $143^{kgm},260$

Le volume de vapeur détendue sortant de la machine par tour est de $6^{litres},556$.

Le calcul des frottements ne donne pas une valeur de plus de 0,25 centièmes de la force transmise, soit $143{,}26 \times 0{,}25 = 35{,}815$ 35, 815

Il reste de puissance utilisable. . . . . $107^{kgm},445$

ou $\frac{107,44}{75} = 1^{ch},430^{mm}$ par tour de machine et par seconde.

Soit pour 120 tours à la minute. $2^{ch},860$
— 180 — . $4^{ch},290$
— 240 — . $5^{ch},720$
et, ce qui n'a rien d'exagéré, 480 tours à la minute. $11^{ch},440$

La dépense d'eau par cheval et par heure sera :
4 grammes $\times$ 3600 secondes $= 14^{kos},400$ pour $1^{ch},430$, soit par cheval $\frac{14^{k},400}{1,430} = 10^{k}$ d'eau ou de vapeur par heure et par cheval.

Conclusions.

Pour terminer, nous résumerons ainsi les divers avantages que présente la nouvelle machine à vapeur rotative Minary.

1° Aucune pièce de la machine n'ayant de mouvement alternatif, il n'y a pas de perte de force vive, pas de tendance au mouvement d'oscillation, pas de secousses ayant un retentissement dans le sol et incommodant le voisinage.

2° La transmission par engrenages à chevrons ne faisant pas de bruit, la machine est silencieuse et les points de contact des dents étant toujours sur la ligne des centres et la poussée étant normale à cette ligne, la transmission de la puissance se fait avec le moins de perte possible.

3° Tous les organes mobiles exécutant leurs mouvements à l'intérieur du bâtis, la machine est absolument inoffensive à tout ce qui l'approche. Elle est elle même à l'abri des poussières et de tout accident venant de l'extérieur.

4° Par la même raison elle peut être enveloppée des matières les moins conductrices de la chaleur et ainsi protégée contre le refroidissement.

5° Le volume très réduit par le groupement de cette

machine permet de l'installer dans de petits locaux où il serait impossible de loger des machines ordinaires de même puissance.

6° On peut donner à ce système de machines des vitesses de rotation beaucoup plus considérables qu'aux machines ordinaires, sans les exposer à une usure rapide ni à aucune cause de dégradations.

7° Son rendement d'effet utile n'a pas encore été déterminé expérimentalement, mais l'étude du système permet d'apprécier qu'il ne peut être inférieur à celui des meilleures machines existantes travaillant dans des conditions identiques de force et de pression. Elle a déjà sur celles-ci l'avantage de ne point avoir d'espaces nuisibles qui dépensent de la vapeur sans travail et de n'avoir point de masses pesantes animées de mouvement alternatif, qui lui fassent perdre de ce seul fait une notable quantité de force vive.

Besançon, le 20 juin 1889.

MINARY.

AU SOUDAN FRANÇAIS

RAPPORT DE M. ÉDOUARD BESSON

SUR LES « SOUVENIRS DE GUERRE ET DE MISSIONS »

DE M. LE CAPITAINE ÉTIENNE PÉROZ

Séance du 10 août 1889.

Aujourd'hui que les questions coloniales sont à l'ordre du jour, et que les esprits se passionnent aisément sur les moindres incidents dont nos possessions lointaines peuvent devenir le théâtre, rien ne présente plus d'intérêt que le témoignage des acteurs mêmes qui y ont joué un rôle. Outre que leurs narrations nous transportent dans un monde absolument nouveau, ayant pour nous tout l'attrait de l'éloignement et de l'inconnu, elles sont les seuls documents de première main, propres à nous faire juger des inconvénients ou des avantages que peut offrir la colonisation dans tel ou tel cas déterminé.

A ce point de vue, on ne peut qu'applaudir à des publications comme celle que j'ai l'honneur de vous présenter de la part de son auteur, notre compatriote et confrère, M. le capitaine Péroz, actuellement aide de camp du ministre de la marine. Cet ouvrage, assez étendu, a pour objet une mission que M. Péroz eut à remplir sur le haut Niger, à la fin de 1886 et au début de 1887, et dont la nature et l'objet ne peuvent être compris qu'à la condition de connaître au moins sommairement l'histoire récente de notre colonie du Sénégal.

Cette colonie, la plus ancienne que possède la France, se

bornait encore, il n'y a pas longtemps, au littoral de l'Atlantique. Peu à peu, depuis quelques années, et surtout depuis le gouvernement du général Faidherbe qui a été le principal promoteur de l'idée de la pénétration à l'intérieur, elle s'est étendue, développée, gagnant le haut Sénégal et même le haut Niger, et devenant ainsi le marché où devront tôt ou tard aboutir les produits de l'Afrique soudanienne.

Tout cela pourtant ne s'accomplit pas sans difficultés et sans luttes. L'établissement de notre ligne de communication avec le haut Niger, la construction des forts et surtout du tronçon de chemin de fer qui relie Kayes à Bafoulabé nous causèrent de prodigieuses dépenses d'hommes et d'argent. Les années 1885 et 1886 en particulier furent marquées par des guerres sanglantes que notre colonie eut à soutenir contre les indigènes dans les régions qu'elle voulait ouvrir à son commerce.

Notre principal adversaire fut alors l'almamy émir Samory, sorte de barbare de génie qui, par des prodiges d'énergie et d'intelligence, avait réussi à s'élever de l'humble situation de pauvre colporteur à celle de chef d'un puissant empire, occupant presque toute la région du haut Niger. Mais ses armées, formidables en apparence et au point de vue du nombre des soldats, ne pouvaient prévaloir contre nos troupes disciplinées et munies d'un armement supérieur. Vaincu dans plusieurs engagements importants, Samory dut signer la paix et reconnaître notre suprématie. Peu après eut lieu le voyage à Paris de son fils Karamoko, voyage, on s'en souvient, qui occupa beaucoup la presse d'alors, mais qui, au fond, avait un but plus sérieux que celui d'amuser les badauds de la capitale. Il s'agissait de donner au prince soudanien une idée générale de notre puissance, et de détruire ainsi les préjugés des siens qui faisaient de la France un ensemble d'îles pauvres et peu habitées, placées à l'embouchure du Sénégal.

Le but poursuivi fut pleinement atteint. D'une intelligence

relativement ouverte, Karamoko, une fois en France, ne tarda pas à comprendre l'impossibilité où son pays était de lutter avec le nôtre, et il partit emportant la plus haute impression de ce qu'il avait vu durant son voyage. Cette impression qu'il devait faire partager à son père, le gouvernement français songea à l'utiliser en asseyant par un traité régulier notre protectorat sur les états de Samory. Tels furent l'origine et le but de la mission confiée à notre confrère et dont une des plus intéressantes péripéties nous a été déjà relatée à notre avant dernière séance publique.

Personne, à la vérité, ne pouvait être mieux choisi que M. Péroz pour entrer en rapports avec le monarque soudanien. Un long séjour dans le haut Sénégal, un tempérament fait aux rigueurs du climat particulièrement homicide de ces régions ; la connaissance parfaite des mœurs et même de la langue du pays, une part active et souvent héroïque prise aux luttes récentes avec Samory, tout cela le rendait mieux que quiconque propre à faire triompher dans le bassin du Niger les vues du gouvernement français. La mission réussit en effet ; mais ce ne fut ni sans difficultés, ni sans périls. On comprend du reste ce que peut être un voyage de plusieurs milliers de kilomètres, entrepris dans des pays peu connus et souvent hostiles, avec une suite nombreuse, des bagages et des présents sous un ciel de feu sujet à toutes les perturbations des régions équatoriennes.

M. Péroz raconte avec grands détails les phases diverses de cet intéressant voyage. Son passage sur le théâtre des dernières guerres lui fournit l'occasion d'en évoquer de sanglants et dramatiques souvenirs, et de nous montrer, par des exemples, ce que nos troupes coloniales peuvent développer de vertus militaires et d'héroïsme souvent ignorés. Mais c'est surtout à partir de son entrée dans les états de Samory et à la cour de ce monarque que la narration de notre confrère prend un intérêt très vif. L'installation et la composition de cette cour, le caractère du monarque, mé-

lange de ruse, de grandes vues et de férocité implacable, son attitude vis-à-vis de la mission, tantôt amicale et même soumise, tantôt assez hostile pour la forcer à prendre les armes, tout cela est peint sous de vives couleurs, et nous fait pénétrer dans le monde africain, sur lequel on a beaucoup écrit ou parlé, mais dont il est bien difficile de pénétrer la véritable nature. C'est ainsi que notre confrère se montre des plus sceptiques sur la grande question de la suppression de la traite des esclaves, non pas qu'il soit partisan de l'esclavage, mais parce que l'institution est tellement entrée dans les mœurs du pays qu'il lui paraît fort difficile, sinon impossible, de la détruire.

Beaucoup d'autres questions sont étudiées dans l'ouvrage qui nous occupe, notamment celle de notre installation sur le haut Niger et des profits qu'en doivent retirer notre commerce et notre industrie. A ce point de vue, M. Péroz se montre d'un optimisme qui, je dois le dire, n'est point partagé par des écrivains non moins compétents. D'après M. le colonel Frey, par exemple, qui dirigea nos campagnes de 1885 à 1886, il n'y aurait là que des régions pestilentielles, où la mortalité est effrayante et où les frais d'installation sont hors de toute proportion avec les profits que peuvent donner des produits sans valeur et d'un transport à peu près impossible. La légende du grand marché de Tombouctou devrait être classée au rang des contes des *Mille et une Nuits*.

De son côté, dans un récent et considérable ouvrage, le général Faidherbe plaide pour son œuvre ; car, nous l'avons dit, c'est à lui principalement qu'est due l'idée de notre pénétration à l'intérieur des régions soudaniennes. Nous n'avons pas, on le comprend, la compétence nécessaire pour trancher le différend. Nous avons voulu seulement vous signaler une publication d'un haut intérêt, émanée d'un Franc-Comtois et d'un confrère qui joint au courage du soldat et de l'explorateur, le talent, non pas d'un écrivain

de profession, mais d'un conteur primesautier nous exposant simplement ce qu'il a fait, ce qu'il a vu, et apportant ainsi un contingent précieux de renseignements et d'observations, à l'examen de questions comptant parmi celles qui passionnent le plus justement notre époque.

LES PREMIÈRES INSTALLATIONS

DE

L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

D'APRÈS LE PLUS ANCIEN INVENTAIRE

DU MOBILIER ET DES TRAVAUX DE CETTE INSTITUTION

DOCUMENT RETROUVÉ ET PUBLIÉ

PAR

M. AUGUSTE CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 12 janvier 1889.

AU PEINTRE FRANC-COMTOIS

FÉLIX GIACOMOTTI

EN SOUVENIR

DE SES PREMIÈRES ÉTUDES A BESANÇON

ET DE SON SÉJOUR COMME PENSIONNAIRE

A LA VILLA MEDICI.

CET OPUSCULE EST AFFECTUEUSEMENT DÉDIÉ

A. C.

LES PREMIÈRES INSTALLATIONS

DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

Lecture faite à la Réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts, sous les auspices de la Société d'Emulation du Doubs, le 12 juin 1889.

Parmi les institutions que la France dut à l'intelligence créatrice de Colbert, il n'en est point qui ait plus complètement fixé la sollicitude du grand ministre que l'Académie fondée à Rome, en 1666, pour le perfectionnement de douze pensionnaires voués aux arts du dessin : six peintres, quatre sculpteurs ou graveurs, et deux architectes, placés sous la direction d'un maître ayant la qualité de recteur (1). Ces jeunes gens, affranchis des soucis matériels de l'existence, étaient astreints à ne travailler que pour le Roi. Ils devaient, selon les prescriptions réitérées de Colbert, copier et recopier tout ce qu'il y avait de plus beau à Rome, en tableaux et en statues (2), à l'effet de décorer des palais et des jardins faits pour éterniser la gloire du règne de Louis XIV.

(1) « Comme je suis dans la résolution de fortifier, autant qu'il se pourra, l'establissement de vostre Académie, vous pourrez sans difficulté me donner avis de tout ce que vous croirez pouvoir y contribuer et estre persuadé que j'y donneray volontiers les mains ». (Colbert à Charles Errard, 6 septembre 1669 : dans les *Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 290.)

(2) « Faites faire aux peintres les copies de tout ce qu'il y a de beau à Rome, et lorsque vous aurez fait tout copier, s'il est possible, faites-les recommencer. A mesure que vous aurez quelque ouvrage fait, envoyez-le-moi par les premiers vaisseaux qui passeront le détroit, et en cas qu'il vous en manque, en m'en donnant avis, j'auray soin de vous en envoyer. Faites faire aussy aux sculpteurs la mesme chose, et faites-leur copier tous

L'origine de l'institution est ainsi relatée par l'un des historiographes de l'Académie royale de Paris (1) : « Dans ce temps-là, Mgr Colbert, qui a été protecteur de l'Académie, étant entré dans le Ministère, établit un Conseil des Bâtiments, où il appela M. Le Brun pour contribuer à une partie des ouvrages qui dépendent du dessin. M. Errard, voyant que M. Colbert lui donnoit un compétiteur, fit la proposition de la nouvelle Académie de Rome, projetée en faveur des étudiants françois qui vont se prévaloir de tout ce que l'Italie conserve de plus remarquable pour la peinture et la sculpture. M. Colbert agréa la proposition de M. Errard, lui donna la conduite de cet établissement et l'y envoya. Ainsi M. Errard fit une retraite glorieuse et utile, parce que cette conjoncture le fit payer de plus de trente mille livres qui lui étoient dues pour les ouvrages du Roi. Il partit de Paris, au mois de mars 1666, avec douze étudiants. Etant à Rome, il signala sa prudence pour l'institution de cette Académie. Aussi les progrès qui se firent dans cette nouvelle École furent si grands, si glorieux à la France et si célèbres parmi les étrangers, qu'il s'en attira des louanges universelles. Les jeunes peintres, sous son inspection, y faisoient à l'envi des copies de bons tableaux, et les jeunes sculpteurs en faisoient réciproquement des plus belles statues et des meilleurs bas-reliefs. Il fit mouler la colonne Trajane et plusieurs figures antiques dont les creux sont à Paris (2) »...

---

les beaux bustes et les belles statues qui sont à Rome ». (Colbert à Charles Errard, 23 juillet 1672 : dans les *Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 331.)

(1) GUILLET DE SAINT-GEORGES, *Mémoire historique des principaux ouvrages de M. Errard :* dans les *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie de peinture et de sculpture,* t. I, 1854, in-8°, pp. 82-83.

(2) Déjà, du temps que Poussin représentait à Rome le génie artistique de la France, une sorte de mandat lui avait été donné pour l'exécution de copies ou moulages des grands chefs-d'œuvre dont le gouvernement français désirait posséder des reproductions. Parmi les antiques moulés alors, « il y avoit soixante ou quatre-vingts pièces de la colonne Trajane », ame-

Au mois d'octobre 1672, après six ans et demi d'une direction intelligente et laborieuse, Charles Errard fut, sur sa demande, relevé de son emploi. Il était alors âgé de soixante-six ans et avait éprouvé, au début de l'année 1670, une atteinte apoplectique (1). On aurait pu croire qu'il aspirait à un repos nécessaire et bien mérité (2). Tel n'était cependant pas le but de son retour à Paris : il avait en tête de se remarier, et son choix s'était fixé sur la fille du peintre Goy, l'un de ses amis, qu'il épousa, en effet, le 25 avril 1675, alors qu'il avait soixante-neuf ans et sa jeune femme seulement dix-huit ; toutefois il eut la délicate attention de n'accuser que soixante ans dans l'acte de cette périlleuse alliance (3). Après quoi, se sentant rajeuni, il demanda et obtint de reprendre la direction de l'Académie de France à Rome, fonction qu'il exerça de nouveau pendant une période de neuf ans.

Durant les deux années de l'absence de Charles Errard, la direction de l'Académie fut exercée par Noël Coypel, peintre de grand talent. Entre ces deux artistes il existait des rela-

---

nées à Paris. (Paul DE CHANTELOU, *Journal du voyage du cavalier Bernin en France,* publ. par M. Ludovic LALANNE, p. 140. — Voyez aussi la *Collection des lettres de Nicolas Poussin,* Paris, 1824, in-8°.)

(1) *Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 293.

(2) Voir les témoignages de satisfaction et d'estime délivrés à Charles Errard, au mois de mai 1673, par l'ambassadeur duc d'Estrées, l'auditeur de rote Louis de Bourlemont et le cavalier Bernin : LECOY DE LA MARCHE, *L'Académie de France à Rome,* pp. 11-12.

(3) « Le fou ! » interjecte Jal en transcrivant l'acte de ce mariage, sur lequel a également disserté M. de Montaiglon. (Voyez JAL, *Dictionnaire,* 2e édit., p. 541 ; A. DE MONTAIGLON, *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome,* t. I, pp. 56-57.)

(4) « Le premier [directeur de l'Académie de France], qui fut un homme de mérite, fut marié deux fois ; il eut même permission, dans un âge avancé, de quitter son poste pour venir à Paris accomplir son projet. On eut la complaisance d'envoyer M. Coypel pour remplir son poste, qu'il vint reprendre après un séjour de deux ans à Paris ». (Lettre du directeur WLEUGHELS, en date du 10 octobre 1731 : dans LECOY DE LA MARCHE, *L'Académie de France à Rome,* pp. 206-207.)

tions assez intimes, car le fils aîné de Coypel avait été tenu sur les fonts baptismaux par la première femme de Charles Errard (1). Néanmoins la transmission des pouvoirs ne se fit pas sans quelques tiraillements. « J'ay reçeu votre lettre du 31 du mois passé », écrivait Colbert à Coypel, le 23 juin 1673, « par laquelle [lettre] je vois que le sieur Errard s'est mal séparé d'avec vous, et c'est ce qu'il auroit esté difficile de pouvoir prévenir ». A quoi le ministre ajoutait : « Ne manquez pas de faire faire un inventaire exact de tout ce qu'il a laissé dans l'Académie (2) ». Le désir du ministre fut accompli, ainsi qu'en témoigne le passage suivant de l'analyse d'une lettre écrite par Coypel à Colbert, le 23 août 1673 (3) : « Le sieur Coypel envoye l'inventaire qui luy a été demandé, avec quelques desseins du palais que l'Académie occupe ». Les recherches faites à Paris pour retrouver cet inventaire n'ont abouti qu'à une conclusion négative dont voici les termes : « Il a dû être fait, mais il ne se retrouve plus (4) ».

Sous ce rapport, j'ai été réellement favorisé à Rome, car la minute de l'inventaire en question s'est offerte à moi quand je n'avais pas la moindre idée de la chercher (5). Elle existe à l'*Archivio urbano* de Rome, parmi les actes d'un

---

(1) JAL, *Dictionnaire,* p. 449.

(2) *Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 349.

(3) A. DE MONTAIGLON, *Correspondance,* t. I, p. 48.

(4) ID., *ibid.,* note 1.

(5) C'était au point de vue d'un complément de recherches sur *Saint-Claude des Bourguignons,* la confrérie comtoise de Rome, dont j'ai écrit l'histoire en 1881, que j'avais eu l'idée de compulser les minutes du notaire romain Jacques-Antoine Redoutey, originaire de Besançon. L'existence de ces minutes à l'*Archivio urbano* de Rome m'a été indiquée par M. le commandeur Enrico de Paoli, surintendant des archives des provinces romaines, et la communication m'en a été faite, avec la plus exquise courtoisie, par M. l'archiviste G. Coletti et par son aimable adjoint M. Costantino Moretti. Les minutes du notaire Jacques-Antoine Redoutey forment, à l'*Archivio urbano* de Rome, douze volumes comprenant des actes qui ont pour dates extrêmes les années 1667 et 1679. En tête de chacun des volumes, l'obligation pour les clients de contribuer à la reliure

notaire qui formulait ainsi ses origines et ses qualités : «Jacques-Antoine Redoutey, citoyen de Besançon, cy-devant procureur et notaire juré en la cour archiépiscopale dudit Besançon, à présent notaire publique apostolique, descrit en l'une et l'autre des Archives de cette cour et ville de Rome, y demeurant présentement, rue Frattine, rion de Champ-Mars, et paroisse de Saint-Laurent-en-Lucine ». Ce notaire, qui était le fils d'un maître menuisier de Besançon, fonctionnait à Rome depuis 1667 : il avait pour clients, non-seulement le personnel assez nombreux de la colonie comtoise, mais les Espagnols et les Flamands, sujets du monarque dont relevait la Franche-Comté avant son annexion à la France, et, d'une manière plus générale, ceux qui, se trouvant à Rome, désiraient que leurs actes fussent écrits dans le langage français qui était alors, ce qu'il est demeuré depuis, le plus international des idiomes (1).

Coypel n'avait pas attendu l'ordre de Colbert pour comprendre la nécessité d'un inventaire du mobilier de l'institu-

---

des minutes est rappelée par une formule ainsi conçue : « ***Heredes, ultra taxas non solutas, debent quoque ligaturam*** ». Les douze recueils portent, à l'***Archivio urbano,*** les cotes 637 à 641.

(1) Parmi les clients de marque qui avaient donné leur confiance à Jacques-Antoine Redoutey, nous avons relevé des noms qui, en dehors de celui de Noël Coypel, sont les suivants : Henri d'Arçon, de Salins, médecin attaché à l'archihôpital du ***San-Spirito*** à Rome (23 mai 1670) ; — cardinal Camillo Massimi (17 septembre 1671) ; — Noël Cochin, peintre français, habitant Venise (15 avril 1672) ; — Marguerite Colin, veuve de Claude Macé, peintre du Roi de France (13 mars 1673) ; — cardinal Jean-Eberard Nidard, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège (31 mars 1673) ; — Louis d'Anglure de Bourlemont, auditeur de rote pour la France à Rome (31 mars 1673) ; — Jean Piedoye, seigneur de Clinchamps au diocèse de Coutance, inventeur de machines pour faire courir la bague sur des chevaux artificiels (11 mai 1673, mort à Rome le 10 octobre 1675) ; — Charles Dudley, duc de Northumberland (5 mars 1677) ; — Dominicains irlandais des couvents de Saint-Sixte et de Saint-Clément de Rome (20 août 1677) ; — Jean-Ignace Froissard de Broissia, chanoine de Besançon et camérier d'honneur de Sa Sainteté (26 août 1677) ; — Philippe-Thomas Howard, cardinal de Norfolk (19 mars 1678) ; — Jean-Jacques Pestalozzi, de Lyon, docteur en médecine (17 août 1678).

tion dont le rectorat venait de lui être confié. Dès le 24 mai 1673, le notaire Jacques-Antoine Redoutey s'était mis à l'œuvre ; mais la besogne était assez compliquée, parce qu'elle coïncidait avec un déménagement et une installation nouvelle de l'Académie. L'opération, qui se poursuivit dans deux logis distincts, ne fut close que le 28 août 1673. Cependant, dès le 23 août, la rédaction était assez avancée pour qu'une expédition de l'acte ait pu alors être adressée au ministre qui la désirait. La minute de cet acte se ressent du désordre que le déménagement avait introduit dans les objets appartenant à l'Académie : en effet, les répétitions et les surcharges y sont nombreuses ; nous avons fait le possible pour éliminer les unes et donner aux autres leur place normale dans la copie de ce document qui sera publiée à la suite de la présente introduction.

En transmettant à Colbert l'inventaire du mobilier de l'Académie de France, Coypel écrivait que l'Académie était établie au nouveau logis, qu'il y avait fait poser les armes du Roi (1) et en envoyait le dessin, que la dépense « du déménagement et restablissement » de l'Académie montait à cent pistoles (2).

---

(1) Le gouvernement de Louis XIV tenait à ce que les armes du Roi figurassent au frontispice de tous les bâtiments qui appartenaient à la France dans les pays étrangers. Ainsi, le 18 juillet 1670, Colbert chargeait Charles Errard de voir la sculpture des armes du Roi que le supérieur des Minimes de Rome avait fait mettre sur le portail de l'église de ce couvent (*Lettres de Colbert*, publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 302). En reproduisant le texte qui concerne cette affaire, M. DE MONTAIGLON (*Correspondance*, t. I, p. 29) a cru que l'église en question était celle de *San Francesco a Ripa*, appartenant aux Frères Mineurs réformés, très distincts des Minimes, dont l'église, située sur le *Pincio* et dédiée à la Trinité, sert aujourd'hui de chapelle aux Dames du Sacré-Cœur, mais n'a pas cessé d'être la propriété de la France.

(2) « L'Académie est establie au nouveau logis ; il y a fait poser les armes du Roy, dont il envoye le dessein.... La despense du démesnagement et restablissement de l'Académie monte à cent pistoles ». (*Analyse d'une lettre de Coypel à Colbert :* MONTAIGLON, *Correspondance des directeurs*, t. I, p. 48.)

Quel avait été le logis primitif de l'Académie et quel était celui où elle s'installait, par les soins de Coypel, en 1673? A la première de ces questions, voici la réponse que donnaient les mieux informés : « Jusqu'à ce que l'Académie s'établît en 1673 au nouveau logis, elle ne fut guère que campée et peut-être en plus d'un endroit; mais les documents sont muets sur les divers emplacements qu'elle a pu occuper (1) ». Quant à la question de savoir où l'Académie avait élu domicile en 1673, la réponse était invariablement celle-ci : « Au palais Capranica, situé sur l'emplacement où s'éleva depuis le théâtre de ce nom, près de l'église Saint-André *della Valle* (2) ».

Ces indications seront réformées par la publication de l'inventaire retrouvé à Rome. On y lira que l'Académie de France, fondée en 1666, fut d'abord installée sur le mont Janicule, « en la salitta Saint-Honofrio », c'est-à-dire dans une maison voisine de l'église et du monastère immortalisés par les derniers moments de Torquato Tasso. Il semblerait que cette maison ait été celle de l'avocat Ronconi, dont Colbert avait écrit à Charles Errard, le 6 septembre 1669 : « Quant à la maison qui vous est nécessaire pour ladite Académie, si vous pouvez renouer le traité de celle de l'avocat Ronconi et que les propriétaires se relaschent à 8,500 escus, monnoye de Rome, comme on vous le fait espérer, en ce cas, vous pouvez l'acheter (3) ».

---

(1) MONTAIGLON, p. 15. — « En quel endroit Errard logea d'abord l'Académie, on l'ignore. Les documents sont muets à cet égard. Cependant nous croyons que ce fut, non assurément au palais Capranica, comme on l'a maintes fois publié, mais dans les environs du théâtre Argentina, au palais Cesarini ». (Olivier MERSON, art. *Académie de France à Rome*, dans la *Grande Encyclopédie*, t. I, p. 221.)

(2) LECOY DE LA MARCHE, *L'Académie de France à Rome*, p. 61, note 1 ; MONTAIGLON, *Correspondance des directeurs de l'Académie de France*, t. I, p. 48. — « L'installation des pensionnaires au palais Capranica marque le passage de Coypel ». (Olivier MERSON, article cité.)

(3) *Lettres de Colbert*, publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 290.

Non moins inexacte était l'indication du palais Capranica comme ayant été le second logis occupé par l'Académie de France. L'inventaire retrouvé dira que cette seconde résidence fut le palais Caffarelli, situé d'ailleurs, comme le palais Capranica, au voisinage de Sant'Andrea della Valle, mais précisément en face de l'église du Saint-Suaire des Savoyards. Ce palais, bâti sur les dessins de Raphaël pour les marquis Caffarelli-Minutilli (1), a été successivement possédé par plusieurs familles de l'aristocratie romaine : il compte encore parmi les édifices distingués de la Renaissance italienne et s'appelle, dans les livres, le palais Coltrolini-Stoppani-Vidoni. De cette installation très honorable, mais précaire, puisqu'elle n'était que le résultat d'une location, Colbert écrivait à Errard, le 18 décembre 1680, à propos d'un renouvellement de bail : « Il auroit esté bon que vous eussiez pris une maison plus stable et plus permanente que celle du sieur Caffarelli, puisque vous jugez facilement que le changement de logement d'une Académie, telle que celle dont vous avez la direction, est toujours difficile et de dépense. Examinez avec soin s'il y auroit quelque expédient pour retarder ce délogement... Comme il seroit peut-estre avantageux d'avoir un establissement fixe à Rome pour cette Académie, en cas que vous trouviez quelque maison à acheter qui fust propre pour cet establissement et qui fust à prix raisonnable, ne manquez pas de m'en donner avis (2) ».

La location du palais Caffarelli durait encore en 1683, ainsi qu'en témoigne ce premier article du compte des « Despenses faictes en l'Académie Royalle pendant les moys d'avril, may et juein » de ladite année (3) : « De la somme de

(1) MORONI, *Dizionario d'erudizione*, t. LI, p. 4; Eugène MÜNTZ, *Raphaël*, édit. de 1881, p. 576.

(2) *Lettres de Colbert*, publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 416. — Une erreur de copiste a fait imprimer, dans ce texte, Castarelli au lieu de Caffarelli.

(3) A. DE MONTAIGLON, *Correspondance des directeurs de l'Académie de France*, t. I, p. 121.

cent escus, monnoye de Rome, payé par advance, suivant la coutume de Rome, au Sr Pietro Caffarelli pour le loyer du palais que l'Académie occupe, pendant trois mois commancé le premier julliet et doive finir le dernier septembre de la présente année 1683, suivant sa quittance du premier julliet 1683, revenant, monnoye de France, à 354 [livres], 16 [sous], 9 [deniers] ».

Nous savons, d'autre part, que l'Académie de France occupa ensuite le palais Capranica (1), voisin du palais Caffarelli, et qu'elle y fit un assez long séjour. Mais à quelle époque commença cette troisième installation ? Ce fut certainement sous le directorat de La Teulière, gentilhomme amateur que Louvois fit succéder, vers la fin de 1684, à Charles Errard. En effet, dans une dépêche du 9 février 1694, La Teulière parlait en ces termes d'une porte accessoire du logis qu'occupait alors l'Académie : « une porte », écrivait-il, « qui estoit murée quand je visitay la maison pour en faire le louage (2) ». Le souvenir ainsi formulé se rapportait à une circonstance ayant environ quatre ans d'âge ; donc le « louage », rappelé par La Teulière, datait approximativement de 1690.

L'Académie demeura dans le palais Capranica jusqu'au moment où cet édifice dut être évacué, pour la construction d'un nouveau théâtre, *il Teatro Valle*, dont la bâtisse commença le mercredi 26 juin 1726 (3). Depuis un an, le gouver-

---

(1) « *Palazzo di Capranica ov'e l'Accademia di Francia.* — Il palazzo dell' Accademia di Francia, mantenuta con gran splendore dal Re di Francia, dove vien esercitata la pittura, scoltura ed architettura da giovani nazionali, li quali devono stare sotto la disciplina di Monsieur Person, rettore di detta nobile Accademia, cavalier di gran condotta in queste scienze. In questa Accademia vi sono le copie delle principali e rare statue antiche che siano in Roma ed in alcuna parte dell' Italia ». (G.-P. PINAROLI, *Trattato delle cose più memorabili di Roma ;* in Roma, 1725, t. III pp. 204-207.)

(2) *Correspondance des directeurs de l'Académie de France,* publiée par A. DE MONTAIGLON, t. I, p. 460.

(3) « Ricavo dal CANCELLIERI (*Campane,* p. 156), per testimonianzia del

nement français avait amodié, au prix annuel de mille écus romains, pour y installer son Académie, le palais Mancini, ou de Nevers, qui fut acquis par la France en 1737 (1). Cette quatrième résidence de l'Académie fut échangée, en 1803, contre la villa Medici (2), qui n'a pas encore cessé d'être un séjour enchanteur pour les jeunes artistes que la France entretient à Rome.

L'inventaire de 1673 ayant fait connaître les deux premières étapes du chemin suivi par l'Académie de France avant d'arriver à la villa Medici, il n'y aura plus désormais aucune incertitude sur les locaux successivement occupés par cette institution. Mais l'inventaire de 1673 nous a fait encore plus d'une révélation instructive.

La correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome n'ayant été conservée à peu près régulièrement qu'à partir de 1685 (3), on n'est qu'imparfaitement renseigné sur le personnel et sur les travaux de l'institution durant les premiers temps de son existence (4). L'inventaire de 1673, dressé sept années seulement après la création de l'Académie, nous renseignera sur plusieurs des pensionnaires primitifs qui avaient été retenus à Rome par des ouvrages entrepris pour la décoration des palais et jardins de Louis XIV. A ces pensionnaires de la première heure et à quelques autres postérieurement admis, le nouveau recteur

---

diarista Valesio : « Mercoledi 26 giugno 1726, si è dato principio alla fab- » brica di un nuovo teatro, nel palazzo già della famiglia della Valle, dove » per lungo tempo fu l'Accademia di Francia »... (Moroni, *Dizionario*, t. XXIII, p. 208.)

(1) Lecoy de la Marche, *L'Académie de France à Rome*, pp. 185, 222. — « L'acquisition du palais Mancini fut faite au prix de 190.000 livres, par contrat du 6 septembre 1737. » (*Ibid.*, p. 223.)

(2) Lecoy de la Marche, p. 53.

(3) Lecoy de la Marche, pp. 23 et 73; A. de Montaiglon, *Correspondance des directeurs*, t. I, pp. viii et ix.

(4) « Il y a certainement encore beaucoup à trouver ». (Montaiglon, p. ix.)

Coypel avait ajouté une petite escouade qui venait de faire sous sa conduite le voyage de Rome (1). La durée du séjour des pensionnaires n'était pas alors limitée à trois ans, comme elle le fut par le règlement de 1677 : de sorte que le nombre des artistes français entretenus à Rome dépassait fréquemment celui qui avait été prévu par l'acte de fondation de l'Académie.

L'inventaire de 1673 indique dix-sept jeunes artistes ayant alors leur logis attitré à l'Académie : neuf peintres, cinq sculpteurs, deux architectes et un graveur. Celui-ci, qui se nommait Benoit Farjat, était de Lyon ; il a laissé de bonnes estampes d'après les maîtres italiens (2). Comme le graveur, les deux architectes sont seulement nommés dans l'inventaire : ils s'appelaient du Vivier le jeune (3) et Vollant (4).

---

(1) Le passeport délivré par Colbert, le 9 novembre 1672, à Noël Coypel, pour lui et pour sa compagnie, dit que celle-ci se composait des artistes dont voici les noms : Antoine Coypel, fils du recteur ; Charles et Louis-Henri Hérault, ses beaux-frères ; Simon Chupini, Farjat, Charles Poerson, Alexandre, Tortebat, Pierre Monnier, Voulan et Jouvenet. (*Lettres de Colbert*, t. V, pp. 541-42.) Notre inventaire est utile pour interpréter cette nomenclature. Il n'y est, en effet, question ni d'Antoine Coypel, ni du second des Hérault, qui n'étaient pas pensionnaires et vivaient dans l'intimité du recteur. Simon Chupini, qui n'y est pas nommé non plus, fut sans doute empêché de faire le voyage avec Coypel : il faisait partie des pensionnaires sous le second rectorat d'Errard. Quant à Monnier, c'est par erreur que le prénom de Pierre lui est donné dans le passeport, et M. de Montaiglon (p. 38) avait supputé qu'il devait s'agir du sculpteur Michel Monnier : l'inventaire confirme absolument cette hypothèse.

(2) « Farjat est le graveur lyonnais Benoit Farjat, élève de Guillaume Château, qui se fixa en Italie et y mourut vers 1720 ; il était né en 1646 ». (MONTAIGLON, p. 40.)

(3) Il était parti pour Rome, avec la qualité de pensionnaire, au printemps de l'année 1666. (*Comptes des Bâtiments du Roi*, publ. par M. J. GUIFFREY, t. I, col. 106.)

(4) On n'a pas le prénom de ce Voullant ou Vollant, parti en 1672 pour Rome avec Coypel, mais il me semble vraisemblable de le rattacher à la famille de l'architecte-ingénieur Simon Vollant, de Lille, qui dirigea, sous les auspices de Vauban, l'établissement des fortifications de cette place et fut anobli par Louis XIV, en 1685. Cet artiste érudit eut pour continuateur son fils, Jean Vollant, né à Lille en 1658. En me transmettant ces indica-

Parmi les neuf peintres, trois étaient absents au moment de la rédaction de l'inventaire : Bon Boulogne, Nicolas Rabon et Jacques Monnier. Où étaient-ils? Nous le savons par une dépêche de Colbert, en date du 24 février 1673 (1), disant à Charles Errard : « Vous pouvez aussi donner au sieur Rabon la permission d'aller en Lombardie avec le sieur Boulogne, pour quatre, cinq ou six mois ». A quoi le ministre ajoutait : « J'approuve fort la proposition que vous faites de faire peindre d'après nature le sieur Monnier ». L'inventaire nous apprend que Jacques Monnier, désigné dans les comptes des bâtiments comme « peintre en fleurs, grotesques, oyseaux et animaux », avait profité de l'autorisation de Colbert pour aller étudier à Naples (3). Quant à Nicolas Rabon (4) et à Bon Boulogne (5), ils devaient, après leur séjour en

---

tions, M. Eugène Debièvre, bibliothécaire de la ville de Lille, ajoutait judicieusement : « Il est assez difficile d'admettre que Jean Vollant ait été élève de l'Académie de France à Rome en 1673, car il n'aurait eu à cette époque que quinze ans. Cependant je ne suis guère fixé sur les faits et gestes de Jean Vollant jusqu'en 1684 ».

(1) *Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 345

(2) « 27 aoust 1670. — Au sieur Mosnier, peintre en fleurs, grotesques, oyseaux et animaux, pour se rendre à l'Académie de peinture et de sculpture de S. M. à Rome : 200 l. ». (*Comptes des Bâtiments,* publ. par M. J. GUIFFREY, t. I, col. 480).

(3) Il était présent à l'Académie le 24 mai 1673, date du début de l'inventaire, tandis que, dans le dernier paragraphe de cet acte, écrit le 28 août suivant, il est indiqué comme se trouvant à Naples.

(4) Nicolas Rabon ayant été seul à concourir en peinture sur le sujet proposé : *Rachat par le Roy de tous les esclaves chrestiens faits sur les côtes d'Afrique,* l'Académie royale de peinture, par délibération du 27 février 1667, le déclara « capable d'entrer dans le nombre de ceux que le Roy honore de ses grâces en l'Académie françoise que Sa Majesté entretient à Rome ». (*Procès-verbaux de l'Académie de peinture,* t. I, pp. 313-344.)

(5) « Bon Boulogne fut élève de son père Louis Boulogne. Celui-ci, profitant un jour d'une visite que faisait Colbert à l'Académie, présenta une demi-figure de saint Jean, exécutée par son fils, au ministre, qui en fut charmé et accorda la pension de Rome au jeune peintre, quoiqu'il n'eût pas fait de tableau pour le concours des grands prix de l'Académie Il passa cinq ans à Rome [1668-1673], copiant les grands maîtres, s'efforçant

Lombardie, regagner Paris, où l'un d'eux, Bon Boulogne, allait bientôt parvenir à la célébrité.

Sur les six peintres pensionnaires présents à l'Académie, un seul était antérieur à l'arrivée de Coypel : celui-là se nommait Bénigne Sarasin, troisième fils du grand sculpteur de ce nom (1). En mémoire de son père, le gouvernement de Louis XIV lui avait accordé, par brevet du 20 décembre 1660, non seulement un logis dans les galeries du Louvre, mais encore 300 livres de pension annuelle pour qu'il allât se perfectionner à Rome (2). Il y résidait donc, aux frais de l'Etat français, six années avant la fondation de l'Académie de France, et il allait, après treize ans de ce séjour, entreprendre à Marseille, en 1674, la peinture décorative de la chapelle municipale de cette ville (3).

Les cinq autres peintres pensionnaires, présents à l'Académie, avaient fait partie de l'escouade amenée par le nouveau recteur : l'un d'eux même, Charles-Antoine Hérault, était son beau-frère, car Noël Coypel avait pour femme Madeleine Hérault (4). Dans le groupe amené par Coypel, on comptait en outre les peintres Alexandre Ubeleski (5), pari-

---

de s'approprier leur exécution, puis il alla en Lombardie et revint en France ». (F. VILLOT, *Notice des tableaux du Louvre, école française*, art. *Boulogne.*)

(1) JAL, *Dictionnaire,* p. 1103, col. 2. — C'est à Bénigne Sarasin que se rapporte le passage suivant d'une dépêche de Colbert à Charles Errard, en date du 6 septembre 1666 : « Je suis bien ayse d'apprendre que le sieur Sarazin vous soulage considérablement et qu'il réussit bien dans son travail. Il peut s'assurer qu'en continuant toujours de s'appliquer, il recevra des marques de la satisfaction que j'ay de ses services ». (*Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 290.)

(2) *Archives de l'Art français,* série 1, t. I, pp. 215-216.

(3) Léon LAGRANGE, *Notes,* dans les *Archives de l'Art français,* série 1, t. V, pp. 53 et 81 : « Les peintures ont été détruites avec la chapelle il y a une quinzaine d'années [1842], à l'époque de la reconstruction d'une aile de l'Hôtel de ville ; déjà elles étaient très dégradées et presque méconnaissables ».

(4) JAL, *Dictionnaire,* p. 448.

(5) « Alexandre Ubeleski, peintre, né à Paris, mais d'origine polonoise,

sien d'origine polonaise, qui fut l'un des principaux collaborateurs de Le Brun ; Jean Tortebat (1), petit-fils de l'illustre Simon Vouet ; Charles Poerson (2), destiné à revenir à Rome, en 1704, comme directeur de l'Académie de France ; enfin Jouvenet le puîné (3), l'un des frères du grand artiste de ce même nom.

---

n'est connu que sous le nom d'Alexandre », dit PIGANIOL (*Nouvelle description de Versailles*, t. II, p. 302). En effet, il n'est désigné que sous ce nom d'Alexandre, dans le passeport délivré collectivement à Noël Coypel et aux jeunes artistes qui l'accompagnèrent à Rome. C'est à tort que JAL (*Dictionnaire*, p. 1212) donne à cet artiste une origine génoise et écrit son nom *Ubeleschi*.

(1) « Jean Tortebat suivit avec succès la carrière de son père. Ce fut surtout à titre de peintre de portraits qu'il se fit de la réputation ». (JAL, p. 1191.)

(2) Charles-François Poerson, fils d'un peintre distingué, « se présenta à l'Académie royale de peinture, qui le reçut, le 31 janvier 1692, sur la présentation d'un tableau, aujourd'hui au Grand-Trianon, et dont le sujet, proposé par l'Académie elle-même, est l'*Union de l'Académie royale avec l'Académie de Saint-Luc à Rome*..... On sait qu'il fut envoyé à Rome comme directeur de l'Académie de France ; il y mourut le 2 septembre 1725, agé de 72 ans..... Il avait administré l'Académie pendant près de 23 ans ». (JAL, p. 979.)

(3) Par une délibération du 29 octobre 1672, l'Académie de peinture et de sculpture de Paris désignait « Jouvenet le puisné » comme l'un de ses lauréats ayant qualité requise pour profiter d'un séjour à Rome : en effet, ce jeune peintre avait obtenu le quatrième prix dans le concours de l'année 1671. Le jour même où l'Académie délibérait ainsi, Noël Coypel prenait congé de cette compagnie pour aller à Rome, en qualité de recteur, avec un groupe de jeunes artistes, parmi lesquels était un nommé « Jouvenet ». Les Jouvenet, originaires de Rouen, forment une tribu d'artistes, la plupart peintres et quelques-uns sculpteurs. Auquel de ces artistes avait pu s'appliquer le qualificatif de « puisné » ? Jean Jouvenet l'aîné, « le Grand », comme on l'appelle, avait dix frères et quatre sœurs. Parmi ses nombreux frères, un seul eut de la notoriété comme peintre : c'est François, le treizième enfant de la famille, né vers 1665, et conséquemment n'ayant pu être lauréat en 1671, c'est-à-dire à l'âge de six ans. M. de Montaiglon (*Correspondance*, t. I, p. 38) pense qu'il pouvait s'agir de Jean-Baptiste, dont la naissance avait précédé immédiatement celle de François : or, dans les familles de quinze enfants, la distance entre deux naissances consécutives n'est pas considérable, et Jean-Baptiste n'aurait eu guère que huit ans lors du concours de 1671. Mais Jean Jouvenet l'aîné

Dès les débuts de l'Académie, Errard avait eu l'idée, approuvée par Colbert, d'occuper les pensionnaires peintres à reproduire, par des copies à l'huile (1), les tapisseries faites d'après les cartons de Raphaël et qui sont encore au Vatican. « Ces copies, aujourd'hui conservées dans la cathédrale de Meaux, servirent de cartons quand on exécuta, aux Gobelins, la série qui existe au garde-meuble na-

---

avait un troisième frère, nommé Jacques, qui devait être né le 16 août 1649 et avoir eu vingt-deux ans en 1671, c'est-à-dire être alors parvenu à l'âge normal des concurrents aux prix de l'Académie de peinture et de sculpture. Ce Jacques était-il peintre? Oui, répondrons-nous, en invoquant une délibération de l'Académie de peinture et de sculpture, du 27 mai 1673, dans laquelle un « Jacques Jouvenet » est déclaré titulaire du second prix de peinture pour la susdite année 1673. Le « Jouvenet puisné », quatrième lauréat du concours de 1671, et le « Jacques Jouvenet », second lauréat du concours de 1673, seraient-ils une même personne qui s'identifierait encore avec le pensionnaire « Jouvenet », parti pour Rome en 1672, avec Noël Coypel? Je n'hésite pas à adopter cette identification, car je ne vois rien qui empêche d'admettre que Jacques Jouvenet ait pu déposer son morceau de concours à la fin de l'automne de 1672 et avoir été couronné, bien qu'absent, au printemps de l'année suivante. L'obscurité de la carrière de Jacques Jouvenet a pour cause la mort prématurée de cet artiste : en effet, il fut inhumé à Paris le 12 novembre 1674, vraisemblablement à l'âge de vingt-cinq ans. — Voyez le tableau nécrologique joint à l'*Histoire de Jouvenet*, par F.-N. LEROY; le *Dictionnaire* de JAL, 2e édit., pp. 709-710; les *Procès-verbaux de l'Académie royale*, publ. par M. A. DE MONTAIGLON, pp. 358 et 400, t. II, p. 7; BELLIER et AUVRAY, *Dictionnaire des artistes de l'école française*, t. I, p. 844.

(1) A propos de ces copies, auxquelles on travaillait depuis trois ans, le duc de Chaulnes, ambassadeur de France à Rome, écrivait à Colbert, le 11 février 1670 : « Je vis, il y a quelques jours, les copies que les peintres de l'Académie du Roy ont faites des tapisseries sur les dessins de Raphaël. C'est un travail qui a esté exécuté en perfection, et dont l'on tirera plusieurs avantages : le premier, que le Roy pourra avoir de plus belles tapisseries que celles qui sont icy; le deuxième, que les tableaux feront un bel ornement partout où l'on voudra les mettre; et le troisième, que ce sera une école pour les peintres, où ils pourront beaucoup profiter ». (*Lettres de Colbert*, publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 345, note 4.) — A quoi Colbert avait répondu, le 7 mars suivant : « J'ay esté bien aise de voir, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 11 du mois passé, que le soin que le sieur Errard a pris de faire copier les tapisseries de Raphaël ayt vostre approbation ». (*Ibid.*, p. 292.)

tional [1] ». En 1673, la confection des copies touchait à son terme [2], car l'inventaire fait alors ne mentionne, comme étant en voie d'exécution, que six toiles reproduisant des motifs qui sont dans les bordures des tapisseries du Vatican.

La besogne accomplie par les pensionnaires sculpteurs occupe une grande place dans l'inventaire de 1673. La plupart des moulages commandés par Colbert n'avaient encore pu être expédiés en France, bien que les caisses qui les contenaient portassent une adresse ainsi conçue : « Pour le Roy et mons. Colbert, à Paris ». Quarante-quatre de ces caisses étaient déjà à Civita-Vecchia ; mais il en restait encore beaucoup à Rome : quatre-vingt-dix caisses, renfermant des moulages de la colonne Trajane, se trouvaient emmagasinées au Campo-Vaccino, et l'on venait d'y amener cinquante-deux autres caisses, « pleines de creux ou reliefs », remisées précédemment auprès de Saint-Isidore [3]. Au palais Caffarelli, nouveau logis de l'Académie, une vingtaine de caisses renfermaient les creux des moulages de statues antiques célèbres ; le contenu en était indiqué par des étiquettes dont voici l'une des formules : *Creux de la Vénus aux belles fesses*. On appelait ainsi à cette époque, en vertu de la traduction littérale d'un surnom grec, la gracieuse figure dite aujourd'hui plus décemment Vénus Callipyge.

De ces creux ou moules, destinés à la France, il avait été tiré des épreuves qui devaient rester à l'Académie. L'inventaire de 1673 donne en effet, sous le titre de *figures mou-*

(1) Eugène MÜNTZ, *Raphaël*, Paris, 1881, p. 483.

(2) « Je suis bien ayse », avait écrit Colbert à Charles Errard, le 24 février 1673, « que les tableaux de tapisserie des Enfants, de Raphaël [la suite que les Italiens appellent *Giuocchi di Putti*] soyent achevés ». (*Lettres de Colbert*, publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 345.)

(3) Au sujet de l'embarquement pour Paris des caisses contenant les creux ou reliefs des antiques moulés à Rome par les soins de l'Académie de France, voyez les *Lettres de Colbert*, publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, pp. 289, 300-301, 314, 359.

lées, une assez longue nomenclature de statues et de bustes antiques, dont les reproductions en plâtre constituaient déjà un bel ensemble de types qui s'imposaient à l'admiration des pensionnaires (1).

En dehors des soins qu'ils donnaient aux moulages, les pensionnaires sculpteurs créaient ou copiaient des morceaux pour la décoration de Versailles, de Trianon et de Marly. L'un des plus anciens d'entre eux était François Lespingola, venu à Rome dès 1666 : Colbert pensionnait sa mère, afin qu'elle ne souffrît pas de la prolongation de son séjour à l'Académie (2). Au mois d'août 1673, il travaillait à une grande figure de Junon, en marbre blanc. Jacques Grimault, probablement aussi un des pensionnaires primitifs de l'Académie (3), taillait, d'après l'antique, de concert avec Simon Urtrelle (4), quelques uns des grands vases de marbre

---

(1) La collection des moulages réunis à l'Académie de France était déjà célèbre au dix-huitième siècle, ainsi qu'en témoigne la phrase suivante, qui termine une notice concernant le *Palazzo Mancini, oggi dell'Accademia di Francia :* « E tutto pieno de' gessi di tutte le più eccellenti statue che sieno in Italia ». (*Descrizione delle pitture, sculture e architetture esposte al pubblico in Roma,* dall'abate Filippo TITI, Roma, 1763, p. 321.)

(2) François Lespingola, né à Joinville, avait mérité, en remportant deux fois le prix de sculpture, d'être envoyé à Rome comme pensionnaire, en 1666. De cette faveur et de l'assistance que Colbert prêtait à sa vieille mère, il remercia le ministre par une lettre en date du 31 janvier 1673 (MONTAIGLON, *Correspondance,* t. I, pp. 42-43). Sa collaboration aux sculptures de Versailles et de Marly est considérable (PIGANIOL, t. I, pp. 17, 256; t. II, pp. 37-38, 57-58, 254; Simon THOMASSIN, *Figures du parc de Versailles,* 1694, nos 37, 57, 172; voyez en outre le *Dictionnaire* de JAL, 2e édition, p. 779).

(3) « Les quatre [vases] qui sont sur la seconde terrasse [du bassin de Latone] ont été faits à l'Académie de Rome, d'après l'antique, par Grimaud et plusieurs autres étudiants » (PIGANIOL, t. II, p. 10). — « Vase de marbre aux masques de Satyres, par Grimault » (Simon THOMASSIN, p. 23, pl. 212). — Le prénom de ce sculpteur est révélé par l'inventaire que je publie.

(4) Simon Hurtrelle, de Béthune, était pensionnaire de l'Académie avant l'arrivée de Coypel. Errard, qui l'y retrouva, faisait son éloge en ces termes : « Le sieur Simon Utrel, sculpteur, est l'un des plus capables de l'Académie, lequel a plus de facilité au travail, qui s'y applique davantage

qui escortent à Versailles le bassin de Latone. En dehors de ce travail, Grimault modelait en terre une figure de sénateur romain, et il avait antérieurement produit un buste en marbre, déjà encaissé, ainsi qu'un bas-relief en marbre « composé de trois figures de soldats, prises à la colonne Trajane ». De son côté, Jacques Clérion (1) travaillait à un buste du Roi, en même temps qu'il exécutait son *Bacchus jeune*, figure en marbre qui est entrée dans la décoration de la salle ronde à quatre niches du jardin de Trianon (2). En débarquant avec Coypel, le sculpteur Michel Monnier (3) avait aussitôt fait, à titre d'exercice

---

et à l'étude, de bonne conduite et obéissant ». (*Lettre à Colbert*, 2 décembre 1676.) Son séjour à Rome fut exceptionnellement prolongé, en raison des ouvrages qu'il accomplissait pour la décoration des palais et jardins royaux. Lorsqu'il eut terminé ce qu'on attendait de lui, Errard lui confia la mission d'accompagner en France tout un ensemble de morceaux de sculpture taillés à l'Académie, pour le transport desquels Colbert avait envoyé à Civita-Vecchia, depuis Saint-Malo, la frégate appelée *Notre-Dame-des-Anges*. Au sujet de ce rapatriement de Simon Hurtrelle, Colbert écrivait à Errard, le 20 mars 1682 : « Vous avez bien fait d'envoyer Hurtrel pour prendre soin de tout pendant le voyage, et je suis bien ayse qu'il se soit rendu capable de bien travailler pour le Roy ». Il fut, en effet, l'un des auteurs des opulents bas-reliefs du grand salon de Versailles, et les jardins de cette résidence, ainsi que ceux de Marly, s'embellirent d'un assez grand nombre des copies par lui faites durant son séjour à Rome. (PIGANIOL, t. I, pp. 256 ; t. II, p. 13, 45, 52, 255, 278, 279.) En outre, il a produit, pour la façade de l'église des Invalides, les statues de saint Jérôme et de saint Augustin (JAL, *Dictionnaire*, 2e édit., p. 695).

(1) Jean-Jacques Clérion, né à Tretz, à six lieues d'Aix en Provence, avait été envoyé à Rome, comme pensionnaire, au printemps de 1666, en même temps que deux autres jeunes sculpteurs, Rahon et Lespingola. Il avait fait, en 1671, une médaille à l'effigie de Charles Errard, premier recteur de l'Académie de France à Rome. Plusieurs figures sorties de son ciseau furent placées à Versailles, entre autres une copie en marbre de la *Vénus Callipyge* (PIGANIOL, *Description*, t. II, p. 88 ; Simon THOMASSIN, *Recueil*, fig. 33). Il épousa Geneviève Boulogne, sœur du peintre dont il avait été le compagnon à l'Académie de France, peintre elle-même d'un certain talent. (JAL, *Dictionnaire*, 2e édit., p. 388 ; VILLOT, *Notice des tableaux du Louvre : école française*, art. *Boulogne*.)

(2) PIGANIOL, *Description*, t. II, p. 248.

(3) Michel Monnier, à qui le passeport de 1672 donne à tort le prénom

d'étude, le modèle en terre d'une statue de Mercure; puis il s'était mis à ébaucher, d'après l'antique, un bas-relief en marbre blanc, « représentant une cérémonie... d'une jeune mariée à qui on lave les pieds » (1).

Parmi les meubles et ustensiles de l'Académie, que l'inventaire détaille par le menu, je ne trouve à souligner qu'un seul article : « les eschafaux du cavallier Bernin ». C'était l'outillage que la France avait mis à la disposition de l'artiste en qui s'incarnait le mauvais goût de la décadence italienne, mais dont le monde entier admirait les figures en extase lascive et les draperies affolées. A la fin de son voyage triomphal en France (2), une pension de 6.000 livres lui avait été accordée, ainsi qu'une rente de 1.200 livres à son fils Paul : en retour, il avait daigné consentir à surveiller l'exécution et à retoucher la tête d'une statue équestre de Louis XIV, morceau qui à l'avance était salué *chef-d'œuvre* par le gouvernement français (3). La statue finit par être entreprise, avec le

---

de *Pierre,* est indiqué par PIGANIOL (t. II, p. 337) et par Simon THOMASSIN (p. 10, fig. 42) comme originaire de Blois. Tous deux mentionnent, parmi les statues de Versailles, sa copie en marbre du *Gladiateur mourant,* figure antique dont l'original, au Musée du Capitole de Rome, est considéré comme représentant un Gaulois vaincu.

(1) Cet ouvrage est ainsi qualifié dans l'*Inventaire général de l'Académie,* dressé en 1684 : « Un bas-relief d'un pied et demy, qui représente une jeune marié (*sic*) que l'on deschauge (*lisez* déchausse); l'originalle est au Palais de la Valle; copié de marbre par le sr Monier et envoyé en France ». (*Correspondance des directeurs,* publ. par A. DE MONTAIGLON, t. I, p. 131.)

(2) *Journal du voyage du cavalier Bernin en France* (1665), par M. DE CHANTELOU, publ. par Ludovic LALANNE; Paris, 1885, in-4° : extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*

(3) Le 31 janvier 1670, Colbert écrivait au duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome : « M. le cavalier Bernin s'estant offert de bonne grâce de faire la statue du Roy, et ayant promis de travailler *luy-mesme* à la teste et de diriger les ouvriers qui seront employés à cet ouvrage, il y a desjà quelque temps que le marbre qui y doit servir est préparé ». (*Lettres de Colbert,* t. V, p. 291.) — Ecrivant, le 7 mars 1670, à l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote, Colbert s'exprimait en ces termes sur le même sujet : « Je suis bien aysе que vous ayez obtenu un lieu au Vatican qui est commode

concours des échafaudages que récupéra l'Académie de France ; mais elle ne parvint à Versailles que trois ans après la mort de son auteur, et l'attente du gouvernement de

---

aux peintres de l'Académie royale pour achever la tapisserie de Raphaël, et en mesme temps un autre proche la basilique de Saint Pierre, pour y dresser un atelier pour faire travailler à la statue du Roy » (*Ibid.*, t. V, p. 292, note 2). — Le 16 mai suivant, Colbert écrivait à Louis XIV, en conséquence de renseignements venus de Rome : « Le cavalier Bernin travaille à présent à la figure de Vostre Majesté à cheval, sur un bloc de marbre blanc d'une prodigieuse grosseur que j'ay fait voiturer dans son atelier ; c'est la raison pour laquelle j'ay envoyé à Vostre Majesté l'ordinaire de sa pension et de celle de son fils » (*Ibid.*, t. VI, pp. 278-79). — Le 10 mai 1672, le duc Annibal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, écrivait à Colbert : « Le cavalier Bernin est fort assidu et appliqué à son travail, et y employe le plus souvent sept à huit heures du jour. Il ne croit pas le pouvoir achever avant dix-huit mois » (*Ibid.*, t. V, note 2). — Le prochain achèvement de la statue était annoncé en ces termes, le 6 juin 1672, par le cardinal d'Estrées, frère de l'ambassadeur, au ministre Colbert : « Il [le cavalier Bernin] espère pouvoir achever son ouvrage dans la fin de l'année, ou tout au plus tard dans le printemps prochain » (*Correspondance administrative sous Louis XIV,* publ. par DEPPING, t. IV, p. 587). — Pour que cette perspective d'achèvement se réalisât, Colbert avait dû faire luire aux yeux du cupide artiste une gratification spéciale, en dehors de la pension annuelle qui lui était servie par le gouvernement français (*Lettres de Colbert,* t. V, p. 351, note 1). — Colbert employait en outre les termes suivants, pour aiguillonner la vanité de l'artiste : « J'apprends avec grand plaisir que vous avancez la statue du Roy que vous avez entreprise comme vostre chef-d'œuvre et un ouvrage qui fera parler de vous et fera, pour un long temps, connoistre, en ce royaume, vostre vertu, puisque, par ce grand ouvrage, vous l'attachez au plus grand Roy que le plus florissant royaume de la chrestienté ayt jamais eu. Je vous prie d'estre persuadé que nous donnons icy à ce chef-d'œuvre tout le mérite qu'il doit avoir... » (*Ibid.*, t. V, pp. 359-60, lettre du 28 octobre 1673). — Une dépêche de Coypel, en date du 23 août 1673, disait à Colbert : « La statue du Roy est presque faite ; mais, depuis quelques jours, le cavalier Bernin est tombé malade » (MONTAIGLON, *Correspondance,* t. I, p. 48). — A cette même époque, la statue avait été dégagée de son encadrement d' « eschafaux », puisque ceux-ci étaient dès lors abrités dans le logis de l'Académie de France. — La réception de la statue, par les soins de Charles Errard, eut lieu dans les premiers mois de l'année 1679 (*Lettres de Colbert,* t. V, p. 388) ; mais l'expédition n'en fut faite que quatre ans plus tard, c'est-à-dire en septembre 1683 (JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* 2e édit., p. 210).

Louis XIV fut singulièrement déçue par ce morceau prétentieusement médiocre. En effet, pour en tirer parti, on résolut de remplacer la tête du monarque par celle d'un Romain casqué, puis de faire sculpter des flammes sous le ventre du cheval ; après quoi ce cavalier, baptisé *Marcus Curtius*, fut relégué dans le parc de Versailles, à la plus lointaine des extrémités de la pièce d'eau dite des Suisses (1). Ce fut une leçon sévère pour le gouvernement qui, lors des débuts de l'Académie de France, suppliait Bernin d'accepter le rôle d'inspirateur suprême des jeunes pensionnaires (2). Fort heureusement, le contact des monuments de l'antiquité avait préservé le génie français d'une aussi malsaine influence.

(1) PIGANIOL, t. II, p. 105 ; Simon THOMASSIN, p. 11, fig. 62.

(2) Au sujet de la peine que prenait Bernin de donner des conseils aux pensionnaires de l'Académie de France, Colbert écrivait au duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome : « Je remercie M. le cavalier Bernin du soin qu'il prend de les aller quelquefois corriger, et le prie de continuer d'en prendre la peine. Je vous supplie aussy de l'y engager autant que vous pourrez, les visites dudit cavalier estant de grande utilité à ces jeunes gens et leur donnant beaucoup de courage » (Dépêche du 15 juillet 1667 : *Lettres de Colbert,* publ. par Pierre CLÉMENT, t. V, p. 272). — Voyez, dans le même volume, les pages 280 et 348 ; voy. aussi le sommaire d'une dépêche de Colbert à Errard, en date du 1er février 1680, dans la *Correspondance des directeurs,* publ. par A. DE MONTAIGLON, t. I, p. 93.

INVENTAIRE

DU MOBILIER ET DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME, DRESSÉ, EN 1673, A LA REQUÊTE DU RECTEUR NOEL COYPEL, PAR LE NOTAIRE JACQUES-ANTOINE REDOUTEY, DE BESANÇON.

Aujourd'huy mecredy, de relevée, vingt-quatriesme du mois de may mil six cent soixante-treize, au mandement et requisitoire de Monsieur Noël Coipel, recteur de l'Accadémie royalle de peinture et sculpture à Rome, moy Jacques-Antoine Redoutey, notaire public apostolique souscrit, en présence des tesmoins en bas nommés, me suis transporté au dedans d'une maison où demeuroit cy-devant Monsieur Charles Erard, ancien recteur de ladite Accadémie royalle de peinture et sculpture, et où estoit ladite Accadémie, sçize au mont Sainct-Honofre; où estant et ayant trouvé ledit sieur Coipel avec les sieurs François Lespingola, Charles Héraut, Simon Hurtrelle, Jacque Munie, Michel Monie (1), tous pensionnaires de ladite Accadémie, et le

(1) On considère généralement Pierre Monnier et Jacques Monnier, peintres, ainsi que Michel Monnier, sculpteur, comme les trois fils de Jean Monnier, de Blois, dont le Louvre possède un tableau. Pierre Monnier compta parmi les premiers pensionnaires de l'Académie de France à Rome; il en était revenu à l'époque dont nous nous occupons. Jacques Monnier, également peintre, est celui qui était à l'Académie le 24 mai 1673, lorsque fut entrepris l'inventaire, mais qui était parti pour Naples quand cet acte fut clos, le 28 août suivant. Michel Monnier, le sculpteur, avait été amené à Rome par Noël Coypel, dans l'automne de 1672. Les variations de l'orthographe du nom commun à ces trois artistes n'ont rien qui doive surprendre. JAL, dans son *Dictionnaire* (2e édit., p. 879), relève jusqu'à cinq variétés écrites du nom de cette famille. Parmi ces variétés, il y a celle de ***Meusnier;*** et, en effet, Monnier est un synonyme dialectique du substantif « meunier », devenu nom de famille.

sieur Jean Nod, despensier, celuy sieur Coipel m'auroit déclaré que, pour le devoir de sa charge, il me requéroit, en présence des susdits, de faire le présent procès-verbal pour justification de ce qui a esté laissé en ladite maison et Accadémie par ledit sieur Erard, affin de le faire transporter en celle où il est à présent, au palais Caffarelle, proche Saint-André de la Valle, et ensuite aussy faire procès-verbal de ce qu'il a esté jusqu'à ce jour et avant iceluy transport de ladite Accadémie où estoit ledit sieur Erard en celle où ledit sieur Coipel demeure; ce que nous luy avons accordé. A cet effet, tout ce qui ensuit a esté représenté par lesdits sieurs pensionnaires et despensier qui estoient en ladite Accadémie avec ledit sieur Erard.

En la chambre dudit sieur Erard se sont trouvés les meubles suivants qui servent à présent au sieur Coipel, et en son entichambre.

Premièrement, un lit composé de deux trétaux de fer avec les quatre colonnes aussi de fer, garni de deux matelas, un traversin, deux couvertures de laine et une de coton, d'une paillasse, du fond composé de cinq aix, et de ses rideaux et courtepointe de damas jaune, garnis de brocatelle bleue et jaune, quatre baguettes de fer pour porter les rideaux, et de quatre pommes de bois doré.

Quatre chaises de veloux rouge.

Soixante et sept lets de damas rouge et jaune, qui servent de tenture à deux chambres, sans y comprendre quelques dessus de portes et cheminées, dont une partie a esté acheptée.

Trois portières de la mesme estofe, dont l'une a servi à longer les deux autres.

Trois portières de cuir doré.

Six chaises de cuir rouge doré.

Six autres du mesme cuir, sans estre doré.

Une table ovale de bois d'arbouge (1), où l'on mange.

---

(1) C'est ce que l'*Inventaire* appellera plus loin « bois d'albuzze ou tillot ». Le tilleul étant dans la catégorie des bois blancs, il n'est pas douteux qu'*arbouge* et *albuzze,* données comme synonymes de *tillot,* dérivent du mot latin *albugo,* qui signifie blancheur et a engendré le mot italien *albura,* qui désigne la couleur blanchâtre.

Dix placets (1) de bois de noyer, dont les pieds sont tornés, et le dessus est à huict pans.

Un gros placet du mesme bois et aussi torné.

Quatre placets du mesme bois, tornés, couverts de damas jaune tout usé.

Et ensuite, nous nous serions transporté de ladite maison audit palais Caffarelle où est à présent ladite Accadémie royalle, et procédé à ce qui ensuit en présence des susnommés et des tesmoins cy-après.

BATTERIE DE CUISINE, BLANCHERIE (2) ET BOTTES (3) A METTRE LE VIN POUR LE SERVICE DE L'ACCADÉMIE ROYALLE DE ROME.

Premièrement deux marmites de cuivre avec leurs couvercles désétamés et percés en divers lieux.

Un tigame (4) long, de cuivre destamé.

Trois poueslons destamés.

Deux tourtières avec leurs couvercles destamés.

Trois poeslles de fer.

Deux escumoires de fer, l'une des deux rompue et hors de service.

Trois petits trépieds de fer.

Deux grilles.

Deux broches grandes et deux petites.

Un gros cousteau de fer.

Une leschefrite.

Deux passoires de cuivre destamé.

Douze cousteaux de table.

Quatre plats d'estain, moitié fendus hors de service, qui pèsent dix-neuf livres tous quatre.

Une navisselle (5) de fer qu'il faut faire raccommoder.

---

(1) Sorte de siège sans dos ni bras, autrement dit tabouret.

(2) C'est la forme française du mot italien *biancaria,* qui sert à désigner le *linge pour l'usage de l'homme.*

(3) *Botte,* en italien, et *boute,* en vieux français, signifient futaille.

(4) *Tegame,* en italien, signifie tourtière.

(5) C'est la transformation française du mot italien *navicella,* servant à désigner ici un ustensile de cuisine ayant la forme d'un bateau.

Deux grands chenets de fer et deux petits.
Une poisle de fer hors de service.
Un petit bassin de cuivre.

Compte du linge.

Premièrement vingt-deux paires de linceulx (1) : sçavoir huict paires de bons et quatorze à servir seulement deux blanchifleures, dont desdites quatorze paires de vieux s'en est levé deux paires pour raccommoder les autres.

Quatre nappes : sçavoir une qui pourra servir quelque temps, et les autres trouées hors de service.

Trois petites nappes vielles qui servent à essuier les mains.

Vingt-quatre serviettes vielles hors de service.

Douze plats de faïance.

Vingt-quatre assiettes.

Cinq bouttes à mettre le vin, trois bonnes et deux qui ne vallent rien.

Dans la cuisine, deux tables grandes et une autre grosse pour acher (2) ce qui fait de besoing, et deux bancs pour s'asseoir.

MEUBLES DES PENSIONNAIRES.

Dix-huict lits garnis chascun de deux trétaux de bois, excepté quatre qui ont des trétaux de fer, de cinq aix chascun pour le fond, d'une paillasse, d'un matelas, d'une couverture de laine et d'un traversin.

Seize tables à deux tiroirs, de bois d'arbouge.

Six tables sans tiroir, de bois de noyer.

Sept chaises de paille.

Quatre coffres de bois d'arbouge qui servent de bancs.

Deux couvertures de laine de reste.

Cinq couvertures de coton.

Douze placets de bois d'arbouge demy rompus.

Dont une partie desdits meubles se sont trouvés dans les

(1) Draps de lit.
(2) Hacher.

chambres des sieurs François Expingola (1), Jacques Munie (2), Sarrasin (3), du Vivier (4), Boulongne (5), Rabon (6), Alexandre (7), Jacques Grimaul (8), Jean Tortebate (9), Person (10) et Jouvenet (11), du sieur Voullant (12), de Charles Héraut (13), Michel Munie (14), Simon (15), du sieur Clérion (16), au logis où estoit cy-devant l'Accadémie, en la *salitta* Saint-Honofrio.

USTANCILES

Quarante-quatre planches ou ais, de huit à neuf palmes (17) de haut jusqu'à un et demi de large, qui ont esté employés à faire des cloisons.

Neuf trétaux à faire des eschafaux volans.

Deux eschèles doubles.

Deux eschèles à monter, qui sont fort vielles.

Une charette à faire tirer par des hommes pour porter de moyens fardeaux.

Une sivière.

Une presse à imprimer, avec six langes (18).

---

(1) François Lespingola.
(2) Jacques Monnier.
(3) Bénigne Sarasin.
(4) Du Vivier le jeune.
(5) Bon Boulogne.
(6) Nicolas Rabon.
(7) Alexandre Ubeleski.
(8) Jacques Grimault.
(9) Jean Tortebat.
(10) Charles-François Poerson.
(11) Jacques Jouvenet.
(12) Vollant.
(13) Charles-Antoine Hérault.
(14) Michel Monnier.
(15) Simon Urtrelle.
(16) Jacques Clérion.

(17) « PALME, s. m. Mesure dont on se sert exclusivement aujourd'hui en Italie pour le commerce des marbres ; elle vaut $0^m,25$; il faut 64 palmes cubes pour faire un mètre de volume » (LITTRÉ).

(18) « Une prèse (*l.* presse) pour des estampes, et une toile imprimée de huit à neuf pieds ». (*Inventaire général de l'Académie,* dressé le 6 dé-

Une table pour le Modèle.

Une lampe.

Une table à armoire sur laquelle on met le marbre pour broyer les couleurs et les serrer.

Une pierre à broyer, de porfire, sans molète (1).

Deux meschants lits à armoire, rompus et hors de service.

Quatre grandes poultres.

Les eschafaux du cavallier Bernin.

Plusieurs chassis démontez qui ont servy aux tableaux qu'ont faits les anciens pensionnaires, dont une partie a esté employée à faire des cloisons.

Un establie.

Cinq vertines à mettre de l'huile (2).

Trois blocs de marbre: un a de long cinq pieds un pouce, et de haut dix-huit pouces, sur deux pieds dix pouces de large; l'autre cinq pieds neuf pouces de longueur, un pied et demy de haut et deux pieds deux pouces de large; et l'autre a cinq pieds sept pouces de long, un pied dix pouces de haut et deux pieds deux pouces de large.

Quatre chevallets à peindre.

Deux autres qui sont rompus.

Un manteau et une robbe de serge blanche pour jetter des drapperies.

Une sie de douze palmes de long.

Une caisse qui a servi à descendre le creux de la colonne Trajane.

Deux girelles (3) qui ont quatre polies chacune.

Une meule avec son fryt (4).

---

cembre 1684, publié par M. DE MONTAIGLON, dans le tome I de la *Correspondance des directeurs,* p. 137.)

(1) « Un porphyre, d'environ deux pieds de long, pour broyer les couleurs ». (*Inventaire général de l'Académie,* dressé le 6 décembre 1684, publ. par M. DE MONTAIGLON, dans le tome I de la *Correspondance des directeurs,* p. 137.)

(2) « Cinq tinelles de terre cuite, dans lesquelles est l'huille pour l'Académie ». (*Ibid*)

(3) « Deux moufles et deux poulie de bronzes, et une seulle d'une poulie avec deux louves, le tout pour eslever les grands bellocs de marbre ». (*Inventaire* de 1684.)

(4) Dans le vieux français, *frit* avait le sens de notre mot *talus*. Or,

Douze roulleaux qui peuvent encore servir, et deux hors de service.

Quatre caisses pour servir à monter dessus et serrer les outils des sculpteurs.

Outils des sculpteurs, dont une partie ont esté acheptés de nouveau tiltre, consistant en quatre compas, sçavoir trois de bois, garnis de pointes de fer, de cinq à six pieds de haut, les autres de trois à quatre : le quatrième est courbe et de fer, d'environ trois pieds ; soixante-un outils d'assié, consistant en sizeaux, pointes et trépans, tant bonnes que mauvaises ; six fûts de trépans, tant bons que mauvais ; six masses, tant bonnes que mauvaises ; trois escaires, un niveau et deux règles de bois.

Deux auges et deux truelles.

Une partie des ustanciles cy-dessus nommez et ce qui suit est par le rapport des sieurs François, Grimauld et Simon : d'autant que tout cela s'est trouvé si embarrassé qu'il n'a pu estre conté.

Dix tavolons.

Sept grands leviés.

Quatre trétaux, d'un pied et demy de haut.

Deux caisses à mettre du plastre.

Un coffre aussy à mettre du plastre.

Deux traviceles (1) de quinze palmes, qui ont esté employés à la cloison de l'atelier du sieur François.

Quatre coupes de marbre.

Quatre chevalets à travailler le marbre.

Quatre chevalets à modeler.

Deux petites poultres.

Un marteau.

Des tenailles.

Un soufflet pour une petite forge.

Une petite enclume.

---

pour éviter les conséquences de l'éclatement toujours possible de la meule tournante, on la plaçait dans un encaissement ouvert par en haut, mais dont les faces extrêmes étaient en talus : de là peut-être l'emploi du mot *fryt* pour désigner l'appareil en bois dans lequel la meule était engagée.

(1) Du mot italien *travicello*, petite poutre.

Cordages (1).

Une corde à moitié usée, de cinquante-quatre cannes (2) de long, et chaquune canne de huict palmes ordinaires, d'une onze (3) de grosseur.

Une aultre corde neuve, de dix-huict cannes un tiers de long et d'une onze et demi de grosseur.

Un cable neuf, de septante et neuf cannes de long et de deux onzes et demi de grosseur.

Un cable tout usé, de cent vingt-une cannes de long et de quatre onzes de grosseur.

Un cable neuf, de nonante et quatre cannes de long et de deux onzes de grosseur.

Un cable à demy usé, de quarante-deux cannes et demi de long et de deux onzes de grosseur.

Un cable neuf, de septante et une cannes et demi de longueur, d'une onze et demi de grosseur.

CAISSES CONTENANT LES FIGURES ET CREUX QUI SONT TANT A CIVITA-VECHIA QUE DANS LES MAGASINS DE ROME, suivant la relation des sieurs François et Grimaud.

Sont premièrement à Campo-Vachine (4) nonante caisses remplies de bas-reliefs de la colonne Trajane, qui n'ont pu estre contées ni ouvertes, lesquelles lesdits sieurs susnommez ont

---

(1) « Deux gros cables, dont l'un a cousté cent dix escus romains ; ils serve pour eslever les grand belocs de marbre » (*Inventaire* de 1684).

(2) CANNE : Mesure de longueur employée en divers pays, particulièrement en Italie, et dont la valeur n'est pas constante ; celle de Naples vaut deux mètres vingt-neuf centimètres » (LITTRÉ .

(3) L'once était sans doute un douzième du palme et aurait pour équivalent actuel environ deux centimètres.

(4) *Campo Vaccino* est le nom moderne de l'emplacement du grand *Forum* romain, au voisinage duquel l'Académie de France avait amodié un magasin pour remiser les creux en plâtre des bas-reliefs moulés de la colonne Trajane, celle-ci séparée du grand *Forum* par la colline du Capitole.

certifié estre en ce nombre et contenir lesdits bas-reliefs ci-dessus nommez.

A. S. Isidore (1), s'est trouvé cinquante-deux caisses pleines de creux ou reliefs, suivant le rapport desdits sieurs Grimaud et Monier, qui les ont fait transporter au magasin de Campo-Vachine.

Au magasin de Civita-Vechia, sont quarante-quatre caisses, suivant la relation des sieurs François et Grimaud.

Et en suitte nous nous serions transportés de ladite maison audit palais Caffarelli, où est à présent ladite Accadémie royalle, et procédé à ce que s'ensuit, en présence des susnommés et des tesmoins cy-après :

Une grande quesse, de neuf palmes de longueur et de quatre d'hauteur et cinq de largeur, clouée et serrée, sur laquelle est escrit : *Creux de bustes.*

Deux autres grandes quesses, contenant des creux de bustes de Bourguèse (2), toutes deux de près de six palmes, tant de largeur que de longueur, et trois palmes de hauteur ou environ, clouées et serrées.

Une autre grande quesse, clouée et serrée, de neuf palmes de longueur et de trois de hauteur et quatre de largeur, contenant des creux de Lions (3), par inscription.

Une autre grande quesse, serrée et clouée, ayant de longueur cinq palmes et de largeur quatre et demie et de hauteur deux palmes, ayant pour inscription : *Creux de la Vénus aux belles fesses* (4).

Trois autres quesses de moyenne grandeur, ayant chascune

---

(1) *Sant'Isidoro,* église située sur le *Pincio,* c'est-à-dire à courte distance des villas Borghèse et Ludovisi, où l'Académie de France avait fait prendre de nombreux moulages de figures antiques. Un dépôt provisoire des creux et reliefs de cette catégorie aurait existé, parait-il, près de l'église dédiée à saint Isidore.

(2) C'est-à-dire de bustes appartenant à la collection Borghèse.

(3) C'étaient probablement les creux des *Lionnes d'Egypte* en basalte, placées au pied de l'escalier qui conduit à la place du Capitole. En effet, l'*Inventaire général de l'Académie,* dressé le 6 décembre 1684, mentionne, parmi les moulages : « Une Lione d'Egipte du Campidolle » (MONTAIGLON, *Correspondance,* t. I, p. 131).

(4) Autrement dite *Vénus Callipyge,* actuellement au Musée de Naples.

cinq palmes de longueur, deux de hauteur et trois de largeur, ayant pour inscriptions, l'une : *Creux du Centaure Bourguèse* (1), l'autre : *Creux de Mercure et Lion*, et la dernière : *Creux de l'Ermafraudite Burguèse* (2).

Deux autres quesses, environ de cinq palmes et demi de longueur, quatre de largeur et deux de hauteur chascune ; l'une inscrite : *Creux d'un Vase*, l'autre : *Creux du grand Faune de Bourguèse* (3).

Deux autres quesses de cinq palmes de longueur, quatre de largeur et de hauteur trois palmes ou environ ; l'une inscrite : *Creux du Sacrificateur* (4), et l'autre : *Creux du Centaure*, clouée et serrée.

Une autre quesse, clouée et serrée, ayant sept palmes de longueur, de largeur quatre et de hauteur deux palmes, contenant pour inscription : *Vase en petit volume.*

Une autre quesse, clouée et serrée, de six palmes de longueur et quatre de largeur et deux de hauteur ou environ, contenant pour inscription : *Creux du grand Faune Bourguèse.*

Une autre quesse, clouée et serrée, de quatre palmes en quarré, ayant pour inscription : *Creux d'une Cibille.*

Une autre quesse de médiocre grandeur, clouée et serrée, de quatre palmes en quarré et de hauteur deux palmes et demi, ayant pour inscription : *Creux d'une Cibile de Bourguèse* (5).

Toutes lesquelles sont clouées et serrées, et à chascune d'icelles est dit : *Pour le Roy et mons. Colbert, à Paris.*

Et les susdits comparants, comme devant, affirment estre en chascune d'icelles ce que porte son inscription, et le déclarent

---

L'*Inventaire général* de 1684 en fait mention dans les termes que voici : « Deux Vénus de Farnèse, que l'on appelle aux belles fesses ».

(1) « Le *Santore* de Bourgaize », dit l'*Inventaire général* de 1684. Cette figure est au Louvre.

(2) La collection Borghèse renfermait deux statues d'*Hermaphrodite* couché sur un matelas : l'une d'elles est au Louvre ; l'autre est demeurée à la villa Borghèse.

(3) L'*Inventaire* de 1684 appelle cette figure, qui est aujourd'hui au Louvre : « Le grand Faune de Bourgaize qui tient un Enfant sur ses bras ». On dit généralement aujourd'hui : le *Faune à l'enfant.*

(4) « Le Sacrificateur du Campidolle », dit l'*Inventaire* de 1684.

(5) « Une Sibille de Bourgaize » (*Inventaire* de 1684).

ainsi pour les avoir clouées et serrées, et mis dedans ce que dessus, ainsi qu'ils le jurent.

Une autre quesse ouverte, dans laquelle il y a un groupe de Lutteurs (1), de six palmes de long, quatre et demi de hauteur et quatre de large, laquelle est sans couvercle.

Deux autres petites quesses, fermées et clouées, de trois palmes et demi de hauteur chascune et de largeur trois palmes, et de longueur quatre palmes et demi, dans lesquelles les susdits déclarent y avoir, sçavoir : en l'un un buste de marbre fait à l'Accadémie par M. Grimaud, l'un des pensionnaires de ladite Accadémie, cy présent et le déclarant ; et l'autre est inscrite : *Creux d'un Mercure.*

Quatre caisses de creux d'anatomie (2).

Une caisse d'un buste de marbre, suivant la relation desdits sieurs susnommez.

A LA COUR DUDIT PALAIS.

Un grand blau de marbre, de huit palmes de longueur ou environ, deux palmes et demi en quarré.

Trois trensons de quelques blaus de marbre sié, dont l'un des petits n'est bon qu'à faire des caraux, et le grand ayant six palmes de longueur et un demi d'épaisseur et deux de large.

OUVRAGES

Un petit Bachus de marbre blanc, d'environ six palmes de haut, à peu près fini, auquel travaille le sieur Clérion, pensionnaire de ladite Accadémie (3).

Plus un buste du portray du Roy, de marbre blanc, non fini,

---

(1) « Les Lutteurs de Florance » (*Inventaire* de 1684). — C'est le groupe antique qui est dans la tribune du Musée des Offices, à Florence.

(2) « Plusieurs moulles moullée sur le corps humain par partie escorchée » (*Inventaire* de 1684).

(3) « Dans la salle ronde à quatre niches [du jardin de Trianon], on trouve quatre petites statues : Mercure, par Franqueville ; un jeune Bacchus, par Clérion ; un Bacchus antique ; un petit Faune antique ». (PIGANIOL, *Description*, t. II, p. 248.)

où travaille encore le susdit Clérion, pensionnaire de ladite Accadémie royale.

Plus un vase de marbre blanc, à moitié fini, en un peu plus de cinq palmes de hauteur avec son pied, auquel travaille le sieur Simon Urtrec, aussi pensionnaire de la susdite Accadémie royale (1).

Plus un vase formé d'après l'antique, d'environ trois palmes de hauteur.

Plus un autre vase aussi de marbre blanc, aussi dégrossi, auquel travaille le sieur Grimau, pensionnaire aussi de ladite Accadémie royale (2).

Plus un bas-relief de marbre blanc, de quatre palmes de long et trois de haut, commencé à esbaucher par le sieur Michel Monié, pensionnaire de ladite Accadémie royale, représentant une cérémonie antique d'une jeune mariée à qui on lave les pieds, composé de deux figures (3).

Un autre petit bas-relief de marbre blanc, de largeur d'environ trois palmes, deux palmes et demi de hauteur, composé de trois figures de soldats, prises à la Colonne Trajane, fini par le sieur Grimau, pensionnaire de ladite Accadémie royale.

Plus un modèle de terre, auquel présentement travaille le sieur Grimau, ayant de hauteur trois palmes et plus, représentant une figure d'un sénateur romain, d'après un torse antique auquel on a adjousté les parties qui manquaient pour rendre la figure parfaite (4).

---

(1) L'*Inventaire général de l'Académie,* dressé en 1684, mentionne « un Vase de Bourgaize, dont il luy en a une copie de marbre envoyé en France ». De son côté, PIGANIOL (t. II, p. 93) cite, parmi les ornements de la tablette de droite du *Parterre d'eau* de Versailles, « un vase de marbre de Languedoc, par Hurtrel ».

(2) L'un des quatre vases qui ornent la seconde terrasse du *Bassin de Latone,* à Versailles. (PIGANIOL, t. II, p. 10.)

(3) J'ai cité, dans les notes de mon texte, le passage de l'*Inventaire* de 1684 qui concerne cet ouvrage du statuaire Michel Monnier.

(4) Une restauration du même genre, qui avait eu lieu pour l'une des statues placées à Versailles, est ainsi mentionnée par PIGANIOL (t. II, p. 67) : « Un Sénateur. Il a auprès de lui un petit coffre appelé *scrinium,* qui fermoit à la clef, et où les Romains enfermoient leurs papiers les plus précieux. Cette statue fut trouvée à Langres ; mais elle étoit sans tête :

Plus un autre modèle aussi de terre, représentant un Mercure, de trois palmes de haut, que le sieur Michel Munie a fait arrivant, pour son estude.

Plus une grande figure de marbre blanc, de dix à douze palmes de haut, représentant une Junon, dont le devant est plus qu'esbauché, et le dernier qui n'est pas commencé à esbaucher.

Plus un modèle de terre de ladite figure, de hauteur de quatre palmes, et un plus fini, les deux par le sieur François de Spingola.

PEINTURES

Premièrement six toiles de dix à onze palmes de large, sur six à sept palmes de haut, dont il y en a quatre plus qu'esbauchées et presque finies, composées chascune de deux figures représentant des Vertus, environnées de niches, enrichies de quantité d'ornemens ; et les deux autres commencées à esbaucher, composées aussi de deux figures de Vertus, enrichies de niches comme dessus : le tout après Raphaël.

MEUBLES

En les six chambres dudit logis, occupées par six pensionnaires de ladite Accadémie, garnies ainsi que s'ensuit :

Sçavoir en celle dudit sieur François de Spingola, un lit avec les pieds de fer, un matelas, deux couvertures, l'une de lesne et l'autre de futaine, un traversain, avec les quatres planches, plus deux tables d'albuzze, une escabelle de mesme bois.

En celle du sieur Jacques Munier, un lit avec ses pieds de fer, planches et autres assortissemens comme dessus, une table du mesme bois et un escabeau aussy du mesme bois.

En celle du sieur Sarrasin, un lit de fer, garni comme dessus, avec deux tables et un escabeau du mesme bois que dessus.

En celle de M. du Vivier, un lit avec les pieds de bois, assorti

---

heureusement il s'en trouva une chez M. de la Vrillière qui lui convient parfaitement. Je n'oserois pourtant assurer que ce soit celle de cette statue ».

comme dessus, une table et un escabeau du mesme bois que dessus.

En celle du sieur Rabon.....

Dans la chambre du sieur Alexandre Alexade (1), pensionnaire, un lit composé de ses deux pieds de bois, avec ses planches, un matelas, une paillasse, un traversin, deux draps et une couverture de lesne, un eschabau de noié et un siége de paille.

Plus, en la chambre des sieurs Jacques Grimau et Jean Tortebase, pensionnaires, deux lits assortis comme dessus, de bois d'albuzze ou tillot, une escabelle du mesme bois.

Plus, dans la chambre des sieurs Person et Jouvenet, pensionnaires, deux lits comme dessus assortis et une table.

Plus, dans la chambre de mons. Voullant, pensionnaire, un lit assorti comme dessus, une table de bois de noié vielle et une autre de bois de sapin avec un tiroir, et un eschabeau du mesme bois.

Plus, dans la chambre du sieur Charles Héraut, pensionnaire, un lit assorti comme dessus, et un escabeau de bois comme dessus.

Plus, dans la chambre du sieur Benoît Ferjean (2), pensionnaire, un lit assorti comme dessus, une table de bois de noié avec ses fers.

Un siége de bois de noié, une meule à afuter les moulins.

Plus, dans la chambre du sieur Michel Munie, pensionnaire, un lit assorti comme dessus, et une table de bois de tilot, et un siége de mesme bois.

Plus, dans la chambre du sieur Simon, pensionnaire, un lit assorti comme dessus, une table de bois de tillot et un siége de mesme bois.

Plus, dans la chambre du sieur Clérion, pensionnaire, un lit, une table et un siége comme dessus.

---

(1) Il s'agit d'Alexandre Ubeleski, dont le prénom était considéré comme un nom de famille. Les Italiens l'appelaient « Alessandro de'Alessandris » (Titi, *Descrizione : indice de'nomi*), ou bien « Alessandro degli Alessandri » (Bertolotti, *Artisti francesi in Roma,* p. 151).

(2) Farjat.

FIGURES MOULÉES.

Le Lion du Campidolio (1).

Une Anatomie de cire, dont les deux bras sont hors de leurs places (2).

Deux Ganimèdes (3).

Deux Bacchus (4).

Deux Faunes de Médicis.

Deux autres petits Faunes (5).

Deux Sacrificateurs (6).

Deux petits Fluteurs (7).

L'Agripine (8).

La Vénus de Médicis (9).

Le Centaure (10).

La Vénus aux belles fesses (11).

---

(1) L'*Inventaire* de 1684 dit : « Une Lione d'Egipte du Campidolle ».

(2) Cette même pièce est indiquée en ces termes dans l'*Inventaire* de 1684 : « Une grande anathomie de sire (*sic*) gastée ». Les avaries de l' « anatomie de cire » ne firent que s'aggraver, ainsi qu'en témoigne le passage suivant d'une lettre écrite le 17 février 1693 par le directeur La Teulière : « Quand j'entray à l'Académie, cette partie (l'anatomie) y étoit sy négligée que je trouvay dans un coing d'hatellier, où l'on travailloit le marbre, une figure anatomique de cire grande comme nature, que l'on y avoit fait autrefois avec assés de soing. Elle y étoit sy abandonnée que l'on avoit enlevé la cire des bras et de tout le torse. devant et derrière, de manière que je fus obligé de la faire restaurer sur un jet que l'on en avoit conservé dans dans l'Hospital du S[t] Esprit, et la fis mouler ensuite et en fis tirer deux jets de plastre que je fais mettre auprès du Modelle dans les salles où l'on dessine après luy, l'hiver, à la lampe, et, l'esté, à la lumière du jour »... (MONTAIGLON, *Correspondance des directeurs,* t. I, pp. 362-363. — Voyez en outre t. II, p. 16.)

(3) L'*Inventaire* de 1684 mentionne : « Le Ganimède de Médisis ».

(4) « Deux Bacus de Médisis », dit l'*Inventaire* de 1684.

(5) « Le petit Faune de Bourgaize ». (*Inventaire* de 1684.)

(6) « Le Sacrificateur du Campidolle ». (*Ibid.*)

(7) « Le Flusteur de Bourgaize ». (*Ibid.*)

(8) « L'Agrippine de Bourgaize ». (*Ibid.*)

(9) « La Vénus de Médisis, de présent à Florance ». (*Ibid.*)

(10) « Le Santore (*lisez* Centaure) de Bourgaize ». (*Ibid.*)

(11) « Deux Vénus de Farnèse, que l'on appelle aux belles fesses ». (*Ibid.*)

Deux Impératrices (1).
Deux Lutteurs et un imparfaict (2).
Le Lion de Médicis (3).
L'Uranie (4).
Un Mercure (5).
Le grand Faune de Borguèse tenant un petit enfant (6).
Un Gladiateur (7).
Deux esclaves (8).
Une Agripine.
Un Hermafrodite sur son matelas (9).
Une Egiptienne (10).
Une petite Boème (11).
L'Hercule de Farnèse (12).
Deux Vases de Borguèze (13).
Un Vase de Médicis sans pied (14).

---

(1) « L'Imperatrisse de Cesi (c'est-à-dire du palais Cesi). — Une Imperatrice ». (*Inventaire* de 1684.)

(2) « Un groupe de Luteurs de Florance ». (*Ibid.*)

(3) « Le Lion de Médisis ». (*Ibid.*) C'est l'un des deux *Lions* de marbre placés de chaque côté de la Loge des Lanzi, à Florence.

(4) « L'Uranie du Campidolle ». (*Inventaire* de 1684.)

(5) « Un Mercure, moullé sur celuy de bronze qui est au Campidolle et à Farnèze ». (*Ibid.*)

(6) « Le grand Faune de Bourgaize qui tient un enfant dans ses bras ». (*Ibid.*)

(7) « Le Gladiateur de Bourgaize » (*Ibid.*). C'est la belle figure du Gladiateur combattant, qui est venue au Louvre, avec la plupart des antiques de la villa Borghèse, en 1808.

(8) « Les deux esclaves de Farnèze ». (*Inventaire* de 1684.)

(9) « L'Hermaphrodite de Bourgaize ». (*Ibid.*)

(10) Sans doute une statue égyptienne.

(11) Probablement une figure asiatique, rappelant le type des Indous que le populaire appelle Bohémiens.

(12) « L'Hercule de Farnèze » (*Inventaire* de 1684). C'est la figure colossale qui est actuellement au Musée de Naples.

(13) « Un vase de Bourgaize et un de Médisis, tous deux copié et répesté deux fois de marbre et envoyé en France ». — « Un vase de Bourgaize, dont il luy en a une copie de marbre envoyé en France ». (*Inventaire* de 1684.)

(14) « Un vase de l'Iphigénie de Médisis ». — « Quastre morseaux séparé

Soixante bas-reliefs de la Colonne Trajane (1).
Dix grands bustes de la Vigne Borguèse.
Une Nymphe.
Deux Tireurs d'espine (2).
Un Aigle.
Vingt bustes de Farnèse.
Trois testes de chevaux des bas-reliefs du Campidolio.
Quatre testes des mesmes bas-reliefs.
Un creux d'un petit Faune.

MEUBLES NOUVEAUX

Quatorze pieds d'estaus (3), dont la plainte qui est dessus tourne sur un pivot pour avoir la commodité de voir les figures de tous costés, de trois pieds de haut et cinq en carré de large.

Quinze scabelons à mettre des bustes, de trois pieds quatre pouces de haut et d'un pied en quarré de large.

Le pied d'estail de l'Hercule, dont la plainte de dessus tourne encor sur un pivot, de deux pieds et demi de haut, sur quatre pieds et demy de long et trois pieds et demy de large.

Le pied d'estail du Gladiateur, dont la plainte de dessus tourne ainsi que les autres, de trois pieds de haut sur cinq pieds de long et deux pieds et huit pouces de large.

Deux petits pieds d'estaux sur lesquels sont posés deux Globes, de quinze pouces de haut sur deux pieds deux pouces de long et un pied neuf pouces de large : les deux Globes ayant

---

du Vaze de Médisis, et six des reliefs des bas-reliefs tirée des vases antiques, pour les copier plus facilement ». (*Inventaire* de 1684.)

(1) « Dix bas-reliefs, en bordure appliqué sur la muraille, pris de la Colonne Trajane, d'environ quastre pieds de large sur trois de long ». — « Dix morseaux de la Colonne Trajane ». — « Quinze morseaux de la Colonne Trajane dans une chambre au niveau de la cour, et trois dans une chambre d'en haut ». (*Ibid.*)

(2) « Les deux Tireurs d'espine du Campidolle, dont l'un est assée gastée ». (*Ibid.*)

(3) « Touttes les statues sont possés sur des piédestaux de bois ». — « Touttes les susdites figures sont posée sur cinq pieds d'estaux de bois feint de marbre, et sur douze escabellons de bois, peint de marbre noir et blanc avec des filests d'or ». (*Ibid.*)

chascun deux pieds ou environ de diamètre, garnis de leurs pieds de bois façon d'esbène, tourné (1).

Trois plaintes qui sont faites chascune de deux morceaux de bois et de trois aix attachés ensemble qui forment une plainte, sur chascune desquels sont l'Ermafrodite, les Lutteurs et le Lion de Médicis. Celle de l'Ermafrodite a onze pouces de haut sur cinq pieds dix pouces de long et trois pieds deux pouces de largeur; celle des Lutteurs a six pouces de haut sur trois pieds neuf pouces de long et deux pieds trois pouces de large.

Trois grands chassis auxquels il y a des portes en bas, et le reste ne s'ouvre point, de chascun quatre pieds quatre pouces de large et de douze pieds neuf pouces de hauteur, qui ont esté faits aux trois croisées du salon.

Deux autres chassis à coulisse, de la mesme largeur et de neuf pieds un pouce de haut.

Deux autres chassis qui ne s'ouvrent point, de la mesme largeur et de trois pieds et demy de haut.

Trois autres chassis qui ont été faits, en l'atelier des peintres, à trois grandes lucarnes qui ont esté faites à la couverture pour tirer du jour, lesquels ne s'ouvrent point, de trois pieds et demy de large et de quatre de haut, accompagnez chascun de deux chassis aux deux costés, fait en triangle, qui ont d'un costé trois pieds et demy et des deux autres quatre pieds et demy.

Trois grandes nappes neuvfes de toille d'Hollande, ouvrées, sans couture.

Quatre douzaines de petites serviettes, aussi ouvrées.

Quatre chandeliers de léton, neufs.

Quatre grands plats d'estain fin et deux assiettes creuses qui ont esté changées contre les vieilles, sçavoir : deux grands plats pesant vingt livres, deux autres façon de Lion pesant quinze livres, et les deux assiettes creuses pesant huit livres et demie.

Duquel présent procès-verbal et du contenu cy-dessus, ledit sieur Coipel nous a requis acte, que nous luy avons octroyé, et desdits meubles s'est chargé en ladite qualité de recteur, pour

---

(1) « Deux Globes, célestes et terrestres ». — Une Sfère; chaquns sur des piedestaux et escabellons ». (*Inventaire* de 1684.)

servir à ladite Accadémie royalle, comme aussi des ouvrages, bustes, tant de peinture que de sculpture cy-dessus nommez, en l'estat qu'ils sont, pour les augmenter ou y faire travailler, ainsi que le devoir de sa charge l'oblige, pour le tout représenter quand et à qui Sa Majesté Très Chrestienne ordonnera, sauf à augmenter ensuite du présent procès-verbal ce qui se trouvera appartenir à ladite Accadémie royalle par la perquisition et recherche qu'il en fera, en la mesme qualité et pour le devoir de sadite charge. Fait et passé en cette ville de Rome et en la susdite Accadémie royalle, le vingt-huitiesme jour du mois de aoust de ladite année mil six cents soixante et treize, en présence, comme dessus, desdits pensionnaires et despensier, lesquels, avec ledit sieur Coipel, recteur, et moy ledit notaire, ont signé au bas des présentes comme s'ensuit, excepté le sieur Jacque Munie, lequel est absent de Rome, se trouvant à présent à Naples.

Signé : COYPEL (1), LESPINGOLAS, C. HÉRAULT, J. GRIMAULT, M. MONIER, Simon HURTRELLE, Jean NAUI, Jacques-Ant. REDOUTEY, notaire.

---

(1) La signature ainsi apposée par Noël Coypel est identique à celle dont JAL a donné la reproduction (*Dictionnaire,* 2e édit., p. 449).

L'INVENTEUR CLAUDE DE JOUFFROY

ET SA STATUE A BESANÇON

Par M. Edouard BESSON

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Séance du 9 février 1889.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, dans votre dernière réunion, m'inviter à vous présenter un exposé sommaire des circonstances dans lesquelles eut lieu à Besançon l'érection de la statue de Claude de Jouffroy, l'inventeur de la navigation à vapeur, et de la part prise par la Société d'Emulation à cet événement important de notre histoire locale. Il était juste, en effet, que nos *Mémoires* conservassent la trace d'un fait semblable et du rôle que nous avions joué tant dans sa préparation que dans son accomplissement. Il était nécessaire surtout de mettre à néant sous ce rapport les étranges revendications que je vous signalais à la même séance, et qui, dans le genre inventif, sont plus étonnantes que la grande découverte à laquelle elles avaient trait (1).

Quels titres Jouffroy avait-il à une statue ; comment et par qui l'idée fut-elle donnée de lui en élever une ? Telles sont les questions qu'il importe tout d'abord de résoudre.

En ce qui touche la première, la réponse est très simple

(1) Ces revendications sont formulées dans un ouvrage de M. Alfred PROST, sur *Claude de Jouffroy*, dont nous avions oralement rendu compte à la réunion de janvier, et qui a été l'occasion du présent travail.

et très facile. Jouffroy fut le premier qui trouva le moyen pratique d'appliquer à la navigation la force motrice de la vapeur. L'idée même de cette application est à la vérité beaucoup plus ancienne. Elle remonte à Denis Papin, et peut-être l'illustre savant l'eût-il réalisé lui-meme, sans l'insurrection des pêcheurs du Weser qui brisèrent le bateau destiné à ses expériences. Elle fut sans doute plusieurs fois reprise par la suite. Nous citerons notamment les tentatives de deux de nos compatriotes, le chevalier d'Auxiron et le capitaine de Follenay qui, en 1772, obtinrent un privilège « pour faire remonter les bateaux sur les rivières au moyen de la pompe à feu. » Ce privilège fut malheureusement inutile, les expériences faites pour en profiter n'ayant pas abouti.

C'est seulement en 1776, à Baume-les-Dames, que l'on vit pour la première fois sur le Doubs un bateau se mouvoir réellement, même contre le courant, sans le secours de voiles ni de rames. Claude de Jouffroy l'avait construit presque sans ressources, et avec le seul concours d'un maréchal ferrant de village. Aussi présentait-il de graves défectuosités, et son emploi n'offrait-il ni grands avantages, ni grands bénéfices. Mais le problème n'en avait pas moins été résolu, et, pour cette invention comme pour toutes les autres, il appartenait désormais au temps de lui apporter les perfectionnements dont elle était susceptible. Notre compatriote lui-même ne tarda pas d'ailleurs à se livrer à des essais encore plus décisifs : je veux parler des fameuses expériences de Lyon qui, en 1783, se firent durant des mois devant un nombreux public et qui furent officiellement constatées. Un bateau de quarante-six mètres de long sur cinq de large mû par la seule force de la vapeur, remontait tous les jours la Saône, des quais de la ville à l'île Barbe.

N'écrivant pas ici une biographie de Claude de Jouffroy, nous n'avons pas à entrer dans le détail des causes qui

empêchèrent une expérience aussi probante et aussi connue de porter immédiatement ses fruits. La pauvreté de l'inventeur, les jalousies dont il fut l'objet, l'incurie des pouvoirs publics à cette époque suffisent à expliquer l'oubli dans lequel tomba le Pyroscaphe (c'était le nom qui désignait les premiers bateaux à vapeur), sitôt après avoir fait ses preuves. Toujours est-il qu'ayant, comme la plupart des grands inventeurs, beaucoup lutté et beaucoup souffert, fait à l'opinion des appels aussi vains que nombreux, Jouffroy fut trop heureux, comme ancien officier, de trouver pour sa vieillesse un dernier asile aux Invalides, où il s'éteignit en 1832, sans avoir retiré de sa découverte et de ses travaux autre chose que la ruine et les railleries publiques.

Et cependant cette découverte était loin de mourir avec lui. Déjà même elle étonnait le monde, mais sous le nom d'un autre homme, et dans des régions bien éloignées des nôtres. En 1807, c'est-à-dire un quart de siècle après les expériences de Lyon, Fulton, qui a toujours reconnu les droits de priorité de Claude de Jouffroy, rééditait ces expériences sur l'Hudson. Seulement, au lieu d'être abandonné et bafoué par ses compatriotes, il trouvait des appuis et de l'argent, pouvait poursuivre ses essais, et créait véritablement la navigation à vapeur.

Mais en France même, le véritable inventeur avait pu, avant de mourir, entendre des voix autorisées s'élever au-dessus des railleries du vulgaire pour lui rendre justice. En 1826 et 1827, Arago reconnaissait ses droits dans le cours qu'il professait à l'Ecole Polytechnique ; en 1828, il le faisait encore dans des écrits publiés par l'*Annuaire du bureau des Longitudes*. La même année, Tredgold joignait sa voix à un témoignage aussi autorisé, au cours de son *Traité des machines à vapeur et de leur application à la navigation*.

Après la mort de Jouffroy, le silence fut loin de se faire sur cette grave question. L'aîné de ses fils notamment, le marquis Achille de Jouffroy, doué lui-même de facultés très

brillantes, et qui exerça dans les genres les plus divers son étonnante activité d'esprit, ne pouvait laisser prescrire la gloire paternelle. Il ne se borna pas, en effet, à la revendiquer et à la défendre ; il voulut encore l'accroître et introduisit dans la navigation à vapeur, telle qu'elle existait de son temps, des perfectionnements hautement appréciés par les premières autorités scientifiques de l'époque. En 1840, deux commissions de l'Académie des sciences, formées d'hommes comme Poncelet, Arago, Cauchy, Dupin se prononcèrent à cet égard, et, tout en rendant justice au fils, reconnurent à nouveau les droits du père dans deux délibérations solennelles.

C'étaient là toutefois des déclarations purement platoniques, et ne pouvant avoir d'écho que dans le monde toujours très restreint des hommes spéciaux. Des écrivains plus répandus, le vulgarisateur Figuier, Parisot (dans la *Biographie Michaud*), Mignet, Charles Nodier, compatriote de Jouffroy, donnèrent à sa découverte une véritable notoriété. Enfin les sociétés savantes de province elles-mêmes s'emparèrent de la question. En 1864, à la société littéraire de Lyon, M. le marquis de Beausset-Roquefort présentait un historique très précis, très complet et très exact de l'invention qui nous occupe. Vous pourrez retrouver dans nos mémoires, année 1869, un morceau de M. Boulet relatif à Claude de Jouffroy et à ses travaux. Enfin, en 1880, dans un travail couronné par l'Académie de Besançon, le chef de la famille de l'inventeur en Franche-Comté, M. le marquis Sylvestre de Jouffroy résumait le débat avec vigueur et talent, et revendiquait énergiquement les droits des siens dans la découverte et les perfectionnements de la navigation à vapeur.

Aucun de ces écrits si nombreux et de genres si divers ne rencontrait du reste de contradicteurs, et la cause semblait gagnée devant l'opinion. Il importait toutefois, pour consacrer ce triomphe, de lui donner un corps pour ainsi

dire et de le symboliser dans un monument exposé aux regards de tous. Déjà, en 1854, M. Haussmann, alors préfet de la Seine, reprenant un vote du conseil municipal de Paris émis vingt ans auparavant, mais qui n'avait pu recevoir son application, avait donné le nom de Jouffroy à l'une des rues de la capitale. La même année, à Lyon, M. de Beausset-Roquefort terminait le travail que nous rappelions tout à l'heure en exprimant le vœu qu'une statue fût élevée à notre compatriote, et la société littéraire appuyait ce vœu par un vote formel. C'était là, à la vérité, une idée féconde et qui devait porter ses fruits, mais dont la mise en œuvre présentait des difficultés considérables. Elle allait, en effet, sommeiller longtemps encore jusqu'à ce qu'un heureux concours de circonstances en amenât enfin la réalisation.

On se souvient du remarquable phénomène qui se produisit dans les années postérieures à nos désastres de 1870. Comme si nous avions voulu nous prouver à nous-mêmes les titres que nous gardions encore, après notre défaite, à l'estime et au respect du monde, nous nous plûmes à exhumer nos gloires anciennes, à les tailler dans le marbre ou à les couler en bronze, et à en peupler nos villes et même nos bourgades. Il y avait là certainement une pensée généreuse qui a pu être parfois exagérée, mais qui tout au moins a réparé bien des injustices et rendu à de grands méconnus cette gloire posthume dont la vision lointaine les avait seule soutenus dans leurs travaux et dans leurs luttes. Claude de Jouffroy devait être du nombre. Déjà, au seul point de vue de la navigation à vapeur, Blois avait vu s'élever la statue de Papin, et Boulogne celle de Sauvage, l'inventeur de l'hélice. Notre compatriote attendait encore la sienne, lorsque l'Académie des sciences prit à nouveau la question en mains. Elle y avait été sollicitée par la petite fille de l'inventeur, Mlle Marthe de Jouffroy, qui, dans la revendication des droits de son aïeul, allait apporter non seulement cette activité et cette vivacité d'intelligence qu'elle tenait de race,

mais surtout ce dévouement de la femme capable de vaincre tous les obstacles. A sa requête, l'Académie nomma une commission pour examiner d'une manière définitive le rôle de Claude de Jouffroy dans la découverte de la navigation à vapeur et ses titres à un monument public. Parmi les membres de cette commission figurait M. Ferdinand de Lesseps qui en fut le rapporteur, et que sa situation et sa légitime renommée mettaient à même d'exercer une influence prépondérante tant sur la solution immédiate de la question que sur la mise à exécution de la décision qui devait être prise. Avant toutefois que le rapport ne fût déposé, la ville de Besançon intervint, par l'organe de son maire, M. Delavelle, et demanda qu'au cas où une statue serait élevée à l'inventeur, elle le fût dans ses murs. On fit droit à cette requête, et l'illustre Académicien, après avoir proclamé à nouveau au nom de ses collègues les droits de notre compatriote, termina son rapport en exprimant le vœu qu'une statue lui fût érigée sur une des places publiques de notre ville.

Ce document capital, et qui porte la date du 16 août 1881, ferme la période des revendications purement platoniques, et nous fait entrer dans celle de la réparation effective, si longtemps attendue. Il fut pour notre pays un titre de valeur indiscutable qui lui permit d'ouvrir la campagne de propagande et de souscription nécessaire à l'érection du monument désormais arrêté, mais qu'il importait de rendre digne de sa haute destination. La chose, à la vérité, n'était point facile. Comme nous le rappelions tout à l'heure, on faisait alors chaque jour à l'opinion des appels nombreux, pour des motifs de même nature, et de plus la question en jeu était d'ordre purement scientifique, présentant par suite de l'intérêt pour des esprits cultivés, mais peu propre à passionner les masses. Il y avait donc là tout un travail de publicité et de propagande à entreprendre, et la municipalité bisontine, qui ne pouvait se charger d'une telle tâche, dut chercher à

qui la remettre. Elle se souvint alors des services rendus par la Société d'Emulation du Doubs à la cité et à la province, de la notoriété que lui valaient ses publications et ses travaux, de l'influence qu'elle devait au nombre de ses adhérents, et à la valeur de plusieurs d'entre eux, du rôle qu'elle avait déjà joué dans des circonstances importantes de notre histoire locale, notamment lors de l'Exposition bisontine de 1860, et de la création du square archéologique de la place Saint-Jean. Ce fut ainsi que nous nous trouvâmes investis d'un mandat très flatteur, il est vrai, mais peu aisé à remplir.

Nous nous mîmes, en conséquence, immédiatement et énergiquement à l'œuvre. La délégation donnée par le conseil municipal date du 22 mars 1882. Le 1er avril, la Société d'Emulation formait dans son sein un comité d'action de quinze membres représentant, autant que possible, toutes les opinions, toutes les spécialités, tous les corps politiques locaux. Ce comité résolut de circonscrire tout d'abord son action et de la limiter au pays même de l'inventeur, plus intéressé que tout autre à la réussite de l'œuvre entreprise. Il adressa, en conséquence, à la Franche-Comté un premier appel, qui fut entendu, et trouva de l'écho, non seulement dans la presse, mais partout où pouvait se manifester ce sentiment de patriotisme local toujours si vivace parmi nos compatriotes.

Le conseil municipal de Besançon avait, le premier, voté une somme importante. Cet exemple fut suivi par les autres villes de la province, et même par un grand nombre de communes rurales, par les conseils généraux des départements, par les sociétés savantes, commerciales et industrielles, par les corps institués, par les individus. Nous eûmes bientôt, de la sorte, réuni une somme relativement considérable, et, après ce premier essai couronné d'un tel succès, nous pûmes songer à agir sur une plus grande échelle. Ce fut ainsi que nous étendîmes à la France entière

faire coïncider avec celle du chemin de fer de Morteau et de l'Observatoire nouvellement créé à Besançon. Vous avez encore présent à l'esprit l'éclat des fêtes qui furent données à cette occasion, et qui durèrent plusieurs jours. En ce qui touche spécialement le sujet qui nous occupe, vous vous rappelez le concours considérable de peuple qui se pressait dans l'après-midi du 17, soit sur l'estrade élevée devant l'église de Sainte-Madeleine, soit sur la place et dans les rues voisines. Un ministre, un sous-secrétaire d'Etat, M. Ferdinand de Lesseps, représentant l'Académie des sciences, les plus hautes autorités de la province et de la ville occupaient les premiers rangs de cette foule désireuse de prendre part à la grande œuvre de réparation nationale qui s'accomplissait en ce moment. Plusieurs membres des diverses branches de la famille de l'inventeur assistaient à cette éclatante glorification de leur aïeul. Mlle de Jouffroy, qui avait été à la peine, était aussi à l'honneur. De nombreux discours furent prononcés. J'eus moi-même l'honneur de vous représenter dans la circonstance et de parler en votre nom (2). On a écrit que j'avais lu la liste des innombrables souscripteurs auxquels était due l'érection du monument. J'ai la conscience de n'avoir pas été aussi ridicule, et j'espère n'avoir pas été aussi ennuyeux. Je fis seulement sous forme oratoire l'exposé des faits que je viens de retracer encore une fois d'une manière plus précise et plus détaillée. Ce travail nouveau était, comme je disais en le commençant, utile et même nécessaire. Si, pour la peine que nous avons prise, et prise avec plaisir, étant donné le but que nous poursuivions, nous n'avons demandé et obtenu d'autre récompense que la conscience d'avoir entrepris et mené à bien une œuvre grande et généreuse, d'avoir définitivement

(1) On trouvera ci-après, avec le discours alors prononcé au nom de la Société d'Emulation du Doubs, la liste sommaire des souscriptions recueillies en vue de l'érection de la statue.

consacré une gloire nationale et franc-comtoise, tout au moins est-il juste que nous en gardions l'honneur, et que ceux qui sont demeurés étrangers à nos efforts ne cherchent pas à en accaparer les fruits, et s'abstiennent de réaliser vis à vis de nous l'apologue du fabuliste en se parant de plumes qui ne leur appartiennent pas.

Discours prononcé par M. Edouard BESSON, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, à la cérémonie d'inauguration de la statue de Claude de Jouffroy, le 17 août 1884.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,

En prenant à mon tour la parole, comme représentant à cette fête la Société d'Emulation du Doubs, mon premier devoir est de remercier au nom de notre Compagnie M. le Maire et tout le Conseil municipal de Besançon de l'honneur insigne qu'ils nous ont fait en nous chargeant d'entreprendre et de mener à bien la grande œuvre de réparation nationale qui reçoit aujourd'hui dans nos murs son glorieux couronnement.

Si nous avons réussi dans notre tâche, et si nous sommes parvenus à recueillir les sommes nécessaires à l'érection du monument que vous avez sous les yeux, nous le devons d'abord à la nature de la cause dont nous étions devenus les avocats modestes mais dévoués, et qui ne pouvait qu'éveiller dans les cœurs français d'unanimes sympathies. Nous le devons encore et surtout aux concours précieux qui nous ont été prodigués chaque fois que nous y avons fait appel, aussi bien parmi les simples citoyens que dans les ordres divers des pouvoirs publics. L'honneur en revient en particulier, il faut le dire bien haut, tout d'abord à deux personnes qui, ayant pris l'initiative de l'œuvre entreprise, lui ont, dès le début, prodigué leurs efforts et leur peine, nous ont nous-mêmes constamment soutenus de leurs conseils, de leurs démarches, de leur appui, de leur influence, et, jusqu'au dernier moment, se sont dévoués pour assurer le triomphe d'une cause dont ils avaient fait la leur; j'ai nommé Mlle Marthe de Jouffroy, la petite-fille de l'inventeur dont nous célébrons la mémoire, et l'illustre M. de Lesseps. Mlle de Jouffroy, que soutenait au milieu de son âpre

labeur et de ses incessantes démarches, l'ardeur de ses fiertés patriotiques et de sa piété filiale, voyait dans l'objet de ses revendications non-seulement la plus sacrée des propriétés de famille, mais une part importante du patrimoine national. M. de Lesseps, passionné pour la gloire de la France, gloire dont il est aujourd'hui le plus grand ouvrier, appréciait mieux que personne une découverte destinée à rapprocher les distances entre les nations, lui dont les merveilleux travaux les ont déjà en partie supprimées, et les supprimeront plus encore dans l'avenir sur l'espace immense des mers.

Mlle de Jouffroy remua la première l'opinion en faveur des droits oubliés de son aïeul. Ces droits que Fulton lui-même avait reconnus, qu'avaient proclamé des savants comme Cauchy, Poncelet et Arago, sans que de tels témoignages pussent prévaloir contre des préjugés invétérés, allaient devoir au dévouement d'une femme leur consécration définitive. M. de Lesseps joignit à celle de la petite-fille de l'inventeur une voix qui d'ordinaire est entendue; sur son initiative, l'Académie des sciences appuya de l'autorité d'une délibération solennelle leurs communes revendications, et Besançon, ayant réclamé et obtenu l'honneur de posséder dans ses murs l'image de son glorieux enfant, ce fut ainsi que prit naissance la souscription à laquelle nous avons été préposés.

Ce que devint cette souscription, vous le savez, Messieurs, puisque vous en avez devant vous les résultats. A une époque où des appels de même nature sont faits tous les jours à l'opinion, alors qu'il s'agissait exclusivement d'un ordre d'idées purement scientifique, la somme considérable que nous avons recueillie en peu de temps dit assez et l'importance de la question soulevée, et l'étendue de la publicité qu'elle reçut, et l'intérêt que la France entière attachait à sa solution.

Pour célébrer la gloire d'un Franc-Comtois, nous nous étions adressés d'abord à la Franche-Comté, et nous avions été entendus. La ville de Besançon et le département du Doubs avaient les premiers donné un exemple bientôt suivi dans toute la province par les municipalités, les associations, les corps constitués, les particuliers. Nous étendîmes bientôt notre appel au pays tout entier. Les organes les plus influents de la presse

parisienne et provinciale joignirent leur action à la nôtre. La capitale à laquelle a toujours appartenu et appartient encore le droit de consacrer les vraies gloires de la France; un grand nombre d'autres villes, surtout celles qu'ont enrichies et illustrées la navigation et le commerce, comme Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, le Hâvre, Dieppe nous adressèrent d'importantes souscriptions soit collectives, soit privées. La Corse et l'Algérie, bien que séparées du continent, s'unirent à lui dans la communauté de cette manifestation patriotique. Les grandes associations industrielles, commerciales et de navigatiou s'empressèrent d'honorer la mémoire d'un homme auquel elles doivent tant, et M. de Lesseps, en dehors de son concours personnel, nous apporta le précieux appui des compagnies considérables aux opérations desquelles il préside. Enfin, le gouvernement de la République, ne voulant pas se désintéresser d'une œuvre qui touchait de si près à l'honneur national, nous fournit bientôt une subvention importante, destinée à s'accroître encore par la suite.

J'ai beaucoup abrégé, Messieurs, cette énumération déjà longue; car aussi bien ne pourrais-je rappeler toutes les souscriptions soit individuelles, soit collectives, dont nous avons bénéficié. Il nous reste, toutefois, à cet égard un dernier devoir à remplir. Quels que soient ceux qui ont concouru à notre œuvre : humbles, et c'est le plus grand nombre, ou jouissant d'une célébrité quelconque, politique, scientifique, industrielle, artistique ou littéraire; qu'ils l'aient fait par leurs apports pécuniaires, par leur autorité ou leur influence sur leurs semblables; qu'ils nous aient fournis d'eux-mêmes ou valu d'autrui de grandes sommes ou une simple obole, nous les confondons tous dans une égale gratitude dont nous tenons à leur adresser ici le public et cordial témoignage. Merci à tous, sans distinction aucune; car c'est à tous, en général, et à chacun en particulier, que nous devons d'avoir pu rendre à la mémoire d'un des nôtres un hommage, local à la vérité, mais dont l'éclat rejaillit sur la France entière et met en pleine lumière une de ses plus pures et de ses plus nobles gloires.

Notre tâche est actuellement terminée, comme celle de l'habile sculpteur, qui a su si bien rendre un sujet d'ailleurs si

fécond par lui-même en hautes inspirations artistiques. Par ce qui a été fait, la question de la navigation à vapeur et de ses origines est et demeure définitivement tranchée. Il n'y a plus lieu là-dessus à propagande ou à polémiques, et la parole est laissée à la pierre et au bronze qui diront désormais assez haut les droits de la France et de la Franche-Comté sur une des découvertes les plus fécondes qui aient jamais eu lieu, et qui ont le plus contribué à enrichir et à transformer le monde. Aujourd'hui, l'inventeur mort dans un lit d'hôpital comme tant d'autres génies méconnus, se dresse sur son piédestal, où le bronze raconte les épreuves et les gloires de sa vie, dans l'attitude calme et fière du penseur que lui a donnée l'artiste, au centre de la ville qui fut le berceau de sa famille, à côté de la rivière où se firent, il y a déjà plus d'un siècle, ses premières expériences. Les plus hautes autorités de l'Etat, de la province et de la cité viennent consacrer par une inauguration solennelle ce monument élevé à la fois à la mémoire d'un grand homme, à la science, au travail, à la gloire de la patrie.

Nous le disons hautement en terminant, sans orgueil, comme sans fausse modestie : nous sommes heureux et fiers du résultat obtenu; heureux et fiers surtout parce que ce résultat n'est pas seulement notre œuvre personnelle, ou même celle de nos auxiliaires de la première et de la dernière heure, qu'il est encore et principalement celle de la France, la nation de la justice, qui peut parfois oublier, mais qui sait toujours tôt ou tard se souvenir et qui finit toujours par reconnaître et proclamer les droits de ses enfants à sa propre gratitude aussi bien qu'au respect et à l'admiration du monde. Mais si, comme simples agents de propagande et de souscription, nous avons concouru pour une part modeste à l'œuvre commune et si nous avons ainsi apporté notre pierre à l'édifice de la gloire nationale, ce sera pour la Société d'Emulation, qui a déjà marqué son rang dans la vie locale de cette ville et de cette province, surtout en exhumant et en célébrant nos illustrations Franc-Comtoises, et qui a dû sans doute à cette situation la mission flatteuse qu'elle vient de remplir, le plus beau, le plus précieux des titres d'honneur.

Compte sommaire des sommes produites par la souscription publique ouverte pour l'érection de la statue de Claude de Jouffroy.

1° Subventions des villes :		
Besançon	3.000	
Lyon	200	
Montbéliard	100	
Le Hâvre	100	
Montpellier	100	
Toulon	100	
Rouen	100	3.950 »
Gy	50	
Lons-le-Saunier	50	
Vesoul	50	
Dieppe	50	
Salins	50	
2° Subventions des communes :		
Marchaux	50	
La Tour de Scey	25	
Rougemont	25	
Flagey	25	
Arc-sous-Cicon	20	
Blarians	15	
Rigney	10	205 »
Cendrey	10	
Battenans	5	
Bretenière	5	
Germondans	5	
Rignosot	5	
A reporter		4.155 »

Report.....		4.155 »
3° Subventions des départements :		
Doubs..	2.000	
Seine.....	300	
Haute-Saône.....	200	
Bouches-du-Rhône.....	100	2.850 »
Jura.....	100	
Province d'Oran...	100	
Pyrénées-Orientales.....	50	
4° Subvention du Ministère des Beaux-Arts.....		1.000 »
5° Subvention de l'Etat.....		3.000 »
6° Souscriptions des diverses Sociétés et corps constitués :		
La Compagnie du Canal de Suez.....	1.000	
La Compagnie du Canal de Panama.....	1.000	
Les Employés des Compagnies du Canal de Suez et du Canal de Panama.....	500	
La Société civile du Canal de Corinthe....	500	
La Chambre de Commerce de Besançon...	500	
La Cour d'appel de Besançon.....	500	
La Société d'Emulation du Doubs.....	500	
La Compagnie générale transatlantique...	300	
Le Cercle Granvelle, à Besançon....	300	
La Chambre syndicale d'horlogerie de Besançon.....	300	
La Compagnie des Messageries maritimes.	200	
La Corporation des notaires de l'arrondissement de Besançon.....	200	
L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.....	200	
Le Cercle des officiers à Besançon.....	200	
La Société d'agriculture du Doubs.....	200	
La Société des amis des Beaux-Arts de Besançon.....	200	
A reporter.....	6.600	11.005

Reports	6.600	11.005	»
La Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, à Paris.....	200		
La Chambre de commerce de Dieppe.....	200		
La Corporation des avoués d'instance de Besançon..	160		
Le Cercle franc-comtois de Paris.....	160		
La Société des « Gaudes ».....	110		
La Société de tir de Besançon.	100		
La Société nautique de Besançon.....	100		
L'Ordre des avocats de Besançon.....	100		
La Société des Pharmaciens de Besançon.....	100		
La Chambre de commerce du Hâvre.....	100		
La Société des ingénieurs en chef français et belges.....	100		
La Société libre du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.	100		
L'Association franc-comtoise Républicaine, à Paris.....	50		
La Société d'Emulation de Montbéliard ...	50		
L'Association des anciens Elèves du Lycée de Besançon.....	50		
La Chambre de commerce de Bastia.....	50		
La Compagnie générale de navigation, à Lyon.....	50		
La Société Républicaine d'Enseignement de Roche-lez-Beaupré..	31		
La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.....	25		
La Société de gymnastique la *Fraternelle*, à Besançon.....	25		
La Société philomatique Vosgienne, à Saint-Dié.....	25		
L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.....	25		
A reporter.....	8.511	11.005	»

Reports.....	8.511	11.005 »
La Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.....	25	
La Société de viticulture d'Arbois.....	20	
Ensemble.....	8.556	8.556 »
7° Cotisations des particuliers.....		3 136 50
8° Intérêts des sommes déposées à la Trésorerie générale du Doubs...		291 20
Total.....		22.988 70

Besançon le 16 décembre 1884.

Le Trésorier du Comité de souscription,

(Signé) DURUPT.

LA TERRE DU FROID

RAPPORT SUR UN OUVRAGE POSTHUME DU DOCTEUR MUSTON

Par M. Albert GIRARDOT.

Séance du 13 avril 1889.

MESSIEURS,

Le docteur Muston, auteur de cet ouvrage, écrit dans les derniers jours de sa vie, était à la fois un savant et un érudit ; très versé dans les sciences naturelles, il possédait à fond la plupart de leurs branches et n'était étranger à aucune d'elles ; il s'intéressait surtout à l'anthropologie, aux divers problèmes qu'elle embrasse, se passionnant pour l'archéologie préhistorique, qu'il fit d'ailleurs progresser par ses recherches personnelles. Ses nombreuses publications témoignent, par la variété des sujets traités, de l'étendue de ses connaissances et de l'activité de son esprit ; toutes sont des écrits scientifiques, cette dernière seule diffère un peu des autres, elle n'est pas à proprement parler un livre de science, mais plutôt un exposé de ses souvenirs. M. Muston atteint depuis plusieurs années d'une affection grave, qui lui interdisait toute activité physique, l'a composée pour ainsi dire sur son lit de souffrance, en évoquant les réminiscences du passé. Il s'y reporte au temps de sa jeunesse, il parle des savants avec lesquels il était en relation, Léopold de Buch, Agassiz, Gressly, Desor et d'autres non moins illustres, de ses nombreux amis, de cette nature alpestre qu'il aimait tant ; il revient sur les questions anthropologiques, qui le préoccupaient le plus, sur ses propres travaux, en revendiquant pour eux la part qui leur est due. Le titre lui-même

convient bien à cet ouvrage où il est surtout question des glaciers actuels et de l'époque quaternaire, pendant laquelle notre pays fut bien en réalité « la terre du froid ».

Le livre commence par une prédiction sur le retour de la période glaciaire : l'Europe se trouvera de nouveau couverte d'un manteau de neiges et de glaces, les contrées du Nord deviendront inhabitables, le climat de Stockholm descendra à Paris. C'est l'hypothèse de Jean Reynaud, M. Muston s'en est inspiré pour écrire les premières pages de son livre ; il a revu en esprit les horreurs de l'ère quaternaire et entrepris de nous les raconter. Il nous fait assister au refroidissement du climat tertiaire, aux pluies diluviennes, qui suivirent, et aux premières chutes de neige sur le sommet des Alpes. Il explique ensuite d'une façon très complète le mécanisme de la formation des glaciers, le phénomène de leur progression, le striage et le polissage des roches, le transport des blocs erratiques, la formation des moraines et de la boue glaciaire, que les torrents, nés du glacier, entraînent sans cesse et vont déposer au loin. Le *loess* de la vallée du Rhin n'est qu'un dépôt de cette nature, il occupe presque toute son étendue et s'élève sur le flanc des montagnes, bien au-dessus du niveau actuel du fleuve.

Tous les *loess* cependant ne sont pas d'origine glaciaire ; les voyageurs qui ont pénétré au cœur de l'Asie, désignent sous ce nom une formation d'aspect analogue, mais résultant de la désagrégation sur place de la roche, qui constitue le sol. La couche arénacée ainsi produite reçoit d'innombrables détritus végétaux, que le vent lui apporte des régions fertiles de l'Asie, et se mélange intimement avec eux. Cette terre végétale, composée de matières organiques et de matières minérales, est très féconde quand elle est irriguée, mais reste absolument stérile quand elle ne l'est pas. Comme le climat de cette région est très sec, la végétation se concentre exclusivement dans le voisinage immédiat des

cours d'eau, ceux-ci sont rares et le pays est fort pauvre. La constitution géologique du sol a exercé une influence capitale sur les habitants du pays ; ces peuples ne peuvent être que nomades ou pasteurs, la vie sédentaire étant due, presque partout, à des moyens artificiels ; aussi les hommes n'ont-ils pu vivre nombreux sur le plateau central de l'Asie, qui ne fut jamais pour eux qu'un lieu de passage.

« Entourée de toutes parts de chaînes de montagnes presque infranchissables », dit M. Muston, « l'Asie centrale ne possède que deux issues, la porte *Dzoungare*, au nord-ouest et le passage du *Yumaenn*, au sud-est.

» Les peuples nomades et pasteurs de ces contrées choisirent surtout ce dernier débouché, qui leur permettait d'atteindre, en quelques jours de marche, les plaines riches et fertiles de la Chine..... »

« Dans le IIIe siècle, avant notre ère, les Chinois las des incursions barbares, qui compromettaient à chaque instant leur prospérité, construisirent la *Grande Muraille*, opposant ainsi une digue presque infranchissable au flot des envahisseurs.

» Alors celui-ci dut se porter ailleurs, et débordant par la porte *Dzoungare* il submergea la *Sibérie occidentale* et la dépression *Aralo-Caspienne*, franchit les monts Ourals, et vient battre de ses rafales jusqu'aux contreforts orientaux des Alpes..... »

Nous voici loin de la terre du froid ; mais l'auteur nous y ramène pour nous retracer l'histoire de la question glaciaire. On croyait au commencement de ce siècle que les gros blocs de granit, que l'on trouve souvent à une grande distance des rochers d'où ils ont été détachés, avaient été apportés par des eaux courantes sur les points où nous les rencontrons aujourd'hui ; ce fut seulement vers 1815 qu'un paysan du Valais, nommé Perraudin, pensa ou reconnut que les glaciers seuls avaient pu effectuer ce transport ; il fit part de ses observations à l'ingénieur Wenetz, de Sion, et plus tard

au géologue Jean de Charpentier, qui publièrent, chacun de leur côté, un mémoire sur la question. L'idée nouvelle ne fut pas d'abord acceptée sans conteste, on la discuta longuement et sans résultat, à la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles à Lucerne, en 1834, car pour résoudre le problème qui venait d'être posé, il fallait, non des discussions ou des dissertations, mais des observations nombreuses et multipliées. Les géologues suisses le comprirent et l'année suivante quelques jeunes savants, originaires de Neuchatel, allèrent s'installer sur le glacier même de l'Aar sous la conduite de Louis Agassiz ; ils construisirent une cabane à l'abri d'un rocher et entreprirent une série d'expériences et d'observations qu'ils répétèrent pendant plusieurs années.

Ce fut dans cette cabane, décorée du nom pompeux d'*hôtel des Neuchatelois*, que M. Muston vint leur faire une visite, il y rencontra Agassiz, le chef de l'expédition, Desor, Cart Vogt, de Pourtalès, Nicolet et Henri de Coulon. Il était lié déjà avec la plupart d'entre eux, qu'il retrouvait, de temps à autre, dans la maison de son ami le professeur Desor, à la Combe-Varin. Il raconte même, quelques pages plus loin, un séjour qu'il y fit en compagnie de MM. Contejean, aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, et Grézely, géologue bien connu pour ses travaux sur le Jura Soleurois, et nous pouvons juger par son récit que la gaieté n'était pas proscrite de ces réunions de savants.

L"auteur parle ensuite des glaciers des Alpes, de ceux des Pyrénées, puis il passe rapidement en revue tous les grands glaciers du globe. Il revient enfin au pays de Montbéliard, pour rappeler ses investigations diverses, ses fouilles nombreuses, si souvent couronnées de succès, et surtout cette étude patiente des dépôts de la grotte de Rochedane, près Pont-de-Roide, au milieu desquels il rencontra le premier dans cette région, les débris de l'industrie humaine associés aux ossements du renne.

Tel est le livre du docteur Muston, livre de souvenirs, commencé sans plan bien arrêté d'avance, écrit à diverses reprises, comme une série d'articles indépendants les uns des autres, lorsque l'état de sa santé lui permettait de tenir la plume. Si les idées ne s'y enchaînent pas toujours d'une façon très logique, si les répétitions y sont fréquentes, sa lecture cependant n'est pas fatigante et elle est fort instructive ; des faits nombreux, intéressants, souvent même peu connus, s'y trouvent accumulés et s'y rencontrent presque à chaque page. Aussi engageons-nous vivement tous ceux qui s'intéressent aux choses de la nature et au passé de l'humanité à lire cet ouvrage ; ils y trouveront un véritable plaisir et ils ne le fermeront pas, nous en sommes certain, sans éprouver un sentiment de profonde sympathie pour l'auteur, qui sut s'attirer et conserver l'affection de nombreux amis, qui arrivé au terme d'une longue existence, parlait du passé sans regret ni amertume et rendait justice à tous, qui fut assurément un véritable savant et un initiateur pour le pays de Montbéliard, mais fut aussi et incontestablement un homme de bien et un homme de cœur.

DE LA HAUTEUR
DE L'ATMOSPHÈRE TERRESTRE

Par M. E. MINARY.

Séance du 13 juillet 1889.

On ne connaît pas encore, même approximativement, la hauteur à laquelle s'élève notre atmosphère au dessus de la surface du globe.

Il existe de tels écarts entre les diverses estimations qui ont été données par les savants qui se sont occupés de cette question, que cette hauteur varie de 29 à 34, à 47 et enfin à 200 kilomètres, suivant les moyens employés pour déterminer cette hauteur.

Nous nous proposons d'indiquer un moyen simple, à la portée de tout le monde et dont l'exactitude ne paraît pas contestable, pour déterminer, non la hauteur absolue, totale de l'atmosphère, mais celle de toutes les zones où existe une tension d'air donnée, quelque faible qu'elle soit.

Prenons pour exemple de trouver à quelle hauteur au dessus du niveau de la mer existe une couche d'air dont la tension est égale à $0^{m},001$ millimètre.

Rappelons d'abord que l'air étant parfaitement élastique, ne peut présenter sur sa hauteur une tension ni une densité uniformes. La couche d'air en contact avec le sol, supportant le poids de toutes les couches d'air qui lui sont superposées, se trouve comprimée, et sous cette compression atteint une densité telle, que le mètre cube d'air sec à zéro degré pèse $1^{k},293^{g}$, et que sa force élastique ou tension peut supporter une colonne de mercure de $0^{m},760^{mm}$. Cette colonne de mercure que la tension de l'air tient soulevée, au

niveau de la mer, est la colonne barométrique, elle équivaut à une pression de 10333^{kg} sur la surface d'un mètre carré, à ce niveau. On peut considérer cette pression de 10333^{kg} comme étant le poids d'une colonne d'air d'un mètre carré de section, s'élevant du niveau de la mer jusqu'au sommet de l'atmosphère. D'autre part, la tension de l'air de la zone cherchée, étant 760 fois plus faible qu'au niveau de la mer, soit $\frac{0^m,760}{760} = 0^m,001^{mm}$, la pression sur un mètre carré de surface de cette zone est évidemment de $\frac{10333^k}{760} = 13^k,596^g$. Cette pression n'est autre que le poids d'une colonne d'air d'un mètre carré, qui de cette zone s'élève à la limite de l'atmosphère.

Or, si du poids total de la colonne d'air, qui du niveau de la mer s'élève à la limite extrême de l'atmosphère, soit de 10333^k

on déduit le poids de la colonne extrême ci-dessus $13^k,596^g$

on a le poids de la colonne d'air d'un mètre carré $10319^k,404^g$

comprise entre le niveau de la mer et la zone où la tension est de $0^m,001^{mm}$; c'est de cette colonne que nous recherchons la hauteur.

Or ce poids de $10319^k,404^g$ d'air correspond à un volume de $\frac{10319^k,404}{1^k,293} = 7980^{mc},977$ d'air à 0 degré et à $0^m,760^{mm}$ de tension.

Supposons maintenant que nous disposions d'un tube de longueur suffisante, d'un mètre carré de section. Que ce tube soit couché horizontalement au niveau de la mer et qu'il soit fermé d'un bout par un fond. Que dans l'intérieur de ce tube il y ait un piston, jointif sans fuite, et mobile dans le tube sans frottement, si nous introduisons dans ce tube entre le fond et le piston les $7980^{mc},977$ trouvés ci-dessus,

le piston sera transporté dans le tube à 7980^{m},977 du fond, puisque la capacité de ce tube correspond à un mètre cube par mètre courant, et nous aurons ainsi introduit dans ce tube une masse d'air égale à celle qui constitue dans l'atmosphère, la colonne d'air dont nous voulons mesurer la hauteur.

Cela étant, ramenons la tension de l'air renfermé, qui est de 0^{m},760, à la tension de la zone supérieure que nous avons admise à 0^{m}001 et pour cela dilatons l'air dans le tube de 760 fois son volume, en portant le piston à 760 fois $\times$ 7980^{m},977, à 6 millions 065542^{m},529 de distance du fond.

D'après la loi de Mariotte, le piston étant parvenu à cette distance, le volume de l'air est devenu 760 fois plus grand et sa tension est devenue 760 fois plus petite. Supposons qu'alors le tube soit coupé à fleur de la surface extérieure du piston, et qu'il soit hermétiquement fermé par un fond. Admettons aussi que le piston mobile, dont la section est de 1 mètre carré de surface, pèse 13^{k},596^{g}, c'est-à-dire que son poids soit équivalent à la pression d'un millimètre de mercure sur un mètre carré de surface. A cet état de dilatation, la densité de l'air est devenue 760 fois plus faible et le poids du mètre cube est tombé à $\frac{1^{k},293}{760} = 0^{k},001^{g},701^{mmg}$ à la température zéro degré.

Redressons verticalement le tube, l'action de la pesanteur sur la masse d'air renfermée sera considérablement modifiée par la superposition de tous les mètres cubes d'air, dont le poids tolal va peser sur le fonds. Le poids de la masse d'air étant de 10319^{k},404^{g}, auquel il faut ajouter le poids du piston mobile de 13^{k},596, soit en tout 10333^{k}, qui, pesant sur un mètre carré de surface, va ramener le volume d'air en contact avec le fond, à un volume 760 fois plus petit et à une tension de 0^{m},760^{mm}, sous laquelle le poids du mètre cube revient à 1^{k},293^{g} à la température de 0°, que nous supposerons toujours invariable. Le volume d'air en contact avec le piston en haut n'aura subi aucune variation, car il sera resté

à la tension de $0^{m},001^{mm}$, à laquelle le poids du piston fait équilibre. Mais si le volume de la couche supérieure est resté sans variation, toutes les couches d'air situées au dessous ont éprouvé une diminution de volume de plus en plus grande, selon qu'elles occuperont une position plus basse dans la hauteur de la colonne et qu'elles auront une charge plus grande d'air à supporter, la couche inférieure qui supporte le poids de toute la masse d'air aura perdu entièrement tout le volume de dilatation qu'elle avait dans le tube horizontal.

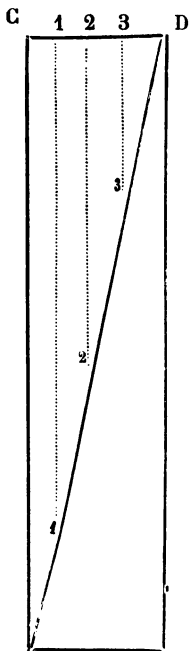

Le triangle *ABD* montre la perte de volume de la dilatation par le redressement vertical du tube.

Le volume dilaté dans le tube horizontal étant de 760, l'extrémité supérieure de la colonne d'air conserve cette dilatation de 760. La dilatation disparaît à la couche inférieure et a pour valeur 0; le volume total n'est plus que de $\frac{0+760}{2} = 380$, c'est-à-dire la moitié de ce qu'il était dans le tube horizontal. Le piston est donc descendu à la moitié du tube.

Si nous représentons le volume d'air dilaté dans le tube horizontal par la surface du rectangle *ABCD*. Tous les points de la ligne *AB* ayant été portés par la dilatation en *CD*, le redressement du tube a ramené le point *A* qui avait été porté en *C* au point *A* d'où il était parti; le point *B* est resté en *D* où la dilatation l'a porté et tous les points intermédiaires de *A* en *B* sont descendus de *CD* sur la diagonale *AD* en des points plus ou moins élevés, suivant qu'ils étaient plus ou moins rapprochés de *A* ou de *B*. La diagonale divisant en deux parties égales la surface du rectangle,

montre que le redressement du tube a fait perdre la moitié du volume de la dilatation. Le piston est donc descendu de $\frac{6065542^{m},520}{2} = 3032771^{m},26$ et se tient à cette hauteur au dessus du fond.

Mais si nous comparons l'air renfermé dans le tube vertical avec l'air extérieur, nous reconnaissons qu'il est dans les mêmes conditions statiques que celui-ci; en effet, sa tension à la base est de $0^{m},760$, comme l'air de l'atmosphère au niveau de la mer, la pression sur le fond du tube d'un mètre carré de surface est de 10333 kilogr., comme la pression de l'air extérieur sur la même surface à ce niveau. Les densités et les tensions de l'air du tube et de l'air extérieur doivent être parfaitement égales, puisque dans les deux cas les charges d'air sont les mêmes. La zone où la tension d'air est de $0^{m},001^{mm}$ est donc évidemment à la hauteur même du piston et dans le même plan. Le piston ayant exactement le même poids que la colonne d'air d'un mètre carré au dessus de ce plan, nous pouvons donc considérer que la hauteur de la zone où la tension de l'air est d'un millimètre de mercure, en admettant que la température est uniformément à zéro degré, est située à une hauteur de 3 millions 032771^{m} au dessus du niveau de la mer, ou à 3032 kilomètres environ, en admettant la température à zéro degré. Mais cette hauteur doit être corrigée, parce que la température moyenne de l'atmosphère est certainement très inférieure à zéro degré.

En admettant avec M. Pouillet que la température des espaces est à — 142° au dessous de zéro de la glace fondante et que les couches d'air en contact avec le sol soient à zéro. Si la décroissance des températures est régulière et égale sur toute la hauteur, on aurait pour moyenne $\frac{0 + -142}{2} =$ — 71 degrés au dessous de zéro. Les lois de Gay-Lussac sur la dilatation et la contraction des gaz pour une variation de

1 degré de chaleur, nous permettent de calculer la contraction d'un volume gazeux pris à zéro et abaissé à — 71° au dessous. La loi de contraction est formulée ainsi : $V' = \frac{V}{1 + 0{,}00367 \times 71^\circ} = 0{,}7933$.

Admettant $V = 1$. $V' = 0{,}7933$.

Le volume étant de 3032771^{m3}, on a $3032771 \times 0{,}7913 =$ 2 millions 405897^m, soit environ 2405 kilomètres $\frac{3}{4}$.

En opérant ainsi, on trouve que pour la zone où la tension de l'air n'est que de $0^m{,}0005^{mm}$, la hauteur est de $6{,}033{,}576^m{,}92 \times 0{,}7933 = 4{,}786{,}436^m$ la température moyenne étant toujours de — 71° au dessous de 0. Soit $4786^{km}\frac{1}{2}$ environ.

Si l'on considère que la colonne d'air dilatée horizontalement perd toujours la moitié de sa longueur de dilatation par le redressement vertical ; on voit que la méthode consiste à chercher le poids d'une colonne d'air d'un mètre carré de section, mesurée du niveau de la mer, où la tension T est constante à 0,760, jusqu'à la zone d'air où règne la tension t donnée. Le rapport de $\frac{T}{t} \times 10333^k$ donne le poids à déduire de celui de la colonne totale atmosphérique, dont la valeur $10{,}333^{kilogr}$ est constante, de sorte qu'on a $10333^{kilog} - \left(10333^k \times \frac{T}{t}\right) =$ le poids de la colonne cherchée.

Ce poids divisé par $1^k{,}293$ donne en mètres cubes le volume d'air à $0{,}760^m$ et à zéro degré qui correspond à ce poids. On donne à ce volume d'air la forme d'un cylindre ou d'un prisme d'un mètre carré de section placé horizontalement, le nombre qui exprime les mètres cubes de ce volume, exprime aussi sa longueur.

Ce nombre multiplié par le rapport des tensions $\frac{T}{t}$, T étant toujours 0,760, donne la longueur de la dilatation de ce vo-

lume, dont on prend la moitié, puisque le redressement vertical de la colonne la réduira d'autant.

On peut effectuer ces calculs très simples pour toutes les tensions qu'on voudra et obtenir ainsi les hauteurs qui correspondent à toutes ces tensions.

Besançon le 25 avril 1889.

P. S. — On trouve ainsi que la tension de l'air au dessus du Mont-Blanc à 4810^{m} au dessus du niveau de la mer est de 0^{m},302^{mm}. La température étant supposée uniforme à — 71°, et qu'au dessus du Gaorisankar à 8840^{m}, la plus haute montagne du globe, la tension de l'air n'est plus que de 0^{m},200^{mm}. Ces tensions correspondent à une atmosphère calme, à une décroissance régulière de la température depuis le sol à zéro, en s'élevant à la limite de l'atmosphère où la température serait — 142° sous zéro. Tout réchauffement des couches inférieures ferait hausser les tensions sur les points élevés.

NOTE.

Pour les personnes qui ne comprendraient pas nettement la réduction à moitié du volume de l'air détendu par le simple redressement vertical de la colonne d'air, on peut faire le raisonnement suivant : La colonne d'air de $10319^{k},404^{g}$ dont le volume à la tension de $0^{m},760^{mm}$ occupe dans le tube, d'un mètre carré de section, une longueur de $7980^{m},977$, prend, lorsqu'il est détendu à la tension de $0^{m},091^{mm}$, une longueur 760 fois plus grande, il occupe donc dans le tube une longueur de 6 millions $065542^{m},520$. Supposons qu'on divise cette masse d'air, dont la tension et la densité sont uniformes en tous points, en 760 parties.

Quand le tube est redressé verticalement, c'est le poids de toutes les tranches d'air qui exerce sur le fond une pression de $10319^{k},404$, à laquelle s'ajoute le poids du piston $13^{k},596$, soit en tout 10333^{k}. Sous cette pression 760 fois plus forte que $0,001^{m}$, le volume de la tranche d'air en contact avec le fond devient 760 fois plus petit, il perd donc tout le volume de dilatation qu'on lui avait fait prendre dans le tube horizontal, et si on ne considère que le volume de dilatation qu'on lui avait donné, on marquera pour cette tranche 0 dilatation. La deuxième tranche sera après le redressement chargée du poids de 760 tranches moins une, soit de 759 tranches, elle conservera par conséquent $\frac{1}{760}^{e}$ du volume de dilatation qu'elle avait. La troisième tranche ne supportera que le poids des 760 — 2 tranches et conservera $\frac{2}{760}^{e}$ de dilatation, la quatrième conservera $\frac{3}{760}^{e}$ de dilatation et ainsi de suite jusqu'à la 760e tranche qui, n'étant chargée d'aucune autre, conservera les $\frac{760}{760}^{e}$ de dilatation. Or on peut supprimer tous les dénominateurs de cette série de nombres, ces dénominateurs ne servant qu'à caractériser l'espèce des unités dont il s'agit, et l'on a une progression par différence, qui compte 760 termes dont le premier est zéro, et le dernier 760.

Or, dans ces progressions par différence, la somme de tous les termes est égale à la somme du premier et du dernier terme multiplié par la moitié du nombre des termes, soit $0 + 760 \times \frac{760}{2} = 288800$. Or dans le tube couché horizontalement, les 760 termes avaient tous la dilatation de 760, et la somme totale des volumes de ces termes était $760 \times 760 = 577600$ qui est le double de 288800. Donc le redressement vertical du tube fait bien diminuer de moitié le volume de l'air enfermé dans le tube.

VOLTAIRE GRAMMAIRIEN

ET LA GRAMMAIRE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

RAPPORT DE M. ÉDOUARD BESSON

SUR LA THÈSE DE DOCTORAT

SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR M. LÉON VERNIER.

Séance du 13 juillet 1889.

MESSIEURS,

On répète souvent que le caractère le plus remarquable du génie de Voltaire est l'universalité. Mais on ignore, en général, à quel point cette universalité était étendue, combien elle embrassait de genres variés, même de genres secondaires, de ceux dont le génie ne se préoccupe pas d'habitude. Tout le monde connait Voltaire philosophe, Voltaire historien, Voltaire poète léger, épique ou dramatique ; mais on connait beaucoup moins Voltaire grammairien, et notre excellent confrère, M. Vernier, a rendu un véritable service à l'érudition et aux bonnes lettres en étudiant le grand écrivain à ce point de vue fécond en observations aussi neuves qu'originales.

Que Voltaire ait été grammairien et grammairien sérieux, la chose n'est pas discutable. Sans doute il ne composa pas de traité didactique sur la science des mots et du langage ; mais les éléments de la grammaire voltairienne que notre confrère a su réunir se trouvent dispersés au cours de son œuvre si variée et si considérable. Ce genre d'études avait beaucoup préoccupé ses contemporains. Pour ne citer que

les principaux, l'abbé Girard, Pluche, Dumarsais, le président de Brosses, notre compatriote Bergier, Condillac, Diderot, s'y étaient adonnés avec ardeur et avec fruit. Voltaire y apporta l'ardeur naturelle de son vif esprit, la variété de ses connaissances, et surtout cette fermeté de bon sens qui forme un des traits saillants de son génie.

Il gardait, du reste, dans ses travaux de grammaire proprement dite les préoccupations qui avaient guidé sa critique littéraire. Il voulait maintenir dans sa pureté le beau langage du siècle de Louis XIV, celui dont Boileau avait fixé les règles et qu'avait employé Racine, pour lequel il professait, comme on sait, un véritable culte. On a voulu voir dans cette admiration exclusive et peut-être exagérée une question d'amour-propre personnel. Si Voltaire, a-t-on dit, éprouvait pour le génie de Racine une si vive sympathie; si, au contraire, dans un commentaire fameux, il a prodigué au père de notre poésie dramatique, à Corneille, des critiques si vives et si peu mesurées, qu'ont blâmées non seulement ses contemporains, mais même les écrivains de nos jours, c'est que le premier personnifiait sa propre manière à un degré éminent, tandis que l'autre, par ses qualités comme par ses défauts, représente un genre différent et presque opposé. Il y a sans doute du vrai dans cette appréciation ; mais, sur Racine comme sur Corneille, les jugements de Voltaire étaient plus sincères qu'il ne semble. Ce qu'il recherchait avant tout dans le style, c'était en effet la clarté, la simplicité, l'élégance ; il voyait dans ces qualités le génie même de la langue française, qui lui assurait la prépondérance et l'universalité de son emploi dans le monde. Aussi était-il l'ennemi des néologismes risqués, des hyperboles, des antithèses, du mélange des termes. Il faisait de la raison, de la logique pure, les véritables régulateurs des discours et du choix des termes. On comprend bien les avantages d'un tel système, mais il a aussi ses périls, que n'apercevaient d'ailleurs ni Voltaire, ni les principaux écrivains de son

temps. Il était certain, en effet, que la langue soumise à un tel régime devait toujours gagner en pureté et en élégance, mais que, perdant constamment des mots et des tours heureux sans pouvoir les remplacer, elle devait aussi s'appauvrir, se décharner et tomber enfin dans cet état de faiblesse et d'inanition auquel les romantiques de notre siècle ont voulu porter remède. Mais Voltaire, je le repète, ne voyait pas le péril. Il ne songeait, comme le dit M. Vernier, « qu'à faire prévaloir chez nous une science officielle, une grammaire d'Etat, sorte de religion du langage, hors de laquelle il n'y a pas de salut ». Cette grammaire, basée sur des principes aussi abstraits et aussi dogmatiques que la logique de Port-Royal dont elle procédait, du reste, a fait aujourd'hui son temps, et l'on applique à la science du langage la méthode des sciences naturelles, la méthode d'observation ; on considère une langue comme un organisme vivant dont la philologie doit se borner à suivre et à étudier les transformations successives.

Quoi qu'il en soit, ce n'en est pas moins une recherche sérieuse et utile que celle des idées et des principes que le XVIIIe siècle, en général, et l'esprit le plus brillant de cette époque, en particulier, ont développés et posés au sujet de la science grammaticale. En cette matière, comme en beaucoup d'autres, Voltaire fut surtout un vulgarisateur. Mais s'il n'eut pas la science, l'érudition, le labeur patient et obstiné auxquels on doit les travaux originaux et les recherches personnelles, on peut dire de lui ce qu'il a dit de Fontenelle, « qu'il a été au dessus de tous les savants qui n'ont pas eu le don de l'invention. » Grâce à sa largeur d'esprit, à la facilité et à l'ampleur de compréhension qu'il avait de toutes choses, à l'éclat de son style, il répandit et rendit familières les idées des spécialistes sur une matière aussi aride et aussi en dehors des préoccupations habituelles des esprits.

Cette œuvre éminemment utile, et qui, malgré la disper-

sion de ses éléments dans les écrits de son auteur, n'en est pas moins considérable, M. Vernier a su l'apprécier en homme de lettres et en spécialiste qu'il est lui-même. Son livre est fécond non seulement en appréciations justes et heureuses, mais en vues aussi neuves qu'originales et même hardies. Les pages qu'il a consacrées à la versification française et à ses origines, et l'examen qu'il fait des théories de Voltaire à ce sujet, présentent notamment un très grand intérêt. Nous n'avons donc pas été surpris de l'excellent accueil que la thèse de notre confrère a reçu en Sorbonne. Mais nous avons pensé qu'il était juste que cet accueil eût un écho dans sa province natale à laquelle font grand honneur des travaux aussi sérieux et aussi solides, ne visant pas l'effet, mais en produisant pourtant un véritable sur tout esprit curieux de notre passé littéraire et ami de la véritable et saine érudition.

LES FORMES DU TERRAIN

RAPPORT SUR UN OUVRAGE DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL DU GÉNIE G. DE LA NOË ET DE M. EMM. DE MARGERIE

Par M. Georges BOYER.

Séance du 16 mars 1889.

Le service géographique de l'armée vient de publier un ouvrage très remarquable sous ce titre : *Les formes du terrain* (1).

Le principal auteur n'est pas complètement inconnu de vous; c'est M. le lieutenant-colonel de la Noë, de l'arme du Génie. Cet officier supérieur a résidé, après 1871, pendant quelques années en Franche-Comté. Les travaux d'art militaire auxquels il fut associé, tant à Besançon que dans les places de Salins, Pontarlier et les Rousses, lui ont permis d'étudier les diverses formes orographiques des Monts Jura.

L'étude qu'il a faite, en collaboration d'un géologue éminent M. Emm. de Margerie, tout en embrassant des régions très étendues, est pour nous du plus grand intérêt. En effet, de nombreux exemples sont pris dans les Monts Jura, et les citations de lieux ou d'accidents topographiques les plus typiques de notre région y occupent une très grande place. Ces considérations m'ont déterminé à vous entretenir de ce beau travail.

Il est à remarquer que dans le style descriptif employé par les auteurs qui traitent des sciences naturelles, ceux-ci ont une tendance bien marquée à introduire des noms qui

(1) *Les Formes du terrain,* par G. DE LA NOË, lieutenant-colonel du Génie, au service géographique de l'armée, avec la collaboration de M. Emm. DE MARGERIE; Paris, impr. nat., 1888.

rappellent leurs études professionnelles. Ce n'est pas une critique que je veux faire, car j'ai emprunté moi-même souvent, à leurs écrits, bien des expressions très heureusement appropriées aux diverses formes qu'il convenait de décrire.

Pour n'en citer que quelques-uns, parmi les noms que l'usage a introduits dans les ouvrages de géologie, mentionnons les suivants, tirés des divers vocabulaires :

Architecture. — La charpente du globe, les dômes, les voûtes avec leurs voussures et leurs retombées; l'entablement calcaire, la corniche en surplomb, le chapiteau corallien, etc.

Médecine. — L'ossature ou le squelette du globe, la dissection et l'anatomie du paysage. On a même établi une comparaison entre l'appareil de la circulation du sang chez l'homme et la double circulation des eaux à la surface et à l'intérieur des couches géologiques.

Art militaire. — Le démantèlement et le sapement des roches, le revêtement, l'escarpe, l'épaulement, etc.

J'en passe et des meilleurs.

Dès les premières pages, l'ouvrage de M. de la Noë trahit l'origine de son auteur. C'est bien le travail minutieux, correct et savant du géomètre et du topographe, et, je me hâte de le dire, dans cette voie rien encore n'avait été fait d'aussi complet. Cette œuvre est le dernier mot de la topographie assise sur les connaissances approfondies des causes qui ont créé et modifié sans cesse le relief des continents. C'était du reste la seule voie que pouvaient suivre les topographes pour toucher au but.

Plusieurs officiers, et des plus distingués, avaient déjà tenté quelques essais, en cherchant à asseoir les études d'art militaire sur des données empruntées à la géologie; les travaux qu'ils ont publiés ne pouvaient présenter de résultats bien tangibles, car il n'existe pas de corrélation entre la stratégie et la géologie proprement dite.

Si un choix judicieux du terrain considéré comme position défensive exerce une incontestable influence sur la conduite d'une opération et concoure au succès final, on ne voit pas très bien quel intérêt peuvent avoir des combattants à connaître les lignes stratigraphiques, le trajet des failles et l'agencement ou la structure interne des accidents topographiques de la région qui est le théâtre des opérations.

Cette critique ne saurait atteindre l'ouvrage de M. le colonel de la Noë, qui limite son programme à l'étude stricte des formes du terrain, sans y associer aucune considération d'art militaire. Les faits y reçoivent une interprétation méthodique et rationnelle; la partie technique est traitée de main de maître.

Ajoutons qu'un volume de planches remarquablement dessinées accompagne le texte et facilite singulièrement l'intelligence des idées développées.

La première partie de l'ouvrage se prête peu à l'analyse; l'auteur pose les éléments et principes qui règlent le façonnement des mille formes topographiques dont l'ensemble constitue « le modelé du sol ». C'est l'étude attentive et la recherche des agents d'érosion qui ont nivelé et sculpté, suivant certaines lois, la surface structurale des continents.

La deuxième partie est consacrée à l'examen des formes dues à diverses autres causes.

L'eau, par son action chimique et sa force mécanique, est de tous les agents d'érosion le principal. Presque toutes les formes du terrain doivent leur origine aux eaux courantes. A l'exception des pays de montagnes et des régions sans écoulement, le drainage complet des autres surfaces continentales, la proportionnalité du volume des cours d'eau aux dimensions de leurs canaux d'écoulement, joints à leur disposition ramifiée et à la correspondance constante des niveaux des rivières à leurs confluents et des fleuves avec la mer, à leur embouchure, paraissent être, aux yeux de l'auteur, des raisons suffisantes pour prouver que la principale cause du

modelé des continents est intimement liée aux lois qui régissent l'écoulement des eaux.

En outre, la disposition relative des couches géologiques et de la surface du sol témoigne de l'arasement produit par les agents d'érosion. La mise à nu des terrains est aussi rendue évidente par l'existence même des terrains de transport dont le volume atteint parfois des proportions colossales. Ainsi la molasse miocène qui renferme les conglomérats du Righi, présente une épaisseur de 1500m. Les dépôts tertiaires subhimalayens ont 4000m. Sans aller si loin, citons la Dombe, immense terrasse alluviale de 50 à 80m d'épaisseur, constituée par les matériaux arrachés à la chaîne des Alpes et à ses contreforts et charriés par le Rhône jusque dans les plaines lyonnaises. On ne peut donc nier l'intensité des dénudations.

D'autres preuves sont tirées du creusement des vallées par les eaux. Les traces des niveaux successifs sont décelées par la disposition en terrasse, d'amas des alluvions, à différentes hauteurs. Les marmites de géant et le poli de certaines surfaces accusent également l'action des eaux courantes.

L'auteur aborde ensuite l'étude des lois qui ont présidé à l'érosion. Les désagrégations superficielles prennent naissance sous l'action de l'air qui fournit l'acide carbonique aux eaux de pluie ; mais c'est surtout l'eau qui est par excellence l'agent de ces transformations, lorsqu'elle exerce directement son action sur les roches. Celles-ci offrent une résistance variable et toujours en rapport avec leur composition minéralogique, suivant qu'elles sont feldspathiques, argileuses, siliceuses ou calcaires. A la suite de ces désagrégations préalables, les eaux de pluie opèrent le transport des matériaux meubles d'une part, et de l'autre exercent mécaniquement une action détritique sur les roches, au pied des versants qu'elles sapent par la base et dont elles provoquent, sans interruption, le recul successif.

Une grande somme d'érudition technique est dépensée par M. le colonel de la Noë dans cette partie de l'œuvre. On sent que l'officier du génie est sur son terrain préféré ; il emploie toutes les ressources de son art à décrire, par le menu, le façonnement des versants, les phases diverses de la régularisation de leur profil dans les cas les plus variés de la stratification, du pendage et de l'alternance des roches de nature différente. Comme exemple des effets de la désagrégation produite sur des roches alternativement tendres et dures, il cite les pittoresques cluses traversées par la Birse, de Court à Mouthier et Courrendlin, dans le Jura bernois.

En pénétrant dans ces cluses, les premières strates qui se présentent sont celles de la retombée de la voûte ; elles sont presque perpendiculaires et dessinent de gigantesques murailles verticales faisant saillie et séparées les unes des autres par les bancs de marnes dont le profil s'est abaissé ou par des strates évidées à la suite d'une désagrégation plus rapide.

Pareillement, l'étude du creusement des canaux d'écoulement des eaux est poursuivie avec la même méthode, appuyée d'exemples pris parmi les cours d'eau des Monts Jura et d'expériences très ingénieuses pour montrer le mécanisme du creusement par trituration et le transport des matériaux.

Après avoir étudié séparément l'action exercée par les agents atmosphériques et les cours d'eau sur le façonnement des versants et le creusement des canaux d'écoulement, l'auteur examine comment ces deux genres de modifications de la surface du sol se combinent pour donner aux vallées les caractères qu'on y observe. Cet examen porte successivement sur les formes topographiques des régions peu accidentées, puis des zônes de plissement à grand relief.

Nous ne suivrons pas M. de la Noë dans tous les cas particuliers et spéciaux aux régions peu disloquées et nous aborderons, avec lui, de suite les points de cette étude qui nous intéressent le plus.

« Les caractères distinctifs des régions plissées, dit l'au-

teur, sont réalisés d'une manière complète dans le Jura; cette contrée présente une série de ploiements et de dépressions à peu près parallèles; aussi les cours d'eau, à part quelques anomalies provoquées par les cluses, suivent, dans leur tracé, les plis synclinaux. Parfois aussi ils s'engagent dans des vallées anticlinales ou monoclinales, lorsque les érosions ont modifié suffisamment le relief pour faciliter ce changement de tracé. Dans ces cas particuliers, les variations du tracé tiennent à la nature des couches traversées et aux dislocations transversales des plis.

» Les cours d'eau subordonnés des régions plissées du Jura se réduisent à deux catégories, savoir : ceux qui sont dus à la direction des lignes de plus grande pente du flanc des voûtes et ceux qui, subordonnés à ces derniers ou à des cours d'eau originels transversaux, suivent une direction parallèle à l'axe des plis.

» Une conséquence remarquable de l'aplatissement des reliefs et du mode de distribution des cours d'eau a été d'amener au jour, au sommet des voûtes, c'est-à-dire dans les points dont l'altitude est la plus grande, les couches les plus anciennes; en outre, la fixation du lit des cours d'eau à un niveau déterminé a eu pour effet de laisser subsister les couches les plus récentes là seulement où, grâce à leur peu de hauteur au dessus du niveau de base formé par les cours d'eau, elles n'ont pu être entraînées faute d'une pente suffisante : or cette circonstance est réalisée dans le fond des plis synclinaux et principalement dans le voisinage des cours d'eau, et c'est là, en effet, que se trouvent seulement les restes des terrains supérieurs, c'est à-dire, dans le Jura, des lambeaux de crétacé et de miocène qui ont presque toujours disparu entièrement des points de la contrée situés à une altitude plus grande. »

Nous ferons ici quelques réserves au sujet de la théorie émise pour expliquer, d'une manière trop exclusive, la formation des vallées anticlinales dont l'existence serait, aux

yeux de l'auteur, le résultat des érosions bien plus que du déchirement violent de la voûte, suivant son axe.

Sans doute l'érosion peut produire de semblables effets et donner naissance à des vallées anticlinales flanquées de vallées monoclinales ; mais dans notre région, où les ploiements sont si caractéristiques du relief, il nous semble difficile de ne pas admettre l'éclatement des voûtes accusé fréquemment par la dissymétrie géologique résultant des plis-failles.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le relief d'origine exerce une notable influence sur la direction des cours d'eau dans les régions plissées. L'auteur fait remarquer avec justesse que « dans les contrées à grand relief, les Alpes par exemple, où les plis sont fortement accusés et les flancs des synclinaux souvent rabattus, les cours d'eau présentent aussi de fréquentes anomalies dans leur tracé. Dans bien des cas, ils ne pourront établir leurs lits que dans de grandes dépressions monoclinales analogues aux combes. Telle est la série des vallées creusées dans les schistes tendres du lias et qui se succèdent, du Nord au Sud, en bordant à l'Ouest la première zône cristalline des Alpes occidentales qu'elles séparent des chaînes calcaires formant la zône subalpine de M. le professeur Lory (Vallées de Megève, de l'Isère entre Albertville et Grenoble, du Drac, etc.). Les eaux coulant dans cette série de vallées, parallèles en chaque point à la direction des couches, s'échappent perpendiculairement vers l'extérieur, c'est-à-dire suivant la direction des lignes de plus grande pente de la surface générale, par des coupures transversales dont quelques-unes sont analogues aux cluses du Jura et dont l'emplacement a dû être de même déterminé soit par des dépressions transversales plus ou moins accentuées, soit par des décrochements horizontaux. »

Je termine ce court résumé, tout en regrettant de ne pouvoir vous faire un plus grand nombre de citations ; je sortirais du cadre que je me suis tracé, sans rendre plus instructive cette communication.

Je ne saurais trop recommander la lecture du bel ouvrage de MM. le colonel de la Noë et Emm. de Margerie à ceux qui, parmi vous, s'adonnent aux études géologiques et géographiques ; ils trouveront d'utiles enseignements dans cette remarquable publication qui, à tous égards, mérite de fixer l'attention.

DEUX ÉPITAPHES ROMAINES

DE FEMMES

AYANT FAIT PARTIE DE L'AVENUE SÉPULCRALE

DE VESONTIO

INTERPRÉTÉES PAR

M. AUGUSTE CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séances des 9 mars et 10 août 1889.

A MON BON AMI ET PRÉCIEUX COLLABORATEUR

ALFRED VAISSIER

CONSERVATEUR-ADJOINT DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS

DE BESANÇON

ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU DOUBS

AUTEUR DU RECUEIL DES ESTAMPILLES DE POTIERS

DE L'ANCIENNE SÉQUANIE

AFFECTUEUX ET RECONNAISSANT HOMMAGE

A. C.

DEUX ÉPITAPHES ROMAINES DE FEMMES

AYANT FAIT PARTIE

DE L'AVENUE SÉPULCRALE DE VESONTIO (1)

A l'imitation de ce qui existait sur la voie Appienne de Rome, et d'une façon analogue à ce que Pompéi avait également réalisé, le *maximum oppidum* des Séquanes, devenu colonie romaine, voulut border un tronçon de grande route avec une double rangée de tombeaux. Les édiles de Vesontio choisirent à cet effet un morceau de la voie romaine qui reliait leur ville à Lugdunum, la métropole des Gaules (2). Les tombeaux s'y alignèrent sur un espace compris entre la porte actuelle d'Arènes et le hameau de Saint-Ferjeux. De cette région proviennent le plus grand nombre des cippes et des sarcophages découverts sur le pourtour de Besançon, monuments détruits pour la plupart et dont les épitaphes, inexactement transcrites, sont autant de textes altérés que la science épigraphique devra traiter par les méthodes curatives dont elle dispose (3).

(1) Une lecture de cette dissertation a été faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le 14 juin 1889.

(2) Voy. ma *Notice sur Crusinia, station militaire de la voie romaine de Chalon-sur-Saône à Besançon :* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 3e série, t. II, 1857, pp. 316 et suiv.

(3) L'une de ces inscriptions funéraires disparues me semble devoir être rappelée ici, parce que ce sera pour moi l'occasion de donner d'une façon précise l'indication de son lieu d'origine. Voici, d'après diverses copies, le texte de cette épitaphe :

[D.] [M.]
ET · MEMORIAE · AETERNAE · IANVSSI · IANVARII
IVNIORIS · QVI · VIXIT · ANNIS · VIIII · M · VI

I

Parmi les sarcophages à épitaphe de cette provenance, le plus récemment découvert est le seul qui subsiste : il est placé, depuis cinquante-cinq ans, au pied du principal escalier de la Bibliothèque publique de Besançon.

Sa découverte est ainsi relatée dans l'*Annuaire du Doubs pour 1824* (1) : « Le 18 décembre 1823, des ouvriers creusant contre l'église de Saint-Ferjeux, pour poser les fondations d'un magasin de pompes à incendie, découvrirent un tombeau antique dont une extrémité était même engagée dans le mur. M. de Terrier-Santans, maire de Besançon, informé de cette découverte, fit transporter ce monument à la Bibliothèque de la ville ».

Ajoutons que ce sarcophage, creusé dans un seul bloc de

D · VIIII · IANVSSIVS · IAN(VA)RIVS · GEDVS · PATER
ET·LVCIOLA·LOCVSTA·MATER·FILIO·DVLCISSIMO
S · A · D · P

« Treuvé », dit le P. Pierre-François CHIFFLET, « à Saint-Ferjeux, sur le flanc d'un bachat de pierre de grandeur extraordinaire. » (Biblioth. nat., collect. Baluze, t. CLXII, fol. 101, v°.) — DUNOD (*Histoire du Comté de Bourgogne,* t. I, part. 1, p. 206) a imprimé BREDVS, au lieu de *Gedus ;* mais cette dernière leçon parait être la bonne : un soldat de la légion III *Augusta* a le surnom *Gedus* sur son épitaphe trouvée à Lambèse (*C. I. L.,* VIII, 3084). — Le premier des sigles de la lettre finale avait été pris pour un A, d'où cette traduction de la dernière ligne : *Ad Asciam Dedicatum Posuerunt.* Le mot *ascia,* dans les inscriptions où il se rencontre, n'étant jamais régi que par la préposition *sub,* il y a toute probabilité que la formule finale de l'épitaphe débutait par la lettre S.

Entre Saint-Ferjeux et Besançon, on trouva, en 1876, un sarcophage sans épitaphe qui appartenait à l'époque antique, mais avait été réemployé au v^e^ siècle pour la sépulture d'une femme de nationalité burgonde. (A. CASTAN, *Une sépulture de femme burgonde trouvée entre Saint-Ferjeux et Besançon :* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* ann. 1876, pp. XLIV-LI.)

(1) P. 167.

pierre dure (1), et très visiblement pour recevoir un cadavre, a une longueur de 2^m,33, sur une hauteur de 0^m,71 et une largeur de 0^m,85. Il y manque le couvercle, la paroi de l'extrémité gauche et un petit morceau de l'angle supérieur contigu à cette paroi absente : de sorte que les deux premières lettres du début de l'épitaphe et le dessus de la troisième lettre ont disparu. A cette avarie près, les cinq grandes lignes de l'inscription se développent, en caractères d'assez bon style, sur l'une des grandes faces du sarcophage. Un seul cas de lettres géminées s'y rencontre : il consiste dans l'amalgame d'un E et d'un T pour figurer la conjonction *et* au milieu de la troisième ligne.

Un dessin de l'épitaphe ayant été fait par l'architecte Marnotte (2), on l'envoya, par l'entremise du Ministre de l'Intérieur, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres qui, dans sa séance du 14 avril 1824, entendit sur cet objet un rapport de Mongez, l'un de ses membres (3). A cette époque, l'interprétation des textes épigraphiques appartenait plus au domaine de l'ingéniosité qu'à celui de la science ; on envisageait une inscription comme l'équivalent d'un rébus : aussi l'exactitude rigoureuse du texte importait-elle peu au commentateur. Mongez opéra donc sur le beau dessin de Marnotte, sans soupçonner que deux omissions matériellement minces, mais grosses par leurs conséquences, infirmaient la

(1) Des spécialistes m'assurent que ce bloc de pierre jaunâtre, d'une pâte extrêmement compacte et pailletée de mica, provient des carrières de l'Abbaye-Damparis, près de Dole. « On a acquis en 1828 », dit ROUSSET, « la certitude que les carrières de Damparis avaient été exploitées par les Romains ». (*Dictionn. des communes du Jura,* t. I, p. 2.)

(2) « Le dessin envoyé au Ministre de l'Intérieur a été fait par M. Marnotte, architecte de la ville de Besançon ». (*Annuaire pour 1825,* p. 115.) — La Bibliothèque de Besançon possède un second exemplaire de ce dessin, ainsi qu'un autre dessin du monument, fait à la même époque par le sculpteur Alexandre Lapret.

(3) *Notice sur l'épitaphe de Virginia découverte près de Besançon :* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres,* 2e série, t. IX, 1831, pp. 64-70.

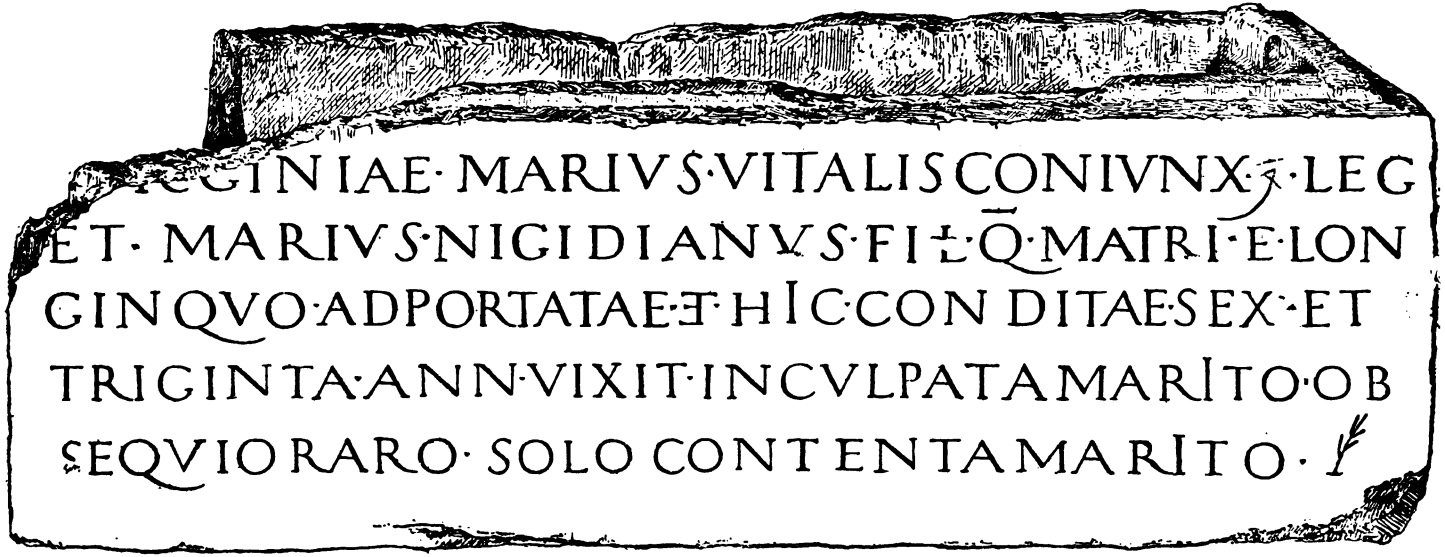

SARCOPHAGE DE VIRGINIA, FEMME DU CENTURION MARIUS VITALIS

Dessin de M. Alfred Vaissier.

valeur de ce portrait. Sa lecture fut naturellement fautive sur deux points importants, et son commentaire se ressentit d'avoir eu pour base un texte incorrect.

Une critique de ce commentaire, faite par un érudit franc-comtois, Jean-Antoine Marc, de Vesoul (1), ne modifia pas le texte de Marnotte et ne fit qu'apporter deux variantes d'interprétation qui sont seulement ingénieuses (2).

En 1861, l'inscription fut étudiée, à Besançon même, par le général du génie Creuly, l'un des collaborateurs de Léon Renier dans la confection du *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*. L'une des omissions du texte de Marnotte le frappa, mais l'autre ne fut pas réparée dans sa transcription, et il fallut le flair supérieur de Léon Renier pour la lui faire apercevoir. Sans avoir vu l'inscription, cet éminent épigraphiste indiqua le sigle qui devait avoir été omis par Marnotte entre les deux derniers mots de la première ligne, et ce sigle y fut en effet constaté. Toutefois la lecture du général Creuly, rectifiée par Léon Renier, comporte une incorrection dès son début, et le commentaire qui l'accompagne n'a aucune valeur (3).

Il n'existe donc encore ni relevé correct, ni lecture exacte, ni traduction fidèle de l'épitaphe qui nous occupe : ce que je vais en dire a pour but de procurer ce triple résultat.

Le premier mot qui se présente est mis au datif : il désigne la défunte. Ce mot est à l'angle écorné du sarcophage : il a perdu ses deux lettres initiales, mais la troisième lettre est accusée par le pied d'une haste et le délié terminal d'un trait ondulé et oblique qui ne peut procéder que d'une lettre R. Cette lettre, étant suivie de la fin de mot GINIAE, n'avait pu

---

(1) Une notice sur ce savant modeste a été publiée par Aristide DÉY, en 1860, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

(2) *Opinion de M. Marc sur le tombeau antique trouvé à Saint-Ferjeux en 1823 :* dans l'*Annuaire du Doubs pour 1825*, pp. 115-117.

(3) *Revue archéologique*, 2e sér., t. IV, 1861, pp. 390 et 477.

être précédée elle-même que des lettres V et I ou E : d'où la certitude que la défunte s'était appelée Virginia ou Verginia. Le général Creuly, croyant à la nécessité des deux sigles D. et M., signifiant *Diis Manibus*, en tête d'une épitaphe qu'il déclarait « païenne, mais d'une basse époque », récusait le mot *vir*GINIAE pour lui substituer contre toute vraisemblance le mot OGINIAE, précédé des deux sigles D. et M. La constatation des bases d'une lettre R, au début de ce qui nous reste de l'épitaphe, détruit absolument cette hypothèse. La défunte se nommait donc Virginia. Mais ce n'était là qu'un qualificatif amical, dont la fin de l'épitaphe développera la signification en ces termes : SOLO CONTENTA MARITO. « Le mot *virginia* », a dit Alphonse de Boissieu (1), « n'est qu'une épithète répondant aux expressions *univira, univiria,* qui se lisent dans quelques inscriptions... On trouve aussi celle de *virginius* donnée à un homme par sa femme avec une signification analogue ». Une épitaphe témoigne de la réciprocité de l'usage entre époux de ces deux termes d'affection ; il s'agit d'une veuve qui se lamente d'être obligée de rendre à son mari fidèle (*virginius*) les derniers devoirs qu'elle-même, sa *virginia*, aurait préféré recevoir de lui :

...QVOD | DEBVERAT · VIRGINIVS · VIRGINIA*e* | SV*æ*E · FECISSE · MODO · VIRGINIA · FECIT · (2)

Quant au nom de famille qu'avait la défunte, peut-être pourrons-nous le supputer au moyen du surnom que portait son fils.

En ce qui concerne le mari, remarquons qu'il lui manque l'une des trois appellations que possédait tout citoyen régulièrement qualifié. Il n'avait pas de prénom, ce qui était le cas d'un grand nombre de provinciaux. Son nom de famille

(1) *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 428.
(2) *C. I. L.*, t. V, n° 1880.

(*gentilicium*) était *Marius*, l'un de ces noms empruntés au catalogue des gloires romaines par les provinciaux qui obtenaient, à un degré quelconque, leur association à la fortune de la métropole du monde. A ce nom se trouve accolé le surnom (*cognomen*) de *Vitalis*, qualificatif témoignant que l'individu à qui on l'adjugea pour la première fois était doué de force vitale (*vitalitas*).

Quelle était la position sociale de ce Marius Vitalis? Avant la révélation par Léon Renier du sigle qui précède réellement le dernier mot de la première ligne, ce dernier mot constituait le seul élément déterminatif de la profession exercée par l'époux de Virginia. Or ce mot, abréviativement exprimé par les trois lettres **LEG**, ne pouvait être lu que *legionarius* ou *legatus*. La première version fut celle de Mongez; mais Marc eut raison de lui objecter qu' « un simple légionnaire n'aurait pas érigé ce monument ». Alors intervenait la version *legatus*, qui faisait de Marius Vitalis l'équivalent d'un de nos généraux de division, hypothèse absolument inadmissible, étant donné le mince état civil du mari de Virginia. Le sigle deviné par Léon Renier partage la distance entre les deux interprétations extrêmes. Ce sigle est assez analogue au septième chiffre de la notation arabe. Par sa forme, il symbolisait le cep de vigne qui était le bâton de commandement des centurions de la légion romaine (1), et les lapicides de Rome s'en servaient pour exprimer abréviativement le mot *centurio*. Ce sigle devient le substantif dont les trois lettres **LEG** représentent l'adjectif. Il y a donc lieu de lire, à la suite du nom et du surnom de l'époux de Virginia, le substantif *centurio* et l'adjectif *legionarius*. Ces deux mots se trouvent d'ailleurs gravés en toutes lettres dans l'épitaphe d'Exomnius Paternianus, qui fait partie du

(1) « Centurionum in manu vitis, et opimo præmio, tardos ordines ad lentas perducit aquilas, atque etiam in delictis pœnam ipsam honorat ». (PLIN., *Hist. nat.*, XIV, 3.) — Cf. DURUY, *Hist. rom.*, éd. ill., t. V, p. 572.

Musée lapidaire de Lyon (1). Marius Vitalis était donc infiniment au-dessous d'un général de division, mais beaucoup au-dessus d'un soldat légionnaire : il avait le grade de centurion, correspondant au moins à la situation actuelle de capitaine, mais pouvant équilibrer celle de chef de bataillon lorsque le titulaire de l'emploi appartenait à la catégorie des centurions primipiles. « Sans parler », écrivait Ernest Desjardins (2), « des avantages pécuniaires du primipilat, qui étaient tels qu'on voit des chevaliers romains renoncer à leur rang pour se faire nommer centurions, dans l'espoir de parvenir au primipilat, il était considéré comme le plus haut degré de l'avancement militaire proprement dit ; il ne faisait partie d'aucun des grades de la carrière équestre, ni, bien entendu, sénatoriale, mais on pouvait y prétendre au sortir du centurionat. Seulement on y parvenait d'ordinaire à un âge avancé ».

Habituellement la mention d'un grade militaire est suivie de l'indication du corps dans lequel la fonction est ou a été exercée. Comment se fait-il que Marius Vitalis est simplement qualifié centurion légionnaire ? C'est, répondrons-nous, parce qu'il avait mérité, après une honorable carrière active, d'être placé hors des cadres, dans un poste fixe où il conservait les avantages matériels de son grade en menant une existence paisible. Cette situation de centurion légionnaire

---

(1) **MEMORIAE · AETERNAE · EXOMNI | PATERNIANI · QVONDAM·CENTVRI | ONIS·LEGIONARII**.... (A. DE BOISSIEU, *Inscript. ant. de Lyon,* p. 309 ; ALLMER et DISSARD, *Musée de Lyon, inscript. ant.,* t. I, p. 407.)

(2) *Les soixante centurions de la légion III Augusta :* dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres,* année 1884, p. 116. Cet opuscule et deux autres qui précèdent résument le mémoire de M. MOMMSEN, *Nomina et gradus centurionum* (*Ephemeris epigraphica,* t. IV, pp. 226 et seq.) et celui de M. J. KARBE, *De centurionibus Romanorum,* Hallæ, 1880. Sur le centurionat, il y a lieu de consulter le deuxième volume du *Rœmische Staatsverwaltung* de J. MARQUARDT (*Handbuch,* Bd. V), pp. 355, 369, 373, 375-377.

hors cadres nous est connue par la correspondance de Pline le Jeune avec l'empereur Trajan. « Votre sage prévoyance, seigneur », écrivait Pline à son maître, « vous a fait ordonner à Calpurnius Macer d'envoyer un centurion légionnaire à Byzance. Daignez examiner si les habitants de Juliopolis ne mériteraient point une pareille grâce »..... — « La ville de Byzance », répondit l'empereur, « est si considérable par le concours de ceux qui y abordent de toutes parts, que nous n'avons pu nous dispenser, à l'exemple de nos prédécesseurs, de lui accorder un centurion légionnaire pour veiller à la conservation des privilèges de ses habitants. Si nous faisions même grâce à ceux de Juliopolis, nous créerions un précédent onéreux. Plusieurs autres villes nous demanderaient la même faveur avec d'autant plus d'instances qu'elles seraient plus faibles (1) »...

Ainsi le centurion légionnaire était, dans les villes où existait cet emploi, une sorte de chef de police militaire, ayant peut-être autorité sur la milice municipale, et possédant une situation analogue à celle dont jouissaient, avant 1871, les commandants de nos places de guerre.

C'était vraisemblablement à Vesontio que Marius Vitalis occupait cet emploi, car ce fut dans cette ville qu'il ramena de loin les restes de sa compagne fidèle et dévouée.

Plus triste encore avait été le malheur de ce vétéran lyonnais dont la femme, empêchée de le suivre, était morte en trois jours, durant l'une des pérégrinations militaires de son

---

(1) *Plinius Trajano imperatori s.* « Providentissime, domine, fecisti quod præcepisti Calpurnio Macro, clarissimo viro, ut legionarium centurionem Byzantium mitteret. Dispice an etiam Juliopolitanis simili ratione consulendum putes »..... — *Trajanus Plinio s.* « Ea conditio est civitatis Byzantiorum, confluente in eam commeantium turba, ut, secundum consuetudinem præcedentium temporum, honoribus ejus præsidio centurionis legionarii consulendum habuerimus. Si Juliopolitanis succurrendum eodem modo putaverimus, onerabimus nos exemplo : plures enim tanto magis eadem requirent, quanto infirmiores erunt ». (PLINII *Epistolae,* lib. X, LXXXI-LXXXII.)

époux : « dum ego in peregre eram », dit ce vieux soldat dans une épitaphe où, suivant l'expression d'Alphonse de Boissieu, il « épuise le dictionnaire de la tendresse. Tertinia Amabilis est la femme *carissima, pientissima, castissima, conservatrix pientissima,* la *fortuna presens* de son mari. Dans une union de dix-huit ans et vingt jours, elle ne lui a causé *nullam contumeliam, nec animi læsionem, nullam læsuram, nec animi offensionem* (1) ».

En moins de mots, Marius Vitalis exprimait la même pensée, lorsqu'il déclarait que Virginia avait été une épouse sans tache : *inculpata marito.*

De leur mariage résultait un fils, que l'épitaphe mentionne comme l'associé de son père dans l'érection du tombeau. Ce fils, auquel l'épitaphe n'accorde pas de prénom, portait le nom de famille (*gentilicium*) de son père, c'est-à-dire Marius. Son surnom (*cognomen*) avait été lu **NICIDIANVS** ; mais l'un de mes confrères de la Société d'Emulation du Doubs, M. le professeur Léon Vernier, me suggéra la lecture **NIGIDIANVS**, et un estampage partiel ratifia immédiatement cette présomption. Le surnom *Nigidianus* est un dérivé du gentilice *Nigidius*, qui peut-être était le nom de famille de la défunte Virginia. On voit assez souvent, en effet, le nom de famille de la mère devenir le surnom de l'un des fils issus du mariage : ainsi Caïus Aventinius Avitus, marié à Licinia Servilia, avait un fils nommé Caïus Aventinius Servilius (2) ; le fils aîné de Constantinius Aequalis et de Pacatia Servanda était surnommé Servatus (3) ; Valerius Maximus et Julia Secundina avaient engendré un fils dénommé Valerius Secundinus (4) ; Titius Tincius Alpinus, décurion des Lingons, tenait

(1) A. DE BOISSIEU, *Inscript. ant. de Lyon,* pp. 322-323. — WILMANNS, *Exempla,* 249. — ALLMER et DISSARD, *Musée de Lyon, inscript. ant.,* t. I, pp. 320-323.

(2) *C. I. L.,* t. XII, 4109.

(3) ALLMER, *Revue épigraphique,* n° 33, avril 1885, inscr. 528.

(4) ALLMER et DISSARD, *Trion,* p. 45.

son surnom de sa mère qui s'appelait Potitia Alpina (1).

Après le *cognomen* Nigidianus, vient l'indication de la qualité qu'avait eue le second personnage pour intervenir dans l'érection du tombeau : il était le fils de la défunte et rendait hommage à sa mère. Le mot abrégé **FIL**, qui ne peut vouloir dire que *filius* (fils), et le mot au datif **MATRI** (à une mère) sont normalement à leur place. Mais, entre ces deux mots, un sigle se trouve, qui avait été atrophié dans le dessin de Marnotte. Ce sigle consiste dans la lettre **Q** isolée entre deux points et surmontée d'une barre transversale. Le dessin ayant supprimé la queue de la lettre ainsi que la barre supérieure, il en résultait la forme absolument ronde de la lettre **O**. Mongez, sans tenir compte du premier point d'isolement, rattacha cette lettre **O** à la dernière lettre du mot abrégé **FIL**, et l'invraisemblable mot **FILO** fut créé pour servir de *cognomen* supplémentaire au fils de la défunte. Marc, tout provincial qu'il était, fut plus judicieux lorsqu'il considéra la lettre **O**, procréée par Marnotte, comme le sigle de l'adjectif *optimæ* (très bonne) qui aurait donné un complément d'expression au mot **MATRI**. Mais la lettre en question ayant été reconnue pour un **Q** surmonté d'une traverse indiquant que cette lettre était un sigle, le général Creuly n'hésita pas à y reconnaître l'indication d'un titre appartenant à Marius Nigidianus, fils de Marius Vitalius et de Virginia. Or ce sigle a pour équivalent le mot *quæstor*. C'était parfait, aux yeux du général, tant que le père de Marius Nigidanius pouvait être qualifié *legatus;* mais du moment où Marius Vitalis était ramené au grade de centurion, son fils n'aurait plus eu le coefficient d'extraction nécessaire pour accomplir une carrière sénatoriale dont la questure était le premier degré. Mais alors quelle traduction donner à ce sigle si attitré pour signifier *questeur* ? Le général Creuly n'imagina-t-il pas le mot *quæstionarius,* qui veut dire bourreau ! Conçoit-on le fils du com-

(1) Allmer et Dissard, p. 176.

mandant de la place de Vesontio exerçant en cette ville la fonction de bourreau et surtout arborant cette qualité dans l'épitaphe de sa mère ? D'ailleurs, dès que le sigle consistant dans la lettre Q surmontée d'un trait horizontal était affecté à l'expression abréviative du titre honorable de questeur, il n'aurait pas été permis de s'en servir pour désigner le dernier des bas emplois, et le mot *quæstionarius*, exprimé en toutes lettres, eût été obligatoire en pareil cas.

Le général Creuly s'est trop pressé lorsqu'il a déclaré que la qualité de questeur était incompatible avec l'extraction de Marius Nigidianus, fils d'un centurion légionnaire. Incontestablement la questure sénatoriale n'aurait pas été accessible au fils d'un si mince personnage. Mais il y avait aussi la questure municipale ou coloniale, fonction élective dont le titulaire était chargé de la caisse publique (1), et pour occuper cet emploi l'extraction aristocratique n'était pas nécessaire. « La questure », écrit Marquardt (2), « occupe le troisième rang dans l'ordre des fonctions municipales annuelles ; toutefois son organisation diffère profondément suivant les villes. Quelques communes paraissent n'avoir pas eu de questeurs, comme Arpinum, où l'un des trois édiles administrait la caisse de la ville, comme Fundi et Formiæ, comme Pompéi, où les *duoviri* donnaient quittance des versements opérés à la commune. Et dans celles où l'on trouve des questeurs, leur rôle varie selon que la questure y est considérée comme un *honor* ou comme un *munus* ».

Dans plusieurs villes coloniales des Gaules, telles que Lyon, Vienne et Nimes, la questure était le premier degré des magistratures locales (3). Un fragment d'inscription sur marbre, extrait des ruines d'Epamanduodurum (aujourd'hui

(1) Camille JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 122.

(2) *Organisation de l'empire romain*, trad. A. Weiss et Louis Lucas, t. I, pp. 233-234. — Voyez aussi : O. MANTEY, *De gradu et statu quæstorum in municipiis coloniisque*, Hallæ, 1882.

(3) ALLMER et DISSARD, *Musée de Lyon, inscript. ant.*, t. II, p. 353. —

Mandeure), dans la cité des Séquanes, « appartient à une carrière municipale et concerne un individu qui a été prêtre, SACERDOS, d'une divinité ou d'une province, ainsi que flamine, FLAMONIO *functus*, ou bien *ob honorem* FLAMONI, et questeur, QVAESTOR » (1). Quoi de surprenant que, dans Vesontio, devenue ville coloniale (2), le titre de questeur ait existé et que le fils du centurion légionnaire de la place en ait été pourvu?

Marius Nigidianus, fils de Marius Vitalis et de Virginia, était donc questeur dans l'*Ordo* colonial de Vesontio, charge qui ne pouvait être occupée avant l'âge de vingt-cinq ans, début de la majorité pour les tributaires de la loi romaine (3).

Il est évident dès lors que Mongez, et après lui Marc, son contradicteur, ont mal compris la phrase de l'épitaphe qui se rapporte à la coexistence de Marius Vitalis et de Virginie. SEX ET TRIGINTA ANNIS VIXIT INCVLPATA MARITO signifie évidemment que Virginia avait vécu pendant trente-six années en épouse fidèle. Dans leurs traductions, mes prédécesseurs ont isolé les premiers mots de cette phrase, en faisant dire à l'épitaphe que Virginia était morte à trente-six ans. Pour qu'une femme morte à trente-six ans ait laissé un fils capable d'être questeur, il faudrait admettre ou que la mère avait fait ses couches à l'âge de onze ans, ou que le garçon était parvenu avant vingt ans à la questure. Si, au contraire, le nombre trente-six est considéré comme le total des années passées par Virginia dans le mariage, tout rede-

---

ALLMER, *Inscript. de Vienne*, t. II, pp. 252 et 268. — Otto HIRSCHFELD, *Nemausus : C. I. L.*, t. XII, c. XLIX.

(1) HÉRON DE VILLEFOSSE, *Sur quelques inscriptions latines de Mandeure :* dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, ann. 1882, pp. 320-321.

(2) A. CASTAN, *Vesontio colonie romaine :* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e sér., t. II, 1887, pp. 321-340.

(3) « Apparet minoribus annis viginti quinque eum opem polliceri : nam post hoc tempus compleri virilem vigorem constat ». (ULP. : *Digest.*, lib. IV, tit. IV, 1.)

viendra conforme aux vraisemblances. Le fils, âgé d'au moins vingt-cinq ans, aura perdu une mère ayant dépassé la cinquantaine.

Mongez (1) a fait justement remarquer que l'épitaphe de Virginia se termine par un vers héxamètre :

Obsequio raro, solo contenta marito.

Et il rappelait à ce propos le vers d'Horace exprimant une pensée semblable pour célébrer l'attachement de Livie à son époux, l'empereur Auguste :

Unico gaudens mulier marito.

Les formules versifiées étaient fréquentes dans les épitaphes des cimetières du monde romain, et c'est avec raison que deux maîtres de la science épigraphique, MM. Le Blant et Cagnat, affirment qu'il existait des répertoires de ces formules à l'usage des graveurs d'inscriptions funéraires (2).

Sous le bénéfice des considérations critiques qui précèdent, je crois pouvoir donner la lecture suivante de l'épitaphe consacrée par Marius Vitalis et par Marius Nigidianus à leur épouse et mère :

*vi*RGINIAE · MARIVS · VITALIS CONIVNX · 7(*Centurio*) · LEG*ionarius* | ET·MARIVS·NIGIDIANVS·FILI*ius*·Q*uæstor*· MATRI·E·LONIGINQVO·ADPORTATAE·(ET)·HIC·CON DITAE·SEX·ET | TRIGINTA·ANN*is*·VIXIT·INCVLPATA MARITO·OBISEQVIO RARO·SOLO CONTENTA MARITO·

Ce texte me semble devoir être traduit ainsi :

« A Virginia, Marius Vitalis, son époux, centurion légionnaire, et Marius Nigidianus fils, questeur, à sa mère, rame-

(1) *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres,* 2e sér., t. IX, pp. 65-67.

(2) R. CAGNAT, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines :* dans la *Revue de philologie,* ann. 1889, p. 50.

née de loin pour être ici renfermée : elle vécut trente-six ans dans la fidélité conjugale, soucieuse avant tout de n'appartenir qu'à son mari ».

A quelle époque cette épitaphe remonte-t-elle? Mongez la considérait comme datant du siècle des Antonins, et le général Creuly, nous l'avons vu, la croyait païenne, mais d'une basse époque. L'opinion de Mongez me paraît devoir être maintenue (1).

II

Du même gisement que le tombeau de Virginia provenait un sarcophage à épitaphe dont la découverte, faite en 1694, eut un retentissement considérable. Ce sarcophage, en pierre tendre dite de vergenne, la pierre qui avait servi à construire la plupart des édifices romains de Vesontio (2), mesurait sept pieds et demi de long (2^m,436) sur deux et demi de large (0^m,812). Il était fermé par un couvercle, taillé en dos d'âne, sur l'un des versants duquel on avait représenté en bas-relief une petite figure d'homme debout, coiffé d'un bonnet, vêtu d'un manteau court, tenant de la main droite un vase, et de la main gauche une sorte de rouleau de papier ou de gros bâton. A l'une des extrémités de ce même versant, on voyait, également en bas-relief, un animal, chien ou brebis. La figure d'animal ayant fait pendant à celle-ci avait été brisée d'ancienne date. Dans l'intérieur, une caisse de plomb, du poids

---

(1) « La lettre Q surmontée d'une barre pour exprimer le mot QVAESTOR, serait, suivant BORGHESI (VI, p. 447), une abréviation inconnue au Ier siècle ; au contraire fréquemment employée sous les Antonins ». (ALLMER, *Inscript. de Vienne,* t. II, p. 266.)

(2) « C'est un poudingue calcaire, de couleur blanche, dont le grain est assez fin et la taille facile. Les principales carrières de cette pierre sont situées dans un bois de la commune de Charcenne (Haute-Saône), qui porte encore le nom de ***Bois de la Vergenne*** ». (A. CASTAN, *Les Capitoles provinciaux,* dans les ***Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs,*** 5e série, t. X, 1885, p. 391.)

de 700 livres (350 kilog.), renfermait la tête et les principaux ossements d'un squelette humain. Sur l'une des grandes faces était une épitaphe en cinq lignes de caractères gravés. La petite face de droite portait les mots **AVE EVSEBI**; celle de gauche, **VALE EVSEBI**. Au-dessous de chacune de ces formules était sculptée en bas-relief l'image symbolique d'une erminette, outil qui servait à tailler la pierre tendre et que les Romains appelaient *ascia* (1). L'image de cet outil, fréquente sur les tombeaux de la région lyonnaise, est souvent accompagnée de la formule **SVB ASCIA DEDICAVIT**, signifiant vraisemblablement que le monument funéraire, dédié quand l'ouvrier y travaillait encore, était conséquemment un logis tout neuf et fait exprès pour le défunt. Sur la principale face, à droite et à gauche de la dernière ligne de l'épitaphe, l'*ascia* se montrait encore deux fois.

La curiosité publique fut grandement émue de cette trouvaille. Dans les quatre images de l'*ascia*, on vit immédiatement autant de croix d'une forme un peu bizarre, mais qui témoignaient que les ossements réapparus étaient sinon ceux d'un saint, tout au moins ceux d'un chrétien. Pour plusieurs, le mot **EVSEBI** sembla le nom d'un abbé qui aurait, dans les vieux âges, gouverné l'église à l'ombre de laquelle le sarcophage se retrouvait. L'épitaphe renfermait aussi le mot **VERNA** : un lecteur improvisé crut y reconnaître le nom de la famille de Vienne, l'une des plus illustres de la noblesse comtoise au moyen âge, et l'on trouva des allures chevaleresques à la figurine sculptée sur le couvercle du sarcophage (2). Que les ossements fussent ceux d'un saint ou

---

(1) « D'après le sentiment qui a le plus généralement prévalu, dédier sous l'*ascia* « c'est dédier un tombeau qui n'a pas encore servi, un tom- » beau neuf, qui sort des mains de l'ouvrier et qui est encore en quelque » sorte sous la hache du tailleur de pierre. [L. Renier, à la p. 68 de Spon, *Recherches d'antiq. de Lyon,* édit. de Montfalcon, 1858.] » (E. Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. I, p. 465, col. 2).

(2) « De plus », écrivait un contemporain de la découverte, « ledit tom-

ceux d'un chevalier, la sépulture était chrétienne, et l'église voisine du lieu de la trouvaille avait le droit d'en revendiquer la possession. C'est ce que firent les Bénédictins qui desservaient l'église de Saint-Ferjeux. Mais le propriétaire du terrain, le marchand Pierre-Gabriel Clerc, citoyen de Besançon, fut d'un tout autre avis : si la sépulture était païenne, les 700 livres de plomb du cercueil intérieur devenaient son aubaine. Il en appela donc de la décision judiciaire qui avait adjugé le sarcophage aux Bénédictins de Saint-Ferjeux, et il trouva un auxiliaire dans l'abbé Jean-Baptiste Boisot, commendataire de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, dont Saint-Ferjeux était une succursale. Les Bénédictins se flattaient d'avoir pour eux leur illustre confrère Dom Jean Mabillon, l'un des oracles de l'érudition française ; mais l'abbé Boisot se mit d'accord avec le Père André de Saint-Nicolas, l'homme qui connaissait le mieux les antiquités du diocèse, et tous deux déclarèrent que l'*ascia*, représentée quatre fois sur le sarcophage découvert, rattachait cette sépulture aux rites du paganisme. Mabillon, qui avait l'abbé Boisot en haute estime (1), s'inclina devant

---

beau se trouva couvert d'une grande pierre de vergenne, d'une seule pièce, plus grande d'un bon pouce que celle d'en bas, et qui déborde de toute la longueur pour emboiter tout le tombeau. Sur ce tombeau est un hérault d'armes en relief qui fait la clef dudit tombeau. Cet hérault d'armes est revêtu d'une cotte de maille qui descend jusqu'aux genoux : il est ceint par le milieu du corps ; il porte de la main droite un bouclier et de la gauche une massue ». (Note ajoutée au *Nobiliaire* de Thomas VARIN : ms. de la Bibliothèque de Besançon, fol. 286.)

(1) Jean Mabillon et son confrère Michel Germain avaient passé à Besançon les journées des 10 et 11 juillet de l'année 1683. Mabillon racontait ainsi les prévenances dont ils y avaient été l'objet, tant de la part des Bénédictins de Saint-Vincent que de celle de l'abbé commendataire de l'abbaye : « Vesontione per biduum moram egimus, in sancti Vincentii monasterium hospitio humanissimè accepti à R. P. Hieronymo Coquelino Priore ex Benedictina Congregatione sancti Vitoni. Altera quàm accessimus die omnibus honoris ac benevolentiæ officiis nos prævenit ejusdem loci Abbas Johannes Baptista Boisotus, ex illustri istius urbis familia, qui non solum museum ac bibliothecam suam nobis reseravit, sed etiam quæ-

cette sentence et en fit le thème principal d'une dissertation critique sur la prudence à observer en matière de culte à rendre aux saints inconnus (1). Le marchand Pierre-Gabriel Clerc bénéficia des 700 livres de plomb qui garnissaient intérieurement le sarcophage, « et », dit un contemporain (2), « l'on jeta à la voirie des ossements qu'on avoit été sur le point de transporter dans l'église voisine ».

Le marchand Pierre-Gabriel Clerc abandonna volontiers le sarcophage à l'abbé Boisot, qui l'avait aidé à gagner son procès, et un intéressant monument s'ajouta ainsi aux inscriptions romaines groupées dans le jardin de l'abbaye de Saint-Vincent.

Les Bénédictins de Saint-Ferjeux furent les véritables victimes de l'aventure, car on alla jusqu'à les accuser de n'avoir soutenu le caractère chrétien de la sépulture que pour bénéficier du plomb dont le sarcophage était garni. L'abbé Boisot semble même avoir fait écho à cette médisance, vu que, dans ses lettres au P. André de Saint-Nicolas (3), les Bénédictins de Saint-Ferjeux sont appelés ironiquement *moines de plomb,* « plumbei monachi », et leur façon de raisonner est dite « plumbea ratio ».

Immédiatement l'abbé Boisot fit part de sa conquête épigraphique à la grande amie dont il partageait l'affection avec un bon nombre de ceux qui composaient alors l'Académie française. « Il y a », écrivait-il à M^lle^ de Scudéry, le 19 sep-

---

que in ea civitate visu digna erant, nobis commonstrari curavit ». (*Iter Germanicum anni M.DC.LXXXIII,* p. 6.)

(1) *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu SS. ignotorum;* Parisiis, 1698, in-4°. — Id. : *nova editio recognita, emendata et aucta;* Parisiis, 1705, in-12. — Id., dans les *Vetera analecta,* 1728, in-fol., pp. 554 et seq. — *Traduction de la lettre d'Eusèbe romain à Théophile françois sur le culte des saints inconnus;* Paris, 1698, in-12. — Id., 1705, in-12.

(2) Léopold Prost, *Histoire de la cité impériale de Besançon :* ms. original à la Bibliothèque de cette ville, fol. 45.

(3) Ces lettres sont publiées à la suite du présent opuscule.

tembre 1694, « il y a quelque chose dans l'inscription qui embarrasse. On ne sçait qui est un certain Eusèbe qui y est nommé jusqu'à trois fois. Vous serez peut-estre bien aise d'en faire part à vos amis et d'en sçavoir leurs sentimens ».

Ce fragment de lettre, suivi d'une copie de l'épitaphe, fut aussitôt inséré au « Journal des sçavans (1) », afin de provoquer des interprétations. Mais celles-ci n'arrivèrent pas tout de suite, car, à la date du 9 octobre, Madeleine de Scudéry écrivait en ces termes à son cher correspondant de Besançon : « Plusieurs de mes amis cherchent à connoistre cet Eusèbe dont l'inscription du tombeau antique parle (2) ».

Moins de sept semaines après avoir reçu cette communication, l'abbé Boisot mourait (3), léguant aux Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon sa riche bibliothèque, avec les médailles, bustes et tableaux qu'elle renfermait, pour faire du tout un dépôt public (4). Les autres objets recueillis par le même savant devinrent la propriété de son frère, le président Boisot, qui, lui aussi, était collectionneur, mais partageait l'indifférence du plus grand nombre des amateurs de son temps à l'égard des morceaux encombrants que l'on appelle les inscriptions lapidaires.

« Le goût pour cette espèce d'antiquités », écrivait Dunod

---

(1) *Journal des sçavans pour l'année M.DC.XCIV*, p. 464.

(2) *Lettres de M^lle de Scudéry à l'abbé Boisot :* manuscrit de la Bibliothèque de Besançon, fol. 297.

(3) L'abbé Boisot, mort le 4 décembre 1694, fut immédiatement l'objet de deux éloges publiés sous les titres suivants : *Lettre escrite à Monsieur *** au sujet de la mort de Monsieur Boisot, abbé de Saint-Vincent de Besançon* (par l'avocat général Etienne Moreau, Dijon, le 10 décembre 1694, suivie de pièces de vers sur le même sujet), 20 pp. in-4° ; *Lettre de M. Bosquillon à M^lle de Scudéry contenant l'éloge de M. l'abbé Boisot :* à Paris, ce 30 avril 1695, 10 pp. in-4°.

(4) Voyez l'*Extrait du testament de l'abbé Boisot*, en date du 27 novembre 1694 : dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1874, p. 467. — Voyez aussi *Histoire et description de la Bibliothèque de Besançon*, par A. CASTAN : dans l'*Inventaire des R^ches d'art de la France;* province, t. II.

en 1750 (1), « ne s'est réveillé à Besançon qu'au dernier siècle, et même parmi peu de personnes, dont les héritiers, qui n'en étaient pas curieux comme leurs auteurs, les ont laissé perdre, ou placées comme pierres brutes dans leurs bâtimens ».

Tel ne fut pas l'emploi que donna le président Boisot au sarcophage qui lui était échu : il crut faire une bonne œuvre en cédant cette cuve aux Visitandines, qui avaient besoin d'un lavoir à lessive et s'empressèrent d'appliquer l'objet à cette utile fonction. Mais la notoriété qu'avait l'épitaphe amenait au couvent des curieux dont les visites troublaient la tranquillité des religieuses. Elles y mirent un terme en faisant marteler les lettres de l'épitaphe ainsi que les reliefs qui décoraient le couvercle du ci-devant sarcophage : de toute cette décoration il ne subsista que les images des *ascia* et, sur l'un des flancs de la cuve, le **VALE EVSEBI**, circonstance qui fit donner au lavoir à lessive des Visitandines le sobriquet de *Tombeau du valet d'Eusèbe*. Besançon n'a pas même conservé ce dernier vestige de la plus célèbre de ses inscriptions romaines : au début du dix-neuvième siècle, l'abbé de Tersan obtint de faire détacher, au moyen d'un sciage, et de se faire envoyer à Paris la face latérale encore intacte du sarcophage découvert en 1694 (2).

Pour interpréter ce monument, il ne nous reste donc que quelques dessins accompagnés de descriptions (3), ainsi que

---

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 361.

(2) L'abbé de Tersan avait eu pour agent de cette affaire Jean-Jacques Bruand, dont le cabinet est entré, en 1827, dans les collections publiques de la ville de Besançon. L'entremise de Bruand est constatée sur la planche CXXX de l'ouvrage que préparait l'abbé de Tersan et qui a été publié en 1819, par GRIVAUD DE LA VINCELLE, sous le titre de *Arts et métiers des anciens*. L'opération est indiquée d'ailleurs, avec l'expression de vifs regrets, dans l'ouvrage de l'abbé BAVEREL, sur les *Inscriptions et monuments antiques trouvés dans l'ancienne Séquanie* (manuscrit de la Bibliothèque de Besançon), 1811, fol. 43 et 153.

(3) Grossier dessin à la plume, avec notice, joint à l'exemplaire de la

des copies assez nombreuses de l'épitaphe qu'on y lisait (1). Il existe cependant deux essais d'interprétation de cette épitaphe et des reliefs dont elle était accompagnée. Le plus ancien de ces écrits fut composé en langue latine, par l'abbé Jean-Baptiste Boisot, quelques semaines après la découverte ; le second, qui n'est guère qu'une paraphrase en langue française du premier, fut mis au jour quarante ans plus tard, par l'historien Dunod, lorsque le sarcophage était déjà mutilé. Ces deux dissertations n'ont aucune valeur quant aux solutions qu'elles proposent ; mais elles présentent un intérêt réel au point de vue de certaines constatations matérielles qui ne peuvent plus avoir lieu directement : aussi croyons-nous bien faire de mettre au jour, à la suite du présent travail, ce que l'abbé Boisot écrivait au P. André de Saint-Nicolas sur le compte du sarcophage, au moment même où il en prenait possession.

Essayant à notre tour d'expliquer l'épitaphe de ce sarcophage disparu, nous appellerons à notre aide des inscriptions analogues pour en traduire fidèlement les termes.

Ce texte débute par les mots **CAESONIA DONATA**, c'est-à-dire par le nom (*gentilicium*) et le surnom (*cognomen*)

---

seconde édition du *De cultu SS. ignotorum* de MABILLON, qui appartenait à la bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon et fait actuellement partie de la Bibliothèque municipale de cette ville. — Gravure accompagnant la page 209 du tome 1er (première partie) de l'*Histoire du Comté de Bourgogne* de DUNOD. — Dessin du sarcophage à moitié brisé, fait en 1811, pour l'ouvrage manuscrit de l'abbé BAVEREL, *Inscriptions*, etc., fol. 153.

(1) *Journal des sçavans pour l'année M. DC. XCIV*, p. 464. — Léopold PROST, *Histoire de la cité impériale de Besançon :* manuscrit original, fol. 45 vo ; copie, p. 90 (à la Bibliothèque de cette ville). — MABILLON, *De cultu SS. ignotorum*, nov. edit., 1705, p. 89. — D. MARTIN, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 237. — DUNOD, ouvrage cité, p. 196. — DUNAND, *Notes sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, 1749, p. 843, ms. de la Biblioth. de Besançon. — MURATORI, *Novus thesaurus*, p. DXXXVI, 2. — GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXXX. — BAVEREL, *Inscriptions*, manuscrit cité, fol. 43 et 153. — *Documents inédits*, publiés par l'Académie de Besançon, t. I, p. 96, note.

d'une femme, celle dont le squelette fut retrouvé dans la caisse de plomb qui doublait le sarcophage. Le gentilice *Cæsonius* était porté par une famille assez illustre de Rome (1). Cette famille avait sans doute donné son nom à des affranchis, et il est à présumer que notre Cæsonia descendait de l'un d'entre eux. Le surnom *Donata,* tout en appartenant au répertoire des désignations personnelles de l'époque romaine, se rencontre surtout dans les épitaphes chrétiennes (2).

Viennent ensuite les indications relatives à l'âge de la défunte : QVAE · VIXSIT · ANNIS · XXXXVII · M · [?.] D · XI · HORIS · IIII. Nous savons ainsi que Cæsonia Donata avait vécu 47 ans, plus un nombre de mois dont une écorchure de la pierre avait fait disparaître le chiffre, puis 11 jours et enfin 4 heures.

Son mari n'a ni prénom, ni nom de famille ; il n'a qu'un surnom individuel, CANDIDVS : donc il était de condition servile, ce que du reste l'inscription dit expressément, car, à la suite du mot *Candidus,* la qualité de l'individu est exprimée par le mot VERNA, qui signifie esclave né dans les domaines du maître dont il est la propriété (3).

Mais Candidus était né dans les domaines et relevait de l'autorité du plus puissant des maîtres : en effet le terme *verna,* indiquant sa condition, a pour complément le mot abrégé AVG, c'est-à-dire *Augusti,* signifiant que Candidus appartenait à l'empereur. A la suite de ce mot AVG (*Augusti*), quelques copies placent le mot PII ; mais la plus ancienne met simplement en cet endroit deux traits parallèles, comme les deux jambages d'un N, et cette copie a raison. Il

(1) Vinc. De Vit, *Onomasticon,* t. II, p. 49.

(2) « Donăta cognomen romanum a *Donatus,* frequentissimum præsertim apud Christianos ». (Id., p. 659.)

(3) Festus (*De verborum significatione,* c. XIX) s'exprime ainsi quant à l'origine du mot *verna :* « Vernæ appellantur ex ancillis civium Romanorum vere nati, quod tempus anni maximè naturalis feturæ est ».

y avait là un N, abrégeant l'adjectif *nostri*, lequel, venant après le mot *Augusti*, faisait dire *notre Empereur* à ceux qui lisaient l'épitaphe. Une autre épitaphe, provenant également du territoire bisontin, va confirmer cette restitution. Il s'agit de l'inscription d'un cippe funéraire érigé aux mânes de sa femme par l'esclave impérial Martialis. Le surnom de cet esclave est suivi d'une indication de qualité qui est exprimée ainsi : AVG · N · VERN · EX · DISP · (1), c'est-à-dire *Augusti nostri verna ex dispensatore*, ou, en français, esclave impérial, ancien intendant payeur.

Les esclaves impériaux (*servi vernæ*), préposés, concurremment avec les affranchis, à des services administratifs qui dérivaient de l'autorité des empereurs, parvenaient souvent à des situations très opulentes. L'un d'eux, qui occu-

---

(1) Le morceau supérieur de ce cippe a disparu : on y lisait le nom d'Epicharis, femme de l'esclave impérial Martialis. Sur la partie inférieure, qui existe encore à la Bibliothèque de la ville de Besançon, la fin de l'épitaphe est ainsi conçue :

IXS · ANN
XLIII · M · V · D · VII
MAR(TI)A(LI)S (AV)G
N · VERN · EX
DISP ☙

Le même esclave Martialis avait fait graver une inscription votive aux déesses-mères. DUNOD rapporte ainsi les termes de cette dédicace disparue :

MATRABVS · A
VG · MARTIALIS
AVGG · NN · VER · E
X · DISP · EX VOTO
MONITVS

(*Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 369). — Le redoublement du G et l'N, dans la troisième ligne de ce dernier texte, semblerait être une invention de Dunod, car, en éditant l'inscription qui précède celle-ci, il a mis deux lettres N (AVG · NN) où il n'y en a qu'une, comme en témoigne le fragment qui nous reste et que nous avons reproduit fidèlement.

pait un emploi supérieur dans la recette générale des impôts de la Gaule, au temps de Tibère, vint à mourir à Rome, où le personnel administratif qui l'avait accompagné lui fit ériger un tombeau : quinze subordonnés (*vicarii*) composaient ce personnel (1). Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que des esclaves ainsi pourvus aient été admis à contracter un mariage avec des filles d'affranchis ou même d'ingénus.

A la suite du qualificatif indiquant l'état civil de *Candidus*, la formule EX · TEST ·, raccordée par tous nos devanciers avec le verbe POSVIT (*ex testamento posuit*), paraîtrait signifier que le mari de Cæsonia Donata avait érigé le tombeau en vertu d'une disposition testamentaire de sa femme.

Habituellement cependant la formule *ex testamento* est précédé du mot *hæres*, ou d'un sigle représentant ce mot. Mais ici le survivant était de condition servile : il n'aurait pu légalement accepter un héritage qu'en appelant son maître, c'est-à-dire l'empereur, à recueillir le produit de la succession (2). De là sans doute l'intervention de Candidus, à titre de simple mandataire, pour l'exécution du tombeau de sa femme qui ne se serait pas souciée d'avoir l'empereur comme héritier.

---

(1) *C. I. L.*, t. VI, n° 5197. — A. DE BOISSIEU, *Inscript. ant. de Lyon*, pp. 611-612; H. THÉDENAT et A. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule :* dans la *Gazette archéologique*, ann. 1884, pp. 238-239; ALLMER, *Revue épigraphique*, n° 39, avril-mai 1886, *inscr.* 598; ALLMER et DISSARD, *Trion*, pp. 127-129.

(2) En droit romain, l'esclave ne pouvait être institué fructueusement héritier que par son maître, lequel, en ce faisant, l'affranchissait de la servitude. Autrement l'esclave n'était apte à hériter que de quelqu'un ayant qualité pour tester en faveur de son maître, car c'était le maître qui recueillait l'héritage par l'entremise de son esclave. — « Et hoc Tiberius Cæsar constituit in persona Parthenii, qui tanquam ingenuus heres scriptus, adierat hereditatem, cùm esset Cæsaris servus : nam divisa hereditas est inter Tiberium et eum qui Parthenio substitutus erat ». (POMPON. : *Digest.*, lib. XXVIII, tit. v, 41) — C'était une conséquence du principe ainsi formulé par GAIUS : « Quodcunque per servum adquiritur, id domino adquiritur ». (*Digest.*, lib. I, tit. VI, 1.)

La femme de Candidus avait bien mérité de son époux, ainsi que l'atteste la fin de la phrase essentielle de l'épitaphe : CONIVGI · BENE · MERENTI · POSVIT.

Vient ensuite un élan de tendresse qui débute par le vocatif EVSEBI, suivi des deux impératifs HAVE · ET · VALE, formules de salutation dont l'une a pour équivalent moderne notre mot *bonjour*, et l'autre notre mot *adieu*. On les employait simultanément pour saluer les morts ; témoin ce vers final de l'hommage rendu par Catulle aux mânes de son frère (1) :

Atque in perpetuum, frater, have atque vale!

Rappelons aussi les équivalents grecs de ces formules, qui se lisaient sur les tombeaux d'un centurion légionnaire et de sa femme, l'un et l'autre décédés à Lyon. De même que dans l'épitaphe de Cæsonia Donata, on avait employé pour saluer les défunts, non pas leurs noms officiels, mais des surnoms familiers, empruntés à la langue grecque, dont usait jadis envers eux leur entourage intime. Le centurion, qui s'appelait Exomnius Paternianus, avait été salué en ces termes : ΧΑΙΡΕ ΒΕΝΑΓΙ, ΧΑΙΡΕ ΕΥΨΥΧΙ. — ΥΓΙΑΙΝΕ ΒΕΝΑΓΙ, ΥΓΙΑΙΝΕ ΕΥΨΥΧΙ ; c'est-à-dire : Salut *Bon chef!* Salut *Valeureux!* — Adieu *Bon chef!* Adieu *Valeureux!* La femme, qui s'appelait Tertinia Victorina, avait pour surnom familier l'équivalent grec de son surnom légal. Son épitaphe prenait congé d'elle en ces termes : ΧΑΙΡΕ ΝΙΚΑCΙ. — ΥΓΕΙΑΙΝΕ ΝΙΚΑCΙ ; c'est-à-dire : Salut *Victorieuse!* — Adieu *Victorieuse!* (2).

C'est à une particularité de ce genre, au mot Eusèbe donné comme surnom amical à une femme dans son épitaphe, que l'inscription qui nous occupe doit sa principale originalité.

---

(1) *Carm.*, CI, v. 10.

(2) A. DE BOISSIEU, *Inscript. ant. de Lyon*, pp. 308-310. — ALLMER et DISSARD, *Musée de Lyon, inscript. ant.*, t. I, pp. 406-409.

Le surnom *Eusebes*, dérivé d'un qualificatif grec signifiant *pieux*, et le diminutif *Eusebium*, ayant ce même sens avec une nuance particulière d'intimité (1), se rattachent à une catégorie de désignations individuelles qui deviennent fréquentes dans les monuments de la basse époque romaine (2). L'analogue latin de ce surnom se trouve dans une épitaphe métrique de Lambèse (3), où l'esclave Ampliatus dit un dernier adieu (**VALE**) à sa femme qu'il appelle **DONATA · PIA**.

La dernière ligne du corps de l'épitaphe qui nous occupe se composait des deux mots abrégés **LOC · LIB**, lus par tous nos devanciers **LOC***us* **LIB***er*, indication qui aurait signifié que le sarcophage occupait un terrain exempt de toute servitude. Dans d'autres épitaphes où la qualité spéciale du sol était formulée, on rencontre les expressions *locus sacer* (4) (terrain consacré), *locus datus* (5) (terrain donné), *locus concessus* (6) (terrain concédé), *locus emptus* (7) (terrain acheté), *locus adsignatus* (8) (terrain assigné), *locus virgo* (9) (terrain vague), *locus pereger* (10) (terrain étranger). Toutefois le substantif *locus*, associé à l'adjectif *liber*, constituait une locution dont on se servait à Rome pour désigner certains

---

(1) « Euse*bĭ*um, ii, m. Nomen muliebre, Græce Εὐσέβιον, deminutivorum ratione ab *Eusebes* effictum ὑποκοριστιχῶς, usurpatum in *Inscr.* : ..... Ave Eusebi ..... Eusebi, have et vale ». (De Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 808.)

(2) « Euse*bĭ*us, ii, m. Nomen virile Græcum, Εὐσέβιος..... quod V., frequentissimum extremis Imperii sæculis imprimis apud Christianos, ut mox videbimus ». (Id., *ibid.*)

(3) L. Renier, *Inscript. rom. de l'Algérie*, nos 282-283. — *C. I. L.*, VIII, 2803 et 2803 *a*.

(4) Espérandieu, *Epigraphie du Poitou*, no 134; Allmer, *Revue*, no 778. — Cf. *C. I. L.*, XII, 582.

(5) Wilmanns, *Exempla, I. L. : indices, verbo Locus*, p. 691.

(6) *C. I. L.*, III, 2603. — Wilmanns, 1643.

(7) Wilmanns, 261 et 2573. — *C. I. L.*, XII, 1210.

(8) Wilmanns, 260.

(9) Orelli, *Inscript. collect.*, 4566.

(10) *C. I. L.*, XII, 86.

endroits où la tolérance excédait les limites de l'honnête liberté (1). Je préférerais donc LIB*eratus* à *liber* pour la traduction du qualificatif abrégé qui termine la phrase essentielle de notre épitaphe. Dans la langue agraire du temps de Cicéron, *liberare agros* avait pour équivalent inverse l'expression *publicare agros* (2) : de sorte que, dans cette langue, l'expression *locus liberatus* aurait signifié *terrain privé, étranger au domaine public.* Sur un monument qui occupait une lisière de grande route, c'est-à-dire la bordure d'un sol absolument public (*ager publicatus*), l'expression *locus liberatus,* synonyme de *solum privatum* (3) (terrain privé), aurait eu à la fois une signification précise et une raison normale d'exister (4).

(1) PLAUTI *Casin.*, III, II, 4; *Pœnul.*, I, I, 49.

(2) « Jubet eosdem decemviros omnibus agris publicis pergrande vectigal imponere, ut iidem possint et liberare agros quos commodum sit, et quos ipsis libeat publicare ». — « Privata publicare, publica liberare ». (CICER. *Agr.*, I, 4; II, 21.)

(3) « .....SIBI · SVISQVE · SOLO · PRIVATO | VIVI · FECERVNT ». (*C. I. L.*, X, 3939.)

(4) Un éminent érudit m'avait proposé d'interpréter le LOC · LIB de notre épitaphe par la version LOC*us* LIB*ertorum*, signifiant *Terrain réservé à la sépulture des affranchis.* Cette version ne m'a pas semblé acceptable. En effet, l'enseigne d'un cimetière n'a jamais été mise à la fin de l'épitaphe d'un tombeau privé, pas plus que le titre d'un livre imprimé ne se logerait au bas de l'une quelconque des pages du texte de l'ouvrage. Dans l'antiquité, comme de nos jours, une enseigne a toujours eu des allures analogues à celles d'un frontispice. Je n'en veux comme preuve, au point de vue de la démonstration présente, que l'inscription qui désignait, dans la bourgade romaine d'Aguntum (aujourd'hui Dœlsach, en Carinthie), le cimetière réservé aux membres d'une confrérie d'adorateurs du Génie tutélaire de la localité. Cette inscription lapidaire, découverte à Dœlsach en 1882, fait partie du Musée d'Innsbruck : elle a la forme d'une étiquette indépendante, encadrée par un triple filet, qui renferme un texte dont voici la transcription et le déchiffrement :

LOCVS
SEPVLTVRAE
CVLTORVM
GE(NI) · MV(NI)C(IP) · AGVNT

En conséquence des éclaircissements qui précèdent, il me semble que l'épitaphe qui nous occupe devrait être lue et traduite de la manière suivante :

CAESONIAE · DONATAE · QVAE · VIXSIT · ANNIS ☙
XXXXVII·M*ensibus*(?)·D*iebus*·XI·HORIS·IIII·CANDIDVS·AVG*usti*·
N*ostri*·VERNA·EX TEST*amento*·CONIVGI·BENE MERENTI
POSVIT ☙ EVSEBI · HAVE · ET · VALE ☙
LOC*us* ☙ LIB*eratus*
AVE · EVSEBI — VALE · EVSEBI

« A Cæsonia Donata, qui vécut 47 années, (tant de) mois, 11 jours et 4 heures, Candidus, esclave du domaine de notre Empereur, érigea à sa bien méritante épouse, en vertu du testament de celle-ci, ce tombeau placé sur un terrain privé. Chère Pieuse, bonjour et adieu ! — Bonjour Pieuse ! Adieu Pieuse ! »

Quant aux figures qui avaient décoré le couvercle du sarcophage, les dessins que nous en possédons sont trop peu précis pour qu'ils puissent être pris comme base d'une interprétation plausible. Bornons-nous à faire remarquer la singularité de la figurine que l'on voyait au centre de celle des grandes faces du couvercle qui dominait l'épitaphe. C'était, selon Dunod (1), « la figure d'un homme debout, couvert d'un bonnet et portant un manteau qui ne passoit pas la ceinture. Il tenoit, à ce que l'on croit, un pot à la main droite, et un rouleau de papiers ou un bâton à la main gauche. A l'un de ses côtés étoit un animal couché, que les

---

SECVNDVS · A(NT) · PVD
TITVLVM · S · S · M · CDD

« Locus | sepulturae | cultorum | Genii Municipii Agunt*ensis*. | Secundus Ant*onii* Pud*entis* titulum *supra scriptum Municipii cultoribus dono dedit* ».

(1) *Histoire du Comté de Bourgogne,* t. I, 1re part., pp. 195 et 201.

uns disoient être un chien, et d'autres une brebis. Il y en avoit un aussi à l'autre côté, mais il étoit effacé... L'habillement singulier ....., qui étoit d'une étoffe à grands poils avec un manteau sur les épaules, me paroît être celui d'un berger ». Ce n'était pas toutefois le portrait de la personne couchée dans le tombeau, puisque celui-ci renfermait les restes d'une femme. Peut-être serait-il permis de supposer qu'il y avait à cette place une représentation symbolique, se rattachant à l'un des nombreux cultes d'importation orientale qui existèrent, dès le deuxième siècle, dans les principales villes de la Gaule romanisée.

Lettres de l'abbé Jean-Baptiste Boisot au P. André de Saint-Nicolas (1), *relatant la découverte du tombeau de Cæsonia Donata et essayant d'en interpréter l'épitaphe.* (Bibliothèque de la ville de Besançon.) — 17 août-26 octobre 1694.

R. P. Andreæ Jo. Bapt. Boisotus S. P. D.

Quod tibi me tardius aliquantò quam promiseram de sepulchro San-Ferruciano scripsisse quereris non ægre fero. Id enim tuæ in me singularis benevolentiæ signum et prompti erga curiosa omnia animi indicium est. Sed nosti urbis incommoda, et quam parùm mihi arbitratu meo vivere liceat, ignoscesque homini plerunque non suo. Hac præcipue de causâ Buïram (2) (hoc enim nomine utar, quod tibi debeo) venio frequentius, ut et legere, et rescribere, et aliquandò etiam, fatendum quippe est, nihil agere, cum libuerit, possim. Cave autem credas Morello (3)

(1) Le P. André de Saint-Nicolas, carme de l'ancienne observance, était alors à Dijon, employé par l'abbé Fyot de la Marche à l'élaboration d'une *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Etienne de Dijon,* qui vit le jour en 1676. La collaboration du P. André de Saint-Nicolas est reconnue dans le paragraphe final de l'*avertissement* qui précède cet ouvrage. Le P. André, érudit aussi laborieux que remuant, avait cherché à s'avancer dans les bonnes grâces de Colbert en révélant des titres qui auraient donné un complément de lustre aux origines de la Maison de Bourbon : ces titres, envoyés au ministre en 1682, furent déclarés absolument faux. Le P. André, dont le nom de famille est écrit Vio dans les dépêches de Colbert à l'intendant du Bourbonnais Jubert de Bouville (Bibl. nat., mss. Clairambault, 466 et 467), était né à Remiremont en 1637; il mourut à Besançon, le 19 mars 1713, âgé de 76 ans, laissant, entre autres travaux manuscrits, un *Pouillé des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Besançon,* qui est conservé aux Archives du département du Doubs. M. Jules GAUTHIER a publié une notice sur cet érudit dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* ann. 1873, liv. 1, pp. 137-153.

(2) Il s'agit du village de Beure, situé à cinq kilomètres au sud-ouest de Besançon. La maison de plaisance qu'y occupait l'abbé Boisot existe encore : elle est dans un cirque de rochers, agrémenté de cascades, que l'on appelle le *Bout-du-Monde.*

(3) Le personnage ainsi désigné était Etienne Moreau, avocat général

meo me inscriptionis hujus exemplum misisse, tui, ut malè suspicaris, oblitum. Nam hilariores hominis eruditi ac festivissimi musas excitare volui, ridiculæ litis narratione; tibi, non sepulchri modo, sed et cippi sepulchro impositi exemplar pictoris manu exactè descriptum, ut sperabam, primo quoque tempore missurus. Sed mea me hac in re fefellit opinio. Cippi etenim Vesontionem advehendi nulla hactenus fuit occasio commoda. Itaque sepulchri solius epigraphem, ne tuam diutius patientiam onerarem, tibi mittere coactus sum, ut nudius tertius feci : hæc ad purgandam meam, ut tu putas, negligentiam. Nunc ad epistolam tuam venio. Risi enimvero, et ex animo quidem, præclarum illud inscriptionis istius exemplum a Clerico (1) ad te transmissum, quo te in sententiam suam traheret. Sed vir oculatissimus nihil in sepulchro illo præter plumbum videbat. Hinc et RESIPISCAT (2), opportunum sane in tumulo jacenti monitum, et VIENA (3), et cruces, et agnus, et omnia. Hoc duce cæcus alter in foveam ductus, et nisi nasutorum quorundam hominum in vulgus sparsi sermones oculos cæcorum aperuissent, jam ascia pro cruce, et mulieris ethnicæ ossa pro reliquiis, in templo San-Ferruciano, venerationi fidelium, multo non sine risu, exposita cernerentur : festivum antiquariis spectaculum! Nunc vero illi, qui Donatam nostram, inaudito hucusque baptismatis genere, plumbo baptisatam volebant, ne hiscere quidem audent. RESIPISCunt tandem, VIENA in VERNAm, crux in asciam mutata; ethnicumque sepulchrum, quo, parum abfuit, quin San-Ferruciani templi religio violaretur, domui nostræ ornamento est. Non dubitandum quin AVG PII VERNA, Augusti Pii vernam significet, ut in antiquis passim inscriptionibus. Neque quærendum quid igitur Augusti Verna in Sequa-

---

près la Cour des comptes de Bourgogne et Bresse, qui devait bientôt écrire une *Lettre..... au sujet de la mort de Monsieur Boisot (abbé de Saint-Vincent de Besançon)*, et la publier avec des pièces de vers sur le même sujet.

(1) Pierre-Gabriel Clerc, marchand, citoyen de Besançon, propriétaire du terrain dans lequel le sarcophage avait été trouvé.

(2) Allusion à un mot RESPIS que l'on avait cru lire dans l'épitaphe de *Cæsonia Donata.*

(3) VIENA avait été lu, au lieu de VERNA, dans le même texte lapidaire.

nis? cum servos suos Imperatores in provincias ad rem suam aut fisci procurandam mittere solerent; minusque mirum sit Antonini Pii vernam conjugi suæ sepulchrum posuisse, quam DVBETRATIAM CASTVLAM NATIONE SYRIAM TEMPLVM ET PORTICVS VETVSTATE COLLABSVM DEO MERCVRIO CISSONIO DENVO DE SVO RESTITVIsse (1), quod tuis ipse oculis in lapide scriptum apud me vidisti. At quî potuit, inquis, verna, ex testamento conjugis servæ, tumulum conjugi ponere? Primum Donata nostra serva non fuit, licet servo Augusti nupta. Deinde licet servi in jure pro nullis haberentur, ideoque neque institui hæredes possent, nisi a dominis, ea conditione ut liberi fierent et essent necessarii, fas erat tamen ex testamento illis, non legatum quidem relinquere, quod domino datum videbatur, sed curam rei alicujus, ut sepulturæ, committere. De Eusebio autem ter compellato, ignoro plane quisnam sit et unde aut qua venerit. Nec enim verisimile est Candido Eusebii cognomen fuisse : aliàs inscriptum quoque foret; nec jam, post diuturnam lapidis inspectionem, conjecturæ meæ locus est EVSEBIAE Donatæ, scalptoris errore, A demptum, cum non EVSEBIAE sed CAESONIAE potius vestigia appareant. Minus difficile est illud EVSEBI II. Nam nisi AVE EVSEBI sine adspiratione scriptum alibi esset, crederem II plane H esse, ita ut EVSEBI HAVE significet, ut plerunque in antiquis monumentis videre est. Hic verò II secundo seu iterum significare vero mihi simile videtur.

---

(1) Ce texte est emprunté à une inscription que l'abbé Boisot possédait et dont il avait envoyé copie au docteur Spon, dans une lettre datée du 13 décembre 1679, lettre débutant ainsi : « Monsieur, vous avez donné tant de belles inscriptions au public, que j'ay cru que vous me sçauriés bon gré de vous en envoyer une que l'on me donna l'autre jour, et qui a esté trouvée icy depuis deux ou trois mois. Elle est en très beaux caractères romains, sur une pierre large d'un grand pied et longue de deux et demy. En voicy les termes :

DEO MERCVRIO CISSO
NIO DVBE(TR)ATIA CASTVLA
NATIONE SYRIA TEMPLVM
ET PORTICVS VETVSTATE
CONLABSVM DENVO DE SVO
RESTITVIT

Inestque eâ in re elegantia quædam, miraque doloris atque amoris expressio, ut post compellatum semel per AVE et VALE Eusebium, ista tandem repetens finiat quisquis est qui loquitur EVSEBI ITERVM AVE ET VALE. De agno, et milite et stemmate, vera falsis mixta. Sed cum cippus advectus fuerit, tunc te faciam de mea super his opinione certiorem. Hæc de sepulchro de San-Ferruciano. Sed heus tu! Et quid sepulchra illa duo, quibus inscriptum D. M. a sciolo indocte interpretatum rides, aliquid habent, quod tibi videre fuerit, aut mihi sit legere jucundum? Ferriesium expecto (1). De Fyoti (2) nostri salute gaudeo;.cura ut is sciat se a me tantum coli et diligi, quantum et sua in me merita, et exquisitus in me grati animi sensus, officiorumque continua recordatio, postulant. Monetario (3) nostro multam salutem. — Vale et nos ama. — Buïræ, XVI KAL. SEPT.

Doctiss. P. Andreæ suo Jo. Bapt. Boisotus S. D. (4)

Nihil ad nos tamdiu a te litterarum mirabar, præsertim quum Ferriesius meus suâ mihi epistolâ significasset sibi te placuisse admodum, seque dedisse operam ne tibi ipse minus placeret. Hæc mihi cogitanti allatæ sunt tandem a te litteræ, sed neque unde, neque quo die datæ essent significabant. In iis scriptum erat te a Ferriesio lautissime exceptum, tabulas ejus universas vidisse, legisse, exscripsisse, multaque adnotasse, quæ de S. Viventii cœnobio et de Assonâ nostrâ (5) cognitu digna tibi visa,

---

(1) L'abbé Jacques de Faure-Ferriès, de Castres, parent et héritier de Pellisson, était prieur commendataire de Saint-Vivant-sous-Vergy, et jouissait en conséquence d'un hôtel à Dijon qui dépendait de ce bénéfice ecclésiastique.

(2) Claude Fyot de la Marche, abbé commendataire de Saint-Etienne de Dijon.

(3) Bernard de La Monnoye, alors correcteur en la Cour des comptes de Bourgogne, depuis membre de l'Académie française.

(4) Au dos de cette lettre est une adresse ainsi conçue : « Au révérend Père, le Révérend Père André, ancien provincial des PP. Carmes, à Dijon».

(5) Le prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy et la ville d'Auxonne.

quæ omnia mihi pro tuâ humanitate accepta refers. Gaudeo equidem Ferriesium meum tibi omni officiorum genere, et exhibitione tabularum suarum abunde satisfecisse, sed id partim innatæ hominis urbanitati, aut potius præconceptæ de ingenio tuo ac moribus, quam præsentia tua confirmavit, opinioni, mihi certe nihil, debes. Quid enim tibi, viro doctissimo juxta ac suavissimo, non tribuatur? Gratulor autem tam magnam præclararum tibi rerum, ad historiæ vulgo ignotæ lucem ac decus accessionem factam, quam, ut spero atque hortor, ubi per tempus licebit, confestim typis committes. — De sepulchro San-Ferruciano jam non bilem mihi, sed nauseam movent, indociles atque his in rebus planè plumbei monachi. Unum afferunt, Mabillonium suum, ex Eusebii nomine, quod hactenus in inscriptionibus antiquis haud repertum, christianum istud sepulchrum ex cathedrâ pronunciasse. Quasi vero, ex eo quod apud Gruterum nulla Eusebii mentio in inscriptionibus Ethnicorum, continuò ubicunque id reperietur nomen, ea christiana inscriptio censenda sit. Imò ne christiana quidem, ex eodem argumento, cùm in inscriptionibus Christianorum non reperiatur. Undè ergò tam rarum apud Ethnicos Eusebii nomen? quia nimirum, ut plumbeis istis placet, pietatem significat, quæ Christianis solis convenit. O plumbeam rationem! Non ergò minus propria Christianorum, minus conveniens Ethnicis sanctitas? Et tamen lapis apud me CASTORI sacratus est a TI. IVLIO SANCTO (1). Sed pronunciavit Mabillonius, aiunt. At non pronunciasset, si sepulchrum vidisset suis ipse oculis. Denique non ex Tripode. Nam quod ascias nostras ipse cruces esse arbitretur, haud credo; præsertim in inferiori sepulchri parte positas, nec ullâ in re crucibus similes. Sepulchri totius exemplum tandem ad te mitto. Cippus nudius tertius advectus ad me pervenit. In eo figura hominis, poculum dextrâ, sinistrâ baculum gerentis, rudi opere. Sed dextra manus cum poculo fracta, nec fragmenta colligere licuit. Ad dextram istius figuræ animal, ut delineatum vides,

(1) L'abbé Boisot fait intervenir ici les termes, plus ou moins bien lus, d'une inscription votive trouvée à Mandeure (Epamanduodurum), venue en sa possession et dont on n'a plus aujourd'hui que les copies publiées par Jean-Jacques CHIFFLET (*Vesontio,* I, p. 153), DUNOD (*Comté,* t. I, p. 185) et quelques autres érudits.

nescio quale. Ad lævam fractus lapis, ut quidem videtur, ab antiquo. Si meam de hominis hujusce figurâ conjecturam quæris, CANDIDI effigiem sepulchro insculptam, cum officii insignibus, existimo, eumque Antonino Pio servum a Potione fuisse. Sed de his hactenùs, et quidem nimis multa. Baudoto nostro dignitatem, licet minùs voluntariam nec fortasse gratam, jam dudum gratulatus sum (1); sed ea est sors virorum illustrium, ut virtuti eorum ac modestiæ vim inferre Reipublicæ intersit. Strabonem Casauboni græco-latinum, etiam sex libris, mihi eme. Fyoto nostro multam salutem. Tu, si valere vis, Buïram veni. Interim vale et me ama. — Vesontione, VII KAL. NOV. M. DC. XCIV.

(1) Allusion à la charge de maire de Dijon qui venait d'échoir au maître des comptes François Baudot.

RAPPORT DE M. LE DOCTEUR CHAPOY

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

SUR LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE A DELÉMONT

le 19 octobre 1889

PAR LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

Séance du 9 novembre 1889.

MESSIEURS,

La visite que nous avons l'habitude de rendre avec une grande ponctualité à la Société d'histoire de Neuchâtel n'a pu avoir lieu, cette année, par suite de circonstances qu'il nous était impossible de prévoir. La réunion publique, à laquelle veulent bien nous inviter régulièrement nos excellents voisins, a subi, en effet, un changement complet dans sa date qui du mois de juin a été reculée jusqu'au 10 septembre. Or, à cette dernière époque, votre bureau, toutes affaires terminées du reste, ne voyant poindre à l'horizon pas même l'ombre d'une formalité à accomplir, avait cru pouvoir se disséminer un instant. Il a dû, à son retour, constater, avec un vif regret, l'impossibilité d'assister à une fête déjà terminée. Une lettre d'excuses fortement motivées a réparé, nous en sommes certains, ce que notre silence involontaire avait pu avoir d'étrange et d'apparemment incorrect : aussi nos relations, nous sommes en droit de l'espérer, se poursuivront toujours cordiales et fraternelles avec la Société neuchâteloise.

L'occasion s'est du reste promptement offerte de témoigner, dans un autre milieu, nos affectueuses dispositions pour nos confrères de la Suisse.

La Société Jurassienne d'Emulation, après un court moment de halte, allait prendre un nouvel essor le 19 octobre,

à Delémont, où devait se tenir sa 36me session générale. Au nom du Comité central, une invitation nous était adressée dès le 20 septembre. Nos séances mensuelles étant suspendues, vous le savez, pendant la durée des vacances, votre président, ne pouvant faire appel à votre précieux concours, accepta le périlleux honneur de vous représenter; et, quoique une indisposition sérieuse l'eût violemment éprouvé entre le jour de sa détermination et celui de son départ, il a tenu à resserrer dans les limites de ses forces les liens qui nous unissent aux savants du Jura bernois.

Gagner Belfort, passer quelques instants en famille, goûter les illusions d'un sommeil factice pour reprendre la voie ferrée et arriver au but : en moins de dix-huit heures ce programme se trouvait réalisé.

La journée était belle et pleine de promesses. A Delle j'avais eu le plaisir de rencontrer M. Granier, inspecteur des forêts, qui devait, avec M. Bouthenot-Peugeot, constituer la délégation de Monbéliard. Le temps paraît court quand on traverse des régions intéressantes, en compagnie d'un homme aimable. Aussi ne vis-je pas sans appréhension l'envahissement de notre compartiment à la gare de Porrentruy. Mais mes craintes furent de peu de durée. Aux attraits de notre isolement antérieur succédèrent les avantages de faire la dernière étape avec une section jurassienne dont les membres et, parmi eux, M. Théo Zobrist, furent pour les deux étrangers, d'une obligeance extrême et de la plus parfaite urbanité.

M. le docteur Koby, président de la Société jurassienne et M. Arnold Droz, qui en est le secrétaire, accueillirent à la gare les divers arrivants. A neuf heures, à l'Hôtel de Ville, les délégués étaient priés de prendre place au bureau, et la séance publique s'ouvrait au milieu d'une nombreuse assistance à laquelle étaient venus se joindre M. le docteur Gilliéron de Bâle et M. Jaccard, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Dans son discours d'ouverture, net et concis, M. Frey, inspecteur des forêts, président de la section delémontaise, retrace en quelques mots le passé de la Société, salue les sociétaires présents, les félicite de leur ardeur, fait des vœux pour leur concorde et leurs progrès, et remercie les envoyés des Compagnies amies. M. Droz lit ensuite des fragments d'un intéressant rapport où se trouvent condensés les principaux détails concernant la réorganisation actuelle : puis, après un court exposé et une rapide solution de questions administratives, les lectures commencent dans un ordre un peu différent de celui où elles avaient été annoncées : quelques-unes mêmes furent totalement supprimées. C'est ainsi qu'il ne nous fut pas donné d'entendre M. le docteur Gross traiter « des falsifications des antiquités lacustres », ni M. J. Germiquet présenter la deuxième partie de son travail intitulé : *Clerus Rauraciæ reformatus.*

La première communication due à M. Fréderic Imer, préfet de Neuveville, était intitulée : « Un diplomate éconduit ».

Ce furent deux ambassades bien différentes dans leurs résultats que celles dont M. le chancelier Neuhaus fut chargé auprès du Directoire par la ville de Bienne en 1796 et en 1798. Reçu la première fois, avec une pompe vraiment royale, par Barras qui se contenta de paraphraser sa requête au sujet du *droit de bannière* et de lui donner de l'eau bénite de Cour, il avait regagné ses foyers ayant en main une lettre de minces promesses et dans le cœur un volumineux levain d'amour-propre.

Bienne ayant été occupée le 5 Février 1797, après le traité de Campo-Formio, M. Neuhaus et M. Imer, grand père de l'auteur du mémoire, sont envoyés à Paris. Les autorités françaises leur avaient refusé toute recommandation ; leur passeport que le vent leur avait arraché au début du voyage n'avait été recueilli qu'en lambeaux par le fouet du postillon : il y avait là de quoi terroriser l'augure le plus sceptique. Néanmoins ils poursuivirent courageusement leur route ;

mais, ô triste retour des choses d'ici-bas ! non seulement M. le Chancelier ne fut reçu par aucun des hauts dignitaires, mais il vit même s'ouvrir devant lui la seule porte à laquelle il ne songeait guère à heurter,... celle du poste de police. Arrêté dans son lit par un inspecteur, comme prévenu d'intelligences criminelles avec les ennemis, il passe dix jours en prison puis est reconduit à la frontière, malgré son énergique protestation : « Que peuvent les droits les plus sacrés contre la violence ? » La fable du chêne et du roseau dont je vous rapportais la traduction patoise après mon excursion à Montbéliard me revint en mémoire quand nous apprîmes que le compagnon de M. Neuhaus, moins connu et moins prétentieux, n'avait point été inquiété et avait profité de sa présence en notre capitale pour la visiter en toute tranquillité.

Je me suis laissé dire que Neuveville et Bienne avaient conservé de leurs anciennes rivalités une certaine tendance à des critiques réciproques dont il m'a été donné de connaître un spécimen : il serait fâcheux pour la Société jurassienne que l'entente devînt absolue entre ces deux villes.

Que n'a-t-on reproché à la France depuis l'année fatale ? On l'adulait avant ses malheurs, on ne lui reconnaît plus que des défauts, sinon des vices. Mais à côté de ceux qui la dénigrent systématiquement il y a des hommes qui apprécient avec justice et indépendance ses glorieuses découvertes et ses énergiques efforts. La géographie et la cartographie au sujet desquelles on a toujours fait ressortir notre infériorité, ont été l'objet de soins tout particuliers de la part des vaincus de 1870-71. M. Théo Zobrist, professeur à Porrentruy, a reconnu, dans son travail consciencieux, sobrement et élégamment écrit, que l'Exposition universelle de 1889, en même temps qu'elle avait révélé la grandeur de l'art cartographique à maintes époques, avait aussi prouvé qu'à l'heure présente, dans notre pays, nous sommes, en cette matière,

à la hauteur des nations les plus versées dans cette importante étude. Seuls, les ouvrages à mettre en les mains des enfants laissent encore à désirer ; et le prix beaucoup trop élevé des atlas empêche leur propagation dans les masses.

Pour la troisième fois la pensée de l'auditoire allait être dirigée sur notre région. Est-il possible de prononcer aujourd'hui le mot *microbe* sans évoquer en même temps le nom de notre immortel Pasteur ? M. le docteur Ceppi s'était assigné le but de faire connaître la théorie microbienne. Des dessins au tableau et des préparations microscopiques aidaient à suivre les descriptions du conférencier qui s'est montré à la fois un médecin instruit et un zélé vulgarisateur.

Au nom de M. le curé-doyen Chêvre, auteur d'un *Historique de l'Abbaye et du Chapitre de Moutier Grandval* et d'une *Histoire abrégée du Jura bernois*, M. Droz lit une note ayant trait à l'expulsion des moines de Moutier par Henri IV et Bourkhard d'Asuel. La date de ce fait remonterait exactement à l'année 1076.

Peut-on trouver de la houille à Cornol ? Tel était le titre de la conférence de M. le président Koby. Avant de laisser les capitalistes ou la Confédération elle-même s'engager dans des dépenses immenses et inutiles, les géologues suisses considèrent qu'il est de leur devoir de montrer combien coûteux seraient les travaux pour rechercher des gisements aléatoires. Différentes coupes indiquées et successivement corrigées par Thurmann, n'étaient pas rigoureusement exactes. Au lieu d'une profondeur de 600 mètres à laquelle on pensait, au moment des premières tentatives, rencontrer les couches carbonifères, il faudrait, au niveau de la chaîne du Mont-Terrible, pratiquer un sondage de 2500 mètres au minimum et encore ne serait-on pas absolument sûr de rencontrer le terrain houiller. Cette lucide et substantielle démonstration est corroborée avec non moins de clarté et de solidité par M. Jaccard, professeur à Neuchâtel, qui s'est occupé spécialement de cette question en l'étendant à toute

la Suisse. Ce n'est qu'au niveau du plateau qu'on pourrait pratiquer des sondages ayant quelques chances d'aboutir.

Bien des localités ont disparu à travers les âges sans plus laisser de souvenirs historiques que la plupart des hommes dont la charrue ramène parfois les ossements isolés à la lumière. En retrouver les vestiges est œuvre longue et difficile. M. le docteur Boëchat continue, avec fruit, les recherches laborieuses qu'il a commencées à ce sujet dans le pays d'Ajoie et dont il a déjà publié la première partie dans les *Actes* de la Société. Il prouve que les exigences de la pratique médicale ne s'opposent point à l'acquisition de connaissances variées, sources de délassement individuel et d'agrément général.

La nomination d'une Commission chargée de l'organisation d'un Musée historique jurassien à Porrentruy clôtura cette séance instructive qui n'avait pas duré moins de quatre heures et pendant laquelle l'attention avait été constamment tenue en éveil par le talent des conférenciers.

Une heure et demie tintait à l'horloge de l'Hôtel du Soleil, quand fut servi le banquet traditionnel. Votre président, qui, pour n'être point en retard, avait résolumment fait taire, le matin, les réclamations d'un estomac trop tôt éveillé, ne fit point à regret les premiers pas sur ce terrain physiologique.

On mange lentement en Suisse : c'est sans doute pourquoi l'on y mange tard, les moindres parcelles alimentaires devenant assimilables. Ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion de s'asseoir à l'une de ces fêtes de famille savent avec quelle régularité, entre chaque mets, le major de table ordonne les toasts et les chœurs.

La musique vocale demande, pour être exécutée sans accompagnement, une grande perfection : la chorale de Délémont a su interpréter avec art et méthode des mélodies choisies avec goût, qui alternaient avec les discours.

M. Emile Boëchat, sous-préfet ; M. Courvoisier, M. Imer parlèrent tour à tour pour féliciter et encourager la Société

jurassienne, au nom de la ville de Delémont, de la Société bernoise et des intérêts intellectuels de la Suisse.

Un télégramme envoyé à M. Xavier Kohler, ancien président, tenu éloigné par une cécité presque complète, avait provoqué une réponse laconique mais touchante. Celle-ci fut le prélude des remerciements que M. Adrien Kohler adressa en termes émus à l'Assemblée.

M. le professeur Fahrni lut alors un rondeau fort bien tourné, composé par M. Virgile Rossel et intitulé : « la Belle au Bois dormant », allusion délicate à la somnolence momentanée de la Société. M. Bouthenot-Peugeot, de Montbéliard, apportant les hommages de sa Compagnie, but à l'union des travailleurs de l'esprit et à la régénération des caractères par l'instruction et par l'éducation.

Tous les orateurs s'exprimèrent dans un langage facile et élevé, et les bravos qui accueillirent leurs discours témoignèrent de la communauté d'idées qui existait entre eux et les convives.

Mais quand M. Favrot, préfet de Porrentruy, dans une vibrante improvisation, s'adressant aux délégués français eut salué en eux ce peuple qui est et sera toujours la grande nation et les eut assurés de l'amitié durable entre la Suisse et la France, alors l'enthousiasme alla grandissant. Une ovation si unanime ne pouvait passer inaperçue : votre président crut devoir s'acquitter de sa dette en ces termes :

MESSIEURS,

« C'est sous le coup d'une profonde émotion que je prends la parole. Mon cœur palpite encore, et de bien douce joie, je vous jure, depuis le toast si chaleureux que M. le préfet Favrot a porté à notre chère France, si indignement et si injustement traitée au-delà d'autres frontières. Il me tarde de répondre à son consolant discours, mais je dois avoir assez d'empire sur moi-même pour ne pas oublier que j'ai à saluer d'abord la Société d'Emulation du Jura bernois.

J'espère trouver ensuite dans l'immense amour que j'ai pour mon pays et dans la gratitude que, comme tout Français, j'ai pour le vôtre, des accents assez éloquents pour remercier de ses vives sympathies la Suisse si bienfaisante et si hospitalière.

» Tout à l'heure, M. le délégué de Montbéliard faisait allusion à vos magnifiques glaciers. Permettez-moi de vous ramener dans le beau site où j'ai le plaisir de me rencontrer, aujourd'hui, au milieu de vous.

» Un de nos géologues les plus distingués, que la Faculté des Sciences de Besançon s'honore d'avoir pour doyen et que la Société d'Emulation a appelé, deux fois déjà, à la présider, M. le professeur Vézian, a formulé sur votre région une appréciation qui m'est revenue à la mémoire dans cette journée si pleine d'union et de cordialité. Après avoir divisé le Jura franco-suisse en deux zônes, l'une orientale, l'autre occidentale, et avoir signalé les dissemblances de leurs montagnes, il émet cette idée, que le val de Delémont, considéré comme centre géologique, réunit les caractères distinctifs des deux grandes subdivisions de cette chaîne que la nature a pris à tâche, ce me semble, de créer assez grande pour nous unir mais trop basse pour nous séparer. Peut-on s'étonner dès lors que Delémont soit devenu un point de ralliement pour les hommes, alors qu'il a eu le gigantesque pouvoir de rapprocher deux ordres de montagnes. Les communications ont beau être difficiles, l'attraction n'en persiste pas moins et paraît même croître en raison des obstacles. Et voilà pourquoi le président de la Société d'Emulation du Doubs a franchi les distances à travers maintes sinuosités et vient affirmer par sa présence l'intimité de l'alliance qui existe entre nos groupes scientifiques.

» Ce matin, M. le président Frëy, dans son allocution, a dit avec une grande justesse d'expression, que nos Sociétés sont sœurs. Cette parenté ne saurait nous surprendre quand on considère combien nombreuses et fortes sont leurs affi-

nités. Nées sur un sol dont la constitution est identique, ne sont-elles pas soudées pour ainsi dire l'une à l'autre par leurs souvenirs historiques, par la nature similaire de leurs travaux, par les relations amicales de leurs illustrations ?

» Est-ce que la ville de Porrentruy, à une date encore récente, alors que la circonscription des diocèses, était encore celle des anciennes nationalités gauloises, n'était pas politiquement soumise à l'évêque de Bâle et spirituellement à l'archevêque de Besançon ? Et si nous remontons très loin dans le passé, est-ce que sous les empereurs du IIIe siècle, notre Vesontio, sous le vocable si connu *Maxima Sequanorum*, n'était pas le grand centre militaire de la Séquanie et de la Suisse colonisée ?

» Le but que vous poursuivez dans vos remarquables études est aussi celui que nous cherchons à atteindre. Il suffit d'ouvrir un volume de vos *Actes* pour voir combien sont variées les branches que vous cultivez ; mais une séance comme celle de ce matin permet mieux encore de juger de la vigueur de vos efforts et de la grandeur de vos succès.

» Je remercie M. Imer de nous avoir si vivement intéressés avec les fâcheuses aventures de son diplomate éconduit. Il est difficile de narrer avec plus d'art dans le style et de finesse dans la pensée. Certes, Messieurs, à l'égard de l'ambassadeur de Bienne, qui vous a paru, comme à moi, n'avoir pas été suffisamment à la hauteur de sa mission, le Directoire a montré une mauvaise humeur qui, à coup sûr, n'avait rien d'helvétique. Je vois avec satisfaction que vous ne nous en avez pas gardé rancune puisque, aujourd'hui, vous recevez des délégués français avec une courtoisie que vous me permettrez d'appeler toute française.

» M. Zobrist a raillé et notre dédain passé et notre manie actuelle pour la géographie et la cartographie, dédain dont je me suis rendu coupable à l'âge où l'on ne réfléchit guère, manie que je subis à présent que j'ai à cœur d'être sur ce

terrain, à la hauteur de mes enfants. Mais les critiques du savant conférencier ont été si pleines de tact et de délicatesse, il a reconnu nos immenses progrès avec tant de loyauté, qu'il a donné à entendre et que je crois pouvoir lui affirmer qu'à la prochaine exposition décennale, il nous décernera sur ce point la palme entre tous les Etats.

» Une phrase bien singulière a terminé le curieux exposé de M. le docteur Ceppi sur les microbes : « Je regrette, a-t-» il dit, de vous avoir alarmés en vous parlant des ces infi-» niment petits que l'on a tant de raison de redouter ». Qu'il me permette de lui dire qu'ils ne sont point si redoutables puisque, grâce à lui, nous sommes arrivés à les aimer.... au moins pendant une demi-heure.

» M. le professeur Koby nous a dirigés vers des mines de charbon..... qui sont encore à découvrir..... à Cornol. M. le professeur Jaccard s'est joint à lui pour nous servir de guide, et, dans cette promenade souterraine, tous deux ont jeté de vives lueurs sur les houillères.... problématiques..... de la Suisse.

» Et pour clore ce programme déjà si riche, M. le docteur Boëchat nous a entretenu, avec une absolue compétence, de certaines localités disparues du pays d'Ajoie. Heureux médecin qui sait non-seulement prolonger à l'infini les existences individuelles, mais encore faire revivre des villages tout entiers !

» Et maintenant quelles preuves ne vous fournirai-je pas des liaisons particulières de nos travailleurs respectifs ? Votre grand naturaliste Thurmann était l'ami de Marcou, de Grenier, de Pidancet, de Renaud-Comte. Auguste Quiquerez et Alphonse Delacroix étaient, on s'en souvient encore parmi nous, sincèrement et cordialement unis. C'étaient deux hommes à la physionomie patriarcale. Ils furent l'un et l'autre de féconds initiateurs et, ce qui est plus encore peut-être à notre époque, des penseurs originaux. De part et d'autre nous nous faisons un devoir et un

honneur de garder fidèlement leur mémoire. A l'heure présente, M. Xavier Kohler et M. Auguste Castan sont les âmes de nos Sociétés : une affection déjà ancienne les maintient dans les plus excellents rapports. Pourquoi faut-il qu'un nuage épais ait voilé la vue de votre vaillant érudit, de votre littérateur justement apprécié, au point de ternir l'éclat de votre brillante Société ? Mais cette éclipse n'a été que passagère, car l'intelligence lumineuse qui guidait votre route jette encore ses rayons sur la nouvelle voie qui s'ouvre devant vous.

» J'aurais fini, Messieurs, si je n'avais eu à m'exprimer ici que comme délégué d'une Société savante, mais les salutations enthousiastes adressées tout à l'heure à mon pays bien-aimé, et les applaudissements non équivoques avec lesquels vous les avez accueillies, me font un devoir d'offrir, comme Français, à la Suisse tout entière, les vœux que la Société d'Emulation du Doubs m'avait chargé de présenter à la Société jurassienne.

« La science n'a pas de patrie », nous a dit, avec foi et avec vérité, M. le préfet Favrot ; mais qu'il me permette d'ajouter : « Le savant en a et doit toujours en avoir une. » Vous avez tout mis en œuvre aujourd'hui, dans votre bienveillant accueil, pour me faire oublier que nous n'appartenons pas à un même peuple : il est un sentiment indestructible qui me force à m'en souvenir ; celui de la reconnaissance. Qu'on méconnaisse ailleurs les services que nous avons rendus, qu'importe ! Nous aurons toujours présent à la mémoire le dévouement qu'à la fin d'une guerre fatale, vous avez eu pour nos soldats épuisés.

» Dans un hymne à l'Helvétie, hymne où déborde en vers magnifiques la gratitude la plus touchante et la plus inaltérable, notre poète franc-comtois, Edouard Grenier, a rendu hommage à votre terre tutélaire après nos désastres immérités ; et faisant pour son bonheur les souhaits les plus ardents, il s'est écrié dans une de ses stances :

Reste toujours heureuse et grande !... Oui, j'ai dit grande !
On est grand par le cœur. La Suisse et la Hollande
L'ont prouvé toutes deux en défendant leurs droits.
Athène et la Judée étaient-elles petites ?...
La force n'y fait rien, pas plus que les limites,
On peut être puissant et petit à la fois.

» Eh bien ! ces souhaits, je les formule à nouveau pour votre belle patrie, restreinte dans son territoire, mais immense dans sa bonté, et pour votre Société locale, modeste dans sa circonscription mais vaste par ses idées.

» Que toutes deux soient toujours fortunées et prospères ! En les unissant dans une même pensée j'ai la ferme confiance que ma voix trouvera de l'écho dans vos âmes, et c'est pourquoi j'élève mon verre pour boire à la fois à la renaissante et vaillante Société jurassienne d'Emulation que nous estimons pour son travail et félicitons pour ses succès, et à la noble, libre et généreuse Helvétie que nous aimons comme elle a aimé nos défenseurs malheureux ! »

L'assemblée voulut bien, par un triple ban d'applaudissements, laisser croire à votre représentant qu'il n'avait pas été trop au-dessous de sa tâche : mais l'aventure de M. le chancelier de Neuhaus est là pour l'avertir que la roche tarpéïenne est près du Capitole ; il laisse donc à son successeur, si versé dans l'art de bien dire, le soin de faire connaître aux Sociétés correspondantes la réelle autorité de vos ambassadeurs.

Il était écrit qu'une journée qui avait commencé sous des auspices si favorables, qui s'était continuée au milieu des plus nobles distractions, s'achèverait d'une façon délicieuse. Un de nos plus sympathiques compatriotes, qui, par son union, a créé une alliance de plus entre Besançon et Delémont, M. Georges Marquiset, me conviait à partager son repas du soir dans sa ravissante demeure où Mme Marquiset et sa jeune famille me réservaient l'accueil le plus gracieux et le plus distingué. Qu'il me soit permis, Messieurs, d'adresser à ceux qui furent mes hôtes d'un moment, mais

d'un moment dont on est heureux de se souvenir, l'hommage d'un voyageur reconnaissant.

L'Hôtel du Soleil abrita ma nuit et le lendemain Bâle étalait à mes yeux la splendeur de sa cathédrale et les richesses de ses musées. Mais les minutes sont comptées pour le médecin et, dès deux heures, je revenais sur mes pas. Après avoir une dernière fois au passage serré la main à mon amphytrion de la veille, je regagnais Montbéliard et m'endormais à Besançon.

Un instant j'avais pensé traverser les gorges de Moutier qui me sont inconnues. Mais la pluie tombait à torrents et j'avais la perspective de voir peut-être sous peu cette pittoresque vallée.

L'année prochaine, en effet, c'est en ce point que la Société jurassienne d'Emulation tiendra sa séance solennelle. Ce sera sans doute un attrait de plus pour plusieurs d'entre nous, mais la visite que je viens de faire à nos savants confrères m'autorise à vous dire que si jamais un congrès pouvait se réunir, en Suisse, dans un lieu que la nature aurait dépossédé de toutes ses faveurs, il y aurait dans le spectacle qui vous serait offert un attrait assez puissant pour vous faire oublier le décor, et ne vous laisser penser qu'à la beauté de la pièce et à la valeur de ses interprètes.

L'OASIS D'OUARGLA

Par M. Victor ALMAND

CAPITAINE DU GÉNIE.

Séance du 13 juillet 1889.

9 novembre 1887..... Il est dix heures ; au bout d'un long couloir bordé de dômes, de cônes, de pyramides, un spectacle éblouissant apparaît à nos yeux. Le bassin d'Ouargla s'étend tout entier devant nous.

Au centre, une masse d'un vert sombre, qui se ramifie dans toutes les directions, est assiégée de tous côtés par des dunes dont les siouf (1) étincellent au soleil ; à gauche, du sable jusqu'aux limites du chott bordé de hauts mamelons ; en face et au-delà de l'oasis, une plaine dont l'horizon se perd dans la brume. Elle est coupée, sur la gauche, par une ligne de hautes dunes blanches, prolongée par une file de gour (2) connus sous le nom d'El Bekrat (3). A droite, une masse énorme, de forme trapézoïdale et de couleur sombre, s'accentue vigoureusement par des arêtes de couleur rose. C'est le Krima, l'ancien *oppidum* de la région, comparé par le colonel Trumelet (4) à « un vaisseau démâté, errant abandonné sur des vagues embrasées qui assaillent ses flancs avec fureur. »

Ce spectacle incomparable nous console de bien des misères, et nous fait envisager avec moins d'appréhension l'hospitalité si redoutée de la reine des sables.

---

(1) *Sif,* pluriel : *Siouf.* Tranchant d'un sabre, arête des hautes dunes.

(2) *Gara,* pluriel : *Gour.* Mamelon souvent conique ; témoin de l'ancien plateau saharien détruit par les érosions.

(3) Les jeunes chamelles.

(4) *Les Français au Sahara,* par le colonel TRUMELET.

. . . . . .

. . . . . .

Le qsar (1) d'Ouargla a une forme presque circulaire : il est ceint d'un mur de boue haut d'environ 2m 50 à l'intérieur ; des créneaux nombreux et des tours de flanquement permettent la surveillance des abords. Un fossé autrefois plein d'eau entourait la ville ; ce fossé, devenu un foyer d'infection, a été comblé.

Sept portes donnent accès dans le qsar ; la Bab Solthan, aujourd'hui porte Flatters, a été remaniée et n'est plus qu'une baie dans le rempart : elle s'ouvre sur l'esplanade de la Casbah. Les autres portes consistent toutes en une façon de blockhaus, traversé par un passage fortifié et coudé à angle droit. Des sièges en timchent (2), adossés aux murs, servent dans les chaudes journées de lits de repos aux flaneurs toujours nombreux. Chaque porte est surmontée d'un corps de garde crénelé où l'on accède par des escaliers rudimentaires. Le soir, les portes se ferment à huit heures, et un portier est chargé d'ouvrir aux retardataires.

Toutes ces défenses sont aujourd'hui dans un piteux état : le mur d'enceinte est tellement délabré qu'il ne serait peut-être pas besoin de trompettes comme à Jéricho pour le renverser.

La Casbah, ancien palais des sultans, est un amas de bâtisses ruinées qui abritent tant bien que mal le bureau arabe et les subsistances militaires, en attendant l'achèvement du bordj (3). C'est contre le mur d'enceinte de la Casbah, sur l'esplanade, qu'on a édifié un monument à la mémoire du colonel Flatters et de ses compagnons. C'est une grande table de marbre, encadrée et hissée sur un piédestal ; elle porte les noms des membres de la mission.

---

(1) Village fortifié de la région saharienne.

(2) Plâtre indigène.

(3) Enceinte fortifiée qui, dans les postes du sud de l'Algérie, renferme tous les services militaires.

De la place de la Casbah, une longue rue droite, bordée de deux couloirs terrassés, conduit au marché ; les troupiers l'appellent la rue des « mille colonnes ». Ces allées couvertes sont constituées par des piliers en plâtre espacés de deux en deux mètres. Chaque pilier supporte un quartier de palmier, un recheb, reposant également sur le mur de la maison voisine : d'autres les recroisent et portent des files jointives de djérids (1) ; sur ces djérids, on a appliqué un mortier de terre et de plâtre formant le sol de la terrasse. Les maisons elles-mêmes ont des terrasses analogues et des murs en terre : elles ne présentent, comme solidité, qu'une garantie relative.

Le marché est un vaste carré, au centre duquel se dresse un divan en timchent ; le pourtour est bordé par une galerie couverte, construite comme les promenoirs de la rue des mille colonnes.

Les marchands ont leurs boutiques sous cette bordure abritée du soleil, pendant que le nomade expose sur la place, qui sa laine, ses dattes ou son orge. Le marché est pauvre et perd, paraît-il, tous les jours de son importance, depuis que les Français occupent le pays. Les autres rues du qsar sont étroites et établies sans souci de l'alignement ; les maisons qui les bordent sont basses et sans autre ouverture extérieure que la porte. Celle-ci a parfois ses montants décorés de moulures en plâtre, et son fronton d'assiettes en faïence, ou simplement de fonds de soupière et de bol, encastrés dans le mur. Autant de tessons, autant de mariages dans la maison.

On trouve encore dans la ville des passages terrassés qui, autrefois, étaient munis de portes. Ils séparaient les trois quartiers habités par les Beni-Sissim, les Beni-Brahim et les Beni-Ouagguin. Quand ces tribus avaient à vider une querelle, on fermait d'abord les portes extérieures par crainte

(1) Nervure centrale d'une feuille de palmier.

des nomades; puis, à l'intérieur, se livraient des combats sanglants qui assuraient à l'une ou à l'autre la suprématie pendant quelque temps.

Deux hautes tours tronconiques, blanchies à la chaux, ce qui, certains jours, les rend invisibles, marquent les deux principales mosquées du qsar et deux rites autrefois rivaux. L'une est malékite ou orthodoxe, l'autre mozabite ou schismatique. Quand le soir, à l'heure du mor'reb (1), le moudden appelle à la prière, le signal doit partir de la tour malékite. Les mosquées n'ont rien de remarquable; elles se composent, comme au M'zab (2), de salles obscures dont les terrasses sont soutenues par d'énormes piliers en plâtre.

Le qsar est construit sur un sol un peu plus élevé que le niveau moyen du chott (3) qui l'entoure comme un vaste croissant. Ce sol plus élevé se prolonge vers le sud, dans la direction du Krima. L'ancien fossé, aujourd'hui comblé, sert de chemin de ronde entre l'enceinte et les jardins, et donne la seule communication facile du nord au sud.

L'oasis forme autour du qsar comme une couronne coupée en deux suivant un diamètre, par la route de N'Gouça au Nord, et le pâté rocheux où se construit le bordj au Sud. Les jardins sont clos par des murs en terre, entre lesquels courent d'étroits sentiers accessibles seulement aux bourricots. Ces jardins sont en contre-bas des sentiers, et souvent la différence de niveau est de deux à trois mètres, de sorte que l'étroite chaussée devient, par rapport aux jardins voisins, comme une voie aérienne. Cette disposition est amenée par les nécessités de la culture. Un grand nombre de puits jaillissants servent à l'arrosage de l'oasis; l'eau s'écoule naturellement dans des rigoles qui circulent au pied des palmiers. Si le niveau baisse dans le puits, force est au jardin

(1) Coucher du soleil.
(2) Région située au nord-ouest d'Ouargla.
(3) Fond de cuvette où l'on trouve généralement de l'eau saumâtre.

de descendre, car le khrammès (1) aime mieux creuser toute sa vie plutôt que de porter l'eau nécessaire à l'arrosage. Les déblais s'accumulent et exhaussent peu à peu les séparations qui servent à la circulation.

Les puits d'Ouargla ont de 40 à 45 mètres de profondeur et donnent une eau légèrement saumâtre, d'une température moyenne de 23°. Depuis que les forages se font à l'aide de machines par les soins du conquérant, les indigènes n'en creusent plus et les procédés anciens tendent à se perdre.

Un puits se compose de deux parties : l'une coffrée, à travers le terrain d'alluvion, sur une profondeur qui varie de 15 à 30 mètres, suivant la position du puits; l'autre dans le roc, jusqu'à la nappe souterraine. Le coffrage, fait en rechebs de 3 à 4 mètres de longueur, donne au puits une ouverture carrée de un à deux mètres de côté. Ce coffrage, établi avec le plus grand soin, est calfaté avec de la bourre de palmier, par crainte des infiltrations d'une nappe supérieure magnésienne. Dès qu'on arrive au roc, la section diminue et n'est plus qu'un trou circulaire de $0^{m}70$ de diamètre ; le puits se continue ainsi jusqu'à la couche gypseuse qui précède la nappe souterraine. A ce moment, le creusage est terminé ; une masse pesante, fixée au bout d'une corde, sert à perforer le fond, et l'eau arrive avec force pour rattraper une différence de niveau de 40 mètres.

La partie rocheuse qui fait suite aux alluvions se compose généralement de couches plus ou moins épaisses séparées par du sable qui, s'affouillant peu à peu, produit des chambres entre les différents bancs de rocher : de sorte que le puits se compose d'une partie quadrangulaire et d'une succession de poches, réunies par des ouvertures, qui se correspondent jusqu'au fond.

Le puits étant ainsi creusé, vienne un éboulement qui obstrue le trou de communication avec la nappe souterraine,

(1) Cultivateur-fermier des oasis.

l'eau ne se renouvelant plus, se corrompt rapidement et on a un puits mort. En cet état, le puits devient une cause d'empoisonnement pour tout ce qui l'entoure ou l'approche : les hommes prennent la fièvre et les palmiers dépérissent. Il faut le revivifier. Une corporation de plongeurs, les retassin, se charge de l'opération. On installe, en travers de l'orifice, deux madriers, de façon qu'une corde descendue entre eux soit dans l'axe du puits ; le retass, vêtu seulement d'un pagne autour des reins, vient s'asseoir sur les traverses à côté du patron qui surveille le travail. Après de fortes aspirations, il se suspend au cable et se laisse couler dans l'eau. Un couffin (1) au bout d'une corde a été préalablement descendu : le retass le remplit ; puis, imprimant une secousse au cable central comme avertissement, il remonte. On le retire dès qu'il émerge et il va s'asseoir, couvert d'un burnous, à côté d'un grand feu, pendant qu'un autre lui succède. Entre temps, on a retiré le couffin plein, on l'a vidé, puis fait redescendre. Le travail ne se fait que de 10 heures à 3 heures, pendant la chaleur du jour. Chaque retass reste sous l'eau de deux à trois minutes, suivant la profondeur du puits et répète jusqu'à six fois son travail par séance. Chacune des plongées est payée une somme minime.

La nécessité a fait inventer des procédés très ingénieux pour la réparation des puits endommagés. On a vu comment se curaient les puits. Si un recheb du coffrage vient à se briser pour une raison quelconque, on a, outre l'éboulement de sable qui se produit, à réparer le coffrage. Dans ce cas, on creuse un fossé autour du puits, d'une profondeur un peu plus grande que celle du niveau de la poutre à remplacer, et on épuise les eaux dans ce fossé, après avoir bouché les ouvertures d'accès de la nappe souterraine, si l'éboulement produit ne l'a pas fait suffisamment. On répare le coffrage à sec, puis on fait le curage. Ces travaux ne sont possibles que

(1) Panier tressé en feuilles de palmier.

si la poutre à enlever est restée au-dessus des couches rocheuses. Si les passages étroits qui percent ces couches sont obstrués, le puits est irrémédiablement perdu : il n'y a qu'à le combler.

Ouargla est dans une cuvette quaternaire reposant sur des terrains crétacés ; l'eau des puits de la région semble appartenir à une nappe souterraine située à la partie inférieure du quaternaire.

Il serait très intéressant de rechercher comment les Berbères ont été amenés à creuser ces puits. La tradition locale prétend que l'oued Mya, qui coulait autrefois à la surface du sol, est peu à peu descendu dans les profondeurs et qu'aujourd'hui son lit est ce que nous appelons la nappe artésienne. Serait-ce en cherchant à retrouver leur rivière perdue qu'ils seraient arrivés à découvrir les puits jaillissants ? Quoi qu'il en soit, ces puits existent et depuis longtemps, non-seulement à Ouargla, mais dans l'Oued R'ir, à El-Golea, à la Zaouïa de Temassinin au-delà du grand Erg (1). Ils ne sont pas non plus localisés dans le Sahara, puisque, dans les temps anciens, la Bekâa, dans la Cœlésyrie, en possédait beaucoup. Qui sait si Moïse, au désert de Faran, alors que les Hébreux pressés par la soif menaçaient de le lapider, en disant avec assez d'irrévérence : « Le Seigneur est-il au milieu de nous ou n'y est-il pas ? » ne creusa pas un puits jaillissant dans une région qu'il connaissait pour y avoir fait paître longtemps les troupeaux de Jethro, son beau-père ? Si les Berbères sont des Sémites originaires de la terre de Chanaan ou ont vécu sous la domination d'une tribu venue de Palestine (2), ils ont employé les procédés en vigueur chez eux en arrivant dans

(1) Désert de sable au sud d'Ouargla.

(2) M. le général Wolff, dans une étude sur les Imochar (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 5e série, 6e volume), dit que ces derniers, venus de Palestine, ont, à une certaine époque, soumis l'Afrique du Nord. D'après l'éminent général, Massinissa, Juba, Jugurtha appartenaient à cette race, aujourd'hui reléguée parmi les Touareg du Grand-Désert.

un pays si semblable à celui qu'ils quittaient, ou subi l'influence de leurs maîtres.

Ouargla est un des plus grands établissements des Garamantes, race de couleur noire qui eut une civilisation très avancée. Lors de l'occupation romaine et plus tard de l'invasion des Vandales et autres barbares, des colonies nombreuses de Berbères du Nord, de race blanche, vinrent s'établir dans le pays. Des croisements avec ces derniers et avec les nègres du Soudan ont créé la race d'aujourd'hui, d'un noir mat avec tous les caractères de la race blanche. A ce moment sans doute, et avant les invasions arabes, le pays devait être très prospère. Les Garamantes cultivaient le sol, les Berbères blancs se livraient au commerce : la communication avec le Tidikelt et le Touat était assurée par des puits marquant chaque journée de marche. Aujourd'hui, presque tous ces puits, qui favorisèrent plus tard les rapines des écumeurs du désert, ont été comblés.

Il est fort probable que les Romains, qui avaient des postes très importants au sud de l'Aurès, vinrent à Ouargla et l'imposèrent sans l'occuper. Au VII[e] siècle, Ouargla fit sa soumission aux Arabes sans être envahi par eux ; de nouveaux Berbères vinrent à ce moment s'établir dans le pays. Au VIII[e] siècle, les Kharedjites (1), décimés par le sultan d'Egypte et conduits par l'iman Yacoub, créèrent les qsours, aujourd'hui ruinés, de l'Oued Mya ; ils s'établirent même à Ouargla et semblent y avoir eu bientôt une certaine prépondérance. L'énergie déployée par les nouveaux arrivants, la rapidité de leur installation et leur prospérité extraordinaire, indisposèrent les Beni-Ouargla. A l'aide de l'émir El Mansour, qui gouvernait à Biskra, leurs villes furent saccagées et ils durent, en grand nombre, se réfugier dans le M'zab (1052). De 1185 à 1227, de nouvelles guerres avec les Almohades orthodoxes achevèrent la ruine des Kharedjites. Ceux qui

(1) Mozabites actuels.

restèrent à Ouargla se fondirent peu à peu avec les Garamantes du pays. A une certaine époque, Ouargla a des sultans dépendant de Biskra et devient un des marchés d'esclaves les plus actifs. Au XVII[e] siècle, le Maroc lui donne des chefs, et la légende raconte qu'ils étaient envoyés contre leur poids d'or. C'est également à cette époque que parurent les nomades qui choisirent Ouargla pour y établir leurs quartiers d'hiver. Les compétitions des nouveaux venus, leur désir de dominer dans l'oasis et la résistance des différentes fractions Berbères d'Ouargla, amenèrent rapidement une décadence complète. Les luttes intestines étaient sans cesse renouvelées entre les tribus principales du qsar.

En 1851, un aventurier, se faisant passer pour chérif, s'empara du gouvernement d'Ouargla ; ses expéditions contre N'Gouça et ses pointes vers le Nord amenèrent les Français dans la région et peu à peu l'occupation du pays.

Mohammed ben Abdallah était en 1840 un taleb de la Zaouïa de Sidi Yacoub, chez les Ouled Sidi Cheick. Plein d'ambition, il acquit, par une vie d'ascète, une influence telle sur les populations, que l'aga des Rocel le désigna aux Français comme pouvant avantageusement faire pied à l'émir Abd-el-Kader. En 1842, on le nomma kalifa à Tlemcen. Mohammed espérait mieux ; il devint bientôt une gêne, puis un danger pour le conquérant. On lui conseilla un voyage à La Mecque. Il s'y rencontra en 1849 avec Mohammed es Snouçi, qui l'envoya dans le Souf, puis à Tuggurth pour prêcher la guerre sainte. En 1850, il vint à Ouargla et fit tant, par ses allures cauteleuses, qu'on le nomma sultan. Il prit aussitôt l'offensive contre N'Gouça dont il s'empara en l'absence d'Abou Hafs, son chef, qui, rendu inquiet par la puissance subite de son voisin, était venu à Tiaret chercher des secours.

Un succès contre Tuggurth fit accourir autour du nouveau chérif tout ce que le Sahara renferme d'aventuriers et de

coupeurs de routes. Battu dans une expédition contre le Nord, il se réfugia dans Laghouat ; ses intrigues amenèrent la prise de cette ville par les Français. Mohammed put fuir et regagner Ouargla. Une expédition fut décidée contre lui et confiée à Si Hamza, un descendant du grand marabout Sidi ech Cheick. Si Hamza, avec des contingents arabes, partit en 1853 ; il était soutenu à distance par une colonne de troupes régulières, destinée autant à protéger le marabout, le cas échéant, qu'à surveiller ses mouvements.

On était, en effet, en présence d'un cas extraordinaire : un marabout vénéré, Si Hamza, combattant pour la France un autre marabout non moins vénéré, Mohammed ben Abdallah prêchant une guerre sainte dont le premier aurait du être un des promoteurs.

Si Hamza occupa successivement N'Gouça et Ouargla puis défit, à quatre journées de l'oasis, au Ghourd bel Ktouta, le chérif en fuite vers le sud.

Mohammed ben Abdallah, qui avait pu s'échapper encore, revint à la charge, mais fut presque toujours malheureux, jusqu'en 1861 où le fils de Si Hamza le fit prisonnier.

Aujourd'hui, Ouargla comprend encore les trois tribus des Beni-Sissim, des Beni-Brahim et des Beni-Ouagguin ; ces tribus sont pour les 2/5 Karedjites, le reste est Malékite. Les Beni-Ouagguin ont pour patrons les Saïd-Otbas qui campent au Nord de l'oasis, sur la route de N'Gouça : cette tribu nomade, autrefois alliée aux Turcs, est très fidèle à la France ; Baadj ben Kadour, son caïd actuel, s'empara lui-même de Bou-Choucha, lors de l'insurrection de 1871. Les Saïd-Otbas ont des chevaux, et leurs terrains de parcours sont vers le Nord ; avec leurs clients, ils constituent les Chergui.

Les Beni-Sissim sont alliés aux Chambâa, les Beni-Brahim aux Mekadma : les Chambâa campent au Sud-Est, les Mekadma au Sud-Ouest, dans des maisonnettes en pisé pareilles à des troncs de pyramide ; les portes de ces maisons ont l'aspect trapézoïdal de celles qui s'ouvrent dans les pylones égyp-

tiens. Ces tribus ont des mehara (1) et peu de chevaux ; elles sont alliées aux Ouled Sidi Cheick. Elles constituent le parti hostile à la France ; leurs pâturages sont dans le désert au Sud et à l'Ouest. Une autre tribu, celle des Beni-Thour, a son campement au Sud, sur le plateau même où l'on construit le bordj ; ils suivent les Mekadma et constituent, avec eux et les Chambaa, les R'harbi.

On estime le nombre des palmiers d'Ouargla à 1,200,000, dont 250,000 à peine aux mains des Ouargli ; le reste est la propriété des nomades. Les Berbères sont fermiers ou khrammès, et cultivent les palmiers pour les nomades propriétaires ou les Mozabites de Ghardaïa. L'impôt dû au gouvernement français étant très considérable, la main-d'œuvre difficile depuis la suppression de l'esclavage, la situation des Berbères va en empirant chaque jour et tend de plus en plus vers le dénuement et la misère.

En dehors des dattes, les jardins d'Ouargla produisent peu de chose : les arbres fruitiers sont rares ; à peine voit-on quelques figuiers ou grenadiers. Quant aux légumes, ils sont de mauvaise qualité, soit que le terrain trop imprégné de sels se prête peu à leur culture, soit que l'incurie des Berbères empêche leur réussite. Il fait froid en hiver ; la température descend souvent au-dessous de 0°, ce qui nuit aux jeunes pousses atteintes au printemps par le vent du Sud qui souffle dès le mois de mars. Des orges de toute beauté en février ont été complètement brûlées avant leur maturité. La culture du coton essayée dans l'oasis ne semble pas devoir donner des résultats très satisfaisants.

Une excursion autour d'Ouargla, sur les limites du chott, est des plus intéressantes ; nous la commencerons en reprenant la route de Ghardaïa jusqu'à Ba-Mendil.

La route, élevée quelquefois de un mètre au-dessus du chott, est large et bien entretenue ; elle est bordée à droite

(1) Mehari, pl. Mehara, chameaux de course.

et à gauche de fossés profonds presque toujours pleins d'eau. Cette eau laisse sur ses bords un dépôt blanchâtre de sels qui fait l'illusion de la neige ou de la glace : on dirait voir des mares glacées sur les bords et le sol couvert de givre.

Les constructions du fort de Ba-Mendil, élevées sur le sommet d'une gara allongée le long du chott et haute d'au moins 40 mètres au-dessus de son niveau, présentent de loin un aspect fort pittoresque sur le fond rougeâtre de la falaise Nord-Ouest. Si on fait l'ascension d'une des tours à étages qui flanquaient le mur d'enceinte en partie démoli, on a une vue incomparable sur le bassin d'Ouargla. Quelques palmiers restent seuls des jardins du village de Ba-Mendil aujourd'hui disparu. En tournant vers le Sud et à une petite distance du vieux bordj, on trouve une foggara ruinée qui amenait l'eau des pentes d'un plateau s'étendant en ce point entre le chott et la falaise de la hamada (1) de l'Ouest jusqu'à des jardins dont on voit encore les vestiges. Une foggara consiste en une galerie plus ou moins élevée et souterraine qui réunit les eaux d'un plus ou moins grand nombre de puits. Ces puits plongent jusqu'à la nappe aquifère qui se relève sur les pentes parallèlement au niveau du sol.

Ces foggaguir, nombreuses à In-Sahla, ont été établies par les Garamantes concurremment avec les puits jaillissants.

Plus loin, dans la paroi de la falaise gréseuse, on trouve quelques cavernes, dont l'une est à étage ; on y accède non sans peine par une pente assez dure, puis à l'étage par un escalier intérieur. Les dimensions très restreintes de ces excavations, faites de main d'homme, indiquent qu'elles n'ont dû servir que comme abris pour les bergers, et non comme demeures permanentes.

A hauteur de ces grottes, sur le bord du chott, on rencontre une station de l'âge de pierre. Sur un espace considérable, le sol est couvert de fragments de silex : haches,

(1) Hamada, plateau pierreux du Sahara.

flèches, couteaux, se trouvent en grand nombre à fleur du sol, mélangés avec des débris de coquilles d'œufs d'autruche sur lesquelles on a quelquefois tracé des dessins; elles devaient constituer les récipients destinés à contenir l'eau nécessaire au polissage. Ces ateliers, fréquents autour d'Ouargla et dans tout le Sahara, prouvent que ces régions, aujourd'hui désertes, ont été habitées à une époque reculée, peut-être quand l'oued Mya roulait ses eaux vers le chott Melrir.

Des dunes serrées, mais peu élevées, couvrent le sol jusqu'au Djebel Eubad, d'une part, jusqu'à la gara Krima, d'autre part, qui dresse au Sud-Est sa masse aux reflets cuivrés.

Les ruines de Cedrata sont à deux kilomètres environ à l'Est de la station de l'âge de pierre visitée plus haut ; elles couvrent plusieurs petits mamelons assaillis par le sable. Les constructions, dont le plan est souvent très visible, sont rasées à la surface du sol. On suit longtemps la ligne du rempart, la rue qui le bordait, ainsi qu'un grand nombre de voies intérieures. Sur un des mamelons aux pentes semées de débris, s'ouvrent en contre-bas deux chambres, dont les parois sont ornées de moulures. Le décorateur, après avoir appliqué sur le mur un enduit en plâtre d'environ deux centimètres d'épaisseur, a tracé les dessins avec un couteau avant que l'enduit ait fait prise. L'ouvrier a fait preuve dans son travail d'un sentiment artistique très développé : il y a des panneaux qui contiennent de belles rosaces ; dans les coins, s'ouvrent des niches fort élégantes et décorées avec le meilleur goût.

Les deux chambres dont on voit encore les vestiges sont les restes de la mosquée de Cedrata, édifiée au VIII[e] siècle par les Kharedjites chassés de la Tripolitaine et de l'Egypte. On retrouve aujourd'hui comme un souvenir de l'art qui a présidé à ces constructions dans les motifs de décoration actuellement employés au M'zab. On peut voir à El At'f (1),

(1) Une des villes de la confédération du M'zab.

dans des maisons neuves, des dessins analogues à ceux de Cedrata.

Toute la région qui s'étend d'ici au Krima devait autrefois être libre de sables ; aujourd'hui tout est couvert de dunes, entre lesquelles se voient encore des vestiges de murs. Le sable des dunes est blanc, d'une ténuité extrême et se met en mouvement au moindre vent. On reconnait plusieurs heures à l'avance l'approche d'une tempête à ce que les dunes « fument ». Toutes leurs arêtes, si nettes par un temps calme, se brouillent et disparaissent comme si une buée s'élevait du sol avant que le vent se fasse sentir d'une façon appréciable.

Les dunes produisent des effets d'optique très remarquables. Que de fois, de Cedrata, entre autres lieux, nous avons cru les voir parcourues par des hommes que nous hélions, tandis que nous n'avions à faire qu'à des corbeaux dont la silhouette était haussée à une taille invraisemblable !

Le Krima est un plateau de calcaire grèseux, dont la surface horizontale peut avoir dix hectares de superficie : sous la table calcaire du sommet, dont la tranche est taillée à pic, se trouvent des couches argileuses à talus assez raides contre lesquelles les dunes montent comme les vagues d'une mer à l'assaut d'une falaise. La hauteur au-dessus de l'oued Mya est d'environ 100 mètres : on accède au sommet par l'Est; un chemin plus difficile, qui devait être autrefois la voie habituelle, puisqu'elle aboutit à une poterne en plein cintre encore debout sur le bord du plateau, est à l'angle Nord-Est. La partie Nord du plateau est couverte des ruines d'un village : comme à Cedrata, on y distingue fort bien le tracé des rues et des maisons. Un mur d'enceinte longeait le bord du rocher et en rendait l'accès encore plus difficile. Un puits de trois mètres de diamètre est creusé au milieu des ruines : comblé en partie, il devait aller à plus de 100 mètres chercher l'eau au-dessous du niveau du chott. Les matériaux employés aux constructions étaient fort bons, à en juger par ce qu'il en

reste. On trouve des blocs d'un mortier très dur formé de plâtre et de gros sable, englobant des moellons de dimensions restreintes et très irréguliers. La poterne d'accès est en pierres d'un bel appareil. Les Kharedjites persécutés ont dû se défendre longtemps sur ce plateau inaccessible, avant de fuir dans le M'zab. De ce point, ils avaient vue sur tous leurs qsour répandus dans le lit de l'oued Mya ; ils surveillaient même l'oasis d'Ouargla, dont les blancs minarets se détachent légers comme une vapeur sur la teinte sombre des palmiers.

Du Krima à Ouargla, il faut faire un long détour à l'Est pour trouver un chemin libre de sables ; on passe au pied du qsar de Rouissat, amas de masures en terre juché sur un monticule et ceint d'une mauvaise muraille. On y voit encore les restes du palais que les Ouargli, dans leur enthousiasme pour leur sultan Mohammed ben Abdallah, construisirent en 1851. Cet amour démesuré se changea brusquemment, deux ans plus tard, en une haine féroce ; le palais fut détruit de fond en comble sous les yeux de Si Hamza, vainqueur du chérif.

C'est à Rouissat qu'est installé l'hôpital militaire dans des constructions indigènes ; ce point a été choisi comme *sanitarium* en attendant l'achèvement du bordj.

Les palmiers des environs de Rouissat sont presque tous « djalis » (isolés) et n'ont pas besoin pour vivre de l'arrosage constant pratiqué dans les jardins d'Ouargla.

De Rouissat, en tournant par l'Est, on rencontre l'Aïn Zaouïa, vaste jardin où des plantations diverses ont été essayées, quelques-unes avec succès. Ce jardin est arrosé par l'eau de deux puits jaillisants voisins, forés tout récemment. Les eaux réunies dans un canal d'évacuation vont se perdre dans la sebkha (1), entre l'oasis d'Ouargla et les jardins de Chott et d'Adjadja.

Des environs de Rouissat jusqu'à la route de N'Gouça

(1) Lac peu profond et salé.

s'étend une dépression dont le fond est occupé par une nappe d'eau saumâtre ; son rivage sud est semé de fondrières dangereuses où il est imprudent de s'aventurer.

A l'Est, sur une même ligne, s'étendent les jardins qui commencent à l'Aïn-Beïda, au milieu des tentes des Chambâa bou-Rouba ; Adjadja est complètement caché dans ses palmiers ; Chott, qui est plus au Nord, occupe une clairière ; plus loin encore et un peu à l'Est, dans les dunes, se trouve le village maraboutique de Sidi-Khrouillet. Tous ces villages, dépendances immédiates d'Ouargla, ont la même population de Rouhara ou Berbères noirs.

Si la Heïcha ou cuvette d'Ouargla est bordée vers l'Ouest par une falaise découpée dans la hamada qui s'étend jusqu'au M'zab, vers l'Est la limite est moins accentuée ; une pente très douce conduit par un sol reg (semé de gros sable) jusqu'à la ligne de gour d'El Bekrat. De ce point, la vue s'étend sur une vaste plaine jusqu'à des falaises lointaines qui se perdent dans les brumes de l'horizon. Cette plaine est semée de trous, de dépressions plus ou moins grandes, au fond desquelles se cachent des puits nombreux et ainsi jusqu'à l'Igharghar, dont le cours n'est ici qu'une succession de cuvettes, où les explorateurs retrouvent difficilement aujourd'hui le lit d'une rivière.

Des Bekrat, la vue est superbe : du côté de l'Igharghar, la plaine semée de points verdâtres et coupée de lignes blanches qui brillent au soleil ; au Nord-Ouest, Ouargla dans ses palmiers, et la falaise avec les teintes indéfinissables et si douces que lui donnent les jeux de la lumière.

Entre les jardins de Chott et d'Adjadja et la ligne des gour d'el Bekrat, se dresse une file de hautes dunes que les anciens d'Ouargla disent avoir vu s'augmenter sur place. Les vents régnants de la région ont une résultante dirigée sensiblement sur le Nord magnétique : l'alignement des dunes en est la conséquence, et cette résultante étant souvent très faible, son action, une fois la dune établie, n'en modifie que les contours.

On a discuté longuement sur la mobilité des dunes; on a souvent nié la possibilité du phénomène, sans s'apercevoir que des villes autrefois existantes étaient actuellement sous le sable, que des chemins sont coupés par de hautes dunes, et sans compter avec les dires des nomades qui circulent dans l'Erg et donnent des exemples de cette mobilité. Une étude sérieuse du phénomène, reposant sur des observations sûres et nombreuses peut seule élucider cette intéressante question.

Le chott d'Ouargla se termine au Nord à hauteur de la gara de Mouraneb par un seuil peu élevé, au delà duquel s'étend une nouvelle cuvette couverte de dunes et à l'extrémité de laquelle se trouvent le qsar et l'oasis de N'Gouça. Il y a environ vingt kilomètres d'Ouargla, que l'on peut faire en trois heures de cheval par le medjebed (1) qui longe la rive droite de l'oued Mya.

N'Gouça présente actuellement l'aspect qu'Ouargla devait avoir il y a vingt ans. Un fossé plein d'eau croupissante entoure la ville; des ponts, en face de chaque porte, permettent l'entrée du qsar; des rues étroites avec des arceaux qui les traversent et sous lesquels un cavalier peut à peine passer; de grands quartiers ruinés.

N'Gouça est gouverné par les Oulad-Babia, race noire énergique et ambitieuse. Cheick Mohammed ben Babia sut même, en 1780, imposer un tribut à Ouargla; la suprématie du qsar dura jusqu'en 1820. Depuis cette date jusqu'en 1852, des tragédies sanglantes se déroulèrent dans le palais des Babia et amenèrent une rapide décadence. Sid el Hadj Ahmed ben Babia, qui avait usurpé le pouvoir, fit alliance en 1849 avec les Français et amena, en dénonçant les intrigues du nouveau sultan d'Ouargla, Mohammed ben Abdallah, les vainqueurs de l'Algérie à jeter les yeux sur ces régions lointaines, où des ambitions démesurées s'agitaient avec tant de violence que

(1) Piste qui conduit d'un qsar au voisin.

le bruit en arrivait jusque dans le Nord. Aujourd'hui, le descendant des Babia, un noir grisonnant d'assez belle apparence, offre le café aux visiteurs de son qsar ruiné, entre des sacs de dattes et des guirlandes de piments rouges.

Dans un livre bien intéressant et où il raconte la conquête du pays par Si Hamza, M. le colonel Trumelet dit qu'Ouargla « c'est la vieille cour des miracles avec tout son dégoûtant personnel de malingreux et de crasseuses ribaudes ». Que d'horribles vieilles, on y rencontre en effet, assises dans les carrefours ou les impasses, à l'ombre des murs auxquels elles s'adossent! Vêtues de loques invraisemblables, couvertes d'essaims de mouches, elles filent leur fuseau en jacassant. Il s'échappe de ces groupes aux cheveux enduits de beurre rance une odeur effroyable, que l'odorat du Français n'acceptera jamais. Les hommes sont souvent malingres et aveugles. Les enfants, en revanche, sont charmants et très intelligents. On les voit sur d'infimes bourricots se livrer à des courses simulant la fantasia qu'ils admirent parfois chez les nomades. Les petites filles sont fort gentilles : il faut surtout les voir aux fêtes d'un mariage ; rien n'est gracieux comme les mouvements qu'elles exécutent. Serrées coude à coude, et sur plusieurs lignes, les mains jointes, elles dansent au son de la rhaïta (1) et du tambour ; un balancement à peine sensible des hanches correspond à un mouvement en avant de quelques centimètres ; elles chantent en même temps des litanies en l'honneur de la mariée. Toutes ces petites figures noires sont encadrées par une chevelure divisée en une multitude de nattes minuscules : les unes ont des fleurs naturelles dans les cheveux ou passées sur les oreilles ; les autres en ont de peintes sur leurs bandeaux lissés au beurre et simulent ainsi des fleurs artificielles. Toutes sont vêtues de gandouras rouges et d'écharpes violettes qu'on ne sort que les jours de grande fête. Les mères,

(1) Flûte arabe.

portant la marmaille trop jeune, suivent des yeux leurs fillettes et réparent les toilettes fripées. Toutes ces femmes, encore jeunes, sont déjà affreuses et contrastent avec la troupe joyeuse de beaux enfants qui les entoure.

Y aura-t-il un relèvement pour ces populations autrefois si florissantes et aujourd'hui si dégénérées ? Un avenir prochain le montrera, quand, sous l'égide de la France qui s'installe solidement au milieu d'elles, elles auront retrouvé une sécurité qui leur a souvent manqué et une autorité pour maintenir en respect les compétitions trop ardentes des partis.

Baume-les-Dames, le 18 juin 1889.

OPINION DU COMMANDEUR J.-B. DE ROSSI

DANS LA QUESTION

DES CAPITOLES PROVINCIAUX

Séance du 18 décembre 1889.

Dans mon opuscule sur *le Capitole de Vesontio et les Capitoles provinciaux du monde romain,* publié en 1868, j'avais émis l'opinion que la faculté d'ériger un temple imitant celui du Capitole de Rome était réservée en principe aux colonies, pour leur permettre de symboliser les liens particulièrement intimes qui rattachaient à la métropole du monde les villes ayant obtenu cette qualité privilégiée. Ma doctrine fut combattue par un érudit allemand, M. Oscar Kuhfeldt, qui, dans un ouvrage intitulé : *De Capitoliis Imperii Romani* (Berolini, 1882), soutint que la faculté d'imiter le temple capitolin de Rome n'était le privilège d'aucune catégorie spéciale de villes, que les municipes avaient toujours eu à cet égard des droits égaux à ceux des colonies. Cet avis de mon docte contradicteur n'obtint pas l'assentiment du grand érudit à qui son ouvrage avait été dédié, et Heinrich Jordan, l'auteur regretté d'un livre célèbre sur la topographie de l'ancienne Rome, se prononça, dès 1883, dans le sens de la doctrine que j'avais esquissée en 1868 et dont j'ai publié, en 1886, un développement intitulé : *Les Capitoles provinciaux du monde romain.* Une adhésion non moins précieuse vient de m'être donnée par M. le commandeur de Rossi, l'archéologue renommé dont s'honore la Rome contemporaine (1). Non seulement M. de

(1) En retour de l'envoi de mon travail sur *les Capitoles provinciaux du monde romain,* M. DE ROSSI m'écrivait, le 24 octobre 1886 : « Déjà Jordan (*Marsyas auf dem Forum in Rome,* Berlin, 1883, p. 29) avait soutenu, contre l'opinion de Kuhfeldt, que l'établissement des *Capitoles* hors de Rome a eu son origine dans les colonies et dans leur ressemblance avec la mère patrie, comme vous l'avez énoncé jadis et le confirmez main-

Rossi a rappelé excellemment les positions du problème que j'avais essayé de résoudre, mais il a utilement ajouté plusieurs indications à celles qui constituent ma statistique des Capitoles provinciaux (1). J'ai donc pensé qu'il serait intéressant pour la Société d'Emulation du Doubs, qui a édité mes deux mémoires sur les Capitoles provinciaux, de recueillir également les lignes si autorisées que M. de Rossi vient de consacrer à cette même question. Ces lignes, dont une traduction va suivre, forment le paragraphe 18 du premier fascicule des ***Miscellanea di notizie bibliografiche e critiche per la topografia e la storia dei monumenti di Roma;*** Roma, 1889, pp. 27-29.

Auguste CASTAN.

---

tenant. Je crois que la question doit être élucidée, comme vous le proposez, par la chronologie. Les plus anciens Capitoles sont coloniaux; plus tard l'on a fait quelque brèche à la règle et au droit originaires ».

(1) L'article 18 du cinquième chapitre de mes *Capitoles provinciaux du monde romain* concerne le Capitole romain de Carthage. Cet article, lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le 1er avril 1885, et publié dans les *Comptes rendus des séances* de cette Compagnie, a été pris en considération par M. Salomon REINACH, dans ses *Appendices* au tome second de l'ouvrage de Charles TISSOT sur la *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (p. 801). Sans être absolument d'accord avec moi sur les divers points d'un système que j'avais construit en dehors de toute exploration directe, M. S. REINACH qualifie néanmoins mon article de « fort intéressant mémoire », qui « a fait réaliser un progrès à la topographie de la Carthage romaine, en rappelant l'attention sur le Capitole et en remettant en question l'identification du hiéron de Caelestis, identification qui, à la vérité, n'avait jamais été proposée sans réserves ». — On me permettra d'ajouter que les réserves ici rappelées ne procèdent ni de DUREAU DE LA MALLE, ni de BEULÉ, ni de TISSOT. Elles ne remontent qu'à l'année 1884 : alors M. DE SAINTE-MARIE se hasardait à ne plus considérer que comme *très probable* la situation formellement assignée jusqu'à lui au temple de Junon-Céleste, et le R. P. DELATTRE, après s'être demandé si l'on ne devrait pas chercher les vestiges de ce temple ailleurs que dans l'endroit universellement indiqué, terminait par ces mots : « Je n'ose me prononcer ». En 1885, je me prononçais dans le sens de l'identification du même temple avec l'un des trois sanctuaires du Capitole de Carthage, édifice que je déclarais, concurremment avec le P. DELATTRE, avoir été érigé sur la colline de Byrsa.

« LES CAPITOLES DANS LES COLONIES ET LES AUTRES VILLES DU MONDE ROMAIN.

» Les imitations, dans les villes de tout le monde romain, des temples, des forum, ainsi que des noms affectés aux collines, quartiers ou rues de Rome, appartiennent à l'histoire de nos monuments et ont avec elle une étroite relation. Par dessus tout, le Capitole et le temple très antique qui s'y trouvait érigé aux trois principales divinités de l'Olympe, divinités vénérées comme tutélaires des destinées du peuple romain, exercèrent un grand prestige sur les autres villes de l'Italie et des provinces, tellement que beaucoup d'entre ces villes eurent l'ambition de s'assimiler à Rome, en construisant un sanctuaire imitant le temple capitolin. A cet édifice sacré on imposa partout le nom de *Capitolium*. Mais les villes qui fondèrent ces Capitoles avaient-elles pu le faire librement, ou bien avaient-elles dû y être autorisées par les

---

I CAMPIDOGLI NELLE COLONIE E NELLE ALTRE CITTA DEL MONDO ROMANO.

Le imitazioni dei templi, fori, nomi dei colli, delle regioni, dei vici di Roma nelle città di tutto il mondo romano appartengono alla storia dei nostri monumenti ed hanno con essa stretta attinenza. Sopra tutto il Campidoglio e l'antichissimo tempio ivi eretto alle tre maggiori divinità dell'Olimpo, venerate come tutelari dei destini del popolo, esercitavano sulle altre città dell' Italia e delle provincie sommo prestigio; talchè moltissime ebbero l'ambizione di assimilarsi a Roma, costruendo un santuario imitante il capitolino. A cotesto sacro edificio fu dovunque imposto il nome di *Capitolium*. Ma le città, che fondarono questi Campidogli, poterono farlo liberamente, ovvero dovettero

magistrats suprêmes de Rome? Telle est la question traitée récemment par M. Castan (*Les Capitoles provinciaux du monde romain*, Besançon, 1886) contre l'opinion de M. Kuhfeldt (*De Capitoliis imperii Romani*, Berolini, 1882). L'érudit allemand est d'avis qu'à toute ville, colonie ou municipe, appartint toujours la liberté d'ériger un *Capitolium*, à l'imitation du très célèbre sanctuaire politico-religieux de Rome, lequel symbolisait l'union des trois races primitives. Au contraire, M. Castan démontre que, à l'origine, ce droit ne fut concédé qu'aux seules colonies, comme étant (suivant les expressions de Aulu-Gelle) « *une sorte d'émanation de la cité de Rome et se gouvernant non par une jurisprudence et des institutions qui leur fussent propres, mais par celles mêmes du peuple Romain* », ce pourquoi elles étaient considérées *comme des images réduites et des simulacres* de la *majesté du peuple Romain* (Gell. A. N. XVI, 13, 8, 9) (1). Seulement depuis que Caracalla eut étendu le citadinat romain à tous

(1) « A peu près selon cette doctrine et contre l'opinion de M. KUHFELDT,

---

esserne autorizzate dai supremi magistrati di Roma? Tale è la questione trattata recentemente dal ch. sig. Castan (*Les Capitoles provinciaux du monde romain*, Besançon 1886) in opposizione alla sentenza del Kuhfeldt (*De Capitoliis imperii Romani*, Berolini 1882). Il dotto Alemanno opina, che ad ogni città, colonia o municipio, sia stato sempre libero l' erigere un *Capitolium* a somiglianza del celeberrimo santuario politico-religioso di Roma simboleggiante l'unione delle tre razze primitive. Il Castan invece dimostra, che in origine alle sole colonie fu concesso questo diritto, come quelle, che « *ex civitate quasi propagatae sunt, et iura institutaque omnia populi Romani, non sui arbitrii, habent* », e che perciò erano considerate *quasi effigies parvae, simulacraque quaedam* della *maiestas populi Romani* (Gell. *A. N.* XVI, 13, 8, 9) (1). Soltanto dopo che Caracalla estese

(1) Nella medesima sentenza in circa scrisse contro l'opinione del Kuh-

les hommes libres de l'Empire, ce droit primitivement colonial put être exercé par la généralité des municipes et autres villes.

» La thèse de M. Castan est basée sur un examen détaillé des Capitoles ayant appartenu aux villes de l'Italie et des provinces, lesquels temples sont en effet reconnus avoir existé principalement dans les colonies, où ils symbolisaient le lien intime de ces colonies avec la métropole. A la liste des quarante Capitoles reconnus jusqu'à ce jour et examinés un à un avec une critique attentive par M. Castan, on devra ajouter ceux qui vont suivre.

» A Arsinoë d'Egypte : temple de Jupiter Capitolin, dont on doit la connaissance à un papyrus grec de l'an 215 après Jésus-Christ, renfermant les comptes des recettes et dépenses dudit temple. Ce papyrus, conservé à Berlin, a été naguère commenté par Wilcken, dans l'*Hermès,* t. XL, p. 430-476.

le grand topographe JORDAN s'est prononcé dans son ***Marsyas auf dem Forum in Rom,*** Berlin, 1883, p. 29 ».

---

la cittadinanza romana a tutti i liberi dell' impero, quel diritto coloniale potè essere esercitato da qualunque municipio e città.

La tesi del sig. Castan è convalidata dall' analisi dei singoli Campidogli delle città italiane e delle provincie, i quali appunto sono stati riconosciuti precipuamente nelle colonie; ed erano come il simbolo dell' intimo legame, che queste avevano colla metropoli. Al novero dei Campidogli fino ad oggi riconosciuti, i quali essaminati ad uno ad uno con attenta critica dal Castan sommano a quaranta, dovranno essere aggiunti i seguenti.

In Arsinoe d'Egitto : tempio di Giove Capitolino, la cui notizia si raccoglie da un papiro greco dell' a. di C. 215, contenente i conti delle rendite e spese di quel tempio. Il papiro è nella raccolta di Berlino, testè illustrato dal Wilcken nell'*Hermes* tomo XL p. 430-476.

feldt il sommo topografo Jordan nel ***Marsyas auf dem Forum in Rom,*** Berlin 1883 pag. 29.

» A Nicopolis de la Mésie inférieure, des inscriptions sont dédiées ΔΙΙ·ΟΛΥΜΠΙΩ ΚΑΙ ΗΡΑ ΚΑΙ ΑΘΗΝΑ, inscriptions dans lesquelles M. Domaszewski reconnaît la triade capitoline, particulière aux cités grecques de fondation romaine impériale (*Archæologisch-Epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn*, X [1886], p. 242).

» A Cagliari, en Sardaigne, un souvenir du Capitole antique se trouve dans le nom de l'église de *Saint-Nicolas du Capitole* et dans la situation de cet édifice en regard de la *via sacra* de l'époque romaine (Spano, *Scoperte arch. in Sardegna*, a. 1876, p. 7).

» Il y a lieu toutefois de prendre garde que toute mention du vocable *Capitolium*, au moyen âge, ne doit pas être considérée comme un souvenir de Capitoles antiques remontant à l'époque romaine : en effet, les mots *Capitolium* et *Capitolia* servirent à désigner, même après l'an mille, des édifices publics somptueux de construction alors récente, comme en fait foi l'inscription suivante, posée à Zara, en l'an 1111 :

In Nicopoli nella Mesia inferiore iscrizioni dedicate ΔΙΙ·ΟΛΥΜΠΙΩ ΚΑΙ ΗΡΑ ΚΑΙ ΑΘΗΝΑ, nelle quali il Domaszewski riconosce la triade capitolina, propria delle città greche di fondazione romana imperiale (*Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Osterreich-Ungarn* X [1886] p. 242).

In Cagliari di Sardegna un ricordo dell' antico Campidoglio nella denominazione della chiesa *s. Nicolai in Capitolio* e nella posizione sua rispetto alla *via sacra* dell'età romana (Spano, *Scoperte arch. in Sardegna* a. 1876 p. 7).

Si avverta però, che non ogni menzione del vocabolo *Capitolium* nel medio evo è ricordo degli antichi Campidogli dell' età romana : *Capitolium* e *Capitolia* furono appellati anche dopo il mille edifici publici sontuosi allora per la prima volta costruiti. Ne fa testimonianza certa l'iscrizione posta in Zara l'anno 1111, che dice :

Laude nitens multa iacet hic Venekeda sepulta
Quæ fabricavit turrim simul et capitolia struxit (1) ».

(1) « BIANCHI, *Zara cristiana,* I, p. 320 : cf. DU CANGE, *Gloss. med. Latin.*, v. *Capdolium, Capitolium* ».

Laude nitens multa iacet hic Venekeda sepulta
Quae fabricavit turrim simul et capitolia struxit (1).

(1) Bianchi, *Zara cristiana* I p. 320 : cf. Du Cange, *Gloss. med. Latin.* v. *Capidolium, Capitolium.*

CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES EN

FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. Charles BEAUQUIER

Séance publique du 13 décembre 1888.

CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES

EN FRANCHE-COMTÉ

INTRODUCTION

I.

A notre époque de civilisation compliquée qui nous éloigne tous les jours davantage de l'état de nature, nous arrivons, par amour du contraste, à apprécier de plus en plus les qualités innées, celles qui ne doivent rien à la science de l'homme, ni à ses efforts. Aussi, jamais la grâce naïve, la beauté qui s'ignore, l'esprit spontané et primesautier du peuple n'ont été tenus en plus grande estime qu'aujourd'hui. Dans les beaux-arts, les premières manifestations de l'instinct de la forme et de la couleur, les imitations naïves et sincères de la nature exercent sur nous un charme qui se traduit par un retour de l'art savant vers le passé. Les primitifs ont repris faveur ; les préraphaélites, les sculpteurs et les « ymaigiers » du Moyen âge n'ont jamais été cotés à si haut prix.

En littérature, on est las de la préciosité, de la recherche de l'effet, du travail apparent, des combinaisons laborieuses du clinquant et des oripeaux du style.

Après l'audition d'une symphonie à tendances wagnériennes ou après la lecture de certains livres où la pensée

se quintessencie jusqu'à la volatilisation, avec quel plaisir n'écoutons-nous pas les rondes que les enfants chantent dans la rue par un beau soir d'été ? En présence de cette inspiration d'une muse ingénue, nous sentons nos nerfs se détendre comme si nous entendions au fond du bois le « rossignol sauvage » ; nous sentons se calmer notre fièvre comme si nous buvions à longs traits l'eau des « claires fontaines ».

N'y a-t-il dans cette jouissance intellectuelle qu'un caprice, une fantaisie de blasés ? Nous ne le croyons pas. Nous estimons au contraire que ces œuvres simples ont une valeur artistique qu'on ne saurait méconnaître sans parti pris.

Dans le domaine de la littérature comme dans celui de la musique, la beauté n'est pas le privilège exclusif des productions d'un art raffiné et savant. La poésie et la mélodie sont des fées qui se penchent aussi bien sur le berceau d'un enfant des champs que sur celui d'un enfant des villes, — et si l'on devient versificateur ou harmoniste on naît certainement mélodiste et poète.

Il en est ainsi, du reste, pour tous les autres arts. Il y faut des dispositions naturelles, innées ; qu'on les appelle la « vocation » ou la « bosse », le mot ne change rien à la vérité de l'observation. Voyez tous les grands artistes ! Ne se révèlent-ils pas la plupart dès l'enfance ? Combien de petits pâtres ignorants qui n'ont jamais vu d'œuvre d'art que les images trop noires du « Messager Boiteux », vous étonnent par ce qu'ils peuvent faire, les uns avec un morceau de charbon, les autres avec un peu de terre glaise ou avec un couteau de deux sous. Mozart, que les dilettanti ont divinisé de son vivant, Mozart n'était-il pas virtuose et compositeur à douze ans ?

Certes, l'éducation perfectionnera le goût et les procédés de ces petits prodiges, mais jamais la science ne tiendra lieu de génie à celui qui n'a pas,

« Reçu du Ciel l'influence secrète. »

Donc on peut être un poète doué par « l'astre » dont a parlé Boileau, et ne rien connaître des règles de la prosodie ni des bizarreries de la grammaire.

L'incorrection du langage ne saurait détruire ce qui est l'essence même de la poésie, je veux dire la pensée conçue sous une forme concrète, vivante, synthétique. La poésie n'est pas, en effet, dans les mots, mais dans la façon dont le cerveau du poète moule pour ainsi dire ses idées.

Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que le but suprême de l'art est de revêtir la pensée d'une forme brillante, pure, harmonieuse; néanmoins il ne sera pas refusé à un poète né, de s'affirmer comme tel, même en composant des vers aux pieds boîteux et aux rimes indigentes.

Peut-être ne serait-il pas paradoxal de soutenir que plus la forme est parfaite, recherchée, châtiée, impeccable, plus le vers est régulier, savamment mesuré, plus l'auteur a enrichi sa rime de consonnes d'appui, plus aussi, par contre, la pensée et le sentiment disparaissent sous ce lourd et pédantesque revêtement. « Mieux vaut, disent les Espagnols, une pincée de naturel que deux poignées de science ». La correction n'est que trop souvent, hélas! synonyme de froideur: et l'on sait ce qu'il faut entendre par un style académique.

Certes, nous ne voulons médire ni des grands poètes, ni des grands compositeurs qui sont la gloire des lettres et de la musique. Mais nous pensons qu'à côté d'eux, au-dessous d'eux, si l'on veut, on peut rencontrer des sources de jouissance dans un art naïf, plus près de la nature.

C'est pourquoi nous croyons que certaines chansons qu'on entend aux veillées de village, ou que le paysan chante à pleins poumons en ramenant ses bêtes à l'étable, ces chansons qui ont eu souvent pour auteurs des illettrés, des voituriers, des bouviers, des cordonniers ou des tailleurs de campagne, ces produits d'un art de primesaut et pour ainsi dire inconscient, peuvent plaire même à côté des œuvres émaillées par nos plus ingénieux sertisseurs de rimes riches

et par nos musiciens les plus savamment compliqués. Le chantre en sabots, s'il est ému, peut faire partager son émotion à condition qu'il exprime fortement et simplement un sentiment vrai. Si son style pêche par quelque endroit, la musique, cette sœur jumelle de la poésie, la musique, la grande charmeuse viendra à son aide ; elle jettera son riche manteau de mélodies sur la pauvreté des rimes et masquera l'insignifiance des idées.

C'est pour toutes ces raisons qu'en dépit des pédants, en dépit des puristes et des grammairiens réfractaires à la naïveté et qui ne veulent voir dans ces œuvres de l'enfance de l'art que platitude et grossièreté, une foule d'éminents esprits affichent un goût prononcé pour les chansons rustiques. Ils trouvent à ces fleurs simples, un parfum printanier qui les enchante.

Michel Montaigne, ce puits d'érudition qui aimait à faire parade de sa science, ce sceptique qu'on pourrait croire à priori, insensible au charme de la simplicité rustique, a dit quelque part dans son œuvre si touffue :

« La poésie populaire et purement naturelle a des naïfvetés et grâces, par où elle se compare à la principale beauté » de la poésie parfaite selon l'art, comme il se veoid ès Villanelles de Gascoigne et aux chansons qu'on nous apporte des nations qui n'ont cognoissance d'aulcune science » ni même d'escriture ».

Ces grâces naïves de la poésie paysanne, Montaigne n'a pas été seul à les sentir. Les plus grands de nos poètes modernes, les plus merveilleux ciseleurs de strophes, ont souvent demandé des inspirations à la muse rustique et se sont appliqués, comme devant d'admirables modèles, à reproduire ses élans spontanés et ses beautés ingénues. Victor Hugo dans ses ballades, dans ses « orientales » surtout, a composé plusieurs pièces à l'imitation des chants populaires de l'Espagne. Les drames les plus émouvants, les plus profondément humains de Shakespeare ont habituellement pour fond une

légende répandue dans le peuple. Le héros du drame philosophique de Gœthe, le docteur *Faust*, existe dans un conte très connu au delà du Rhin.

Nos musiciens, de leur côté, et je parle des plus en renom, ont puisé à pleines mains dans le trésor des mélodies rustiques, et plus d'un d'entre eux n'a dû le succès d'une œuvre savante et longuement travaillée qu'aux airs populaires qu'il y avait introduits.

Ah ! la simplicité et la naïveté exerceront toujours sur les hommes un charme vainqueur ! N'est-ce pas pour ces qualités triomphantes que tout le monde adore l'enfant ? Les hommes les plus corrompus de civilisation seront toujours touchés par un sentiment vrai, exprimé sans apprêt, sans effort, sans manière, sans développement parasite. Cette naïveté qui va droit au but, cette vérité toute nue, nous ravissent parce qu'elles sont la nature même et qu'elles parlent selon ses lois.

Pourquoi ces chansons villageoises nous séduisent-elles ? C'est parce qu'elles se révèlent à nous comme une manifestation spontanée d'une intelligence inculte, arrivant d'une seule poussée à l'épanouissement, sans règle apprise, sans formule, sans procédé artificiel. A ce point de vue, la chanson populaire rentre pour ainsi dire, avec ses mélodies, dans la catégorie des œuvres de la nature, au même titre que les papillons, les oiseaux ou les fleurs.

II.

Pour ceux qui veulent étudier d'un peu près les chansons populaires, se pose tout d'abord la question de leur origine.

D'où viennent-elles ? Sont-elles nées dans le peuple ? Sont-ce, au contraire, des œuvres de véritables lettrés, œuvres jadis composées selon les préceptes de l'art, mais qui se seraient déformées en passant à travers les mille bouches de la tradition orale ?

Les deux opinions ont trouvé des défenseurs convaincus et exclusifs parmi les *Folk-Loristes,* — c'est le nom que les Anglais ont donné aux curieux des traditions populaires.

Pour nous, nous sommes persuadés que, sauf quelques exceptions, c'est le peuple lui-même, le peuple illettré qui a composé ses chansons. Celles, — et elles sont fort rares, — qui de la société cultivée, de la capitale ou de la cour sont tombées dans le répertoire des campagnes, au milieu de populations ignorantes, incapables de comprendre le beau langage, y ont subi des déformations si bizarres qu'on reconnait au premier coup d'œil que ces œuvres sont étrangères à l'inspiration populaire.

Rien n'est plus grotesque, en effet, que les incohérences, les non sens dont elles sont remplies. Chaque chanteur a remplacé les mots qu'il ne comprenait pas, dont il ne saisissait pas le sens, par d'autres qui avaient avec ceux-là une vague analogie de sons. De telle sorte que souvent ces chansons sont devenues aussi inintelligibles à ceux qui les entendent qu'à ceux qui les chantent.

Il n'en est pas tout à fait de même dans les autres pays ; ainsi, en Allemagne, on rencontre des chansons populaires chantées par les plus grossiers paysans et qui sont l'œuvre de véritables littérateurs. Cela vient de ce que des poètes éminents se sont appliqués à pasticher la simplicité rustique et y ont si bien réussi que ces chansons ont été adoptées par le peuple des campagnes et chantées comme celles qu'il compose lui-même, tant elles correspondent bien à sa façon de sentir et de s'exprimer.

Si nos chansons rustiques n'ont pas été composées par des lettrés, une grande partie d'entre elles n'en ont pas moins une origine assez ancienne. Quelques unes peuvent bien remonter, sinon pour la langue au moins pour le fond, jusqu'au Moyen âge. Dans tous les cas, on retrouve au XVI^e^ siècle, la trace de certaines d'entre elles dans ces recueils de *Villanelles* et de chansons *Vilaines* qui sont parve-

nues jusqu'à nous. Toutefois, la plupart des chansons qu'on récolte actuellement dans nos villages ne datent guère que du siècle dernier.

En ce qui concerne leur mélodie, nous ne croyons pas, en dépit des savants travaux publiés sur ce sujet, qu'on puisse en retrouver l'origine bien loin dans le passé. La musique, d'une nature plus fluide, moins précise que les sons articulés a dû subir des changements beaucoup plus nombreux et plus essentiels. Sauf le rythme, cette ossature du motif, rien dans la mélodie n'est capable de résister aux déformations que lui font subir forcément des chanteurs sans aucune culture et souvent sans dispositions musicales. On peut avoir une idée exacte de ce qui s'est produit jadis en faisant aujourd'hui chanter le même air à plusieurs paysans.

Relativement à l'ancienneté des mélodies populaires, il n'y a pas de conclusion bien certaine à tirer de ce qu'elles rappellent souvent les tonalités du plain-chant. Ce fait tient uniquement sans doute à ce que, pendant de longs siècles, les populations rurales n'ont connu la musique qu'à l'église, n'ont eu occasion d'en entendre que dans les cérémonies du culte. Quoi d'étonnant dès lors que les formules liturgiques soient demeurées dans leur mémoire et qu'un poète rustique voulant composer une chanson puise son inspiration dans l'imitation des chants qui hantent sa mémoire ?

En résumé nous croyons que ce sont, en général, les paysans eux-mêmes qui ont composé leurs chansons, aussi bien la musique que les paroles. Et la preuve, c'est qu'il existe un très grand nombre de chansons modernes sur les miliciens, les conscrits, les campagnons du tour de France, sur Napoléon Ier et même quelques unes sur la guerre de 1870 (1).

Certainement, à l'heure actuelle, dans nos campagnes, on

(1) On a publié tout un recueil de chansons populaires allemandes sur les évènements de 1870.

compose encore des chansons. Bien moins qu'autrefois sans doute, à l'époque où les populations éloignées les unes des autres étaient obligées de se suffire à elles-mêmes pour leur alimentation matérielle et intellectuelle, mais, je le répète, la source de la poésie et de la mélodie rustiques n'est pas tarie comme on pourrait le croire, il est même probable qu'elle ne tarira jamais.

III.

Après avoir dit un mot de l'origine des chansons populaires, il nous parait utile de donner quelques explications sur la façon dont elles sont géographiquement distribuées.

Longtemps les Folk-Loristes ont cru — et nous confessons avoir partagé cette erreur, — que les chants recueillis dans une contrée, dans une province déterminée, étaient pour ainsi dire des produits autochtones. Mais à mesure que se sont multipliés les recueils du genre de celui que nous publions aujourd'hui, on s'est aperçu que les mêmes chansons se rencontrent dans des pays très différents. Ce qui les distingue le plus les unes des autres, ce sont les airs sur lesquels on les chante. Nous en avons déjà donné la raison.

Tout le monde en Franche-Comté connaît la chanson :

Au château de Belfort
Il y a trois jolies filles...

En Normandie, en Picardie, en Bretagne, en Provence et bien autre part encore, on retrouve la même chanson : seulement le « Château de Belfort » est remplacé par le nom d'un autre château de la région, et l'air le plus souvent est différent.

Les populations n'ont pas attendu la poste et les chemins de fer pour communiquer entre elles. Elles ont échangé leurs produits intellectuels comme les produits de leur sol. De tout temps des chanteurs ambulants, ménestrels, troubadours, jongleurs au Moyen âge, soldats revenant du

service, mendiants, marchands forains aux époques modernes, ont répandu la chanson nouvelle, la chanson à succès. Les aveugles, surtout, semblent avoir été — on peut remonter jusqu'à Homère — destinés à ce rôle de véhicules de la poésie et du chant. Au temps jadis, ils s'en allaient de village en village, jouant de la vielle et chantant parfois des épopées entières.

Pourquoi s'étonner, dès lors, si l'on retrouve dans nos provinces les plus distantes les unes des autres, et jusque chez les nations voisines, les mêmes chansons rustiques ne différant que par les langues ou par les patois, avec de simples variantes de noms de personnes ou de lieux? M. le chevalier Nigra, qui s'est adonné à recueillir les chansons populaires de l'Italie, croit qu'elles sont pour une grande partie originaires de la Provence, du pays des *félibres*, du pays du *gay saber*. Il attribue la même origine aux chansons castillanes, piémontaises et portugaises. Nous ne nous prononcerons pas sur cette question, mais ce que nous savons bien, c'est que les *romanceros* de tous les pays de langue romane contiennent un grand nombre de pièces qui sont communes.

Ainsi donc, à moins qu'une chanson populaire rustique n'ait pour sujet un fait qui s'est passé dans le pays où on l'a recueillie, on voit qu'il est difficile de lui assigner une origine certaine. On ne peut rien induire même de ce que ses paroles sont d'un patois particulier : cela n'équivaut pas à un certificat d'origine : elle a pu être traduite du français en patois et réciproquement.

Ce n'est pas toujours la chanson en entier qui transmigre ainsi d'une province ou d'un pays à l'autre, mais la partie la plus originale, l'idée la plus ingénieuse, le passage le plus expressif, le mieux trouvé. C'est tantôt la forme vive d'un début, tantôt un dialogue dramatique, un dénouement imprévu, ingénieux, fortement impressionnant. Rien de plus fréquent que ces interpolations de passages tout entiers de certaines

chansons. Prenons pour exemple cette espèce de ballade qu'on chante encore en Franche-Comté, la chanson de *Jean Renaud* revenant de la guerre pour mourir le soir même dans son château. En admettant qu'elle soit le prototype des nombreuses chansons qui lui ressemblent, il est certain que ce qui lui a valu sa populariié du Nord au Midi de la France et même de l'Europe, c'est le dialogue si poignant entre la mère et la bru, celle-là cherchant à cacher à la jeune épouse le sens des apprêts funèbres dont elle est témoin et celle-ci inquiète, soupçonneuse, répétant ses interrogations :

Ah ! dites-moi mère, ma mie,
Pourquoi j'entends pleurer ainsi ?

Ce dialogue si dramatique, on le retrouve le même dans des chansons populaires de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, souvent très différentes les unes des autres. Mais quelle que soit la fable inventée par le poète, on sent qu'il n'a eu d'autre but que de trouver un cadre, un prétexte pour amener le fameux dialogue qui tinte dans la chanson comme un glas de mort :

Ah ! dites-moi mère, ma mie...

Cette quasi ubiquité des plus belles d'entre les chansons populaires, les contes, les légendes, les proverbes, les dictons en jouissent aussi. On sait que notre *Petit Poucet*, par exemple, a des similaires non seulement dans tous les pays de l'Europe mais jusque dans l'Inde, et qu'il remonte à l'antiquité la plus reculée. Tous les peuples aiment les contes et les chansons. Comme les enfants ils veulent être distraits et ils s'empruntent les uns aux autres leur littérature.

On comprend, par ce que nous venons de dire, que cette étude des transmigrations de la chanson a une importance indiscutable au point de vue de l'ethnographie. Quand il s'agit de retrouver l'origine d'une race et de la rattacher à

une des nombreuses familles humaines qui ont peuplé le globe, on étudie la conformation physique des individus, la forme de leur tête, leur angle facial, leur idiome, leurs traditions, leurs coutumes, leur littérature, leurs contes, leurs proverbes, leurs chansons. Le corps et l'esprit, le cerveau et la pensée fournissent également leur contingent d'informations.

A ce point de vue, les recueils de chansons populaires ont une valeur scientifique en eux-mêmes, indépendamment des indications plus précises qu'ils peuvent contenir, relativement à des faits historiques.

C'est à raison de cette importance documentaire qu'il convient de recueillir ces chants scrupuleusement intégralement, sans vouloir les arranger ou les corriger. Il faut avoir pour eux le respect qu'on aurait pour des Chartes.

IV.

Dans le domaine du Folk-Lore, la France, selon son habitude, s'est laissée devancer par les autres nations. L'Angleterre et l'Allemagne collectionnaient depuis longtemps les chants, les légendes et les contes populaires, et les littérateurs les plus connus se passionnaient pour ce genre de recherches, que nous en étions encore aux contes de Perrault. Non pas que je ne rende justice à ces intéressantes traditions recueillies par le célèbre académicien et écrites avec un charme si universellement goûté ; mais à côté de ces quelques contes publiés au XVII^e^ siècle par un ancêtre des Folk-Loristes, quels trésors de légendes, de poésie et de musique rustiques restaient encore inconnus, inexplorés !

Il faut dire que notre éducation littéraire ne nous avait pas préparés à sentir le charme de ces œuvres naïves mais très incorrectes, nées de l'imagination du peuple. L'ignorance de la prosodie, l'indigence des rimes dans les chan-

sons populaires, les ont souvent empêchées d'être appréciées. Les Français, pendant longtemps, n'ont admis que les idées et les sentiments qui leur étaient habituels et à condition qu'ils fussent exprimés sous une forme pure et châtiée. On le sait du reste, notre esprit national est essentiellement méthodique, logique, ordonné : c'est peut-être pour cette raison que nous ne brillons pas dans le poème lyrique. Il a fallu chez nous une révolution littéraire, le Romantisme, pour intéresser les historiens, les littérateurs et les artistes à ces documents de la tradition, à ces manifestations spontanées de l'intelligence du peuple.

Ce mouvement des esprits qui se produisit vers le commencement du siècle, renouvela la méthode historique et excita une ardente curiosité pour nos origines. C'était l'époque où Victor Hugo écrivait sa *Notre-Dame de Paris* et Augustin Thierry ses *Récits des temps Mérovingiens*. C'était l'époque des ballades et des légendes en vers de nos poètes locaux, de Mesmay et Viancin. Si les romantiques se sentaient attirés par les sujets et les formes de la poésie du moyen âge et par les traditions populaires, ils ne poussaient cependant pas encore ce goût jusqu'à aimer les contes et les légendes pour eux-mêmes, sous la forme primitive et un peu grossière où on les rencontre dans la bouche des paysans. Ils s'inspiraient volontiers du fond pour le développer et l'arranger à leur manière, le considérant comme un diamant brut qu'il s'agit de tailler pour lui donner sa valeur. Mais ils ne se seraient jamais imaginé que tels quels, racontés où chantés, par une vieille villageoise, ces contes ou ces chansons pussent plaire et méritassent la peine d'être recueillis et publiés.

On avait bien, il est vrai, l'exemple des riches herbiers que Walter Scott en Angleterre et les frères Grimm en Allemagne avaient constitué avec cette flore rustique. Mais on s'imaginait que les étrangers possédaient une littérature populaire et que la France n'en avait pas. Nos écrivains tra-

duisaient des ballades anglaises, norwégiennes, allemandes, les chants de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie, mais pas une voix ne s'élevait pour proclamer qu'en France il existe aussi des chants populaires et qui n'ont rien à envier à ceux des autres nations. *Moisson d'autrui plus belle que la sienne ;* jamais dicton ne s'est mieux appliqué qu'à ce dédain de nos richesses nationales.

Outre notre tendance naturelle à admirer toujours plutôt ce qui nous vient de l'étranger que ce que nous produisons nous mêmes, il faut ajouter, pour expliquer cette trop longue méconnaissance de notre muse rustique, que ne lisant pas les chansons étrangères dans leur langue, mais dans des traductions d'un français grammatical, on n'était pas choqué par leur forme incorrecte.

Il faut rendre cette justice à nos compatriotes, aux Franc-Comtois, qu'ils ont été les premiers à comprendre l'intérêt multiple que peut offrir la littérature des paysans. Il y a plus de cinquante ans déjà, vers 1836, l'Académie de Besançon mettait au concours une étude et une collection à faire des légendes, des contes, des chansons de Franche-Comté. Clovis Guyornaud, dont le nom n'est certainement pas inconnu à nos lecteurs, entrait en lice avec un travail qui est resté dans les archives de l'Académie. Mais notre compatriote, malgré son sens historique indiscutable (il fut un des fondateurs de la science celtique), était encore trop imbu des idées classiques en littérature pour apprécier à leur véritable valeur « documentaire », les monuments de la tradition orale qu'il rencontrait. Il cédait au déplorable besoin de les arranger. Aussi, le rapporteur du concours, avec une sûreté et une délicatesse de jugement qui lui font le plus grand honneur, reprochait-il à M. Guyornaud ce manque de fidélité. Quel dommage que ce chercheur, si passionnément épris de notre Franche-Comté, n'ait pas mieux répondu à ce qu'on attendait de lui. Nous aurions un inestimable trésor de prose, de poésie et de musique rustiques,

bien difficile à reconstituer aujourd'hui qu'un demi siècle s'est écoulé depuis cette ten tative avortée.

Toute l'époque de la Restauratiôn et du règne de Louis-Philippe ne produisit guère que de puériles et maladroites imitations de la poésie populaire. Les pseudo-troubadours et ménestrels d'alors sont demeurés d'un ridicule légendaire. Tout en affectant un goût prononcé pour les inspirations naïves de la Muse en sabots, ils méconnaissaient complètement le côté original de ses conceptions.

Ce ne fut guère qu'en 1848 que le véritable sens de la poésie rustique commença à se répandre parmi les lettrés et les artistes. Le poète Pierre Dupont, par un heureux pastiche, mit à la mode les chansons de village. Tous les hommes de ma génération n'ont pas oublié la vogue universelle des « Bœufs » :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs tachés de roux.

Après avoir applaudi ce lettré dont certaines œuvres étaient empreintes d'un incontestable caractère de rusticité, on se sentit attiré vers la source même où l'auteur avait puisé son inspiration, et quelques hardis collectionneurs se mirent en campagne. Le gouvernement lui-même, en 1852, avait donné l'exemple en envoyant à tous les instituteurs l'ordre de recueillir, autour d'eux, les chansons qu'ils pourraient rencontrer.

Notre compatriote, Max Buchon, le traducteur et l'imitateur de Hebbel et de Gotthelf, fut un des premiers qui servit au public ce nouvel aliment de plaisir intellectuel. Ses romans franc-comtois : *le Fils de l'ex-maire*, *le Matachin*, contiennent quelques chansons populaires. Il commençait sa gerbe. Ce fut en 1863 qu'il publia, dans un format et avec une impression des plus modestes, ses *Noëls et Chants populaires de Franche-Comté* (1).

(1) C'est ce recueil que nous continuons aujourd'hui en le complétant.

Quoi de plus logique que l'école dite « réaliste » — on l'appelle aujourd'hui « naturaliste » — et dont Max Buchon était un des fondateurs, s'intéressât à ces « documents humains », monuments si curieux de la vie intellectuelle des campagnes ?

Depuis cette époque, depuis Buchon, toute une littérature s'est consacrée aux paysans, et dans les nombreux romans dont ils sont les héros, on rencontre presque toujours quelques unes de ces chansons rustiques dont nous parlons et reproduites sans retouches avec une fidélité qui en double le prix.

Aujourd'hui les romanciers n'ont plus à se donner la peine d'aller au village recueillir de la bouche des vieilles femmes ou des jeunes filles ces reliques de la tradition orale. Il existe des centaines de recueils de ces chants édités à part ou renfermés dans les volumes des Sociétés savantes de province ou dans des revues spéciales consacrées aux traditions populaires. L'auteur dramatique, le conteur, le musicien qui veulent enchâsser dans leurs œuvres quelques-unes de ces perles rustiques n'ont plus que l'embarras du choix.

Au commencement, aussi bien en France que dans le reste de l'Europe, les Folk-Loristes ne s'étaient occupés que de la partie littéraire des chansons villageoises. Dans tous les recueils publiés, la musique, qui donne à ces vers si imparfaits leur rythme et leur mesure, était laissée de côté, au grand détriment de l'originalité de l'œuvre. Les chansons populaires de Franche-Comté, éditées par Buchon ne contiennent pas un seul air.

M. Wekerlin, compositeur et musicographe éminent, le bibliothécaire actuel du Conservatoire de musique de Paris, fut un des premiers, le premier peut-être, qui eut l'idée de faire connaître la chanson rustique en entier. Il en donna, vers 1854, un album avec accompagnement de piano et cet exemple fut suivi d'autant plus rapidement, que dans ces

chansons, la partie mélo
plus original.

Aujourd'hui, de nombr
où sont notées, à l'usa
concert, les plus belles
de France, avec des
simples, puisque le g
savamment composés

Le grand public lu-
ductions artistiques.
à laquelle nous assi-
ment consacré à l'a
le programme duqu
Comté, la vogue de
en augmentant. Il
de Saint-Simon, à
populaires, auxqu
leureux accueil.

Nous ajouteron
mode d'introdui
pièces de théâtr
Les plus illustre
puis Rossini ju
airs, aux thèmes
ou pour accentuer

Aujourd'hui, on
conquis ses lettres
retardataires récalci
art naïf et charmant.
être assez vaste pour

Si les plantes rares,
nos horticulteurs, ont droit
leux produits de la sélection
priser la flore des prairies et
aussi, a sa beauté.

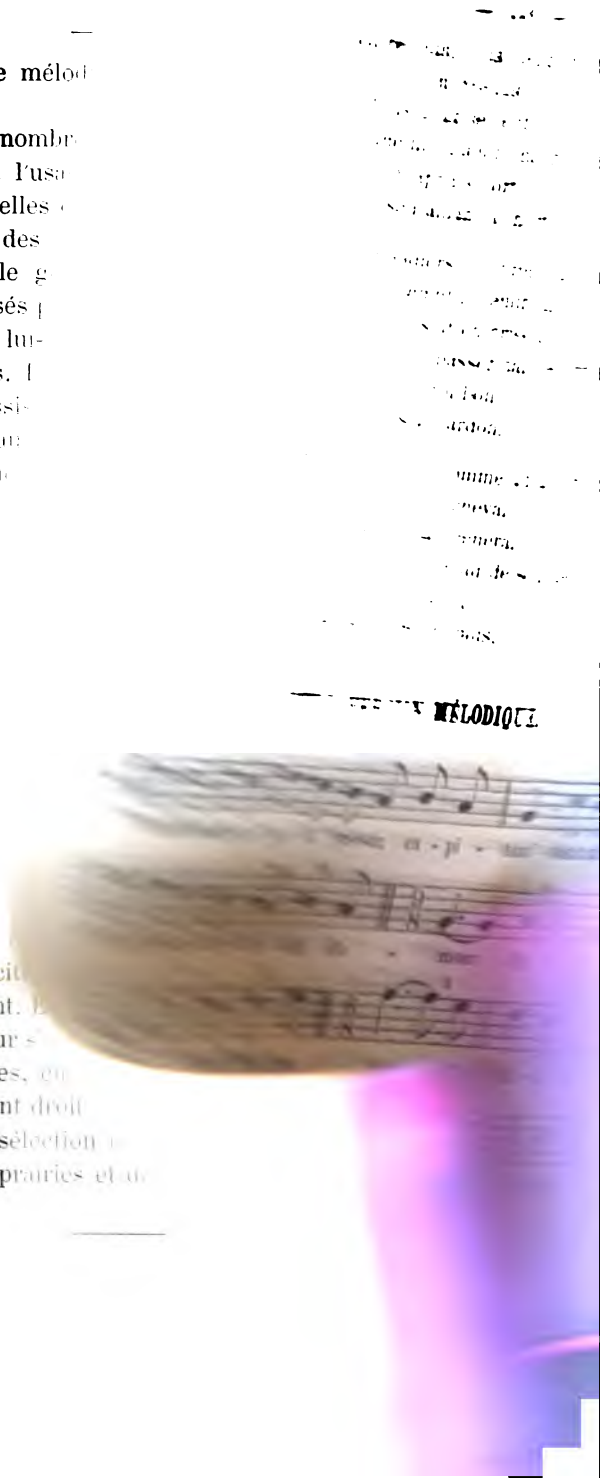

MON PÈRE A FAIT BATIR MAISON.

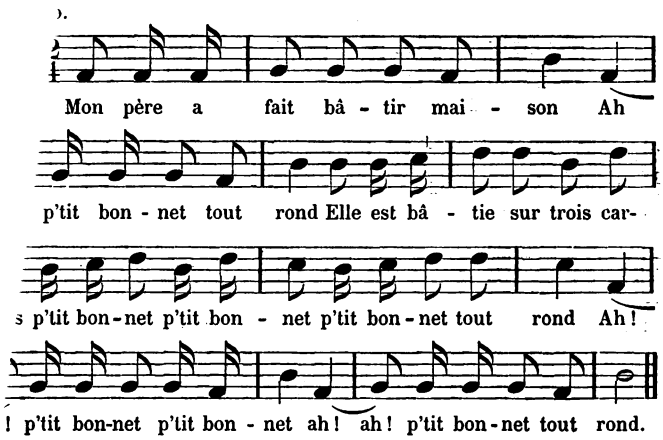

Elle est bâtie sur trois carrons
Ah! ah! p'tit bonnet tout rond.
Elle n'a ni poutres ni chevrons.
P'tit bonnet, p'tit bonnet, etc.

Elle n'a ni poutres ni chevrons,
Ah! ah! p'tit bonnet tout rond.
Les ouvriers du roi y vont,
P'tit bonnet, p'tit bonnet, etc.

Ma fille promettez-moi donc,
Ah! ah! p'tit bonnet tout rond.
De ne jamais prendre garçon,
P'tit bonnet, p'tit bonnet, etc.

J'aimerais mieux [illegible] maison
[illegible] rond,
[illegible] charbon,
[illegible] etc.

LA DAME RICHEMENT MARIÉE.

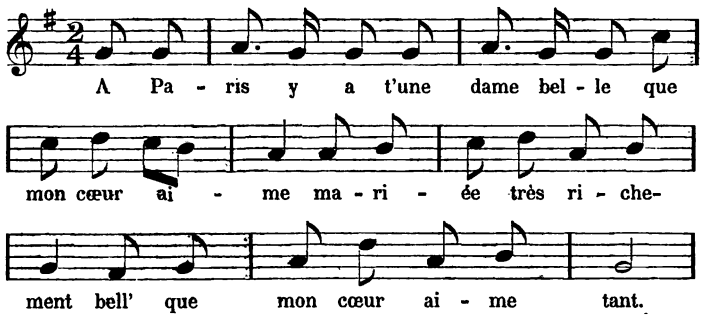

Elle se poudre, elle se frise,
Belle que mon cœur aime,
Devant son miroir d'argent,
Bell' que mon cœur aime tant.

Elle appelle sa servante,
Belle que mon cœur aime,
Marguerite promptement,
Bell' que mon cœur aime tant.

Dites-moi si je suis belle,
Belle que mon cœur aime,
Ou si mon miroir me ment
Bell' que mon cœur aime tant.

Madame vous êtes assez belle,
Belle que mon cœur aime,
Si vous n'étiez grosse d'enfant.
Bell' que mon cœur aime tant.

Le diable emporte les hommes,
Belle que mon cœur aime,
Et le mien premièrement,
Bell' que mon cœur aime tant.

Son mari qu'est à la porte,
Belle que mon cœur aime,
Entend ce doux compliment,
Bell' que mon cœur aime tant.

Taisez-vous, petite sotte,
Belle que mon cœur aime,
Vous parlez comme un enfant.
Bell' que mon cœur aime tant.

Quand vous étiez chez vot'père
Belle que mon cœur aime,
Vous étiez très pauvrement,
Bell' que mon cœur aime tant.

Vous portiez habits de bure,
Belle que mon cœur aime,
Et sabots troués devant,
Bell' que mon cœur aime tant.

A présent vous êtes dame,
Belle que mon cœur aime,
Mariée très richement,
Bell' que mon cœur aime tant.

Quand vous allez à l'église,
Belle que mon cœur aime,
Quatre laquais vont devant,
Bell' que mon cœur aime tant.

L'un y porte une baguette,
Belle que mon cœur aime,
Pour y faire serrer les gens,
Bell' que mon cœur aime tant.

L'autre y porte une boursette,
Belle que mon cœur aime,
Pour donner aux pauvres gens,
Bell' que mon cœur aime tant.

L'autre y porte une chaisette,
Belle que mon cœur aime,
Pour assir Madame dedans,
Bell' que mon cœur aime tant.

Et l'autre va dire au prêtre,
Belle que mon cœur aime,
Monsieur, Madame vous attend
Bell' que mon cœur aime tant.

L'HONNÊTE BERGÈRE.

Le premier jour qu' j'allai z'aux champs
Le loup m'en a pris quinze
Le loup m'en a pris quinze lon la
Le loup m'en a pris quinze la

Un beau monsieur vint à passer
Me les ram'na les quinze
Me les ram'na les quinze lon la
Me les ram'na les quinze la

Tenez bergère vos moutons
M'ttez-les avec les autres
M'ttez-les avec les autres lon la
M'ttez-les avec les autres la

Si je vous ai fait un plaisir
Vous m'en ferez un autre
Vous m'en ferez un autre lon la
Vous m'en ferez un autre la.

Quand au mois d'mars je les tondrai
Je vous donn'rai d'la laine
Je vous donn'rai d'la laine lon la
Je vous donn'rai d'la laine la

Je ne suis point marchand drapier
Je ne vends pas de laine
Je ne vends pas de laine lon la
Je ne vends pas de laine la.

Accordez-moi z'un doux baiser
Ce sera pour mes peines
Ce sera pour mes peines lon la
Ce sera pour mes peines la.

Oh ! non monsieur, je n'oserais
Mon père nous écoute
Mon père nous écoute lon la
Mon père nous écoute la

Ma mèr' la-haut dans ce grand bois
Me frapperait sans doute
Me frapperait sans doute lon la
Me frapperait sans doute la.

LA BELLE ROSALIE.

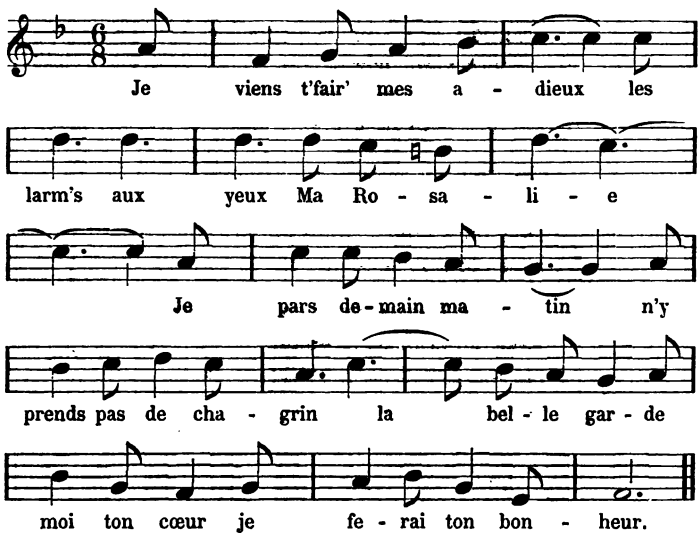

(Incomplet)

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

J'irai z'avec toi au service du roi,
Et puis tu me feras passer
Dedans ses grenadiers.

. . . . . .

La belle alors est restée sept ans
Sans se faire connaître à personne.
Nul ne la connaissait
Que celui qu'elle aimait,
Celui qui l'avait fait passer
Dedans ses grenadiers.

Au bout de ses sept ans,
La belle un jour fut en bataille;
Au milieu des combats,
Elle fut blessée au bras.
La belle alors a déclaré
Qu'ell' n'était pas soldat.

« Si vous n'êtes pas soldat,
Vous pouvez en donner des marques. »
— Regardez mes blancs seins,
Ma couleur, ma fraîcheur;
Je suis un' fill' de dix-huit ans,
J'ai bien servi sept ans.

JOLI CAPITAINE REVENANT DE GUERRE.

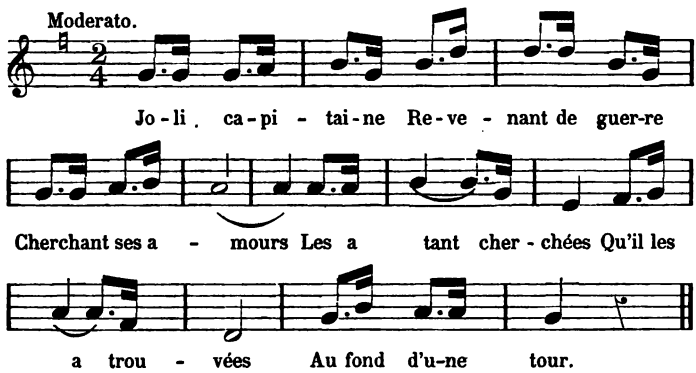

bis { Dites-moi la belle,
Qui vous a fait mettre
Dedans cette tour?

bis { C'est mon très cher père
Qui m'y a fait mettre
Par rapport à vous.

bis { Joli capitaine,
Va dire à mon père
Quand je sortirai.

bis { Général de France,
Ta fille demande
Quand elle sortira.

bis { Joli capitaine,
Te mets pas en peine,
Tu ne l'auras pas.

bis { Si ne l'ai par plaire,
Je l'aurai par guerre
Ou par trahison (1).

bis { Le père de rage,
Ouvre le grillage
Et la jette à l'eau (2).

bis { Son amant plus sage
Se met à la nage
Pour la retirer.

---

(1) Variante : Je l'aurai par ruse,
Je l'aurai par guerre
Ou par trahison.

(2) Variante : Le père en colère,
Passant la rivière,
La jeta dans l'eau.

bis { Allons ! partons belle ;
Allons à la guerre,
Car il y fait bon.

bis { A la seconde ville,
Son amant l'habille
Tout d'or et d'argent.

bis { A la première ville,
Son amant l'habille
Tout en satin blanc.

bis { A la troisième ville,
Son amant l'habille
En épousement.

bis { Elle était si belle,
Qu'ell' passait pour reine
Dans le régiment.

LES BRIGANDS PENDUS.

La premièr' volerie
Que j'ai faite en ma vie,
C'est d'avoir tout pillé
La bourse d'un
Vous m'entendez,
C'est d'avoir tout pillé
La bourse d'un curé.

J'entrai dedans sa chambre
Grand Dieu qu'elle était grande
Il y avait mille écus,

Vous m'entendez,
Il y avait mille écus,
Je mis la main dessus.

Je montai dans une autre,
Mon Dieu qu'elle était haute!
Tant robes que manteaux,
J'en chargeai quatre,
Vous m'entendez,
Tant robes que manteaux,
J'en chargeai quatre chevaux.

J'les menai-z-à la foire,
A la foire en Hollande,
J'les vendis bon marché,
Ils n'mavaient rien
Vous m'entendez,
J'les vendis bon marché,
Ils n'mavaient rien coûté.

Ces messieurs de Grenoble,
Avec leurs grandes robes
Et leurs bonnets carrés
Ils m'eur'nt bientôt,
Vous m'entendez,
Et leurs bonnets carrés,
Ils m'eur'nt bientôt jugé.

Ils me jugent à me pendre;
Dieu q'c'est dur à entendre!
Me pendre et m'étrangler,

Vous m'entendez,
Me pendre et m'étrangler
Sur la place du marché.

Montant sur la potence,
Je regarde la France,
Je vois mes compagnons
A l'ombre d'un
Vous m'entendez,
Je vois mes compagnons
A l'ombre d'un buisson.

Va t'en dire à mon père,
Et aussi à ma mère
Qu'ils ne m'attendent plus,
J'suis un enfant,
Vous m'entendez
Qu'ils ne m'attendent plus,
J'suis un enfant perdu (1).

(1) Cette espèce de complainte se chante aussi dans le Dauphiné. Il paraît que le célèbre compositeur Rameau l'a mise en musique pour complaire à Madame du Deffant, vers 1733. Nous ne savons si l'air que nous donnons a quelque analogie avec celui de Rameau.

LES GENS QUI SONT JEUNES POURQUOI DORMENT-ILS ? (1)

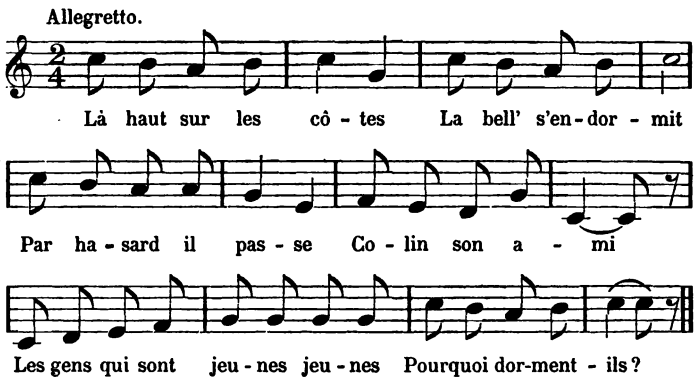

Par hasard il passe
Colin son ami,
Tenant une rose,
Sur le sein lui mit.
Les gens qui sont jeunes, etc.

La voisin' qui passe,
Dit : C'est votre ami.
Ah ! mon Dieu, dit-elle,
Je n'ai point d'ami.
Les gens qui sont jeunes, etc.

Tenant une rose,
Sur le sein lui mit.
La rose était fraîche,
La bell' s'éveillit.
Les gens qui sont jeunes, etc.

Ah ! mon Dieu, dit-elle,
Je n'ai point d'ami.
Mais par aventure,
Quel est son habit ?
Les gens qui sont jeunes, etc.

La rose était fraîche,
La bell' s'éveillit.
Ah ! mon Dieu, dit-elle,
Qui m'a mis ceci ?
Les gens qui sont jeunes, etc.

Mais par aventure,
Quel est son habit ?
Il a des bas rouges
Et un pourpoint gris.
Les gens qui sont jeunes, etc.

---

(1) L'air de cette chanson ressemble, surtout le refrain, aux « Noces du cousin Laurent » (*Rev. des trad. populaires*, octobre 1886).

Mais par aventure,
Quell' route a-t-il pris?
Il a pris la route
La rout' de Paris.
Les gens qui sont jeunes, etc.

Il a pris la route,
La rout' de Paris,
Ou autant vaut dire,
La rout' des bandits.
Les gens qui sont jeunes, etc.

LE POMMIER DOUX.

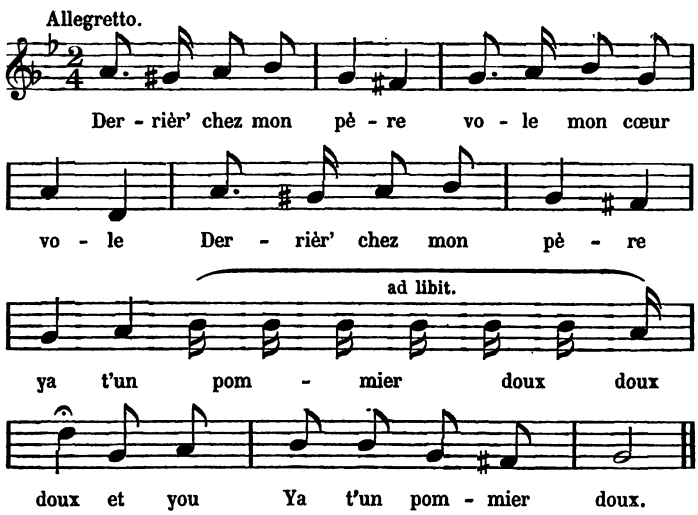

Trois jeunes princesses,
Vole mon cœur vole,
Trois jeunes princesses,
Sont assises dessous,
Dou dou, etc.

Sœurs, dit la plus jeune,
Vole mon cœur vole,
Sœurs, dit la plus jeune,
Je crois qu'il fait jour,
Dou dou, etc.

Sœurs, dit la seconde,
Vole mon cœur vole,
Sœurs, dit la seconde,
J'entends le tambour,
Dou dou, etc.

Sœurs, dit la troisième,
Vole mon cœur vole,
Sœurs, dit la troisième,
Ce sont nos amours,
Dou dou, etc.

Qui vont à la guerre,
Vole mon cœur vole,
Qui vont à la guerre,
Combattre pour nous,
Dou dou, etc.

S'ils gagnent bataille,
Vole mon cœur vole,
S'ils gagnent bataille,
Auront nos amours,
Dou dou, etc.

Qu'ils perd'nt ou qu'ils gagnent,
Vole mon cœur vole,
Qu'ils perd'nt ou qu'ils gagnent,
Les auront toujours,
Dou et you les auront toujours.

LA FIANCÉE DU CONSCRIT.

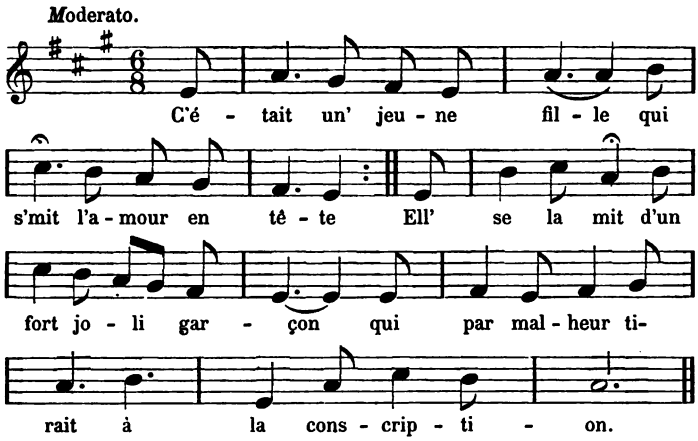

Quand vint l'jour du tirage,
La bell' versait des larmes, } *bis*
Toujours pleurant,
Toujours se lamentant,
Et tout en attendant
Le sort de son amant.

Elle le voit venir
Avec sa fleur de guerre, } *bis*
Baissant les yeux,
Levant les bras aux cieux,
Il s'écriait : Grands dieux !
Que je suis malheureux !

— Va ! tous ces beaux bouquets
Seront pour toi, ma belle, } *bis*
Pour te prouver
Combien je t'ai z-aimée.
Mais aujourd'hui, z'hélas !
Il faudra nous quitter.

— De tous ces beaux bouquets,
Je t'en r'mercie, mon cher, } *bis*
J'aimerais mieux
T'voir mourir sous mes yeux,
Que de te voir partir.
Adieu, mon cher amant !

LA BELLE BARBIÈRE.

En se disant l'un à l'autre
Comment lui parlerons-nous ?
Nous lui donn'rons des aubades
Le matin au point du jour.

Au premier coup de l'aubade,
La barbière s'est réveillée.
Met la tête à la fenêtre :
— Mes beaux messieurs que voulez-vous ?

— L'on dit que vous êtes barbière,
La barbe nous feriez-vous ?
— Je l'ai faite au roi d'Espagne,
Qui vaut bien autant que vous.

Elle appelle sa servante :
— Marguerite éveillez-vous.
Apportez-moi mon plat d'or,
Mes rasoirs qui sont autour.

Apportez-moi mon plat d'or,
Mes rasoirs qui sont autour,
Et ma jolie serviette
Qu'est pliée au pli d'amour.

Le premier que ras' la belle,
Par trois fois change de couleur.
— Est-ce mon rasoir qui vous blesse?
— Non, bell', ce sont vos amours.

— Mes amours, mes amourettes,
Messieurs, ce n'est pas pour vous.
Ell' sont embarquées sur Saône,
Vont la nuit comme le jour.

— Ah! ne faites pas tant la fière,
Je vous ai vue l'autre jour,
Dedans le bois de Versailles,
Un berger auprès de vous (1)!

— Un berger auprès de moi!
Eh bien, messieurs, qu'en direz-vous?
Il est plus beau z-à la lune
Que vous n'êt's au point du jour (2)!

---

(1) Une chanson Lilloise contient un couplet analogue à celui-ci : « Un jour à la promenade... » (*Rev. des trad. popul.*, juillet 1886.)

(2) Dans *La littérature populaire de la Gascogne*, de M. Ceinac Moncaut, on trouve une chanson en gascon dont une partie offre une grande analogie avec « La barbière comtoise ». (p. 295.)

PÉRINETTE (1).

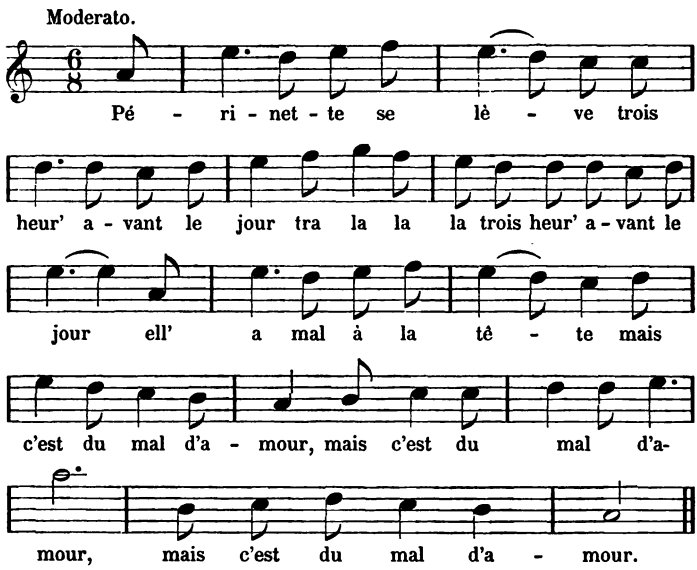

Ell' prend sa quenouillette,
Son joli petit tour
Tra la la la
Son joli petit tour.
Elle a mal à la tête,
Mais c'est du mal d'amour. (*ter*)

A chaque tour qu'ell' file,
Sa mèr' vient lui demander,
Tra la la la
Sa mèr' vient lui demander,
Av' vous mal à la tête,
Ou bien le mal d'amour. (*ter*)

---

(1) M. Tiersot, sous-bibliothécaire au Conservatoire national de musique, à qui nous avons communiqué cette chanson, l'a harmonisée et publiée.

Ne pleurez plus ma fille,
Nous vous y marierons,
Tra la la la
Nous vous y marierons,
Avec le fils d'un prince,
D'un prince ou d'un baron. (*ter*)

Je ne veux pas d'un prince,
Ni du fils d'un baron,
Tra la la la
Ni du fils d'un baron.
Je veux mon ami Pierre,
Qui est dans la prison. (*ter*)

Tu n'auras pas ton Pierre,
Nous le pendolerons,
Tra la la la
Nous le pendolerons.
Si vous pendez mon Pierre,
Vous me pendrez aussi. (*ter*)

Et sur la même branche,
Nos deux corps s'uniront,
Tra la la la
Nos deux corps s'uniront.
Au chemin de Saint-Jacques,
Enterrez-nous tous deux. (*ter*)

Couvrez Pierre de roses,
Et moi de mille fleurs,
Tra la la la
Et moi de mille fleurs.
Les pèlerins qui passent,
Prieront Dieu pour nous deux. (*ter*)

LA BATELIÈRE RUSÉE.

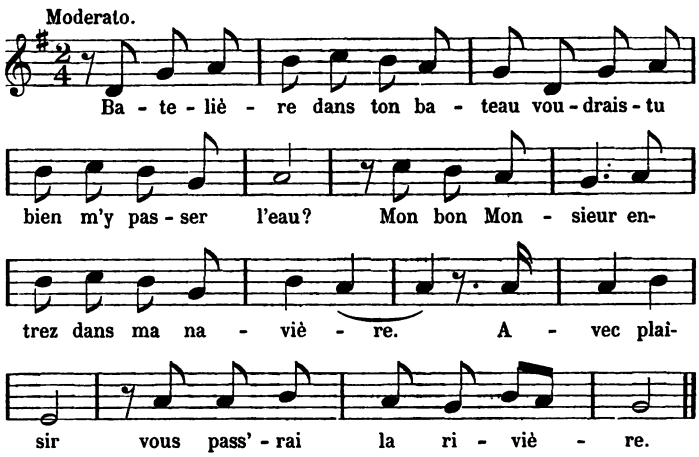

Quand ils fur'nt au milieu du Rhin,
Le monsieur lui prenant la main.
— Allons, monsieur, pas tant de badinage,
Vous êt's ici avec un' fille sage.

— Bell', votre cœur est-il bien cher,
Pour cent écus peut-on l'avoir?
— Pour cent écus, monsieur, c'est peu de chose,
Mais pour deux cents mes amours sont les vôtres.

Le monsieur tira son gant blanc,
Ramena de l'or et d'l'argent,
Mais de l'argent en si grande abondance.
— Prenez-en, bell', que vous soyez contente.

Quand la belle fut contentée,
Le monsieur voulant badiner :
— Allons, monsieur, pas tant de badinage...
Quand nous serons dans un lieu d'assurance.

— La bell' vraiment tu as raison.
Quand nous serons sur le gazon,
Quand nous serons dans un lieu d'assurance,
De nos amours nous parlerons ensemble.

Quand ils fur'nt prêts à débarquer,
Le monsieur sauta le premier.
Mais il n'eut mis sitôt le pied à terre,
Qu'la batelièr' recula sa navière.

— Ah ! reviens donc la belle ici,
Je te donnerai cent louis.
— Je n'irai pas ni pour cent ni pour mille.
Demain matin j'partirai pour les Iles.

— Mais que diront mes chers parents
D'avoir perdu tout mon argent.
— Tu leur diras qu'en passant la rivière,
Tu l'as joué avec la batelière.

Avec ton or et ton argent,
Je m'en irai dans un couvent,
Dans un couvent pour être bien heureuse,
Mais avec toi je serais malheureuse.

— Si tu passes par nos pays,
Tu pourrais bien t'en repentir.
— Oh ! non, non, non, je n'suis point passagère,
Jamais bateau n'a quitté la rivière.

— Quand tu seras dans un couvent,
Prieras-tu Dieu pour ton amant ?
— Je prierai Dieu pour mon père et ma mère,
Adieu galant, j't'ai passé la rivière.

L'EMPÊCHEMENT AU MARIAGE.

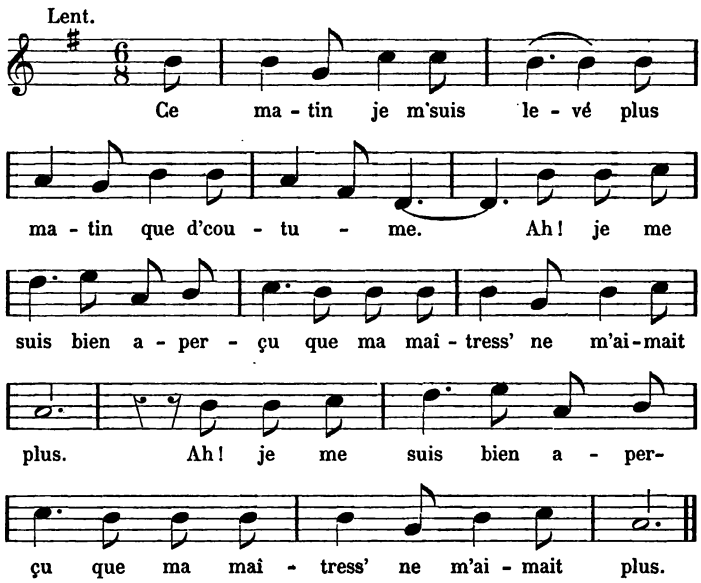

De loin j'la vois courir :
Son petit cœur soupire.
— Qu'avez-vous donc à soupirer ?
On dit que vous êtes fiancée. } *bis.*

— Fiancée je la suis ;
J'n'en sais pas davantage.
J'aurai dimanch' mon premier ban,
Mettez-y donc empêchement. } *bis.*

Un beau dimanch' matin,
Le curé monte en chaire :
— Ecoutez tous, petits et grands,
Je m'en vais publier un ban. } *bis.*

Quand l'amant l'entendit,
Pas à pas il s'avance :
Monsieur ne vous pressez pas tant,
Je vais y mettre empêchement. } *bis.*

Quel est donc ce parent
Qui parle de la sorte ?
— Monsieur ce n'est point un parent
C'est le premier de ses amants. } *bis.*

Y a sept ans qu'nous nous aimons,
Nous nous aimons encore.
— S'il y a sept ans qu'vous vous aimez
Il est bien temps d'vous marier. } *bis.*

LA ROSE ROSE (Ronde).

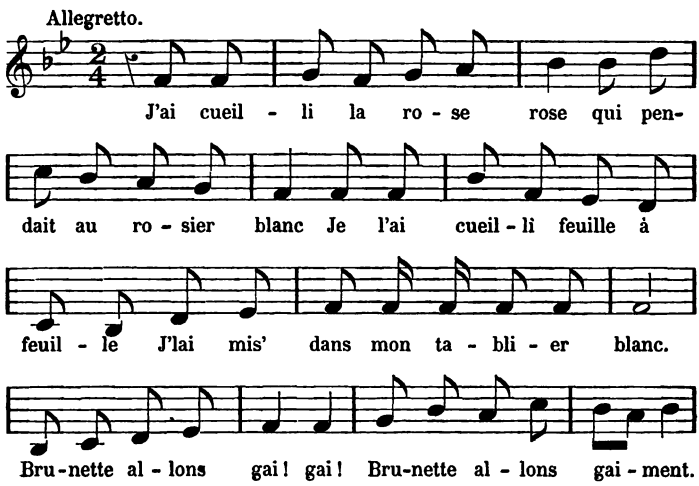

Je l'ai cueilli' feuille à feuille
Et mis' dans mon tablier blanc.
Je l'ai portée z-à ma mère,
Entre Paris et Rouen.
Brunette, etc.

Je l'ai portée z-à ma mère,
Entre Paris et Rouen.
Je n'y ai trouvé personne,
Que le rossignol chantant.
Brunette, etc.

Je n'y ai trouvé personne,
Que le rossignol chantant,
Qui me dit en son langage,
— Marie-toi, car il est temps.
Brunette, etc.

Qui me dit en son langage,
Marie-toi, car il est temps.
Et comment me marierais-je,
Puisque je n'ai pas d'amant.
Brunette, etc.

— Et comment me marierais-je,
Puisque je n'ai pas d'amant.
Je m'en vais voir à la danse
Si je n'en trouverai point.
Brunette, etc.

Je m'en vais voir à la danse
Si je n'en trouverai point.
Je me tourne et me détourne
Et je n'en ai trouvé point.
Brunette, etc.

Je me tourne et me détourne
Et je n'en ai trouvé point.
Si ce n'est ce beau jeune homme,
Je vais le lui proposer.
Brunette, etc.

Si ce n'est ce beau jeune homme,
Je vais le lui proposer.
— Monsieur, avec tout honneur,
Vous plairait-il de m'aimer?
Brunette, etc.

Monsieur, avec tout honneur,
Vous plairait-il de m'aimer?
Donnez-moi votre main blanche,
Avec moi venez danser.
Brunette, etc.

Donnez-moi votre main blanche,
Avec moi venez danser.
Je vois bien à votre mine
Que guère vous ne m'aimez.
Brunette, etc.

Je vois bien à votre mine
Que guère vous ne m'aimez.
Reprenez votre voisine,
Elle est plus à votre gré.
Brunette, etc.

Reprenez votre voisine,
Elle est plus à votre gré,
La compagnie vous ordonne
De lui donner un baiser.
Brunette, etc.

La compagnie vous ordonne
De lui donner un baiser.
Que chacun fasse de même,
Pour moi je vais commencer.
Brunette, etc.

Deuxième version sur un autre air.

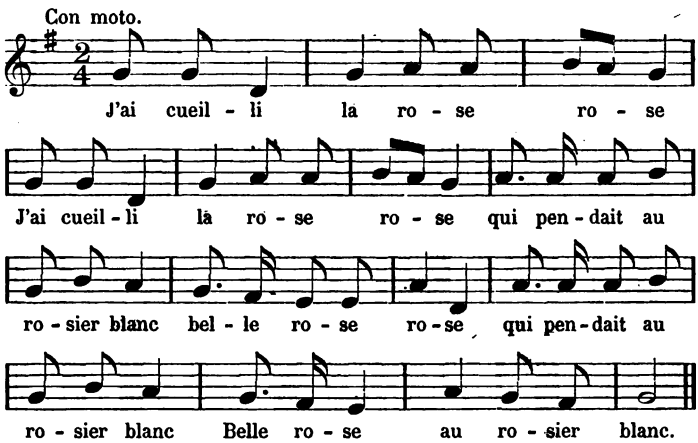

Je l'ai cueilli' feuille à feuille (*bis*)
J'l'ai mis' dans mon tablier blanc
Belle rose rose
J'l'ai mis' dans mon tablier blanc
Belle rose au rosier blanc.

Je l'ai portée z-à mon père (*bis*)
Entre Paris et Rouen
Belle rose, etc.

Je n'y ai trouvé personne (*bis*)
Que le rossignol chantant.
Belle rose, etc.

Qui me dit en son langage (*bis*)
— Marie-toi, car il est temps.
Belle rose, etc.

— Et comment me marierais-je (*bis*)
Je suis servante à présent.
Belle rose, etc.

— Combien gagnez-vous la belle? (*bis*)
— On me donn' cent francs par an.
Belle rose, etc.

— Venez avec moi la belle, (*bis*)
J'vous en donn' le double autant.
Belle rose, etc.

Vous n'aurez rien à faire (*bis*)
Qu'un petit ménag' d'enfant.
Belle rose, etc.

Vous couch'rez avec ma mère, (*bis*)
Avec moi le plus souvent.
Belle rose, etc.

— Je ne couche avec point d'homme (*bis*)
Que mariée auparavant.
Belle rose, etc.

Tu remportes la victoire (*bis*)
La couronne sur le front,
Belle rose rose,
La couronne sur le front,
Belle ros' de la saison.

Troisième air

(Mêmes paroles, légère variante du refrain) (1).

(1) La ronde suivante, dont la dernière partie est presque semblable aux textes que nous venons de donner, est très répandue en Normandie :

Quand j'étais chez mon père, jeune fille à quatorze ans. J'aime, j'aime les cotillons rouges, j'aime, j'aime les cotillons blancs.

On m'envoyait garder les vaches et les moutons quant et quant. J'aime les cotillons rouges, etc.

C'est par ce chemin que passe un cavalier tout en blanc.

Combien gagnez-vous la belle, combien gagnez-vous par an ?

Un écu par chaque année, d'o un petit cotillon blanc.

Venez quant et moi la belle, et vous en gagnerez cent.

Je ne vais point quant et les hommes, que je n'épouse auparavant.

Face à face dans l'église, en présence de nos parents.

La couronne sur la tête, les rubans en bas volant (ou bavolant).

LA DEMANDE EN MARIAGE.

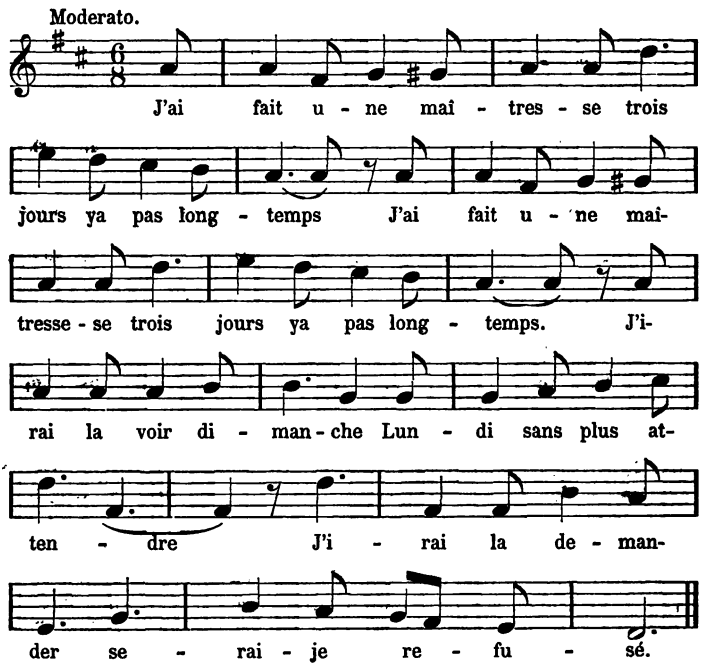

En entrant dans sa chambre, } *bis.*
Je fis mes compliments :
Bonjour la compagnie,
Sans oublier ma mie.
Je viens la demander,
Serai-je refusé ?

Le père à la fenêtre } *bis.*
Entend ces compliments :
Galant ma fille est riche
De cinquant' mille livres.
Amant retirez-vous,
Ma fill' n'est pas pour vous.

Marguerite ma mie
Prête-moi tes ciseaux } *bis.*
Pour couper l'alliance
Que nous avons ensemble,
L'alliance d'amour,
Adieu bell' pour toujours.

Marguerite ma mie,
Prête-moi ton mouchoir } *bis.*
Pour essuyer les larmes
Qui coul'nt de mon visage,
Les larmes de mes yeux,
C'est pour te dire adieu.

S'il faut que je m' retire,
Je me retirerai } *bis.*
Dans un couvent d'Ermites
Pour l'amour d'une fille (1),
Fill' que j'ai tant aimée,
Faudra donc la quitter.

---

(1) Variante : Ermite dans les bois,
Pour ne plus la revoir.

LA RECONNAISSANCE DU FILS ET DE LA MÈRE.

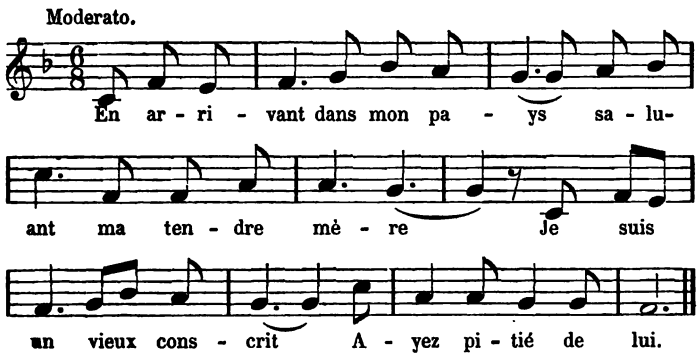

Ell' me répondit aussitôt :
« Mon brave militaire
» Nous somm's logés étroit'ment
» Dans cet appartement.

» Nous n'avons que cette chaumière,
» Je ne puis vous satisfaire,
» Allez donc ailleurs, cher ami,
» Pour avoir un logis. »

— Madam' si vous aviez un fils
Qui soit dans l'indigence,
N'auriez-vous pas un cœur pour lui
Prêt à le secourir.

— J'avais un fils, un fils chéri,
Qui est mort en Algérie,
Et c'est ce qui caus' ma douleur
Et fait couler mes pleurs.

Lorsque je vois votre figure,
Votre blonde chevelure,
Vraiment j'croirais en vous voyant
Revoir mon cher enfant.

— Dans quel régiment votre enfant
Etait-il donc madame?
Je puis vous dire en cet instant
Qu'il est très bien portant.

Je suis votre fils tant chéri
Et je reviens d'Algérie.
Dieu m'a préservé du trépas,
Je reviens dans vos bras.

L'AMANT INTÉRESSÉ.

— Je ne cherche rien la belle.
Ah! de moi n'ayez pas peur,
Car j'ai juré sur ma foi
Que je n'aimerais que toi,
Que je n'aimerais que toi.

— Aimez-moi, ne m'aimez pas;
Aimez-moi si vous voulez,
J'ai z'engagé mes amours
A un officier de guerre,
A un autre amant que vous.

— Nous parlerions de mariage
Si tu avais seul'ment cinq cents francs.
Mais comm' tu n'as rien vaillant,
Ça me cause un grand tourment,
Ça me cause un grand tourment.

— Si c'est l'intérêt qui vous pousse,
Monsieur, ne r'venez pas chez nous
Me parler de mariage
J'en ai z'entendu assez,
Finissons de nous aimer.

Oh ! que les filles sont donc folles
De s'attacher à ces garçons,
Aux garçons de ces montagnes,
Qui s'en vont partout chantant
L'amour n'est qu'un passe-temps.

LE MARIAGE DE ROSETTE.

Lui prend la main,
La conduit à l'église,
Ah! ah! Rosette,
Vois-tu tous tes parents
— Ma petite Rosette,
As-tu le cœur content?

Lui prend le bras,
La conduit à la table,
— Ah! ah! Rosette,
Vois-tu ce beau repas,
Ma petite Rosette,
Ah! ne t'enivre pas.

Lui prend la main,
La mène dans la danse.
Danse Rosette,
— Danse ton petit pas.
Ma petite Rosette,
Ne te tracasse pas.

Lui prend la main,
La conduit dans sa chambre
— Ah! ah! Rosette,
Vois-tu ce beau lit blanc,
Ma petite Rosette,
Nous coucherons dedans.

Quand fut le jour,
La belle se réveille.
— Hélas! dit-elle,
Que j'ai donc bien dormi!
Je ne m'attendais guère
A dormir cette nuit.

LA COUPEUSE DE JONCS.

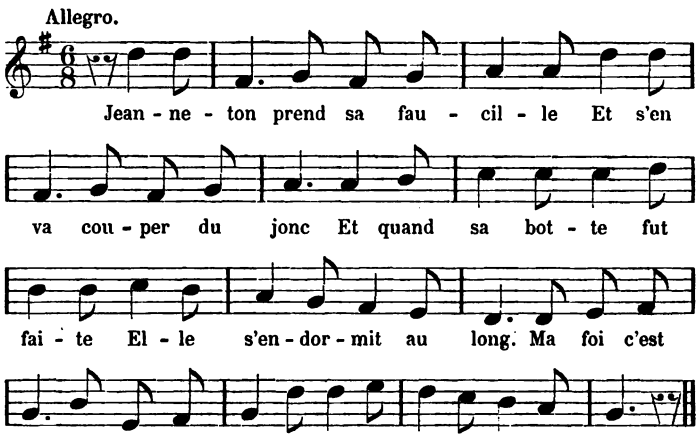

Et quand sa botte fut faite,
Elle s'endormit au long,
Et par là vinr'nt à passer
Trois chevaliers de renom (1).
Ma fois c'est bon, etc. (2).

Et par là vinr'nt à passer
Trois chevaliers de renom.
Le premier qu'avait l'air sage (3),
La regard' d'un air fripon.
Ma foi c'est bon, etc.

---

(1) Variante : Trois beaux messieurs de Lyon.
(2) Variante du refrain :
Hélas pourquoi s'endormit-elle
Cette petite Jeanneton.
(3) Le premier fut fort honnête,
Regarda son air mignon.

Le premier qu'avait l'air sage,
La regard' d'un air fripon.
Le second qu'était moins sage,
Lui caresse le menton.
Ma foi c'est bon, etc.

Le second qu'était moins sage,
Lui caresse le menton.
Ce que lui fit le troisième
N'est pas mis dans la chanson.
Ma foi c'est bon, etc.

Ce que lui fit le troisième
N'est pas mis dans la chanson.
Si vous voulez l'savoir, mesdames,
Vous irez couper du jonc.
Ma foi, c'est bon, etc. (1).

---

(1) Variante : Le troisièm' mesdemoiselles,
C'est à vous d'fair' la question.
Si vous le saviez mesdames,
Vous iriez couper du jonc.

AU CHATEAU DE BELFORT (1).

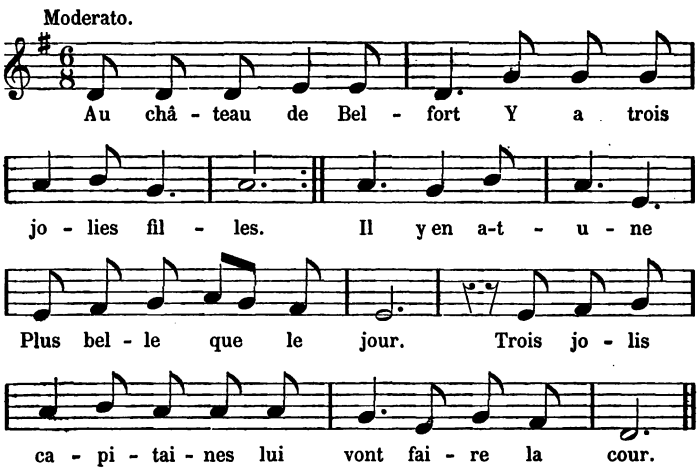

Le plus jeune des trois
La prit par sa main blanche. } *bis.*
— Montez la belle
Sur mon cheval grison,
A Paris je vous mène,
Dedans ma garnison.

Quand ell' fut arrivée,
L'hôtesse la regarde. } *bis.*
— Dites, la belle.
Dites-moi sans mentir,
Et' vous ici par force
Ou pour votre plaisir?

(1) Cette chanson est une des plus répandues et se rencontre avec des variantes de paroles et de musique dans presque toutes les provinces de France.

La belle lui répond : } *bis.*
— Secourez-moi l'hôtesse,
J'y suis par force
Et non pour mon plaisir.
Au château de mon père,
Trois capitain' m'ont pris.

Quand il fut pour souper, } *bis.*
L'hôtesse la regarde.
— Soupez, la belle,
Tout à votre appétit,
Avec un capitaine
Vous passerez la nuit.

Quand elle entendit ça, } *bis.*
La belle tomba morte.
— Sonnez trompettes,
Tambours du régiment,
Voici ma mie qu'est morte,
J'en ai le cœur dolent.

Où l'enterrerons-nous ? } *bis.*
Au jardin de son père,
Sous des rosiers,
Près de trois fleurs de lis,
Nous prierons Dieu pour elle,
Qu'elle aille en Paradis.

Quant ils fur'nt au jardin, } *bis.*
La belle ressuscite.
— Bonjour mon pèr'
Qui m'avez tant aimée,
J'ai fait trois jours la morte,
Pour mon honneur garder.

LE CHATEAU D'AMOUR (1).

(Ronde.)

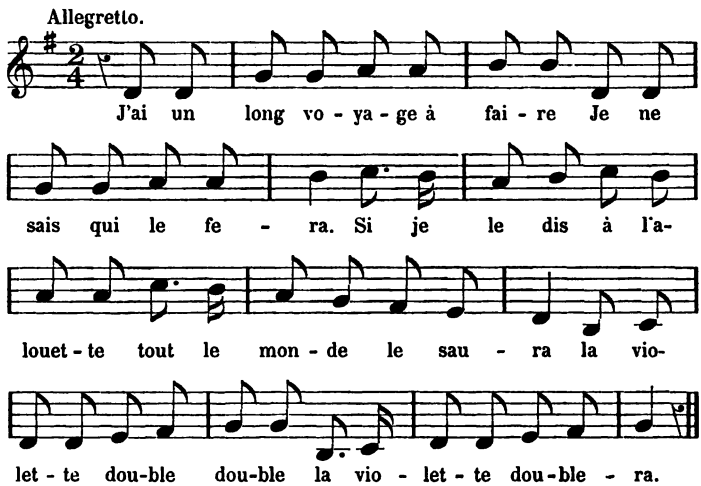

Si je l'dis à l'alouette,
Tout le monde le saura.
Rossignol du vert bocage,
Faites-moi ce plaisir là.
La violette, etc.

Rossignol du vert bocage,
Faites-moi ce plaisir là.
L'rossignol prend sa volée,
Au château d'amour s'en va.
La violette, etc.

---

(1) Cette ronde se chante à peu près partout.

L'rossignol prend sa volée,
Au château d'amour s'en va,
Trouve la porte fermée,
Par la fenêtre il entra.
La violette, etc.

Trouve la porte fermée,
Par la fenêtre il entra.
Les dames étaient assises
Humblement les salua.
La violette, etc.

Les dames étaient assises,
Humblement les salua.
— Bonjour l'une, bonjour l'autre,
Bonjour la bell' que voilà.
La violette, etc.

Bonjour l'une, bonjour l'autre,
Bonjour la bell' que voilà.
Votre amant m'envoie vous dire
Que vous ne l'oubliiez pas.
La violette, etc.

Votre amant m'envoie vous dire
Que vous ne l'oubliiez pas.
— J'en ai oublié bien d'autres,
J'oublierai bien celui-là.
La violette, etc. (1).

---

(1) Variantes finales :

S'il était venu lui-même,
Il n'eût pas perdu ses peines.

Tout amant qui craint sa peine
Sera toujours logé là.

PROPOSITIONS REFUSÉES.

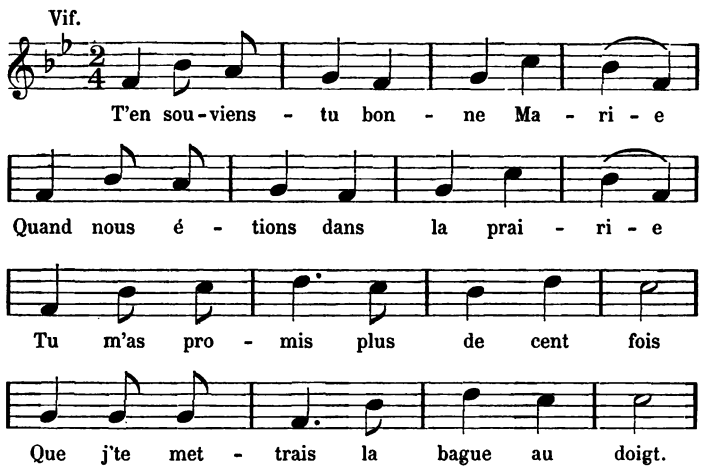

Ne suis-je pas un garçon riche,
Et ne suis-je pas sans malice,
Ne suis-je pas doux, gracieux,
La bell' pour plaire à tes beaux yeux.

— Bien que tu sois un garçon riche,
Que tu te dises sans malice,
Que tu sois doux et gracieux,
Jamais tu n'auras mes beaux yeux.

— Je t'achèterai de bell's robes
Et de beaux chapeaux à la mode,
Un beau caraco de velours,
La bell' pour avoir tes amours.

— Je refuse tes belles robes
Et tes beaux chapeaux à la mode,
Et ton caraco de velours,
Jamais tu n'auras mes amours.

— Je m'en irai de champs en ville,
Pour y faire d'autres amies,
Et si d'autres ne me veul'nt pas,
Je m'en irai être soldat.

LE RATEAU

ANECDOTE FRANC-COMTOISE

Séance du 13 avril 1889.

Une gachotte (1) au cœur volage,
Quittant sans regrets son village
Et son vieux père en cheveux gris,
Vint chercher fortune à Paris.
En débarquant, place du Trône,
Elle tomba chez un traiteur,
Entre les mains d'une matrone
Qui la pourvut d'un protecteur.
Elle est au comble de la joie!
Pour l'habiller du haut en bas,
On lui donne robe de soie,
Frais chapeau, fins souliers, beaux bas.
« Dans le monde on va te produire;
A bien parler il faut t'instruire,
Adoucir l'accent de ta voix
Et renoncer à ton patois »,
Lui dit-on. Et la campagnarde
A pindariser se hasarde.
Docile à toutes les leçons,
Elle prend les belles façons,
Met élégamment sa serviette,
Sourit avec grâce aux chansons,
Et tient comme il faut sa fourchette;
Si bien qu'on l'eût prise au Faubourg
Pour une dame de la cour.
A la distraire, on s'ingénie.

(1) Jeune fille de village.

On la mène un jour à Meudon :
Avec brillante compagnie,
Sur l'herbe on danse un rigodon.
Non loin de là, sur la pelouse
Qui couronne un petit coteau,
Le jardinier, avec sa blouse,
Avait déposé son rateau.
A cet aspect, notre comtoise,
Oubliant qu'elle est villageoise,
Dit : « A quoi sert donc cet outil?
Qu'il est drôle! qu'il est gentil! »
Pour le soulever, elle presse
Du pied sur les dents du râteau;
Le long manche, qui se redresse,
Vient sur son nez, avec rudesse,
Frapper comme un coup de marteau.
Et la gachotte du village
Crie alors, d'un ton révolté,
En patois de Montivernage (1) :
Ouais, don! lou diâle de râté (2)*!*
A ses dépens elle fit rire,
Et le jardinier de lui dire :
I seus, mordienne! de Gueillon;
T'és beau fâre tai fietrounette,
I te raivise prou, Tounette,
T'és laî feuille de Josillon (3)*!*

Ch. THURIET.

Saint-Claude du Jura, mars 1889.

---

(1) Village voisin de Baume-les-Dames.
(2) Ouais, donc! le diable de râteau!
(3) Je suis, mordienne! de Guillon (village voisin de Baume-les-Dames);
Tu as beau faire ta mijaurette,
Je te reconnais prou, Toinette,
Tu es la fille de Josillon!

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1889-1890).

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS ..... 500 f.
Par la VILLE DE BESANÇON..... 600

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : *Comité des travaux historiques et scientifiques.* — *Travaux scientifiques,* t. VIII, 6-12; t. IX, 6-11. — *Sciences économiques et sociales,* 1889. — *Bulletin archéologique,* 1889, nos 1 et 2; 1890, no 1. — *Histoire et philologie,* 1889, 1-4; 1890, 1. — *Littérature latine et histoire du moyen-âge,* par M. L. DELISLE. — *L'Institut de France : lois, statuts et règlements, 1635 à 1889,* par M. L. AUCOC, de l'Institut de France. — *Enquête et documents relatifs à l'Enseignement supérieur,* XXX-XXXIII, XXXV, XXXVII et XXXVIII.

Journal des savants, 1888-1889.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1889; table des tomes XXX à XL (1870 à 1879); année 1889, t. LI, 1-2.

Annales du Musée Guimet, t. XV-XVII. — *Revue de l'histoire des religions,* Xe année, t. XIX, 1-3; et XIe année, 1-3. — *Les moines égyptiens : Vie de Schoudi,* par E. AMELINEAU. — *Histoire des religions de l'Inde,* par M. M. DE MILLOUÉ.

Journal de l'Ecole polytechnique, 59e cahier.

Par MM.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, membre correspondant, 47e à 53e fasc. de son *Nouveau dictionnaire de Géographie universelle.*

Le PRÉFET DU DOUBS : *Rapports et procès-verbaux* des sessions d'août 1889 et avril 1890 *du Conseil général du Doubs.*

Par MM.

LE DUC D'AUMALE, membre de l'Académie française, membre honoraire de la Société, le t. V de son *Histoire des princes de Condé pendant le* XVI^e^ *et le* XVII^e^ *siècle.*

L'abbé GUILLAUME, ses trois publications intitulées : *Vita di san Pietro Salernitano*, *Vita di sant Alferio*, *Vita di san Costabile di Lucania.*

CHOFFAT (Paul), membre correspondant, son *Etude géologique du tunel de Rocio;* Lisbonne, 1889.

BOYER (Georges), membre résidant, son *Atlas orographique du Doubs* composé de vingt feuilles en phototypie coloriées, avec notice sur l'*Orographie des monts Jura.*

BAUDIN (le docteur Léon), membre résidant, et l'ingénieur des eaux JEANNOT, leur travail en collaboration intitulé : *Besançon en 1889.*

MAGNIN (le docteur Antoine), membre résidant, trois notices dont il est l'auteur : *Notice sur G. Nicodemi et G. Dejean, anciens directeurs du Jardin botanique de Lyon; — Note sur la castration androgène du Muscari comosum; — Note sur la répartition de certains noms géographiques dans le département de l'Ain et de l'Est de la France.*

CHAPOY (le docteur Léon), membre résidant, sa notice intitulée : *Besançon et son état sanitaire, esquisse d'hygiène locale.*

GARNIER (Noël), sa publication des *Lettres inédites du président Jeannin.*

DREYFUS (le docteur Joseph), membre résidant, sa *Défense d'une industrie nationale : la fabrique d'horlogerie de Besançon.*

GRUEY, directeur de l'Observatoire, membre résidant, 2^e^ *Bulletin chronométrique de l'Observatoire de Besançon.*

LOSSIER, directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon, son *Etude sur la théorie du réglage des montres.*

SAHLER (Léon), son travail intitulé *La Coopération au pays de Montbéliard.*

DELGADO : *Dixième session du congrès international d'anthropologie préhistorique.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1889-1890)

Mémoires et bulletins de la Société des antiquaires de France, 5e série, t. IX, 1888.

Congrès archéologique de France, LIVe session à Soissons et à Laon en 1887.

Revue des études grecques, t. II et III, 1889-1890.

Association française pour l'avancement des sciences : compte-rendu de la 17e session à Oran en 1888.

Séances et mémoires de la Société de Biologie, 9e série, t. I, 1889.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 2e série, t. III, 1889; t. IV, no 1. — *Bulletin,* t. XI, no 4; t. XII, nos 1-4, 1889.

Annales de la Société philotechnique de Paris, années 1888 et 1889.

Société philomathique de Paris, 5e série, t. I, 1888-1889.

Mémoires de la Société zoologique de France, t. II, pl. 1 à 5; t. III, 1re partie, 1889. — *Bulletin,* 5-10 (1889).

Bulletin de la Société de botanique de France : comptes-rendus, t. XI, nos 2-7, 1889; t. XII, nos 1-2. — *Revue bibliographique,* B, C, D, 1889, et A, B, 1890. — Congrès de 1889, 1re partie.

Société de secours des amis des sciences, séance du 17 octobre 1889. — *Compte-rendu* du 30e exercice, 1890.

Société générale des prisons, année 1888-89.

Séances de la Société de Physique de Paris, mai-décembre 1888, janvier-avril 1890.

Annuaire géologique universel, revue de géologie et de paléontologie dirigée par MM. CARREZ et DOUVILLE.

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XIV (1887-1888). — *Bulletin,* 14e et 15e année, 1887 et 1888; *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,* 2e partie, tables; — *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge,* histoire et documents, par E. COYECQUE, t. II.

Revue Africaine, organe de la *Société historique algérienne,* nos 191-198.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, années 1887, 1888 et 1889.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Saône-et-Loire, t. VII, no 4.

Le Sillon, organe de la *Société d'encouragement à l'agriculture* à Vesoul, années 1889 et 1890.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, année 1889, 1er semestre 1890.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1889, no 2.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e série, t. XIII, (1890).

Bulletin de la Société philomathique Vosgienne, 15e année, 1889-1890.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, LXVe ann., 1889.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 4e série, 4e vol., 1888.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Arbois, année 1889-90.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 1888-1889.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. IV, 4e fasc.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. III, nos 41-45.

Bulletin de la Société archéologique du Chatillonais, 8e année, 1888, no 8.

Mémoires de l'Académie de Dijon, année 1888-1889.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy, t. IX, 1889, nos 3-6, 1890.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 3e série, t. XVII, 1889.

Bulletin de la Société Dunoise, nos 81-85.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 3e série, t. XXV, 1888; t. XXVI, 1889.

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. XVI.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 1888-1889.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 2e série, t. XV, 1890.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun.

Société des sciences médicales de Gannat, 43e année, 1888-1889.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, t. II, 1889.

Revue Savoisienne, organe de la *Société florimontane d'Annecy,* année 1888 et 1er sem. 1889.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie, année 1889.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, 1er sem. 1889.

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 4e série, 2e vol., 1887-1888; 3e vol., 1889.

Société belfortaine d'Emulation : La Terre du froid, par le docteur MUSTON, in-8o. — Supplément au *Bulletin* de 1889 : *Notice sur l'histoire militaire de Belfort,* 8 pl. in-fol, par M. le commandant du Génie PAPUCHON; *Bulletin* no 9, 1888-1889.

Revue Africaine, organe de la *Société historique algérienne,* no 191.

Publication de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire : t. III, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne,* par M. Ernest PETIT; t. V, 1889.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1888-1889.

Revue de Saintonge et de l'Aunis, organe de la *Société des archives historiques,* IXe vol.; t. X, nos 1-4. — *Tables.*

Bulletin archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. X.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, année 1889.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et industrie de Saint-Quentin, 1886-1887.

Mémoires de l'Académie de Caen, année 1889.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1888.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, 3e année, t. VI.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, année 1887-1888, 1er et 2e sem.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXV, 1889.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3e sér., t. X, *Bulletin*, 1889, nos 1-4; 1890, no 1, *Documents*; t. XII, *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens*, par J. Roux.

Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1889-1890, 1re partie.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1887-1888.

Bulletin de la Société académique de Brest, année 1888-1889.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. X, ann. 1888; t. XI et XII, 1889. — *Bulletin*, 1889, no 4.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; classe des lettres, t. XXIV-XXVI, 1887-1889.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, 5e série, t. X, 1887; 6e série, t. I et II, 1888. — *Classe des sciences*, t. XXIX, 1888.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France; novembre à mars 1889, 1er sem. 1890. — *Mémoires*, t. XIV, 3e livraison.

Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes, 1889; 1890, 1-3.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, année 1889.

Société archéologique de Bordeaux, t. XI, 2e fasc.; t. XIII, 2e et 3e fasc., 1888.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 5e série, t. I, 1887; t. II, 1889.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 3e série, t. IV; t. V (1re partie).

Commission météorologique de la Gironde : juin 1887 à mai 1889.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne, 2e série, t. V et VI, années 1888 et 1889.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture d'Agen, 2e série, t. XI, 1-2.

Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, t. X, 1887; t. XI, 1888.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, année 1889 et no 1, 1890.

Mémoires de l'Académie de Montpellier : lettres, t. VIII, 3e fasc.

Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse, t. VIII, 1890.

Répertoire de la Société de statistique de Marseille, t. LIe, 1-2, 1885-1888.

Bulletin de la Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie des diocèses de Valence, etc., Romans, 9e année, 55e à 66e livraisons.

Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, année 1889-1890.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e sér., t. XVII et XVIII.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 30e vol. 1889.

Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles de Zurich, XXIIe vol., 1re livr. — *Compte-rendu* de la 70e session à Lugano, 1889.

Société des antiquaires de Zurich, LIVe cahier.

Société des sciences naturelles de Berne, nos 1195 à 1243 (1889-1890).

Société Vaudoise des sciences naturelles, Lausanne, nos 100 et 101.

Société des sciences naturelles de Bâle, t. VIII, no 3.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.

Mémoires de l'Institut national Genevois, t. XVII, 1886-1889; — *Bulletin,* t. XXIX.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève : Mémorial des cinquante premières années, par M. le vice-président Favre, 1838-1888.

Le *Musée neuchâtelois,* publié par la *Société d'histoire* du canton de Neuchâtel.

Annales de la Société d'histoire Suisse, 14e vol., 1889.

Commission des travaux géologiques du Portugal : Communicacoës, t. II, fasc. 1, 1889. — *Echinides réguliers de la faune jurassique du Portugal,* 1er fasc,, par M. L. de Loriol.

Académie d'archéologie de Belgique, 4e série, t. IV; — *Bulletin,* XVI-XXI.

Société géologique de Belgique, t. XIV, 2e livr.; t. XV, 1re livr.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XIII et XIV, 1888;

t. XV et XVI, 1889; — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers,* t. XLIX, 1888; — *Mémoires couronnés et autres mémoires,* t. XL à XLII, 1887-1889.

Smithsonian report, 1886, I-II; 1887, I-II.

Memoirs of the philosophical Society of Manchester.

Journal of Society of arts of London, nos 1905 à 1970.

Proceeding of the Boston Society of natural history, t. XXIV, 1-2, 1888-1889.

United-States geological survey : Seventh annual report (1885-1886).

Académie des sciences de Berlin (*Sitzungsberichte*), I-LIII, 1889; I, 1890.

Compte-rendu de la Société botanique de la province de Brandebourg, 1889.

Académie des sciences de Munich : Mathém., I-II, 1889; *Philo.-Hist.,* année 1889, et 1-2 1890.

Société physico-économique de Kœnigsberg, 1888.

Société d'histoire naturelle de Brême (*Abhandlungen*), Band XI, Heft 1-2, 1889.

Société de thérapeutique de la Haute-Hesse, Giesen, 1889.

Memorie della R. Accademia di scienze, littere et arti in Modena, série II, vol. VI, 1888.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche : Yahrgang, XXXIX Band, 1889. — *Verhandlungen,* 4-18 1889, 1-5 1890, XL Band 1889, 1-2.

Académie royale suédoise des sciences de Stockholm : *Handlingar* (Mémoires), in-4°, t. 20-21, Atlas; — *Bihang* (Supplément aux Mémoires), in-8°, 9-13; — *Ofversight* (Bulletin), in-8°, 41-45, 1884-1888; — *Lefwadsteckningar* (Biographies des membres), Band 2, Heft 3; — *Forteckning* (Table des matières), 1826-1883.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er octobre 1890.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1890.

Président.....	MM. DROZ (Edouard);
Premier Vice-Président..	CHAPOY (Léon);
Deuxième Vice-Président.	DE CHARDONNET (le cte Hilaire);
Secrétaire décennal.....	BESSON (Edouard);
Trésorier.....	GUILLEMIN (Joseph);
Archiviste.....	VAISSIER (Alfred).

Secrétaires honoraires : MM. BAVOUX (Vital) et CASTAN (Aug.).
Trésorier honoraire : M. DURUPT (Alfred).

Membres honoraires (23).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée (M. le général François DE NÉGRIER).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon (M. FAYE).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr DUCELLIER).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. GRAUX).

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon (M. BRÉDIF).

MM.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL près la Cour d'appel de Besançon (M. REGNAULT).

LE MAIRE de la ville de Besançon (M. VUILLECARD).

L'INSPECTEUR d'Académie à Besançon (M. BAILLART).

DUC D'AUMALE (S. A. R. le Prince Henri D'ORLÉANS), membre de l'Institut (Académie française, Académie des Beaux-Arts et Académie des sciences morales et politiques), ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; Château de Chantilly (Oise). — 1886.

BAYLE, Emile, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

BLANCHARD, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

DELISLE, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

DEVOISINS, ancien sous-préfet; Paris, quai d'Orléans, 28.— 1842.

DURUY, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des sciences morales et politiques); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

GRENIER, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, boulevard Saint-Germain, 174, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

DE LESSEPS (le comte Ferdinand), membre de l'Institut (Académie française et Académie des sciences); Paris, rue Saint-Florentin, 7. — 1882.

MARCOU, Jules, géologue; Salins (Jura), et 42, Garden Street Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique). — 1845.

MARMIER (Xavier), membre de l'Institut (Académie française); Paris, rue de Babylone. — 1889.

PASTEUR, Louis, membre de l'Institut (Académie française et secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences); Paris, rue d'Ulm, 45. — 1882.

RÉSAL, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

MM.

DE ROSSI (le commandeur Jean-Baptiste), associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); Rome, Piazza Aracœli, 17. — 1889.

WEIL (Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Besançon; Paris, rue de Madame, 64. — 1890.

Le général WOLFF, ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; château de Pontdevaux (Ain). — 1882.

. . . . . .

Membres résidants (215) (1).

MM.

* ANDRÉ, Charles, carrossier, rue Bersot, 26. — 1886.

ARNAL, Alexis, ancien économe du Lycée, rue du Lycée, 3. — 1858.

ARNAL, Amédée, sous-préfet de Lesparre (Gironde). — 1872.

AUSCHER, Jacques, grand-rabbin, rue Charles Nodier, 6. — 1875.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

* BAILLY (l'abbé), chanoine honoraire, maître des cérémonies de la cathédrale. — 1865.

BAS, Alphonse, professeur au Lycée, à Fontaine-Ecu (banlieue). — 1890.

BAUDIN, Emile, pharmacien de 1re classe, rue Saint-Pierre, 19. — 1887.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, Grande-Rue, 97. — 1885.

BARBAUD, Auguste, ancien premier adjoint au maire, directeur de la Caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1857.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

BÉJANIN, Léon, propriétaire, Grande-Rue, 39. — 1885.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de ***résidant*** afin de payer le ***maximum*** de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

BELLAIR, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7. — 1865.

BELOT, père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1865.

BELOT, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

BELTZER, Emile, notaire, place Saint-Pierre, 7. — 1884.

BERTIN, ancien négociant, rue de la Cassotte, aux Chaprais. — 1863.

BESSON, Edouard, conseiller à la cour d'appel, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

BÉTARD, Auguste, entrepreneur de serrurerie, rue du Porteau, 4. — 1887.

BEURET, François-Xavier, voyer de la ville, Grande-Rue, 131. — 1873.

BOISSON, Joseph, pharmacien de 1re classe, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue de la Préfecture, 12. — 1880.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, Grande-Rue, 39. — 1882.

BOSSY, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. 1867.

BOUDOT, Emile, quai de Strasbourg, 13. — 1876.

BOURDY, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

* BOUSSEY, professeur agrégé d'histoire au Lycée, rue Morand, 11. — 1883.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des beaux-arts, Grande-Rue, 3. — 1874.

BOUTTEY, Paul, fabricant d'horlogerie, membre de la Chambre de commerce, rue Gambetta, 5. — 1859.

BOUVARD, Louis, avocat, bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

* BOVET, Alfred, ancien président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs). — 1888.

BOYER, Georges, percepteur des contributions directes, Grand' rue, 14. — 1884.

BRETENET, capitaine d'artillerie, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

BRETILLOT, Maurice, propriétaire, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

MM.

BRETILLOT, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

BRUCHON, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

BRULARD, Désiré, greffier du trib. civil, rue Battant, 1. — 1873.

BRUSSET, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

BURLET (l'abbé), curé de Saint-François-Xavier, chanoine honoraire. — 1881.

DE BUYER, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

CARPENTIER, pharmacien, rue Morand, 7. — 1885.

CARRY, Clément, propriétaire, membre du conseil municipal, rue Saint-Paul, 48. — 1878.

CASTAN, Auguste, bibliothécaire de la ville de Besançon, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, Grande-Rue, 86. — 1856.

CAVAROZ, Narcisse, médecin-major de 1re classe en retraite, rue de la Lue, 6. — 1881.

CHABOT, Charles, professeur de philosophie au Lycée, place Saint-Amour, 4. — 1886.

CHAPOY, Léon, professeur à l'Ecole de médecine, rue des Granges, 35. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Chateur, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

CHARLET, Alcide, avocat, rue des Granges, 74. — 1872.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* CHOTARD, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai Veil-Picard, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, rue de la Préfecture, 18. — 1882.

CORDIER, Palmyre, agent principal d'assurances, rue des Granges, 3. — 1885.

MM.

CORNET, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue du Chasnot, 6. — 1887.

COSSON, Maurice, trésorier-payeur général du Doubs, rué Charles Nodier, 30. — 1886.

COTTIGNIES, Paul, avocat-général, rue Proudhon, 3 *bis*. — 1886.

COULAUD, Adolphe, fabricant d'horlogerie, rue du Chateur, 16. — 1875.

COULON, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

COUTENOT, Francis, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

COUTENOT, Régis, docteur en médecine, Grande-Rue, 44. — 1887.

CRETIN, Jules, professeur de chant, Grande-Rue, 49. — 1885.

CUENIN, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 31. — 1863.

DARÇOT, ancien juge de paix, rue Charles Nodier, 8. — 1880.

DELACROIX, Frédéric, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, place Saint-Amour, 3 *bis*. — 1884.

DELAGRANGE, Charles, entomologiste, rue Saint-Paul, 57. — 1872.

DELEULE, Constant, professeur à l'Ecole primaire supérieure libre, rue Saint-Jean, 2. — 1863.

DEMOLOMBE, Maurice, agent général de la Compagnie d'assurances le *Phénix*, rue de la Préfecture, 14. — 1886.

DEMONGEOT, inspecteur honoraire des écoles communales, rue Charles Nodier, 24 *bis*. — 1872.

DÉTREY, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

DIETRICH, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beauregard (banlieue). — 1859.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

DORNIER, Alfred, négociant, place Labourey, 18. — 1880.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, rue d'Anvers, 4. — 1889.

DREYFUS, Joseph, négociant, Grande-Rue, 66. — 1880.

MM.

DROUHARD, Paul, conservateur des hypothèques, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROUHARD (l'abbé), aumônier du Lycée. — 1883.

DROZ, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, rue Moncey, 7. — 1877.

DUBOST, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

DUCAT, Alfred, architecte de l'Etat, conservateur du Musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 3. — 1853.

DUNOD DE CHARNAGE, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863.

DURET, géomètre, rue Charles Nodier, 28. — 1858.

* DURUPT, ancien notaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 5. — 1875.

ETHIS, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

FADY, représentant du comptoir Lyon-Allemand, rue de Glères, 6. — 1871.

FAUCOMPRÉ, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

FAUQUIGNON, Charles, receveur des postes et des télégraphes, rue de la Liberté, aux Chaprais. — 1885.

FÉLIX, Julien, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue Ronchaux, 12. — 1884.

FERNIER, Gustave, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Clos, 31. — 1879.

FITSCH, Léon, entrepreneur de maçonnerie, président du conseil des prud'hommes, aux Chaprais. — 1865.

FLAGEY, Henri, négociant, Grande-Rue, 45. — 1883.

FOIN, agent principal d'assurances, Grande-Rue, 111. — 1865.

FRANCEY, Edmond, avocat, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

* GALLOTTI, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde) et Versailles, avenue de Paris, 62. — 1860.

DE GASSOWSKI, artiste peintre, au Moulin de Tarragnoz. — 1875.

GAUDERON, Eugène, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129. — 1886.

* GAUTHIER, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8. — 1866.

MM.

GIRARDOT, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GIRARDOT, Georges, artiste peintre, rue Saint-Vincent, 15. — 1882.

GIROD, Achille, propriétaire, Saint-Claude (banlieue). — 1856.

GIROD, Victor, ancien adjoint au Maire, Grande-Rue, 66. — 1859.

GRESSET, Félix, général de division du cadre de réserve, aux Tilleroyes près Besançon, et à Paris, 8, rue de l'Alma. — 1866.

GROSJEAN, Alexandre, avocat, membre du conseil général du Doubs et du conseil municipal de Besançon, quai Veil-Picard, 39. — 1876.

GROSJEAN, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

GROSRICHARD, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

GRUEY, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. — 1882.

* GRUTER, médecin-dentiste, rue Moncey, 12. — 1880.

GUENOT, Auguste, ancien négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

GUICHARD, Albert, négociant, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

GUICHARD, Paul, négociant, rue des Chambrettes, 13. — 1884.

GUILLEMIN, Victor, artiste peintre, rue de la Préfecture, 18. — 1884.

* GUILLEMIN, Joseph, caissier de la maison de banque A. Jacquard, square Saint-Amour, 5. — 1879.

GUILLIN, libraire, ancien membre du conseil municipal, rue Battant, 3. — 1870.

HALDY, Alexandre, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

HALDY, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3-5. — 1879.

HATTENBERG, Victor, fabricant d'horlogerie, rue Proudhon, 16. — 1879.

HEITZ (le docteur), Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, professeur de physique à l'Ecole de médecine, place Saint-Amour, 12. — 1857.

MM.

HENRY (le baron Edouard), littérateur, rue de la Préfecture, 29, — 1876.

HÉZARD, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 23. — 1876.

D'HOTELANS, Octave, bibliophile à Besançon, rue des Chambrettes, 12. — 1890.

JEANNIN (l'abbé), prélat romain, chanoine honoraire, curé de la paroisse Notre-Dame. — 1884.

JÉGO, Désiré, maître entretenu de la marine en retraite, Chemin du Polygone, 7. — 1872.

DE JOUFFROY (le comte Joseph), député et membre du conseil général du Doubs; au château d'Abbans-Dessous, et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

* KOLLER, propriétaire; au Perron-Chaprais. — 1856.

LALLEMAND, Paul, conseiller à la Cour d'appel, quai Veil-Picard, 47. — 1886.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

* DE LAUBESPIN (le comte Léonel MOUCHET DE BATTEFORT), sénateur; Paris, rue de l'Université, 78. — 1887.

LARMET, Jules, médecin-vétérinaire, adjoint au Maire de la ville, rue de Glères, 6. — 1884.

* LEBEAU, administrateur de la compagnie des Forges de Franche-Comté, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

LEDOUX, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LESBROS, Ferdinand, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1876.

LIEFFROY, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

LIME, Claude-François, négociant, quai Veil-Picard, 15. — 1883.

LOUVOT, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

LOUVOT (l'abbé Fernand), aumônier du Refuge. — 1876.

MAIRE, Alfred, président du tribunal de 1re instance, rue du Chateur, 12. — 1870.

MAIRE, Célestin, avoué, rue des Granges, 14. — 1884.

MAES, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

MM.

MAGNIN, Antoine, professeur de botanique à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine, adjoint au maire de la ville, rue du Chasnot. — 1885.

MAIROT, Félix, banquier, président de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

MAIROT, Henri, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

MAISONNET, Auguste, négociant, aux Cras-Chaprais. — 1869.

MALDINEY, Jules, préparateur de physique à la Faculté des sciences, rue Mairet, 3. — 1889.

MANDEREAU, médecin-vétérinaire, inspecteur de l'Abattoir; à l'Abattoir. — 1883.

MARCHAND, Albert, ingénieur, administrateur délégué des salines de Miserey. — 1888.

* MARTIN, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

MASSON, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

MATHEY-DORET, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 13. — 1883.

MATILE, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

MERCIER, Adolphe, docteur en médecine; aux Chaprais (banlieue). — 1881.

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot (maison Jobard). — 1868.

MICHEL-BRICE, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

MIDOZ, Charles, électricien, rue Gambetta, 8. — 1885.

MINARY, Emmanuel, ingénieur, rue Battant, 37. — 1879.

MIOT, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MONNIER, Paul, correcteur d'imprimerie, rue de Glères, 14. — 1860.

MUSSELIN, comptable, rue des Granges, 3. — 1872.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

NASSOY, général de brigade, adjoint au gouverneur de Belfort. — 1885.

NICKLÈS, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

MM.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France, à Tarragone (Espagne). — 1876.

D'ORIVAL, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

D'ORIVAL, Paul, président honoraire à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 16. — 1858.

PARGUEZ (le baron), docteur en médecine, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 68. — 1857.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue du Perron, 26. — 1870.

PETITCUENOT, Paul, ancien avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

PIGUET, Emmanuel, fabricant d'horlogerie, place Saint-Pierre, 9. — 1856.

* PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

PROUDHON, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

RENAUD, Ernest, fabricant d'horlogerie, rue Rivotte, 8. — 1885.

RETROUVEY, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

RICHARD, Louis, médecin major, rue Saint-Pierre, 26. — 1878.

RICHARD, Henri, ingénieur, directeur de la Vinaigrerie, rue de la Mouillère (banlieue de Besançon). — 1887.

RICKLIN, notaire, Grande-Rue, 99. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre. — 1886.

RIPPS, Paul, architecte, Grande-Rue, 27. — 1873.

ROBARDET, commissaire-priseur, ancien membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, rue de Lorraine. — 1886.

SAILLARD, Albin, directeur de l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, membre du conseil général du Doubs, Grande-Rue, 136. — 1866.

MM.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

DE SAINTE-AGATHE, (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 1. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

* SANCEY, Louis, comptable, à Casamène (banlieue). — 1855.

SANDOZ, Charles, négociant en fournitures d'horlogerie, ancien adjoint au maire, place Saint-Amour, 4. — 1880.

SANDOZ, Léon, négociant en fournitures d'horlogerie, à la Viotte. — 1879.

SAVOUREY, Charles-Arthur, propriétaire, rue des Martelots, 7. — 1874.

SCHLUMBERGER, Emile, rue des Chaprais, 24. — 1884.

SENDER, Xavier, négociant, rue Battant, 29-31. — 1885.

SERRÈS, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

SIRE, Georges, docteur ès-sciences, essayeur de la garantie; aux Chaprais. — 1847.

SONGEON, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 26. — 1884.

SURLEAU, directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Préfecture, 19. — 1886.

THOUVENIN, François-Maurice, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie. — 1890.

THURIET, Maurice, substitut du procureur de la République. — 1885.

VAISSIER, Alfred, conservateur-adjoint du Musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Sainte-Anne, 12. — 1883.

DE VEZET (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, Alexandre, doyen de la Faculté des sciences; Villas bisontines. — 1860.

VIEILLE, Gustave, architecte, commandant du bataillon de sapeurs pompiers, rue de Lorraine, 3. — 1882.

* VUILLEMOT, Albert, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 43. — 1876.

MM.

VUILLERMOZ, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17. — 1878.

ZORN, Auguste, préparateur de chimie à la Faculté des sciences, rue d'Alsace, 3 bis. — 1877.

Membres correspondants (171).

MM.

ALMAND, Victor, capitaine du génie; Batna (Algérie).

ANDRÉ, Ernest, notaire; Gray, rue des Promenades, 17 (Haute-Saône). — 1877.

* D'ARNEVILLE, Henri, chimiste; Besançon. — 1878.

BAILLE, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

BAILLY, inspecteur d'académie en retraite, ancien président du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

* BARDET, ancien notaire; Brienne-la-Vieille, gare de Brienne-le-Château (Aube). — 1886.

BENNETT (sir John), membre du conseil municipal et du conseil supérieur d'éducation de Londres. — 1886.

* BERTHAUD, professeur de physique au lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1880.

* BESSON, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

BETTEND, Abel, imprim.-lithogr.; Lure (Haute-Saône). — 1862.

BERDELLÉ, ancien garde général des forêts; Rioz (Haute-Saône). — 1880.

BEURNIER, ancien inspecteur général des forêts; Montbéliard (Doubs), place Saint-Martin, 8. — 1874.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire à Marnay. — 1890.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

BIZOS, Gaston, professeur de littérature française et doyen de la Faculté des lettres d'Aix. — 1874.

BLANCHOT, Hippolyte, docteur en médecine, membre du conseil général de la Haute-Saône; Granvelle (Haute-Saône). — 1881.

BOBILLIER, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

MM.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

BÔLE, Camille, professeur de mathématiques au lycée de Châteauroux (Indre). — 1885.

* BOUILLET, Apollon; rue des Bois, 23, Paris. — 1860.

BOUTHENOT-PEUGEOT, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Sous la Citadelle, à Montbéliard. — 1869.

* BREDIN, professeur; Paris, rue Vauquelin, 15. — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; Cramans (Jura.) — 1878.

* BUCHET, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône).— 1850.

CANOZ, Francis, inspecteur d'assurances à Dole (Jura); rue Bernard, 6. — 1889.

CARDOT DE LA BURTHE, bibliophile; Paris, avenue de Villiers, 92. — 1873.

CARME, ancien conducteur de travaux au P. L. M.; Dole, à la Bedugue, 2. — 1856.

CASTAN, Francis, colonel d'artillerie, directeur de la poudrerie du Bouchet; Vert-le-Petit (Seine-et-Oise). — 1860.

* CHAMPIN, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel; Paris, rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

CHAPUIS, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

* CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua de Arco a Jesu, 113. — 1869.

CIZEL (l'abbé), professeur au collège libre de la Chapelle-sous-Rougemont (territoire de Belfort). — 1884.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin à Bourgoin (Isère). — 1863.

CONTET, Charles, professeur agrégé de mathématiques au Lycée de Saint-Quentin. — 1884.

* CONTEJEAN, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne), rue de l'Est, 9. — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, contrôleur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 1862.

CORNUTY, contrôleur de la garantie; Pontarlier. — 1883.

MM.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, bibliothécaire de la ville de Salins (Jura). — 1866.

* COTTEAU, Gustave, ancien magistrat, correspondant de l'Institut; Auxerre (Yonne) et à Avanne (Yonne). — 1860.

COURBET, Ernest, receveur municipal, trésorier de la ville de Paris; Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

* CRÉBELY, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, directeur des contributions directes, ancien président de la Société; Montpellier. — 1874.

DÉPIERRES, Auguste, avocat; Luxeuil (Haute-Saône). — 1880.

* DEROSNE, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* DESSERTINE, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

DEVARENNE, Ulysse, vice-amiral; Paris, rue Boissière, 57. — 1867.

* DEVAUX, ancien pharmacien, juge de paix; Gy (Haute-Saône). — 1860.

* DORNIER, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

DRAPEYRON, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie;* Paris, rue Claude-Bernard, 55. — 1866.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

* DUFOUR, Max, docteur en médecine; Lausanne, rue du Midi. — 1886.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FLAGEY, Camille, ingénieur, ancien membre du conseil général du Doubs; Constantine, Dar-el-Bey. — 1877.

FRANÇOIS, Camille, proviseur du Lycée de Caen. — 1873.

* DE FROMENTEL, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

GALMICHE, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; à Franchevelle, par Citers (Haute-Saône). — 1885.

MM.

* GARNIER, Georges, avocat; Bayeux (Calvados), rue Genas-Duhomme. — 1867.

GASCON, Edouard, agent voyer principal, conducteur des ponts et chaussées, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

GASCON, Louis, professeur au collège de Baume-les-Dames. — 1889.

GAUTHIER, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

GEVREY, Alfred, président du tribunal de Montélimar (Drôme). — 1860.

* GIRARDIER, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

GIROD, Paul, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médicine de Clermont-Ferrand. — 1882.

GOUSSET (l'abbé), curé-doyen de Marnay (Haute-Saône). — 1884.

GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

HENRICOLAS, directeur des contributions directes à Nimes (Gard). — 1878.

HUART, Arthur, ancien avocat-général; Paris, rue de Sfax, 8. — 1870.

HUGUET, docteur en médecine; Vanne, par Lavoncourt (Haute-Saône). — 1884.

* JACCARD, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

JANET, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1872.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Saint-Loup (Haute-Saône). — 1876.

JOBEZ, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

JOBIN, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

JOLIET, Gaston, préfet de l'Ain; Bourg — 1877.

JUNG, Théodore, général de brigade, gouverneur de Dunkerque (Nord). — 1872.

* JURGENSEN, Jules, littérateur, consul de Danemark; au Locle (Suisse). — 1872.

MM.

* KŒCHLIN, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace), rue de la Brasserie, 2. — 1858.

KOHLER, Xavier, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (Suisse). — 1864.

KURTZ, juge suppléant au tribunal de Saint-Claude. — 1888.

* LAMOTTE, directeur de hauts fourneaux; Paris, rue des Filles du Calvaire. — 1859.

LAURENS, Camille, ingénieur civil; Paris, rue Taitbout, 82. — 1881.

* LAURENT, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35.—1860.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LECHEVALIER, Emile, libraire; Paris, quai des Grands-Augustins, 39. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura). — 1876.

LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de Serre, 3. — 1875.

* LERAS, inspecteur honoraire d'Académie; Paris, rue de Boulainvilliers, 57. — 1857.

LHOMME, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône), rue de l'Aigle-Noir, 30. — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien, membre du conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

MACHARD, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue Ampère, 87. — 1866.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* MAILLARD, docteur en médecine; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

MAIRE-SEBILLE (l'abbé), curé de Vuillecin (Doubs). — 1880.

MAÎTRE, ingénieur-voyer de la ville de Limoges, faubourg Montmaillar. — 1887.

MAIREY (l'abbé), supérieur du séminaire de Marnay. — 1874.

MARGAINE, ancien directeur des douanes; Sainte-Ménéhould (Marne). — 1883.

DE MARMIER (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; château de Ray-sur-Saône. — 1867.

MM.

*MARQUISET, Léon, avocat, ancien magistrat; château d'Apremont (Haute-Saône). — 1874.

MARTIN, docteur en médecine; Aumessas, par Arre (Gard). — 1855.

MARTIN, Abel, capitaine adjudant major au 29e régiment d'infanterie; Dijon. — 1881.

* MATHEY, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

DE MENTHON (le comte René), botaniste; Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Gray. — 1854.

MEYNIER, Joseph, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles. — 1876.

MIGNARD, Prosper, correspondant du Ministère de l'Instruction publique; Dijon (Côte-d'Or), rue Franklin, 1. — 1868.

MILLIARD, Alfred; Fédry, par Lavoncourt (Haute-Saône). — 1886.

* MONNIER, Eugène, architecte du gouvernement; Paris, rue des Vosges, 16. — 1866.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

MORÉTIN, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

MOUCHET, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or), ancien membre du Conseil général du Doubs. — 1879.

MOUREY (l'abbé); Montmartin (Doubs). — 1886.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, rue de l'Université, 82. — 1874.

MUGNIER, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue Martel, 14. — 1868.

MUSELIER, notaire honoraire; Ornans (Doubs). — 1881.

DE NERVAUX, Edmond, ancien directeur au Ministère de l'Intérieur; Paris, rue d'Astorg, 27. — 1856.

PAILLOT, Justin, pharmacien; Rougemont (Doubs). — 1857.

* PARANDIER, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées en retraite, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura); Paris, rue des Ecuries d'Artois, 38, et aux Tourillons à Arbois. — 1852.

MM.

PARIS, docteur en médecine ; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire ; rue d'Edimbourg, Paris. — 1888.

PERRON, Charles, docteur en médecine ; route de Baume (banlieue). — 1877.

PETIT, Jean, statuaire ; Paris, rue Denfert-Rochereau, 89. — 1866.

PETITCLERC, Paul, géologue ; Vesoul (Haute-Saône), — 1881.

PINAIRE, Jules, juge de paix ; Clerval (Doubs). — 1868.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine à Chalèze (Doubs). — 1890.

DE POMARET, H.-R., ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite ; Vialas (Lozère). — 1887.

DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société ; château de Sadeillan, par Miélan (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, sous-chef du bureau des archives départementales au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Paris, avenue Rapp, 3. — 1857.

* QUÉLET, Lucien, docteur en médecine ; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

RAMBAUD, Alfred, professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre du Conseil général du Doubs. — 1881.

* RECEVEUR, Jules, notaire ; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

* RENAUD, Edouard, chef de bataillon d'infanterie ; Pau. — 1868.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, commandant du palais de Monaco. — 1875.

REVILLOUT, Eugène, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes et professeur d'Egyptologie au Musée du Louvre ; Paris. — 1888.

* REVON, Pierre, banquier ; Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1858.

RICHARD, Charles, docteur en médecine ; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

RICHARD, Auguste, pharmacien ; Nice, rue de Paris, 16, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

MM.

RIPPS (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

ROBINET (l'abbé), Mélitin, vicaire à Sirod (Jura). — 1889.

ROUTHIER, Joseph-Prosper, attaché à la Préfecture de la Seine; Paris, rue Flatters, 10. — 1886.

ROUZET, Louis, ancien ingénieur-voyer; Dole (Jura). — 1874.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue des Saints-Pères, 12. — 1867

ROY, banquier; L'Isle-sur-le-Doubs. — 1887.

* ROSSIGNOT (l'abbé), Auguste, curé d'Argillières, par Fouvent-le-Haut (Haute-Saône). — 1885.

* SAILLARD, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

* SENTUPÉRY, Charles; château de la Folie, Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1879.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à Yvoire (Haute-Savoie). — 1854.

TAILLARD, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement; Maîche (Doubs). — 1877.

THURIET, Ch., président du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1869.

TOUBIN, Charles, ancien professeur au Lycée d'Alger; Salins (Jura). — 1856.

* TOURNIER, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'école des hautes études; Paris, rue de Tournon, 16. — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

TRIDON, Mathieu, censeur honoraire du Lycée de Besançon; Buthiers (Haute-Saône). — 1878.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens Chiswick, W).

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judi-

MM.

ciaire aux Archives nationales; Paris, rue de Poissy, 31. — 1863.

VALFREY, Jules, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 140. — 1869.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

VARAIGNE, ancien directeur des contributions indirectes; Limoges (Haute-Vienne). — 1856.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire; Amancey (Doubs). — 1880.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

VIENNET (l'abbé), curé à Bonnevaux (Doubs). — 1881.

* DE VIGNAUD, Eugène, littérateur; Paris. — 1875.

VOISIN-DELACROIX, Alphonse, statuaire; Montrapon (banlieue). — 1878.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

* WILLERME, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite; Paris, rue de Sèvres, 4. — 1869.

ZELLER, Jean, recteur de l'Académie de Chambéry. — 1871.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (130)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(Cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg. 1868

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier ; Moulins. 1860

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes ; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche ; Privas. 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille. 1807
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen. 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1870

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877
Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire. . . . 1888

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs ; Besançon. 1841

Société d'Emulation de Montbéliard. 1854
Société de médecine de Besançon. 1861
Société de lecture de Besançon 1865
Club alpin de Besançon 1875

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nimes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nimes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867
Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'Emulation. 1872

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Éduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun. 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; Le Mans 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1860

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Académie des sciences de l'Institut de France 1872
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Société française de numismatique et d'archéologie; Paris 1878
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société générale des prisons; place du Marché-Saint-Honoré, 26, Paris 1879
Société de botanique de France; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue Antoine Dubois, 4 . 1883
Société française de physique 1887
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30 1880
Société de secours des amis des sciences. 1888
Société de biologie. 1888
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1888
Société philotechnique de Paris. 1888
La direction de l'Annuaire géologique universel. 1885

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861

Somme

Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1852

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880
Académie de Metz. 1885
Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine; Strasbourg 1887

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin. . . 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin. 1877
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich (Kœnigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen), représentée par M. Georg, libraire à Lyon 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen. 1853

Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalich-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt); Vienne 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey 1883

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester) 1859
Société des arts de Londres (*Journal of the Society of arts*) 1886

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liège 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers 1885
Société des Bollandistes; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888

PORTUGAL.

Section des travaux géologiques du Portugal, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113 1885

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Université royale de Christiania 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1864
Société d'histoire et d'archéologie de Genève 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne . . . 1878
Société neuchâteloise des sciences naturelles ; Neuchâtel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel 1865
Société helvétique des sciences naturelles ; Zurich. . . . 1857
Société des antiquaires de Zurich. 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (28)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés et de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

Présentation, par M. CASTAN, d'une traduction italienne des principaux traités de M. Georges SIRE sur les phénomènes de la rotation..... pp. IX-X

Election de M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, au titre de membre honoraire..... pp. XII-XIII, XVI-XVII

Notice sur M. Ludovic CARRAU, professeur en Sorbonne, par M. Edouard BESSON..... pp. XIII-XIV

Souscription de la Société pour un monument commémoratif de sœur Marthe..... pp. XIV-XVII

Présentation, par M. Edouard BESSON, du cinquième volume de l'*Histoire des Princes de Condé,* offert à la Société par M. le DUC D'AUMALE..... p. XVII

Notice sur M. Charles LORY, géologue, par M. Albert GIRARDOT..... pp. XIX-XXI

Notice sur M. Brice MICHEL, architecte-paysagiste, par M. Auguste CASTAN..... pp. XXI-XXII

Rapport de M. ARNAL sur les comptes relatifs à l'année 1888. pp. XXII-XXV

Présentation, par M. l'ingénieur SCHŒNDŒRFFER, de quelques-unes des pièces devant composer l'envoi de l'Ecole d'horlogerie à l'Exposition universelle..... pp. XXVI-XXVII

Annonce, par M. le docteur CHAPOY, de la mort de M. Paul LAURENS..... pp. XXVII-XXVIII

Lecture faite par M. Auguste CASTAN à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements..... pp. XXVIII-XXIX

Nominations de MM. Edouard DROZ et Edouard BESSON au grade d'officier de l'Instruction publique, et de M. Georges BOYER au grade d'officier d'Académie..... p. XXX

Budget de 1890..... p. XXXII

Election de M. le commandeur J.-B. DE ROSSI au titre de membre honoraire..... p. XXXV

Election du Conseil d'administration pour 1890..... p. XXXV

Séance publique du 19 décembre 1889..... ..... pp. XXXVI-XXXVII

Banquet de 1889 : toasts portés par M. le docteur CHAPOY, président annuel, et par M. le professeur DROZ, président élu pour 1890..... ..... pp. XXXVIII-XLIV

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1889, par M. le docteur CHAPOY, président annuel..... p. 1

Un électeur de 1848 à Besançon : pièce de vers, par M. Charles THURIET..... p. 14

Aristide Dey : notice biographique, par M. Auguste CASTAN..... ..... p. 17

Eloge de M. Paul Laurens, par M. Edouard BESSON. p. 28

Le peintre franc-comtois Ferdinand Perron : notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Victor GUILLEMIN. .... p. 34

Essai historique sur Ornans, par M. le docteur J. MEYNIER : première partie... ..... p. 43

Herbier de la Flore de Franche-Comté, publié par MM. J. PAILLOT et X. VENDRELY : n° VII. .. .. p 108

Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à partir du neuvième siècle, par M. Auguste CASTAN..... p 116

Description de la machine rotative à vapeur système Minary, par M. E. MINARY (1 planche).... p. 131

Au Soudan Français : rapport de M. Edouard BESSON sur les *Souvenirs* de M. le capitaine Etienne PÉROZ..... ..... p. 148

Les premières installations de l'Académie de France à Rome, par M. Auguste CASTAN..... ..... p. 153

L'inventeur Claude de Jouffroy et sa statue à Besançon, par M. Edouard BESSON.... .... p. 197

La Terre du froid : rapport sur un ouvrage posthume du docteur MUSTON, par M. Albert GIRARDOT.... .... p 216

De la hauteur de l'atmosphère terrestre, par M. E. MINARY .... p 221

Voltaire grammairien : rapport de M. Edouard BESSON sur la thèse de doctorat de M. Léon VERNIER .... p. 229

Les Formes du terrain : rapport sur un ouvrage de MM. DE LA NOË et Emman. DE MARGERIE, par M. Georges BOYER..... p. 233

Deux épitaphes romaines de femmes ayant fait partie de l'avenue sépulcrale de Vesontio, par M. Auguste CASTAN .... p 241

Rapport sur une séance publique de la Société jurassienne d'Emulation, par M. le docteur CHAPOY. p. 280

L'Oasis d'Ouargla, par M. Victor ALMAND..... .. p. 293

Opinion du commandeur J.-B. DE ROSSI *dans la question des Capitoles provinciaux*..... ..... p. 311

Chansons populaires recueillies en Franche-Comté, par M. Charles BEAUQUIER..... ..... p 319

Le Rateau : anecdote franc-comtoise, par M. Charles THURIET..... . ... p. 385

Dons faits à la Société en 1888..... p. 387
Envois des Sociétés correspondantes..... p. 389
Membres de la Société au 1er octobre 1889..... p. 395
Sociétés correspondantes..... p. 416
Etablissements publics recevant les *Mémoires*..... p. 425

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS.